

# Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris

Société franco japonaise de Paris. Auteur du texte. Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris. 1910-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

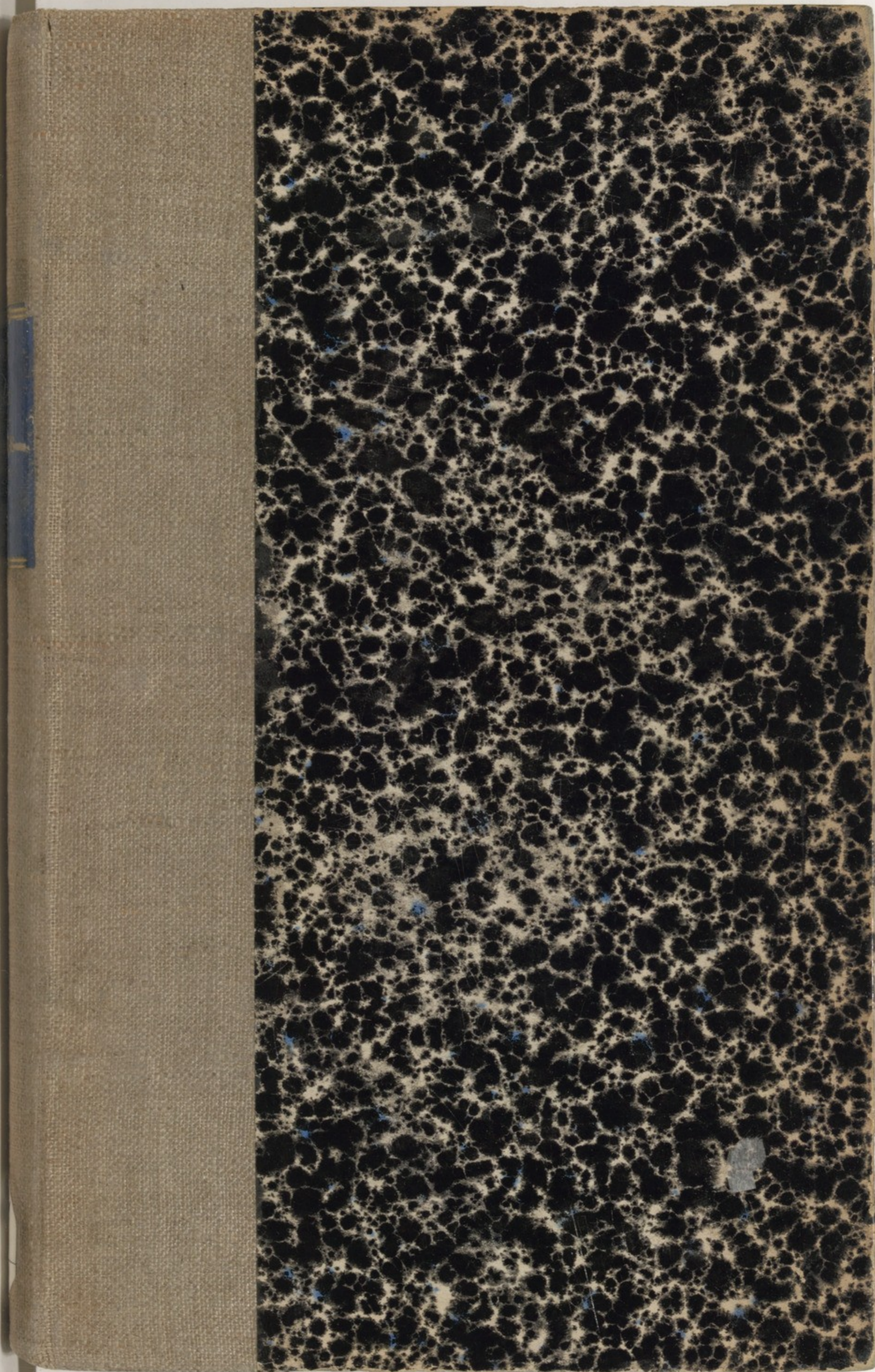
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

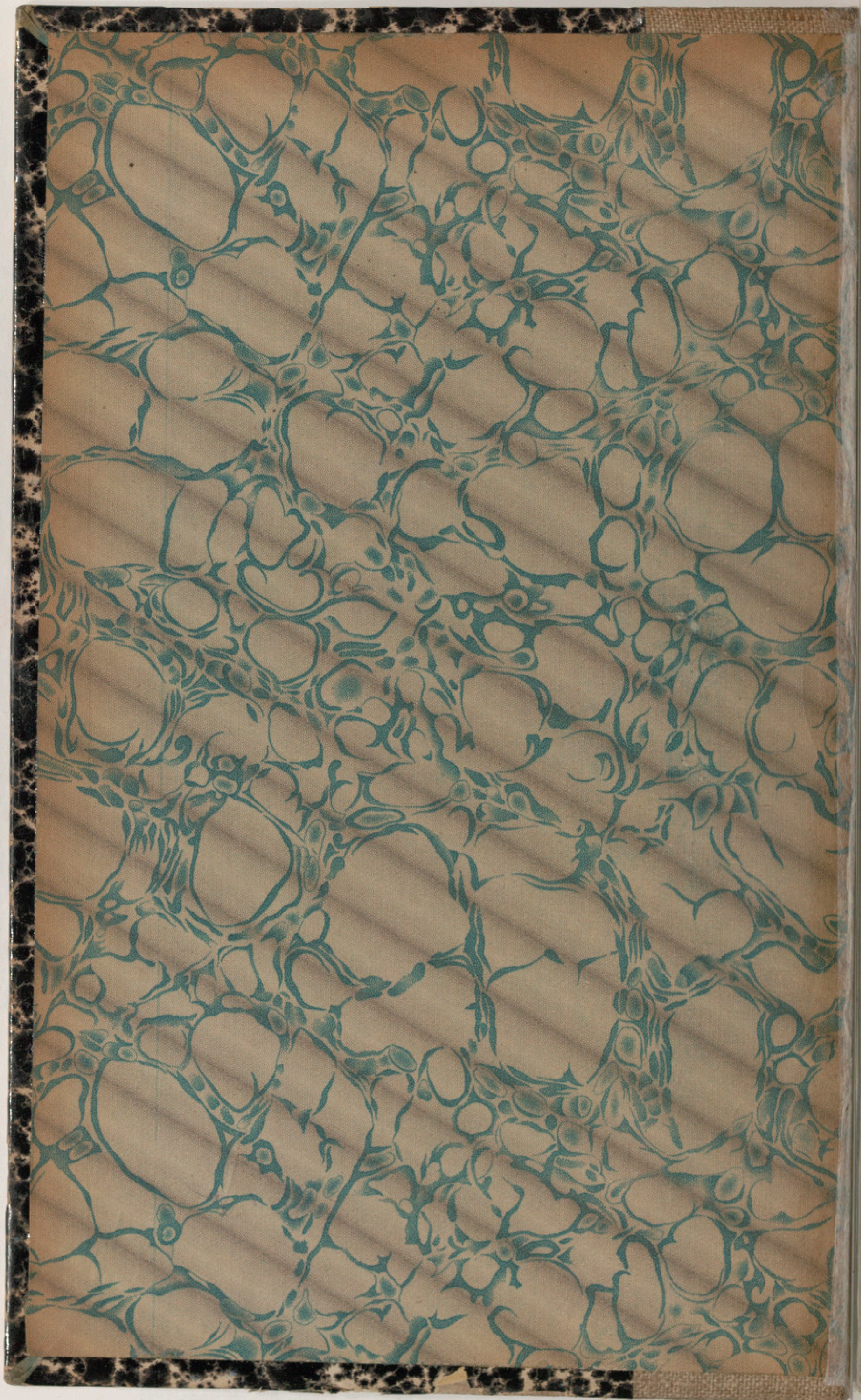
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

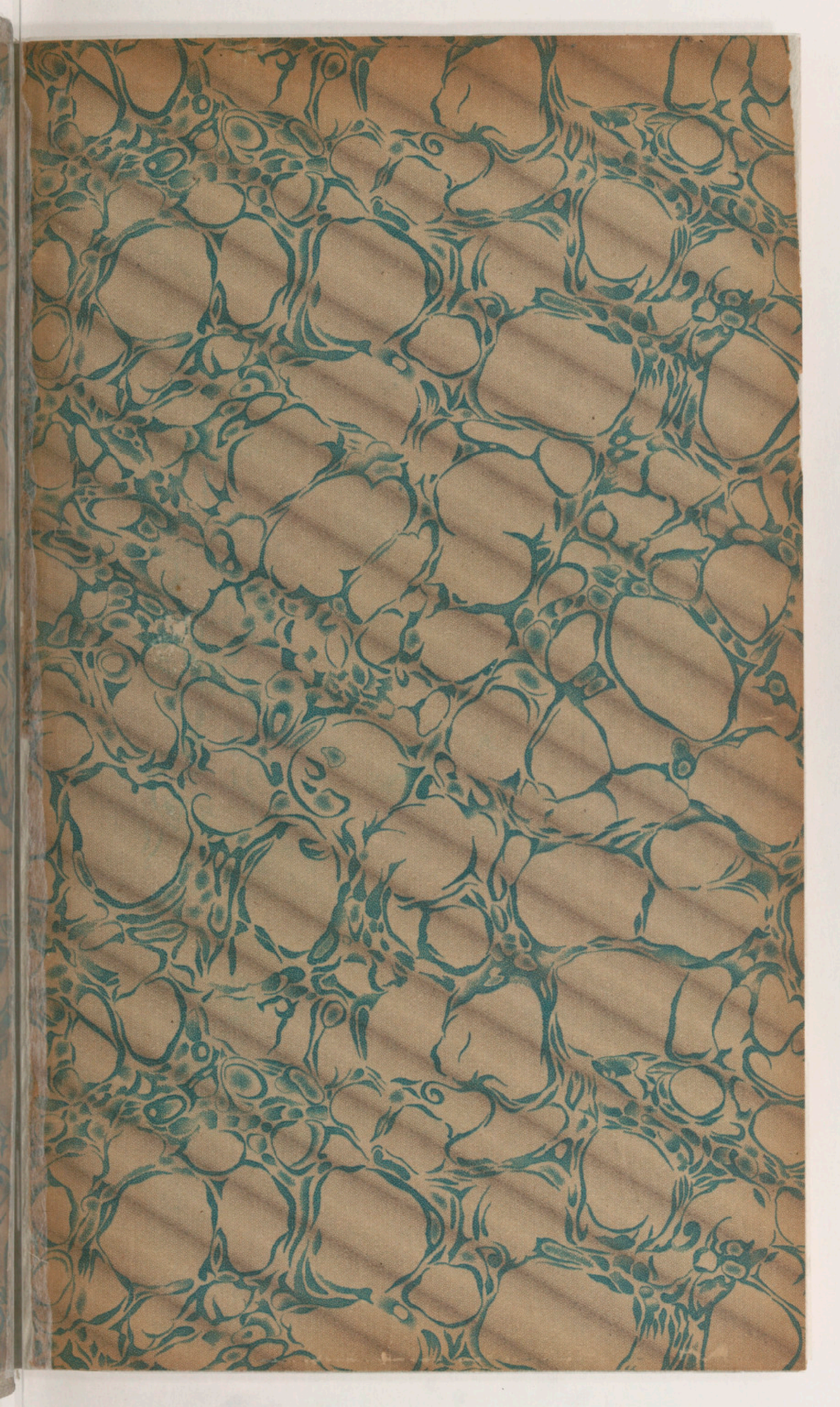
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

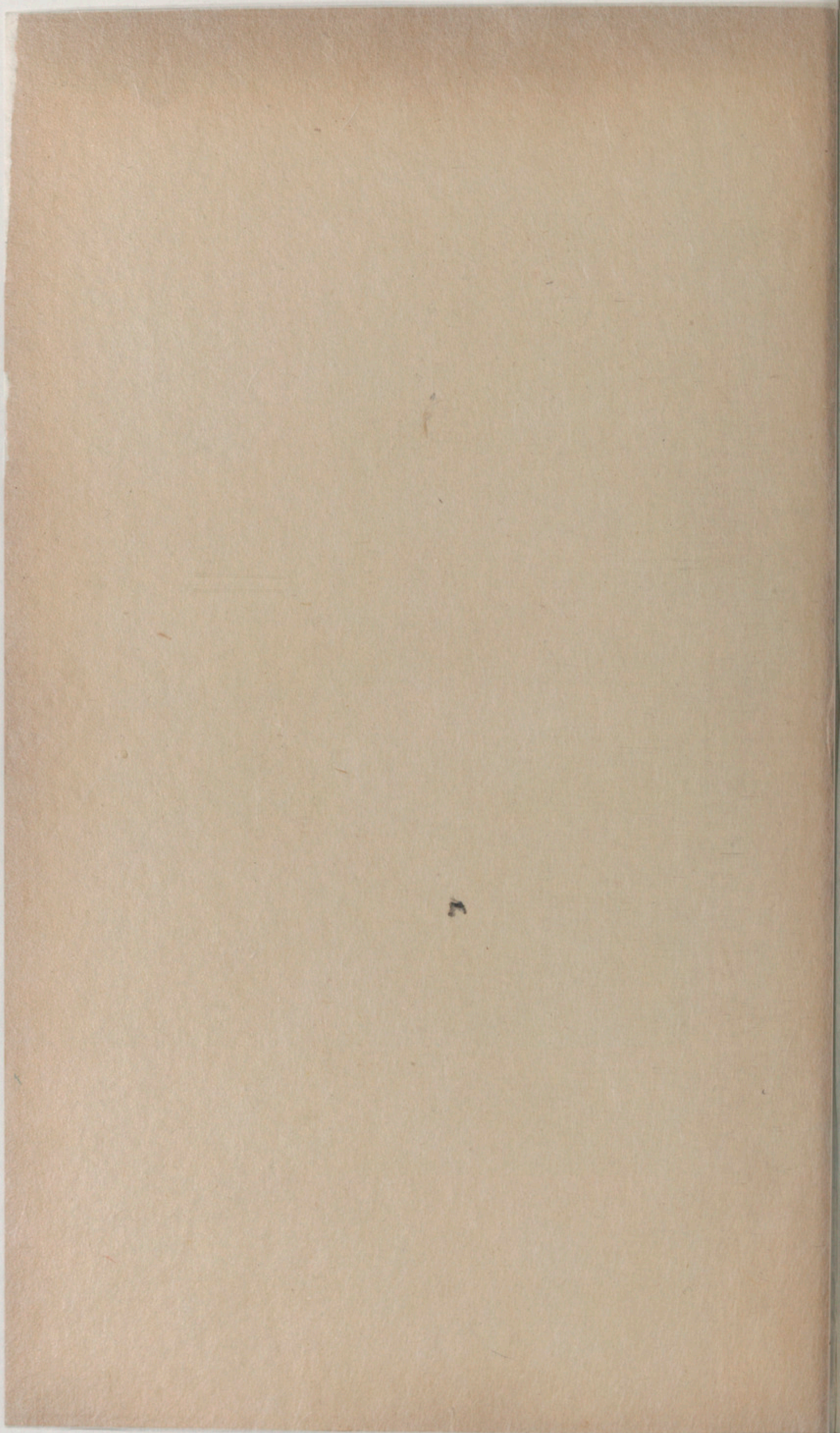
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

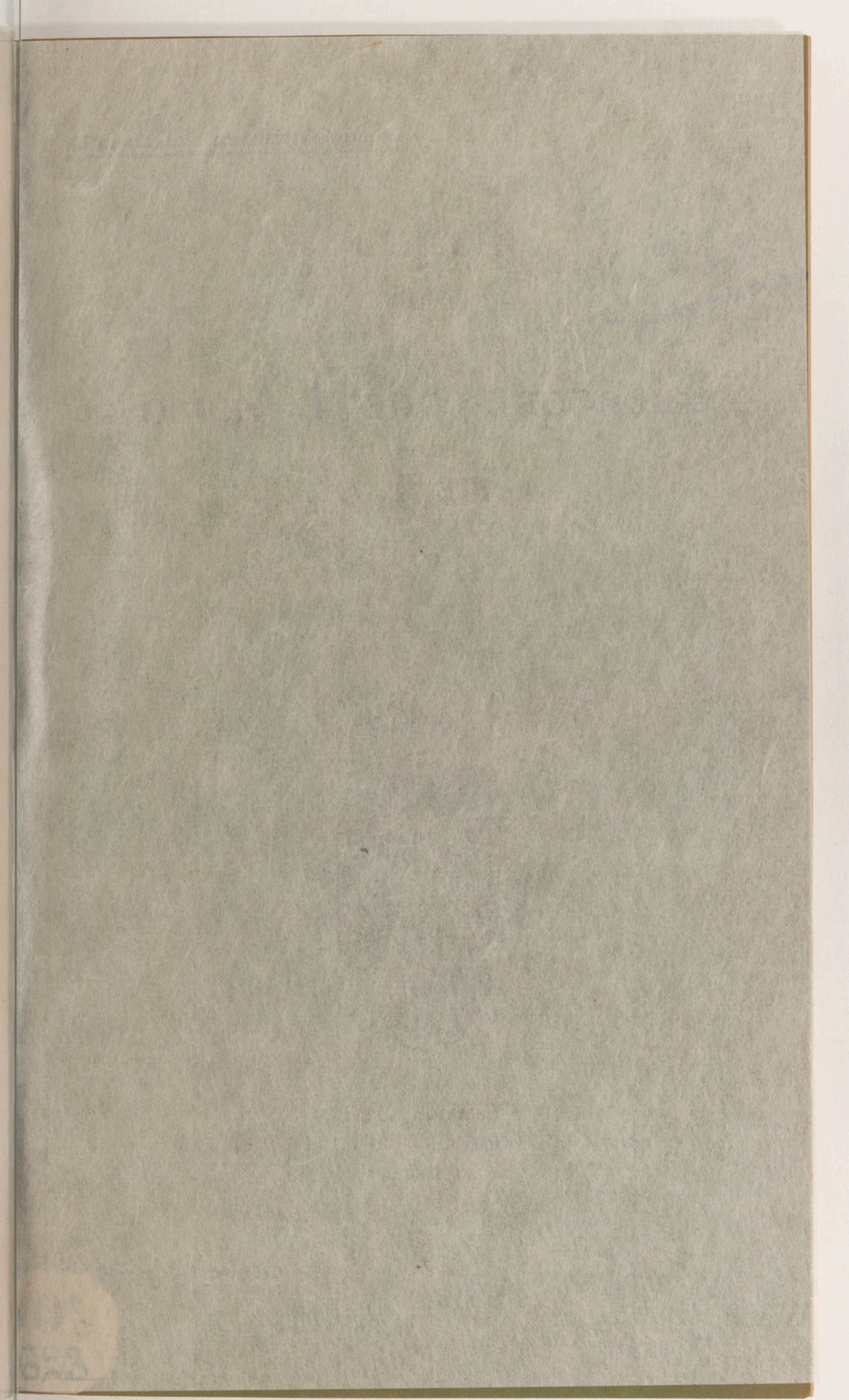
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

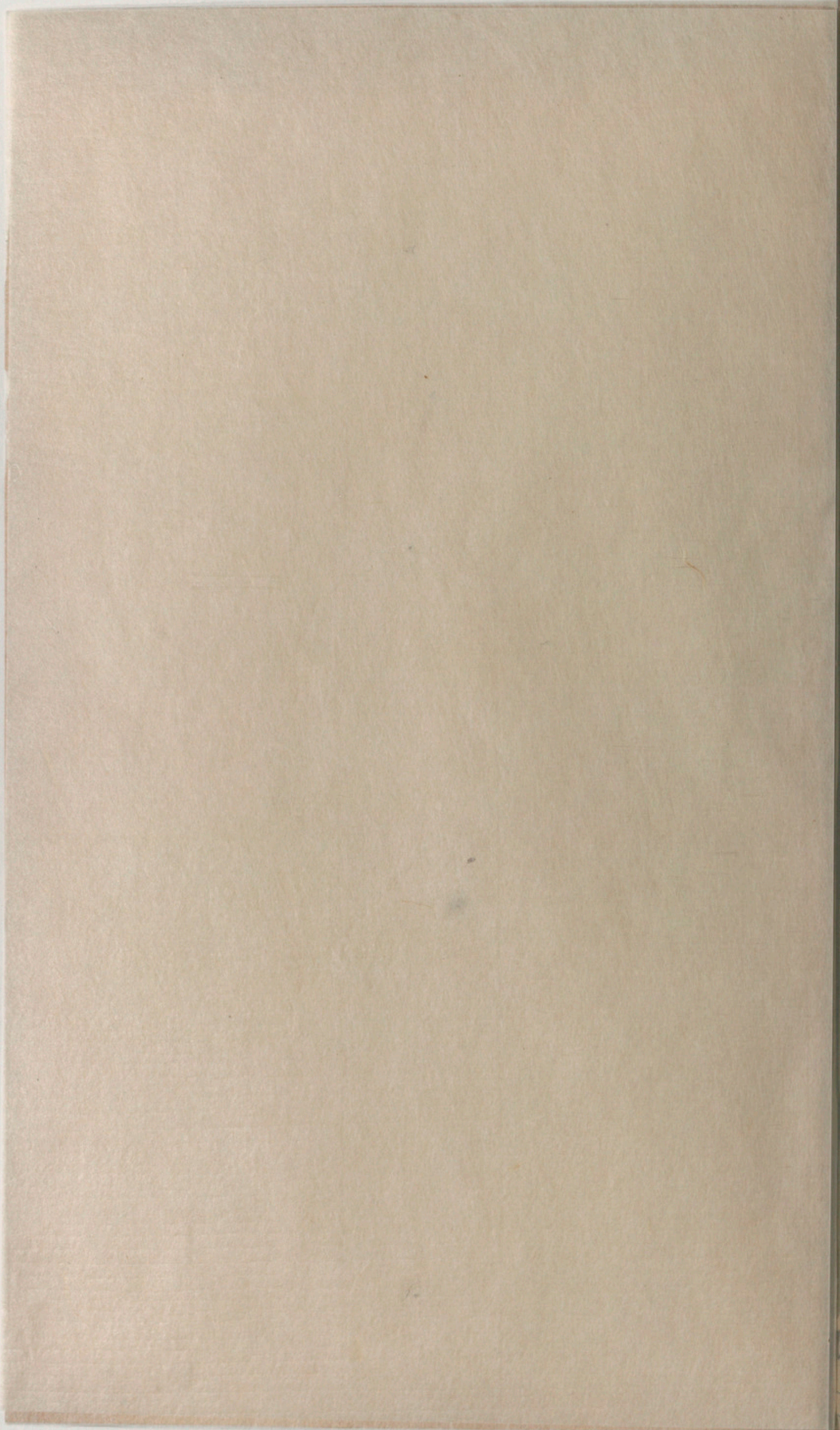














DEPOT LEGAL  
MAINE ET LOIRE  
No 37

Paraissant trimestriellement.

MARS 1910

XVIII

BULLETIN

2428

(ANNUAIRE)

de la

Société Franco-Japonaise  
de Paris

*Fondée le 16 Septembre 1900.*

會協佛日



SIÈGE SOCIAL :

PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

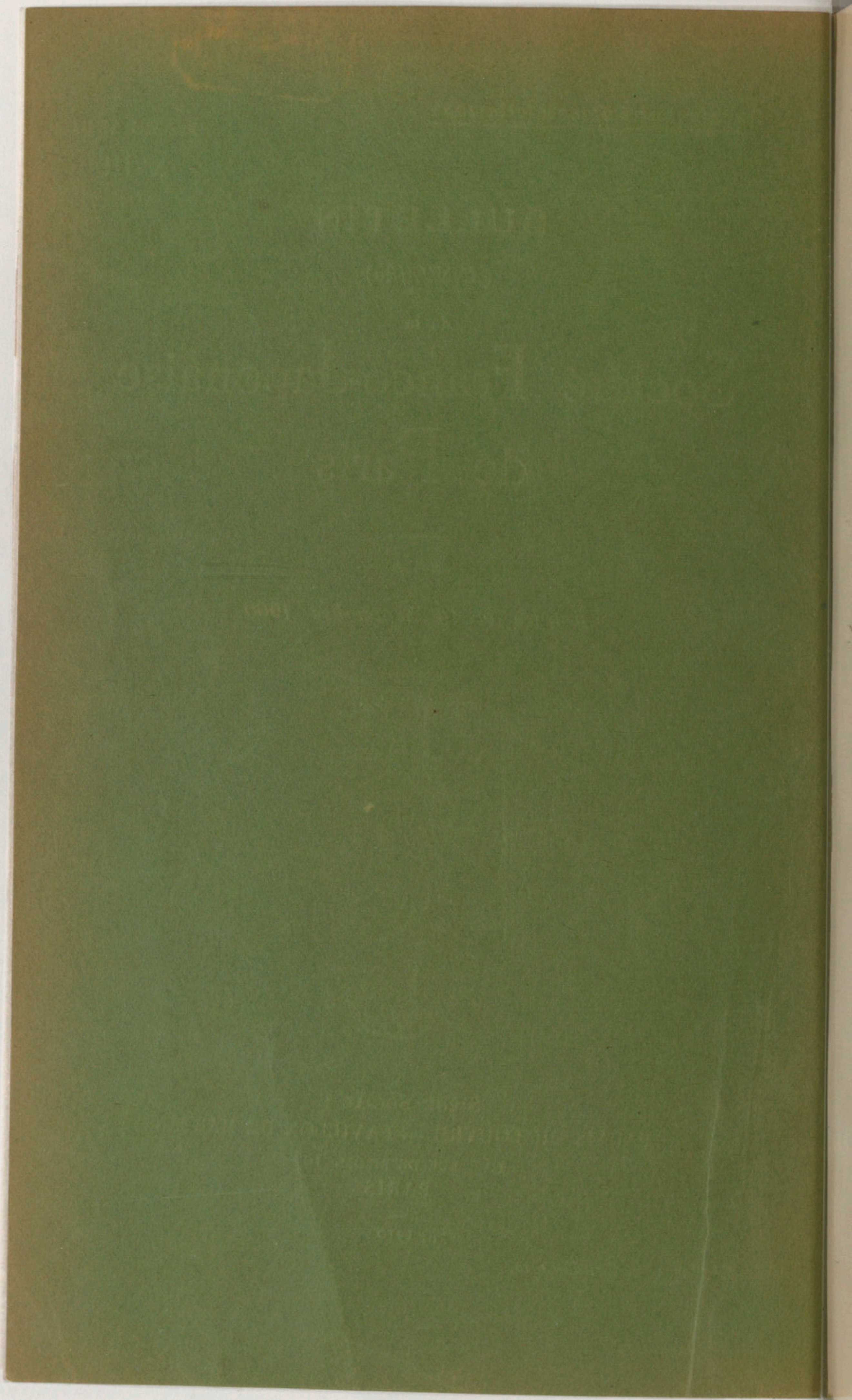
107, RUE DE RIVOLI, 107

PARIS

1910

Prix : 4 fr. 50 c.

020  
623



Mars 1910. N° 18.



BULLETIN

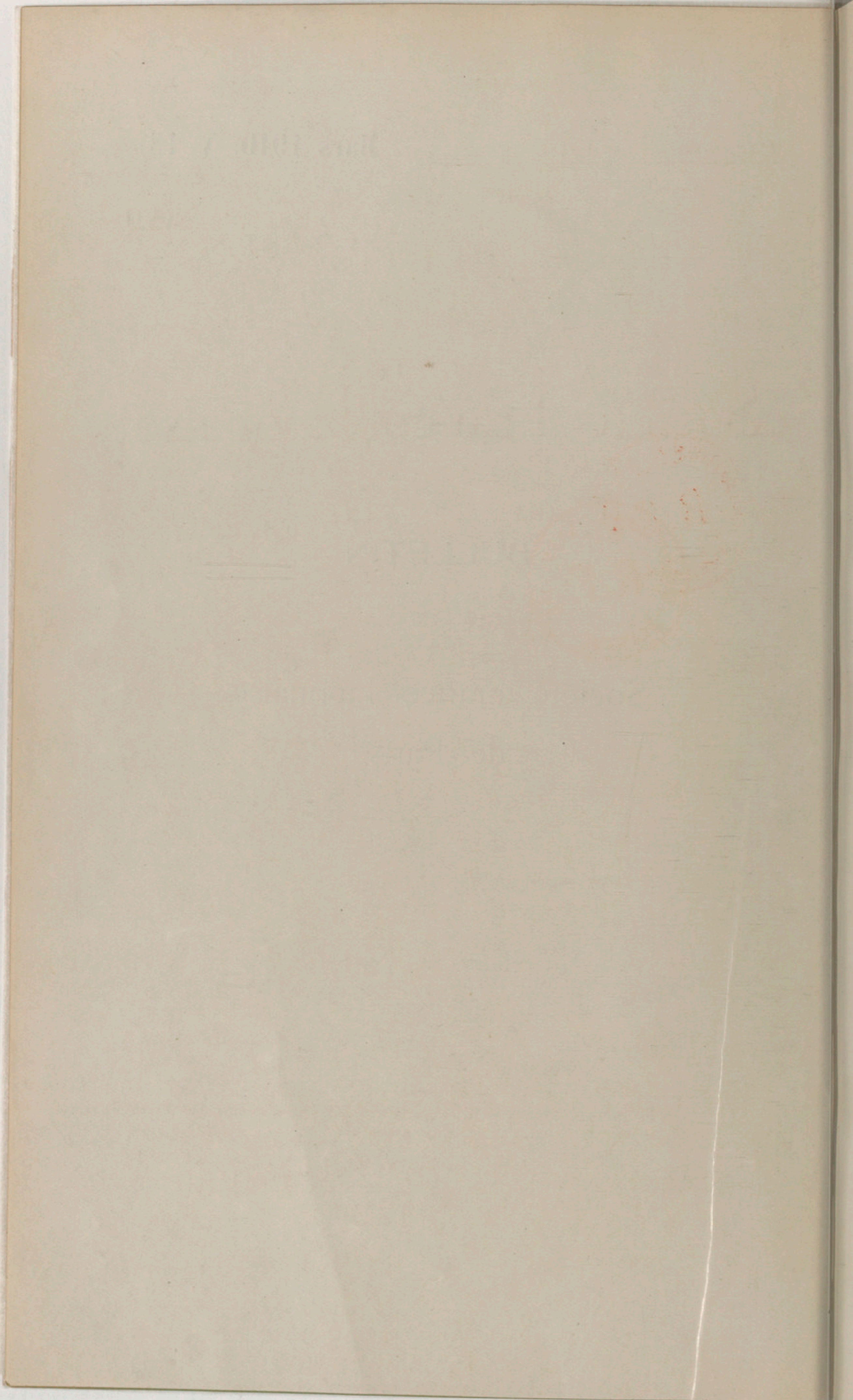
(ANNUAIRE)

DE LA

Société Franco-Japonaise  
de Paris

A00<sup>2</sup>  
0

623



Paraissant trimestriellement.

MARS 1910

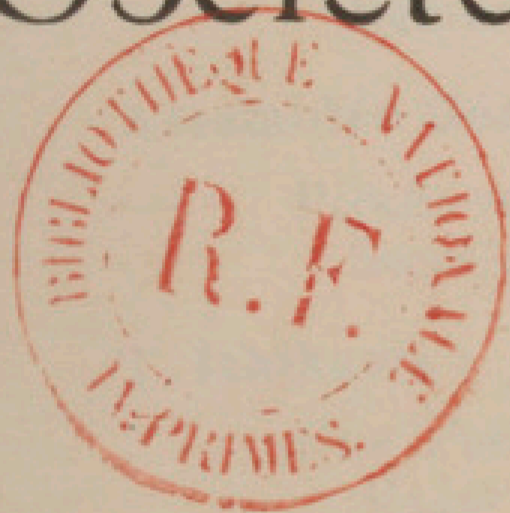
XVIII

BULLETIN

(ANNUAIRE)

de la

Société Franco-Japonaise  
de Paris



*Fondée le 16 Septembre 1900.*

會協佛日



SIÈGE SOCIAL :  
PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

107, RUE DE RIVOLI, 107

PARIS

—  
1910

Établissement typographique

MARS 1870

VIII

BULLETIN

de la

Société Franco-Japonaise  
de Paris



Paris le 15 Mars 1870

會報



ÉDITEUR

M. DE LAUNAY - JAVILLON

107, rue de Valenciennes

PARIS

# INDEX

---

	Pages
<b>Annuaire :</b>	
Statuts. — Membres d'Honneur. — Composition du Bureau et du Conseil d'Administration. — Liste alphabétique des Membres. — Publications périodiques reçues par la Société.	7
<b>Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Mars 1910 :</b>	
Procès-verbal. — Allocution du Président. — Rapport du Secrétaire-général. — Exposé du Trésorier . . . . .	21
<b>T. Ishikawa :</b>	
Une Poétesse japonaise et son Œuvre : <i>Sei Shonagon</i> et le <i>Makura no Soshi</i> . . . . .	37
<b>Comte de Tressan :</b>	
L'évolution de la garde de sabre japonaise. Des origines au xv <sup>e</sup> siècle. . . . .	53
<b>E. Lemaire :</b>	
Nouvelles du Japon scientifique et industriel . . . . .	75
<b>H. L. Joly :</b>	
Les Bakemono. — Les superstitions au Japon : Extraits de deux conférences faites à Londres, décembre 1909, janvier 1910. — La Salamandre japonaise <i>hanzaki</i> . . . . .	89
<b>Seki Tenrai :</b>	
Le chat au Japon . . . . .	98
<b>Nouvelles du Japon :</b>	
I. JAPON : Le Japon et les inondations de Paris. — Discours du Comte Komura à la Chambre des Représentants, le 27 janvier. — Loi reconnaissant aux étrangers le droit de propriété foncière. — La France et le projet de tarif japonais. — Eruption du volcan Asama (prov. de Skinano). — Sinistres maritimes sur les côtes du Japon.	
II. AFFAIRES DE MANDCHOURIE. . . . .	99
<b>Divers :</b>	
A l'École des Sciences Politiques : réunion d'étude sur la situation politique en Extrême-Orient. — Discours de M. Fr. Deloncle à la Chambre des Députés, à propos de la discussion du Budget de l'Indo-Chine. — Production d'un coq phénix au Japon. — Jeu de cartes japonais. — Le soja acclimaté en France. — Découvertes archéologiques en Asie Centrale, mission de M. Zuicho Tachi bama . . . . .	113

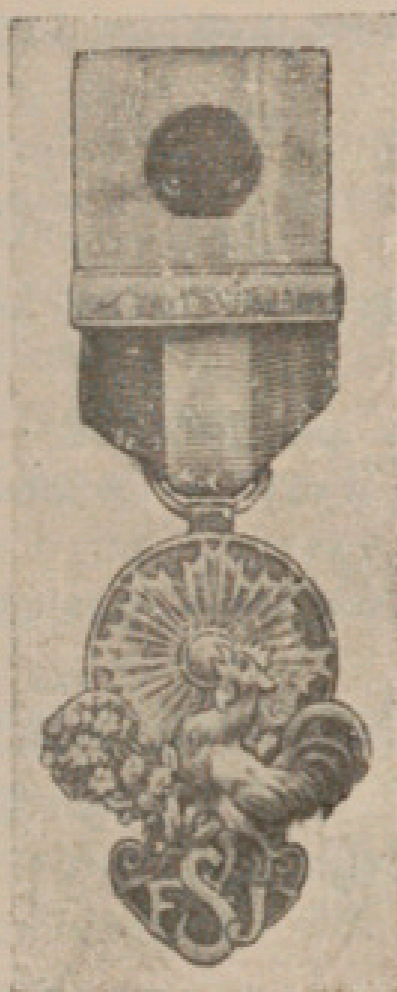
	Pages.
<b>Mouvement financier :</b>	
Le Budget japonais pour 1910-1911. — Programme du Marquis Katsura pour la <i>conversion des emprunts intérieurs</i> en obligations du type 4 0/0; opérations exécutées en février et mars 1910 (conversion de deux tranches de 258 millions de francs chacune) — Entreprises métallurgiques. — Banque du Japon (renouvellement du privilège, accroissement du capital). — Banque industrielle du Japon . . . . .	117
<b>Déjeuner du 17 mars :</b>	
En l'honneur de S. A. I. le Prince Hiroyasu Fushimi . . . . .	127
<b>Correspondance :</b>	
Lettre de M. le lieutenant de vaisseau Hatano. . . . .	131
Lieutenant de vaisseau <b>R. Brylinski :</b>	
<i>Ten Itchi Bô</i> : Roman historique, traduit et adapté du japonais (extrait du grand recueil connu sous le nom d' <i>O-oka Seidan</i> ) . . . . .	133
<b>Bibliographie :</b>	
Marquis DE LA MAZELIÈRE : <i>Le Japon moderne</i> , t. V. Capitaine breveté P. CULMANN : <i>Étude sur les caractères généraux de la Guerre d'Extrême-Orient.</i> Édouard CLAVERY : <i>l'Inde, sa condition actuelle.</i> J. DAUTREMER : <i>l'Empire japonais et sa vie économique.</i> Vice-amiral E. FOURNIER : <i>La Politique navale et la flotte française.</i> <i>Revue des Périodiques</i> . . . . .	177
<b>Ventes d'objets d'art</b>	
de la Chine et du Japon : 1° à Paris, 2° à Londres . . . . .	191
<b>Vie de la Société</b> . . . . .	195
<b>Questions et réponses</b> . . . . .	197
<b>Avis divers</b> . . . . .	199



STATUTS  
DE LA  
**SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE**  
DE PARIS

---

I. — **But et Siège social.**



ARTICLE PREMIER. — La Société Franco-Japonaise de Paris est un centre où se traitent toutes les questions dont s'occupent à un titre quelconque les japonisants : artistes, industriels, commerçants, amateurs et savants.

Elle favorise le développement des relations sociales entre les Français et les Japonais, en offrant aux résidents et voyageurs français au Japon, et japonais en France, l'assistance dont ils ont besoin pour leurs études et leurs affaires.

ART. 2. — La Société a pour moyens d'action des conférences, des publications et une bibliothèque composées d'ouvrages spéciaux.

ART. 3. — La Société a son siège à Paris, Palais du Louvre, Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli; ce siège peut être transféré, à Paris, par décision du Bureau.

II. — **Composition de la Société.**

ART. 4. — La société se compose : 1° de membres d'honneur ; 2° de membres donateurs ; 3° de membres à vie ; 4° de membres annuels ; 5° de membres libres.

Pour devenir membre de la Société, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil.

Le titre de membre d'honneur peut être offert à de hautes personnalités, parmi lesquelles peuvent être choisis des Présidents d'honneur.

Les membres donateurs sont ceux qui auront versé une somme de 300 francs au minimum en une fois.

Les membres à vie sont ceux qui auront payé une somme de 150 francs.

Les membres annuels sont ceux qui versent une cotisation annuelle de 15 francs, plus 12 francs d'entrée, donnant droit à l'insigne.

Le titre de membre libre peut être accordé à des personnes susceptibles — notamment par la voie de la presse — de rendre des services à la Société

ART. 5. — Les dames peuvent faire partie de la Société.

III. — **Administration de la Société.**

1° *Conseil.*

ART. 6. — La Société est administrée par un Conseil composé de 35 membres élus en Assemblée générale, et renouvelable annuellement par cinquième.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 7. — En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, le Conseil pourvoit lui-même au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

ART. 8. — Tout membre nommé en remplacement d'un membre décédé ou démissionnaire est considéré comme mis en son lieu et place, et ses fonctions ne s'étendent pas au delà du terme assigné à son prédécesseur.

ART. 9. — Le Conseil se réunit au moins six fois par an.

ART. 10. — Tout membre du Conseil ayant manqué aux séances consécutives d'une année pourra être considéré comme démissionnaire.

ART. 11. — Le Conseil a la haute administration de la Société; il nomme le Bureau chargé de la gestion.

Il statue sur les admissions et les radiations de sociétaires, sur les acceptations de dons et legs; il charge le Bureau de soumettre à l'Assemblée générale toutes les propositions qu'il juge utiles et, en particulier, les modifications aux statuts qui peuvent lui paraître nécessaires.

#### 2° Bureau.

ART. 12. — Le Conseil choisit annuellement son Bureau parmi ses membres dans la séance qui suit l'Assemblée générale.

ART. 13. — Le Bureau se compose : d'un Président, de plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Bibliothécaire archiviste, d'un Trésorier, d'un Trésorier adjoint.

Le Bureau pourra prendre, dans le sein du Conseil, des adjoints au Trésorier et au Secrétaire général.

ART. 14. — Les fonctions des membres du Conseil et du Bureau sont gratuites.

ART. 15. — Le Bureau est chargé de la gestion de la Société; il expédie les affaires courantes et pourvoit à toutes les dépenses utiles.

Il veille à la constitution d'un fonds de réserve pris sur tout ou partie des apports fournis par les membres à vie ou donateurs.

ART. 16. — Les employés, salariés ou non, reconnus nécessaires par le Bureau, seront désignés, congédiés et remplacés par le Président.

#### IV. — Assemblées générales.

ART. 17. — L'Assemblée générale des sociétaires est convoquée en séance ordinaire une fois par an, dans le premier trimestre.

Son bureau est celui du Conseil d'administration.

ART. 18. — Il est présenté à l'Assemblée, par le Bureau, un rapport moral et financier de l'état de la Société.

L'ordre du jour est établi par le Bureau; il n'y figure que les propositions émanant du Conseil ou qui auraient été communiquées au Bureau, huit jours au moins avant la séance, par un ou plusieurs sociétaires.

ART. 19. — L'Assemblée arrête les comptes, procède aux élections des Membres du Conseil et se prononce sur toutes propositions qui lui sont présentées par le Bureau.

ART. 20. — Il peut être tenu des Assemblées générales en séance extraordinaire; elles sont alors convoquées par délibération spéciale du Conseil.

ART. 21. — Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou ayant exprimé leurs suffrages.

Les votes pourront avoir lieu par procuration ou par correspondance.

#### V. — Dissolution.

ART. 22. — La dissolution de la Société ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale.

Il sera décidé dans cette séance de l'attribution de l'actif.

---

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

L'AMBASSADEUR DU JAPON EN FRANCE.

BOISSONADE DE FONTARABIE, Ex-Conseiller légiste du Gouvernement Japonais.

## MEMBRES D'HONNEUR

MM.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

P<sup>ce</sup> AUGUSTE D'ARENBERG, Membre de l'Institut.

BERGER (G.) . . . . . Député, Membre de l'Institut.

P<sup>ce</sup> ROLAND BONAPARTE. Membre de l'Institut.

BOUSQUET . . . . . Ancien Conseiller d'État.

BRINCKMANN (D<sup>r</sup> J.) . . . Directeur du Muséum de Hambourg.

CHAVANNES (F.d.) . . . Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

COLLIN-DELAUVAUD. . . Directeur de l'Office National du Commerce Extérieur.

CROISSET. . . . . Doyen de la Faculté des Lettres de Paris

DIÓSY. . . . . Vice-Président du Conseil de la *Japan Society*.

DUBAIL (G.) . . . . . Ministre Plénipotentiaire.

FLOURENS . . . . . Ancien Ministre des Affaires Étrangères.

GONSE. . . . . Membre du Conseil Supérieur des Beaux-Arts.

HANOTAUX. . . . . Membre de l'Académie Française.

HIRAYAMA . . . . . Membre de la Chambre des Pairs du Japon.

KURINO (Baron) . . . . . Ambassadeur du Japon à Paris.

LÉVI (Sylvain). . . . . Professeur au Collège de France.

LIARD . . . . . Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

MOTONO (Baron). . . . . Ambassadeur du Japon en Russie.

ROUJON. . . . . Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

SAÏONJI (Marquis). . . . . Ex-Président du Conseil des Ministres du Japon.

SCHNEIDER . . . . . Maître de forges.

SÉNART . . . . . Membre de l'Institut.

SIEGFRIED . . . . . Sénateur, Ancien Ministre du Commerce.

SOCIÉTÉ DES ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE.

SUYÉMATSU (Baron) . . . . . Ancien Ministre.

TÉRAOUTCHI (Vicomte). Général, Ministre de la Guerre

## BUREAU

MM.

BERTIN . . . . . Membre de l'Institut, Dir<sup>r</sup>  
du Génie maritime C. R. *Président.*

ADATCI . . . . . Conseiller de l'Ambassade  
du Japon, Ministre pléni-  
potentiaire.

GUIMET . . . . . Fondateur du Musée des  
Religions. *Vice-Présidents.*

KÆCHLIN (R.) . . . . . Publiciste.

MÈNE (D<sup>r</sup>) . . . . . Docteur en médecine.

CLAVERY (Ed.) . . . . . Consul de France. . . . . *Secrétaire général.*

ALÉVÊQUE . . . . . Explorateur. . . . . *Secrétaire général adjoint.*

ARCAMBEAU. . . . . Professeur . . . . . *Bibliothécaire archiviste.*

**BUREAU** (*suite*).

MM.

LEBEL . . . . .	Littérateur . . . . .	<i>Bibliothécaire adjoint.</i>
DUFOURMANTELLE . . . . .	Secrétaire général honoraire de l'Alliance Française.	<i>Trésorier.</i>
BANNO . . . . .	Négociant . . . . .	<i>Trésorier adjoint.</i>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MM.

ANCELET . . . . .	Docteur en médecine.
BÉNAZET . . . . .	Attaché au Musée du Trocadéro.
BERTHELOT (Ph.) . . . . .	Premier Secrétaire d'Ambassade, Sous-Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.
CHEVALIER (H) . . . . .	Ingénieur.
DESHAYES . . . . .	Conservateur du Musée d'Ennery.
DESLANDRES . . . . .	Membre de l'Institut.
DUVENT (Ch.) . . . . .	Artiste-peintre.
HARMAND (J.) . . . . .	Ambassadeur.
ISAAC (P.A) . . . . .	Artiste-peintre.
KEMP (Robert) . . . . .	Publiciste, Syndic de la Presse Républicaine.
KRAFFT (Hugues) . . . . .	Membre du Conseil d'Adm. de l'U. C. des Arts Décoratifs.
LABRY (C <sup>te</sup> de) . . . . .	Capitaine de cavalerie.
LEBON (G <sup>al</sup> Georges) . . . . .	Anc. membre du Conseil supérieur de la Guerre.
LEMAIRE (Eug.) . . . . .	Ingénieur.
MAZELIÈRE (M <sup>is</sup> de la) . . . . .	Littérateur.
METMAN . . . . .	Conservateur du Musée des Arts Décoratifs.
MORIYAMA (C <sup>t</sup> ) . . . . .	Attaché naval à l'Ambassade du Japon.
NOCQ (Henry) . . . . .	Graveur en médailles.
ROUART (A.H.) . . . . .	Ingénieur.
SHIRAI (C <sup>el</sup> ) . . . . .	Attaché militaire à l'Ambassade du Japon.
TSUDA . . . . .	Secrétaire à l'Ambassade du Japon.
VEVER . . . . .	Joaillier-orfèvre.
YAMAUCHI . . . . .	Attaché à l'Ambassade du Japon.

**Composition du Conseil d'Administration  
par séries**

(Y compris les Membres du Bureau).

Première série.	Deuxième série.	Troisième série.	Quatrième série.	Cinquième série.
ADATCI	BÉNAZET	ARCAMBEAU	D <sup>r</sup> ANCELET	DESLANDRES
ALÉVÈQUE	DUVENT	BERTHELOT	BANNO	M <sup>is</sup> de la MAZELIÈRE
H. KRAFFT	GUIMET	CLAVERY	BERTIN	C <sup>d</sup> MORIYAMA
DE LABRY	HARMAND	DESHAYES	CHEVALIER	C <sup>t</sup> SHIRAI
LEMAIRE (E.)	LEBEL	DUFOURMANTELLE	R KEMP	TSUDA
METMAN	D <sup>r</sup> MÈNE	ISAAC	KŒCHLIN	YAMAUCHI
VEVER	NOCQ (H)	ROUART	LEBON (G <sup>al</sup> )	

La cinquième série sera soumise à réélection en 1911.

## Liste Alphabétique des Membres

DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE DE PARIS

*Membres d'Honneur : H. — Membres donateurs : D.*

*Membres à vie : V. — Membres annuels : A. — Membres libres : L.*

MM.

V	ADATCI (M.-I.) . . .	Ministre plénipotentiaire, Conseiller de l'Ambassade Impériale du Japon,	34. avenue de Wagram.
V	AKASHI . . . . .	Général de brigade,	Séoul.
V	AKIDZUKI . . . . .	Ambas. du Japon à Vienne,	Vienne.
V	ALÉVÈQUE . . . . .	Explorateur,	12, rue Desrenaudes.
L	ALEXANDRE (Arsène). . .	Rédacteur au <i>Figaro</i> ,	18, rue Ravignan.
A	ANCELET . . . . .	Docteur en médecine,	104, rue de Rennes.
V	ANDO . . . . .	Colonel,	M <sup>ère</sup> de la guerre, Tokio.
A	ARCAMBEAU (E) . . . . .	Professeur,	133, boul. Voltaire.
H	ARENBERG (P <sup>ce</sup> A. d') . . .	Membre de l'Institut,	20, rue de la Ville-L'É- vêque.
A	ARFVIDSON. . . . .	Tailleur,	27, avenue de l'Opéra.
D	ARISUGAWA (S. A. I. le P <sup>ce</sup> )	Amiral,	Tokio.
A	ARNAUD. . . . .	Notaire,	Luzarches (S.-et-Oise).
V	AUBRY . . . . .	Propriétaire,	14. rue de Hambourg, VIII <sup>e</sup> .
A	BAGGIO . . . . .	Avoué,	30, r. Gambetta, Arras.
V	BANNO . . . . .	Négociant,	55, rue des Petites Écu- ries.
A	BAVIER (d) . . . . .	Consul général de Dane- mark,	25, rue Franklin.
V	BÉNAZET . . . . .	Docteur ès lettres, Attaché au Musée du Trocadéro,	98, rue de Longchamp.
H	BERGER (G) . . . . .	Ancien Député, Membre de l'Institut, prés. de l'Union C <sup>trale</sup> des Arts Décoratifs,	107, rue de Rivoli.
A	BERTHELOT. . . . .	S <sup>s</sup> -Dir <sup>r</sup> d'Asie au Ministère des Affaires Étrangères.	126, boulevard Montpar- nasse.
V	BERTIN (E.) . . . . .	Membre de l'Institut, Dir <sup>r</sup> du Génie mar, C. R.,	8, rue Garancière.
V	BERTIN (CH) . . . . .	Capitaine, Attaché Militaire à l'Ambassade de France.	Tokio.

MM.

V	BETHMANN (B <sup>on</sup> de) . . .	Banquier,	31, rue Pauquet.
A	BERLY . . . . .		184, rue de Rivoli.
A	BEURDELEY . . . . .		79, rue de Clichy.
A	BING (M.) . . . . .		18, rue Boissonnade.
V	BLONDEAU . . . . .	Banquier,	50, rue de la Boétie.
H	BOISSONADE DE FONTA- RABIE . . . . .	Ex-conseiller légiste du Gou- vernement Japonais,	Villa Bellevue, cap d'An- tibes (Alpes-Mar.).
H	BONAPARTE (P <sup>ce</sup> Roland)	Membre de l'Institut,	10, avenue d'Iéna.
A	BOREL (Jean) . . . . .	Secrétaire de l'Ambassade de France,	Tokio.
V	BOUASSE-LEBEL . . . . .	Ancien éditeur,	19, quai Malaquais.
A	BOURGOIS (G. L.) . . . . .	Lieutenant de vaisseau,	Tokio.
H	BOUSQUET (G.) . . . . .	Ancien Conseiller d'État,	7, rue Alfred-de-Vigny.
H	BRINCKMANN (D <sup>r</sup> Justus)	Directeur du Muséum de Hambourg,	5, Eteinthorplatz, Ham- bourg.
V	BRUHL (H.) . . . . .	Négociant,	57, rue de Châteaudun.
A	BRUNET . . . . .	Général,	74, avenue Marigny.
V	BRUNET (J.-L.) . . . . .	V.-P <sup>t</sup> du Syndicat de la Presse coloniale,	3, boulevard Voltaire.
A	BRYLINSKI (R.-A.) . . . . .	Lieutenant de vaisseau,	54, boul. Grignan, Tou- lon (Var).
V	CABROL (Phil. de) . . . . .	Adm. dél. de la Société des Chantiers de la Loire,	Vilvert, Jouy-en-Josas (S.-&O.).
A	CAIX (C <sup>te</sup> Robert de) . . . . .	Dir <sup>r</sup> de l'« Asie française »,	108 rue St-Dominique
V	CAMONDO (C <sup>te</sup> de) . . . . .		82, avenue des Champs- Elysées.
A	CARBONNAUX . . . . .		15, avenue de Ségur.
V	CAZENAVE . . . . .	Ministre plénipotentiaire, en mission,	87, avenue Malakoff.
L	CHALIAYE (F.) . . . . .	Professeur,	1, rue Léopold-Robert.
A	CHANOINE (Général). . . . .	Anc. Ministre de la Guerre,	Baudement, par Anglure (Marne).
A	CHARPENTIER (M) . . . . .	Vice-Consul de France,	Kobé.
H	CHAVANNES (Ed) . . . . .	Membre de l'Institut, prof <sup>r</sup> au Collège de France,	1, rue des Écoles, Fonte- nay-aux-Roses (Seine).
A	CHÉRADAME (A.) . . . . .	Publiciste,	16, rue Lalo.
A	CHEVALIER (H.) . . . . .	Ingénieur,	61, quai de Grenelle.
A	CHEVREY-RAMEAU (P. D.)	Ministre plénipotentiaire, an- cien député,	18, rue du Cirque.
A	CHIBRET (P.-L.) . . . . .	Docteur en médecine,	rue d'Amboise, Cler- mont-Ferrand (Puy- de-Dôme).
V	CLAVERY (Ed.) . . . . .	Consul de France,	24, avenue du Chemin- de-Fer, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
A	CLAVERY (Paul) . . . . .	Ministre plénipotentiaire,	id.
V	COLLIN (Victor) . . . . .	Ministre plénipotentiaire,	15, avenue de Villars.
H	COLLIN-DELAUVAUD . . . . .	Dir. de l'Office National du Commerce Extér.,	5, rue St-Jean, Pontoise (Seine-et-Oise).

MM

A	COLMET-DAAGE . . . . .		9. r. Gustave-Flaubert.
A	CONTENSON (B <sup>on</sup> de). . . . .	Ex-attaché milit. en Chine,	4. rue de l'Alboni.
V	CORVISART (B <sup>n</sup> ). . . . .	Colonel, Commandant le 20 <sup>e</sup> régiment de dragons,	Limoges (Hte-Vienne).
A	COSSON . . . . .		5, avenue Friedland.
A	COURTIN (M <sup>me</sup> ) . . . . .		8, rue de Monceau.
H	CROISSET. . . . .	Doyen de la Fac des Let ,	13, rue Cassette.
A	COULERU . . . . .	Ingénieur-chimiste,	7. r. Francisque-Sarcey.
A	DABERNAT (M <sup>me</sup> H.-C ). . . . .	Professeur de piano,	274, boulevard Raspail.
V	DARD (E.) . . . . .	Secrétaire d'Ambassade,	24, rue de l'Université.
A	DAUTREMER (Joseph) . . . . .	Consul de France, chargé du cours de japonais à l'Ecole des Langues Orientales,	132, rue de La Châtre (Châteauroux).
V	DEGUY (Alfred) . . . . .	Ingénieur,	10. rue Desbordes-Val- more
A	DELTEIL (Loÿs) . . . . .	Artiste graveur, expert,	2, rue des Beaux-Arts.
A	DELPECH (Albert). . . . .		10, rue Lord-Byron.
D	DESHAYES . . . . .	Conservateur du Musée d'En- nery,	59, avenue du Bois-de- Boulogne
V	DESLANDRES (H.). . . . .	Membre de l'Institut, Dir. de l'Observatoire de Meudon.	39, avenue du Château, Bellevue (S.-et-O).
A	DEVRED (L.) . . . . .	Artiste peintre,	55, rue de Villiers, Neuilly sur-Seine.
V	DILLAIS (L.) . . . . .	Lieut.-colonel en retraite,	92, rue du Ranelagh.
H	DIÓSY (A.). . . . .	V.-Président du Conseil de la <i>Japan Society</i> ,	20, Hanover Square, London.
V	DOUCET. . . . .		19, rue Sponini.
H	DUBAIL (G.) . . . . .	Ministre plénipotentiaire,	19, r. Godot-de-Mauroy.
A	DUBREUIL (L <sup>t</sup> Émile) . . . . .	au 23 <sup>e</sup> Rég. d'Infanterie co- loniale,	
V	DUFOURMANTELLE (L.) . . . . .	Secrétaire général honoraire de l' <i>Alliance Française</i> ,	48, rue Vavin.
A	DUVENT (C.) . . . . .	Artiste peintre,	6, rue de Madrid.
A	ETIENNE-OLIVIER. . . . .	Avocat,	121, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
A	FAURE (Ed) . . . . .	Consul du Japon,	17, place de la Madeleine.
D	FEDERICI (M <sup>me</sup> , née Bois- sonade) . . . . .		35, pavé des Chartrons, Bordeaux.
H	FLOURENS . . . . .	Anc. Min. des Aff. Etr.,	villa Bellevue, Cap d'An- tibes (Alpes Mar.).
V	FLOURY. . . . .	Éditeur,	82, rue du Ranelagh.
A	FOURNIER (D <sup>r</sup> Edmond)		3, boul. des Capucines.
A	FOURNIER . . . . .	Vice-Amiral, C. R.	77, rue de Miromesnil.
D	FUSHIMI (S. A. I. le M <sup>al</sup> ).		65, avenue Bosquet.
D	FUSHIMI (S. A. I. le P <sup>co</sup> Hiroyasu) . . . . .	Capitaine de frégate,	Tokio.
A	GALLAIS (A) . . . . .	Homme de lettres,	Tokio.
			Villa Chrysanthème, rue des Brochets, Alfort- ville (Seine).

MM.

A	GARBUTT (Matthew).	Architecte,	95. Howard's Lane, Putney, Londres S. W.
A	GAUDINEAU (Félix)	Lieut au 46 <sup>e</sup> régiment d'infanterie,	10. rue Michel-Chasles.
A	GAUSSEN (Édouard)	Consul général de France,	Yokohama.
V	GÉRARD (A.)	Ambassadeur de France,	Tokio.
A	GLINEL (P.)	Avocat à la Cour d'Appel,	28, quai du Louvre.
A	GODEFROY (Louis)	Artiste-peintre,	9 rue Cernuschi.
H	GONSE (L.)	Membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts.	205. boul. St-Germain.
A	GOY (B <sup>n</sup> P de)	Administrat <sup>r</sup> au Cambodge,	
V	GUIMET (Emile)	Fondateur du Musée Guimet,	Musée Guimet, place d'Iéna.
A	GUNZBOURG (B <sup>on</sup> G de)		32, avenue Kléber.
A	GUNZBOURG (B <sup>on</sup> J. de).		50, avenue Bugeaud.
A	GUYOT (Yves)	Ancien Ministre des Travaux Publics,	95, rue de Seine.
V	GYSIN (R)	Négociant,	6, rue d'Abbeville.
A	HACHENBERGER	Artiste statuaire,	22, rue de Tourlaque.
A	HAILLANT	Avoué, Docteur en droit,	21, pl. de l'Atre, Épinal.
A	HALAIS (Ch.)	Gouverneur h <sup>re</sup> des colonies,	15, boul. de la Tour-Maubourg.
L	HALOT	Consul honoraire du Japon,	13, rue de Florence, Bruxelles.
A	HALPHEN (J)	Officier d'artillerie,	81, aven. Victor-Hugo.
H	HANOTAUX	De l'Académie Française,	15, rue d'Ammale.
V	HARMAND (J.)	Ambassadeur,	225, faub. St-Honoré.
A	HASEGAWA (Kiuchi)	Secrétaire du Ministère de l'Intérieur,	Tokio.
V	HATANO.	Lieut. de vaisseau de la Marine imp. japonaise,	16, rue Eugène-Manuel.
A	HÉLARY (Louis)	Commis des Tr. Publics,	12, rue Poulo Condor, Saïgon.
V	HEURTEL	Capit. de frégate. C. R.,	91, avenue Kléber.
A	HIGUCHI (C <sup>at</sup> Tetsutaro).	de l'Infanterie.	24, av. de Tourville.
H	HIRAYAMA	Membre de la Chambre des Pairs, Grand Maître de la Maison de S. A. I le prince Arisugawa.	Tokio.
D	HISHAMATSU (C <sup>te</sup> )	Commandant,	Tokio.
V	HOUDARD (Ch.)	Artiste peintre	9, rue Marguerite.
V	HYDE (James H.)		18, rue Adolphe-Yvon.
V	INOUYÉ (Kinjiro)	Négociant,	Tokio.
V	ISAAC (P.-A.)	Artiste peintre.	11, pass. de la Visitation.
V	ITCHIJO (P <sup>ce</sup> )	Maître des cérémonies de S. A. I. le prince héritier,	Tokio.
A	JACQUIN	Avoué,	5, rue des Moulins.
A	JACMART.		4. rue Le Chapellier, Bordeaux.



MM.

V	JANET . . . . .	Anc. ingén. de la Marine,	29. rue des Volontaires.
V	JAVAL . . . . .	Membre du Conseil général de l'Yonne,	45, rue Boulainvilliers.
A	JOLY (H. L.) . . . . .	Ingénieur,	4, Glebe Place, Chelsea, London, S. W.
D	KAHN (A.) . . . . .	Banquier,	102, rue de Richelieu.
V	KEMP (R.) . . . . .	Syndic de la Presse répub .	45. rue de Douai.
A	KIJIMA . . . . .	Vice-Consul du Japon,	Quai des Fossés, Lyon.
A	KIKUCHI (Kiyoshi) . . . . .	Rédacteur à l' <i>Osaka Mainichi</i> ,	22, r. Gustave Courbet.
A	KLOBUKOWSKI (A.) . . . . .	Gouverneur Général de l'Indo-Chine,	Hanoï.
V	KŒCHLIN (R.) . . . . .	Publiciste.	32. quai de Béthune.
A	KOBAYASHI (Rik ya) . . . . .	D <sup>r</sup> de la C <sup>ie</sup> Mikimoto,	10, rue du Bois-de-Bou- logne.
A	KÖNIGSWARTER (M <sup>m</sup> Sa- raline) . . . . .		150, boul. Haussmann.
V	KRAFFT (H.) . . . . .	Membre du Conseil d'Adm. de l'U. C. des Arts Déco- ratifs,	42, rue de Lubeck.
A	KRAUSS (A. E.) . . . . .	Ingénieur mécanicien,	21, rue Albouy.
D	KUNI (S. A. I. le Prince).		Tokio.
V	KURINDO (B <sup>on</sup> ) . . . . .	Ambassadeur du Japon,	7, avenue Hoche.
A	LABBÉ (P.) . . . . .	Secr. gén. de la Société de Géographie commerciale,	14 bis, rue Montaigne.
A	LABOURET (M <sup>lle</sup> de) . . . . .	Inspectrice de l'Enseigne- ment du dessin de la Seine,	11, avenue de Fontenay, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
V	LABRY (C <sup>te</sup> de) . . . . .	Capitaine de cavalerie,	21. avenue Kléber.
L	LAGOUDAKI . . . . .	Docteur en médecine,	103, avenue de Villiers.
V	LANGWEIL (M <sup>me</sup> ) . . . . .		26, place Saint-Georges.
D	LANNELONGUE (M. le Prof.) . . . . .	Sénateur, Membre de l'Ins- titut,	3, rue François I <sup>er</sup> .
V	LEBEL (J.) . . . . .	Littérateur,	81, avenue de Villiers.
A	LEBON (G <sup>al</sup> Georges).		41, avenue de la Bour- donnais.
A	LECLERCQ . . . . .	Joillier orfèvre,	141, boul. Sébastopol.
A	LEFEUVE (Gabriel) . . . . .		95, rue Jouffroy.
V	LE GOFF . . . . .	Docteur en médecine,	178, faub. Saint-Honoré.
A	LEMAIRE (E.) . . . . .	Ing <sup>r</sup> , Secr <sup>e</sup> de la Rédaction du <i>Génie Civil</i> ,	11, rue Carpeaux.
D	LEMAIRE (M <sup>me</sup> G.) . . . . .		11, rue Tronchet.
A	LEMOINE (H.) . . . . .	Éditeur de musique,	9, rue Chaptal.
L	LEQUEUX (M <sup>me</sup> A.) . . . . .		52, rue Vaneau.
A	LE ROND (H.) . . . . .	Chef d'escadrons, C <sup>dt</sup> l'Ar- tillerie de la 8 <sup>e</sup> division de Cavalerie,	Besançon.
A	LEROUX (Ernest) . . . . .	Éditeur,	28. rue Bonaparte.
A	LEROY-BEAULIEU (Pierre)	Député,	94, avenue Kléber.

MM.

A	LE VAVASSEUR (J.) . . .	Négociant,	82. quai des Chartrons. Bordeaux.
H	LÉVI (Sylvain). . . . .	Prof <sup>r</sup> au Collège de France,	9, rue Guy-de-la-Brosse
A	LÉVY (R. G.) . . . . .	Professeur à l'École des Sciences Politiques.	3, rue de Noisiel (rue Spontini), XVI <sup>e</sup> .
H	LIARD . . . . .	V.-Rect <sup>r</sup> de l'Ac. de Paris,	5, rue de la Sorbonne.
V	LOGÉ (A) . . . . .	Négociant.	29, boul. de Courcelles.
A	LUCY-FOSSARIEU (M <sup>me</sup> , M <sup>lles</sup> Inès et Renée de)		3, rue Alfred de Musset, Neuilly-sur-Seine.
L	MACON (L.) . . . . .	Syndic honoraire de la Presse étrangère,	6, rue Gounod.
V	MALLET (G.) . . . . .		Le Bois-des-Moutiers. Varangeville-sur-Mer, (Seine-Inférieure).
D	MARCEL . . . . .	Architecte,	14, rue des Saints-Pères.
A	MARONI . . . . .		25, avenue d'Eylau.
V	MARTEAU (G) . . . . .	Ingénieur,	3, rue de la Boétie.
V	MARTINIE (R.) . . . . .	Lieut de vaisseau, attaché naval à l'Amb. de France,	Tokio.
V	MARUYAMA (S.) . . . . .	Capitaine de corvette,	Tokio.
V	MATSUDAIRA (V <sup>te</sup> ) . . . . .	Maître des Cérémonies à la Cour Impériale,	Tokio.
A	MATSUMURA (C <sup>dt</sup> Kikuo).	Capitaine de corvette,	16, rue Eugène Manuel.
V	MATSUMURA (C <sup>dt</sup> S.) . . . . .	Capitaine de frégate, Attaché naval en France,	16, rue Eugène Manuel.
V	MATSUOKA (I) . . . . .	Ingénieur en chef de l'armée japonaise,	Takatamura, Zoshigaya, 730, Tokio.
V	MAZELIÈRE (M <sup>is</sup> de la) . . . . .	Littérateur.	40, rue Barbet-de-Jouy.
V	MÈNE . . . . .	Docteur en médecine,	4, rue Valentin Haüy.
A	METMAN . . . . .	Conservateur du Musée des Arts Décoratifs,	38, rue de Lubeck.
V	MIGEON (S) . . . . .	Conservateur au Musée du Louvre,	150, rue du Bois-de- Fleury, à Meudon (Seine-et Oise).
H	MINISTRE (le) . . . . .	Des Affaires Étrangères,	Au Ministère.
H	MINISTRE (le) . . . . .	Du Commerce et de l'In- dustrie,	Au Ministère.
H	MINISTRE (le) . . . . .	De l'Instruction Pub. et des Beaux-Arts,	Au Ministère.
A	MÖLLER (Tyge) . . . . .	Licencié Univ.	7, rue du Marché Saint- Honoré.
A	MOMMÉJA (René). . . . .	Fondé de pouvoirs d'agent de change,	17, rue d'Anjou.
A	MORIYAMA . . . . .	Capitaine de vaisseau,	Min. de la Marine, Tokio.
H	MOTONO (B <sup>on</sup> ). . . . .	Ambassadeur du Japon en Russie,	Saint-Petersbourg.
A	NAGAI (C <sup>dt</sup> Kitaru) . . . . .	de l'Infanterie,	65, rue Lauriston.
D	NASHIMOTO (S. A. I. le Prince); NAUDEAU (Ludovic). . . . .	Lieutenant-colonel, Publiciste,	Tokio 46, rue Caulaincourt.

MM.

V	NEL . . . . .	Lieutenant de vaisseau.	9, rue de Chabannes, Toulon.
A	NETTANCOURT (C <sup>te</sup> G. de)		17, rue Vaneau.
V	NISHIO . . . . .		Au Japon.
A	NOCQ (Henry) . . . . .	Graveur en médailles,	29, quai Bourbon.
A	NOJIMA . . . . .	Chancelier de l'Ambassade Impériale du Japon.	7, avenue Hoche.
V	OPPENHEIMER . . . . .	Négociant,	21, rue de Cléry.
A	OTCHIAÏ . . . . .	Secrétaire de l'Ambassade du Japon en Russie,	Saint-Pétersbourg.
L	OYAMADA (S) . . . . .	Délégué de la Société Franco- Japonaise.	Ushigomé, Nijikimatchi, 11, Tokio.
V	PIMODAN (C <sup>te</sup> de) . . . . .	Colonel, ancien attaché mili- taire au Japon,	98, rue de l'Université.
V	PINOT . . . . .		50, avenue de Wagram.
V	PORCHER-LABREUIL . . . . .		5, avenue de l'Opéra.
A	PORTIER (André) . . . . .		24, rue Chauchat.
V	POURTALÈS (C <sup>t</sup> J. de) . . . . .		7 rue François I <sup>er</sup> .
A	RÉGNIER (E) . . . . .	Professeur,	21, rue de Ponthieu.
V	REUBELL . . . . .		23, rue de Marignan.
A	RIDEL . . . . .	Architecte,	25 rue Crossadière, Laval (Mayenne).
V	RONDON (Louis) . . . . .	Négociant,	37, rue Joubert.
A	ROSENTHAL (P.) . . . . .	Docteur en médecine,	13 bis, rue des Mathurins.
V	ROUART (A.-H) . . . . .	Ingénieur,	36, rue de Lisbonne.
L	ROUART (A.) . . . . .	Editeur de musique,	17, rue de Lisbonne.
A	ROUART (H.) . . . . .	Juge au Tribunal de 1 <sup>re</sup> ins- tance,	7, avenue de Rebaix, Coulommiers (Seine- et-Marne).
A	ROUBAUD (Adolphe) . . . . .	Négociant,	40, rue Albouy, X <sup>e</sup> .
H	ROUJON . . . . .	Sec. perp. de l'Ac. des B.-A.	Palais de l'Institut.
V	ROULINA . . . . .	Anc. Consul gén. de Corée,	44, rue Lafayette.
A	ROULINA (Ch.) . . . . .	Négociant,	11, boul. d'Argenson, Neuilly-sur-Seine.
V	ROY (F.) . . . . .	Industriel,	24, place Malesherbes.
V	ROZIER (E.) . . . . .		125, avenue des Champs- Elysées.
A	SAINT-MAURICE (C <sup>te</sup> de)	Publiciste,	8, rue Girouix, à Rueil (S.-et O.) (Téléphone avec Paris 42).
A	SAINT-VICTOR (G. de) . . . . .		26, avenue Marceau.
H	SAÏONJI (M <sup>is</sup> ) . . . . .	Ancien Présid <sup>t</sup> du Conseil des Ministres,	Tokio.
A	SALADIN . . . . .	Architecte,	69 bis, b <sup>d</sup> de Courcelles.
D	SAKATANI (B <sup>on</sup> ) . . . . .	Anc. Ministre des Finances,	Tokio.
A	SALANSON (M <sup>lle</sup> Camille)		23, rue d'Artois.
A	SALTAREL . . . . .		41, avenue de S <sup>t</sup> -Mardé, Paris, XII <sup>e</sup> .

MM.

A SANO . . . . .	Négociant,	29, rue de Maubeuge.
A SARLIN (E.) . . . . .		106, boul. de Courcelles.
A SAUTTER (Emm.) . . . . .		18, rue de l'Arcade.
L SAZERAC . . . . .	Photographe,	33, rue Saint-Lazare.
A SCHLUMBERGER (Maurice de) . . . . .		14, rue Pierre Charron, Paris. XVI <sup>e</sup> .
A SCHENINGER (J.) . . . . .	Négociant,	6 rue d'Abbeville.
A SCHÖNFELD (Max) . . . . .		33, rue des Bourdonnais, II <sup>e</sup> .
H SCHNEIDER . . . . .	Maître de Forges,	34. Cours-la-Reine.
H SÉNART . . . . .	Membre de l'Institut,	18, rue François I <sup>er</sup> .
V SHIGUENO (S.) . . . . .		Au Japon.
V SHIRAI (C <sup>cl</sup> ) . . . . .	Attaché militaire à l'Ambassade du Japon.	31, rue Franklin.
A SHONO (Danroku) . . . . .	Ingénieur des Chem. de fer,	140, faub. S <sup>t</sup> -Martin.
SCHWERER . . . . .	Aspirant de marine,	9, rue Racine, Toulon.
H SIEGFRIED . . . . .	Sénateur,	226, Bd. Saint-Germain.
A SMET (T.) . . . . .	Auditeur au Conseil d'État,	14, rue de Marignan.
D SOCIÉTÉ DES CHANTIERS DE LA LOIRE . . . . .		11 bis, boul. Haussmann.
A SOUHART . . . . .	Ministre plénipotentiaire,	La Havane (Cuba).
A SUWA . . . . .	Corresp. de l'Administration des Haras du Japon,	62, rue Saint-Lazare.
H SUYÉMATSU (B <sup>on</sup> ) . . . . .	Ancien Ministre,	Tokio.
A TAKAHIRA (T.) . . . . .	Négociant,	22, rue Chauchat.
V TAKÉDA . . . . .	Mécanicien insp <sup>r</sup> général,	Min. de la Marine, Tokio.
V TAKÉNOOUTCHI (H.) . . . . .	Contre-amiral,	Min. de la Marine, Tokio.
A TASSIN (M <sup>me</sup> ) . . . . .		27, rue du Coq, Bar-le-Duc (Meuse).
A TATSUKÉ (S.) . . . . .	Secrétaire de 1 <sup>re</sup> classe, Ministère des Aff. Étr.,	Tokio.
H TÉRAOUTCHI (V <sup>te</sup> ) . . . . .	Général, Ministre de la Guerre,	Tokio.
V TÉRASHIMA (C <sup>te</sup> ) . . . . .	Ministère des Aff. Etrangères,	Tokio.
A THÉVENIN (M.) . . . . .	Dir <sup>r</sup> à l'École des Hautes-Études.	7, rue Pierre-Nicole prolongée.
L THIÉBAULT-SISSON . . . . .	Rédacteur au <i>Temps</i> ,	13, rue Mignard.
V THURNEYSSEN (E.) . . . . .		10, rue de Tilsitt.
A TISSIER (R.) . . . . .	Docteur en médecine,	49, rue du Four.
A TRESSAN (C <sup>te</sup> G. de) . . . . .	Lieutenant, détaché à l'École supérieure de guerre,	3, rue Pérignon, XV <sup>e</sup> .
A TSUDA . . . . .	Secrétaire d'ambassade,	7, avenue Hoche.
A UCHIMURA (Sojiro) . . . . .	De la C <sup>ie</sup> Horikoshi,	55, rue des Petites Écuries.
A VARENNE (H.) . . . . .	Statuaire,	3 bis, rue de Bagnaux.
A VERNES (P.) . . . . .		30, avenue de Messine.
A VERNEUIL (M <sup>oo</sup> ) . . . . .		1, rue Delambre.

MM.

V	VEVER (H.) . . . . .	Joaillier-Orfèvre,	59, rue de la Boétie,
V	VIELLARD (René). . . . .		90, rue de Miromesnil.
A	VIGNIER. . . . .	Négociant,	34, rue Laffitte.
V	VILMORIN (M. de) . . . . .	Négociant,	13, quai d'Orsay.
V	VILMORIN (Ph. de) . . . . .	Id.	13, quai d'Orsay.
A	VISSIÈRE (A.) . . . . .	Consul Général de France,	44, rue du Ranelagh.
D	WAKATSUKI (R.) . . . . .	Vice-Ministre des Finances,	Tokio
A	WEBSTER (G -C) . . . . .	Docteur en médecine,	32, Bellevue Place, Chi cago, Ills. (E. U )
A	WEILL (Élie) . . . . .	Importateur-exportateur,	117, faubourg Poisson- nière.
V	WORCH . . . . .	Négociant,	9, rue Bleue.
V	YAMADA (S.) . . . . .	Profes. à l'École de Droit,	Tokio.
A	YAMAGISHI . . . . .	Négociant,	55, rue des Petites-Écu- ries.
A	YAMANAKA (C.) . . . . .	Consul du Japon,	53. av. du Sud, Anvers.
D	YAMAOUTCHI (M <sup>is</sup> ) . . . . .	Capitaine,	20, Nana shome Koji matchi, Tokio.
A	YAMAUCHI (S) . . . . .	Attaché à l'Ambassade Impé- riale du Japon,	7, avenue Hoche.

10 avril 1910.

**Membres d'honneur, donateurs et perpétuels décédés.**

BARDONNAUT, BING, BISSONET, CANET, Vice-Amiral COURREJOLLES, DARSEL, GERBEAU, GILLOT, HAYASHI, JANSSEN, Prince KOMATSU, DE LUCY-FOSSARIEU, RÉGNIER, RÉGAMEY, SAUERBACH, .

**Publications périodiques reçues par la Société  
en échange de son Bulletin**

---

BULLETIN de l'Association Amicale Franco-Chinoise.  
BULLETIN du Comité de l'Asie Française.  
BULLETIN de l'École Française d'Extrême-Orient (Hanoï).  
BULLETIN de la Société de Géographie Commerciale.  
BULLETIN de la Société de Géographie et d'Études Coloniales de Marseille.  
BULLETIN de la Société d'Études Belgo-Japonaises (Bruxelles).  
Mélanges Japonais (Tôkyô).  
Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales.

\*  
\*\*

Japan Chronicle (Kobé, édit hebdomadaire).  
MITTEILUNGEN der Deutschen Gesellschaft für Natur-und Voelkerkunde Ostasiens  
(Tôkyô).  
TRANSACTIONS and Proceedings of the Japan Society (Londres).  
PROCEEDINGS of the Asiatic Society of Japan (Tôkyô).

\*  
\*\*

Revue Statistique de la Chambre de Commerce du Havre.  
Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon.  
Semi-Annual Report of the Kyôtô Chamber of Commerce.  
The Chamber of Commerce Journal (Yokohama).

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DE LA

## **Société Franco-Japonaise de Paris**

du 1<sup>er</sup> Mars 1910.

---

Le 1<sup>er</sup> Mars 1910, dans la salle de l'Alliance Française, 186, boulevard Saint-Germain, la Société Franco-Japonaise de Paris, a tenu sa dixième Assemblée Générale annuelle.

La séance a été ouverte à 9 heures du soir par M. E. Bertin, président; assisté de M. Adatci, vice-président, Conseiller de l'Ambassade Impériale du Japon, et de M. le général Georges Lebon.

Après l'allocution du Président, M. Ed. Clavery, secrétaire général, a donné lecture du rapport moral et administratif sur le fonctionnement de la Société pendant l'exercice 1909-1910, puis M. L. Dufourmantelle expose la situation financière arrêtée au 31 Décembre 1909. Les comptes ainsi présentés sont approuvés à l'unanimité.

Le lecteur trouvera plus loin le texte de ces documents.

Comme la circulaire envoyée aux sociétaires à la date du 20 Février 1910 l'avait indiqué, et ainsi que l'avait rappelé le président au début de la séance, l'Assemblée avait à se prononcer :

1<sup>o</sup> En vertu de l'article 6 des statuts :

a) Sur le renouvellement de la quatrième série du Conseil d'Administration, composée de sept membres, d'ailleurs rééligibles;

b) Sur le remplacement de MM. le colonel Matchida et Ariyoshi, ayant quitté la France;

c) Sur la ratification d'une nomination faite en 1909-1910, en vertu de l'article 7 des statuts.

M. E. LEMAIRE.

2<sup>o</sup> En vertu de l'article 4 des statuts :

Sur l'adoption ou le rejet d'un nouveau paragraphe à insérer, en deuxième alinéa, à l'article 4, ce nouveau paragraphe étant ainsi conçu :

« Pour devenir membre de la Société, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil. »

Au moment de passer au vote sur ce point, lecture est donnée du texte complet des statuts.

Il est procédé au dépouillement du scrutin et le président en fait connaître les résultats, qui sont les suivants :

1<sup>o</sup> En ce qui concerne l'élection ou la réélection de 10 membres du Conseil :

Nombre de suffrages exprimés : 63.

Ont obtenu :

MM. BANNO . . . . .	63 voix
BERTIN . . . . .	63 —
CHEVALIER . . . . .	63 —
KEMP . . . . .	63 —
LEMAIRE . . . . .	63 —
Colonel SHIRAI . . . . .	63 —
TSUDA . . . . .	63 —
Docteur ANCELET . . . . .	62 —
KOECHLIN . . . . .	62 —
Général Georges LEBON . . . . .	62 —

En conséquence, MM. le D<sup>r</sup> Ancelet, Banno, Bertin, Chevalier, R. Kemp, Koechlin, général Lebon, sont élus membres du Conseil dans la quatrième série.

MM. le colonel Shirai et Tsuda sont élus dans la cinquième série, à la place de MM. Ariyoshi et colonel Matchida; est confirmée la nomination de M. Eug. Lemaire dans la première série.

2° En ce qui concerne l'adjonction proposée à l'article 4 des statuts :

Nombre de suffrages exprimés : 56

Pour l'adoption. . . . .	56 voix.
Contre . . . . .	néant.

En conséquence, le nouveau paragraphe, dont le texte est donné ci-dessus, formera désormais le deuxième paragraphe de l'article 7 des statuts.

M. T. Ishikawa devait ensuite prendre la parole sur ce sujet : « Une poétesse japonaise et son œuvre, *Sei-Shonagon et le Makura no-Soshi.* »

Le distingué professeur, récemment reçu docteur par notre Sorbonne, ayant été obligé de quitter la France quelques jours plus tôt qu'il ne pensait, lecture de la conférence qu'il avait préparée fut donnée par M. Arcambeau, notre dévoué bibliothécaire, dont notre Société a eu déjà bien des fois l'occasion d'apprécier l'excellente diction.

Ce fut un attrayant chapitre d'histoire littéraire, dont le texte figure plus loin dans ce fascicule, et qui fut particulièrement goûté de toute l'assistance.

Nous avons reconnu notamment : Mme Adatci, Mme et Mlle Bertin, Mme la générale Lebon, M. et Mme Alevêque, Mme Arcambeau, M. et Mlles Logé, Mlle C. Salanson, Mme et Mlle Vissière, colonel Hénin, lieutenant Dubreuil, MM. Helary, D<sup>r</sup> Le Goff, Mancini T. Osoumi, H. Rouart, magistrat; D Shono, etc.



## ALLOCUTION DE M. ÉM. BERTIN, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Notre Société complétera, au cours de cette année, sa dixième année d'existence. Pendant ces dix années, sa croissance a été rapide à la fois sous le rapport du nombre de ses membres, de l'importance de ses publications et de sa situation financière. C'est là votre œuvre à tous, sans doute, mais nous devons des remerciements particuliers à notre secrétaire général, pour son dévouement inlassable, et à notre trésorier, pour le soin de sa gestion, sans oublier le généreux confrère qui a la délicate attention de multiplier par le coefficient deux cents, sa cotisation annuelle.

Nous sommes devenus un centre d'études connu du monde savant. Nous comptons, en effet, des collaborateurs comme M. le Mi<sup>s</sup> de la Mazelière, qui vient de couronner par un si beau tome V, ses quatre volumes sur le Japon, dont chacun marquait une étape nouvelle dans la connaissance approfondie de ce pays, et comme M. le D<sup>r</sup> E. Mène, dont les articles font autorité, concernant l'art des armuriers et des ciseleurs. Notre Bulletin a si bien pris rang parmi les périodiques estimés, que les demandes d'achat des anciens numéros menacent d'épuiser notre fond de réserve.

Malheureusement, nous avons eu la douleur de perdre quatre de nos collègues :

M. Jules DUBOIS, ingénieur au Creusot, un assidu de nos déjeuners, qui a contribué activement aux relations commerciales entre les deux pays. Il avait reçu la rosette du Soleil Levant.

M. le contrôleur général MARTINIE, auquel une notice a été consacrée dans le Bulletin, et qui aura chez nous un digne continuateur en la personne de son fils, M. le capitaine de frégate Martinie, attaché naval à Tôkyô, que nous reverrons bientôt en France.

M. Émile SCHOENINGER, dont le nom ne disparaîtra pas de l'Annuaire, où il sera représenté par son frère M. Jules Schoeninger.

M<sup>me</sup> COLMET-DAAGE, une de nos sociétaires du début, dont le mari reste aussi à la Société, pour nous rappeler le souvenir de la collègue disparue.

Notre compagnie associe ses sincères regrets à ceux de leurs familles et de leurs amis.

Mesdames et Messieurs,

Malgré ces pertes, nous n'avons cessé de grandir, comme nous ne pouvions manquer de le faire, placés comme nous sommes, sous le patronage de deux grands pays. Par le développement qu'elle a pris, la Société n'a fait que suivre l'exemple du Japon. Nous espérons grandir encore. Notre ambition n'a aucune limite.

## RAPPORT DE M. ÉD. CLAVERY

Secrétaire-général.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Quel est, dans la série ordinale, le nombre qui revient à l'Assemblée générale de ce soir ? Celle-ci est-elle la neuvième ou la dixième qui ait été tenue par notre Société ? A ces questions que je me posais au moment de commencer ce rapport, nos précédents Annuaires ne fournissant pas, semble-t-il, d'indication bien précise à cet égard, M. le Président a répondu à l'avance au cours de son allocution de ce soir. D'ailleurs, le 2 mars de l'année dernière, ne nous disait-il pas déjà : « C'est aujourd'hui notre dixième Assemblée générale, si nous mettons en ligne de compte la réunion en 1900 des membres de la Commission Japonaise de l'Exposition, qui, joints à quelques Français de bonne volonté, ont jeté les bases de notre Société. » Il ressort donc de là que, comme en témoignent également nos archives, notre compagnie, fondée en 1900, se réunit aujourd'hui pour la dixième fois en séance annuelle. La première de ces assemblées a été tenue le 26 mars 1901, et les autres se sont succédé régulièrement depuis cette époque. Pour un groupement tel que le nôtre, avoir duré dix ans, dans notre pays surtout où les esprits vraiment curieux des choses de l'étranger, les Xénomanes, aurait dit Rabelais, ne sont pas légion, n'est-ce pas là déjà quelque chose, un gage de bon augure pour l'avenir ?

Au cours des douze mois qui viennent de s'écouler, les progrès de la Société, signalés périodiquement depuis l'origine, ne se sont pas ralentis. C'est ce que je voudrais essayer de montrer ce soir en un rapide exposé.

Tout d'abord, un devoir, particulièrement agréable à remplir, s'impose à moi : celui de dire toute ma reconnaissance à ceux de mes Collègues qui, cette année comme précédemment, ont bien voulu, dans leur dévouement à la Société, m'apporter leur concours et m'aider efficacement dans les tâches diverses que comporte le rôle de secrétaire général, tâches auxquelles mes devoirs, vis-à-vis de l'Administration à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, ne me permettent pas de me donner toujours autant qu'il serait désirable, autant que je le souhaiterais. Qu'il me soit permis de citer ici deux noms déjà prononcés l'an passé et de remercier en particulier MM. Arcambeau et Isaac, l'un pour son active collaboration à l'organisation des réunions et pour ses abondantes et intéressantes contributions au Bulletin, l'autre, pour l'assistance si éclairée qu'il m'a obligeamment prêtée en ce qui concerne l'élément artistique, les illustrations du Bulletin, qui viennent heureusement par leur grâce et leur fantaisie, rehausser l'intérêt de notre publication et en tempérer le caractère parfois un peu austère.

Comme le savent bon nombre d'entre nous, c'est aussi à M. Isaac que la Société doit ces fines et originales estampes sur lesquelles sont imprimés les

menus de nos banquets, et qui achèvent de donner à ces réunions de fête un cachet vraiment franco-japonais.

Pour notre Compagnie, l'année 1909-1910 aura été marquée par un honneur sans précédent, ce qui ne veut pas dire, je l'espère, qu'il n'aura pas de lendemain. Le 19 juin dernier, ainsi que le Bulletin XV en a rendu compte, leurs Altesses Impériales les princes Kuni et Nashimoto lui ont fait l'insigne faveur de prendre part à un déjeuner organisé à leur intention, au Cercle national des Armées de Terre et de Mer.

Le Prince Kuni faisait alors un court séjour en France, avant de retourner dans sa patrie, après avoir résidé plusieurs années en Allemagne et visité presque tous les pays d'Europe. S. A. I. le prince Nashimoto, frère du prince Kuni, se préparait aussi à rentrer au Japon après avoir été l'hôte de la France.

Comme l'a dit, en termes très heureux, notre Président, au banquet du 20 mars, offert en particulier à la personne du Prince qui allait s'éloigner de notre pays après y avoir complété son instruction militaire, « les Français ont ressenti quelque fierté patriotique à voir Son Altesse, après le rétablissement de sa santé durement éprouvée au cours de la campagne de Mandchourie, rentrer à l'École supérieure de guerre de Paris ».

Avant de quitter la France, le prince Kuni et le prince Nashimoto ont, l'un et l'autre, libéralement gratifié la Société d'un important témoignage du haut intérêt qu'ils lui portent, le prince Nashimoto renouvelant ainsi la généreuse donation qu'il avait déjà faite en 1904 au moment de partir pour le théâtre de la guerre. Que Leurs Altesses veuillent bien agréer ici la nouvelle et respectueuse expression de la bien sincère et bien vive gratitude de la Société.

L'excursion organisée le 19 mai, pour la visite du château de Chantilly, fut particulièrement favorisée par le temps. Ceux de nos collègues, relativement peu nombreux malheureusement, qui purent y prendre part, rencontrèrent, de la part de MM. les Conservateurs, toutes les facilités désirables. Au milieu de tous les trésors du Musée ils trouvèrent d'intéressants spécimens des produits de la manufacture de porcelaines fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Princes de Condé et où les produits fabriqués à Arita en Satsuma, au sobre décor en rouge, violet d'or sur fond blanc, servirent surtout de modèle. À cette époque, il y eut même, à Chantilly, une rue du Japon.

Le banquet de rentrée, ordinairement donné dans le courant de novembre, a dû, cette année, être retardé jusqu'au 2 décembre, en raison du deuil national qui a atteint le Japon, en présence de la mort tragique du prince Ito, assassiné, le 26 octobre, à Kharbine. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de cette réunion, M. le président a, par sa parole autorisée, associé la Société à ce deuil et rendu à l'éminent homme d'État disparu un hommage digne de lui.

Si nous examinons maintenant le chapitre des conférences, nous trouvons que depuis l'année dernière à pareille époque, la Société a entendu cinq orateurs l'entretenir de sujets en général aussi intéressants que variés, je dis en général, car l'intérêt d'un sujet dépend évidemment en grande partie de la manière dont ce sujet est traité, et sur ce point précisément, il me faudrait faire, en un cas donné, d'expresses réserves si je n'avais éprouvé déjà toute votre indulgence à mon égard.

Je dois citer d'abord la conférence que M. Bourgois, officier de marine, a

donnée, le 13 mai, sur les *Anciennes mathématiques japonaises*. Avec sa double compétence de mathématicien et de japonisant (mérite rare, dont cependant notre Société offre au moins un autre et éminent exemple) M. Bourgois, ancien élève de l'École polytechnique, a analysé un livre très érudit et très savant de M. Hayashi, professeur à l'Université de Tôkyô, sur ce sujet encore peu connu. Dans la seconde partie, qui lui appartient en propre, notre distingué collègue a établi d'ingénieux et instructifs rapprochements entre l'histoire des mathématiques au Japon, et l'histoire de cette science maîtresse en Occident. Avec autant de clarté que de précision, entremêlant son exposé de piquantes anecdotes sur les rivalités des différentes écoles, sur les défis que celles-ci se portaient entre elles, M. Bourgois fit connaître les travaux des principaux mathématiciens japonais, de ceux qui se sont appelés eux mêmes les *Wasanka* 朱口算象, les Seki (au XVII<sup>e</sup> siècle), les Ajima (au siècle suivant), qui sans rien devoir à la pensée chinoise ou occidentale, ont découvert successivement le *Ten Zan* ou algèbre, qui traite de la résolution numérique des équations par approximations successives, l'*Enri*, ou analyse infinitésimale, et se sont même élevés, finalement, avec Wada (commencement du XIX<sup>e</sup> siècle), à une « méthode générale pour le calcul des séries et pour trouver la limite des séries qui figuraient dans leurs équations ».

Pour presque tout l'auditoire, il y eut là une révélation des plus curieuses, des plus intéressantes, et dont la signification et la portée, au point de vue de l'histoire générale de l'esprit humain n'échapperont à personne.

Le même jour, grâce à sa parole vive et claire, et aux belles projections dont il accompagna sa causerie, M. le D<sup>r</sup> Le Play nous fit faire, sans le moindre effort, une attrayante excursion aux principaux sites et centres artistiques du Japon, à Miyajima, à Nara, à Kyôto, à Nikko : visions de temples, de statues colossales de Bouddha dans l'attitude de la méditation et de paysages, d'où se dégageait une impression bien particulière d'élégance et de calme religieux.

A l'époque de la rentrée, en novembre et décembre derniers, plusieurs de ceux sur lesquels nous avons cru pouvoir compter pour prendre la parole devant vous se sont trouvés malheureusement empêchés. Nous espérons d'ailleurs qu'en plus d'un cas tout au moins, il ne s'agit que de partie remise et que nous ne perdrons rien pour attendre. De toutes façons, en dépit de nos recherches et de nos démarches, ce n'est que le 1<sup>er</sup> février, il y a juste un mois, que nous avons eu occasion de vous convoquer à nouveau. Vous me permettrez de glisser sur l'une des deux conférences inscrites au programme de la séance, celle où en dépit de mon peu de compétence, j'ai eu la présomption de vous parler, en prenant, il est vrai, pour guide quelques études récentes, de l'*Art japonais et l'Art occidental*. Heureux si je puis avoir ainsi rempli le rôle de ce qu'on appelle au théâtre une utilité. Je tiens surtout, en cette occasion, à exprimer nos remerciements les plus sincères aux personnes nombreuses et distinguées qui, pour se rendre jusqu'ici, n'avaient pas hésité à affronter les difficultés de toute nature que rencontrait la circulation dans Paris alors en pleine inondation. Tout au moins l'auditoire a-t-il été récompensé par la remarquable causerie où M. Arcambeau a présenté un si intéressant parallèle entre deux œuvres de mérite divers mais égal, l'une japonaise, l'autre russe, toutes deux consacrées à la dernière guerre :

le recueil de lettres d'un officier d'infanterie, M. Sakurai-Tadayoshi, publié sous le titre de *Nikudan* (Balles de chair), et un récit sous forme de roman, la *Déroute*, d'Erastoff. Vous n'avez pas oublié la page saisissante lue par M. Arcambeau, où le capitaine, alors lieutenant Sakurai, exprime son enthousiasme et celui de tout le régiment, lorsque parvint enfin, après deux longs mois d'attente, en avril 1904, l'ordre de mobilisation et de départ pour les champs du Liao-tong.

Enfin, il y a moins de quinze jours, dans une des salles du Musée des Arts décoratifs consacrées à l'exposition des estampes japonaises, M. Lemoisne, de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu nous entretenir des maîtres dont les œuvres étaient réunies au Pavillon de Marsan, les Harunobu, les Koriusai, les Shunsho. Il l'a fait avec beaucoup de savoir et de charme. Son élégante conférence a rencontré un succès très vif ; nous espérons que le Bulletin pourra en donner bientôt, sinon la teneur complète, du moins une analyse développée.

Je viens de rappeler sommairement les sujets des cinq conférences que vous avez entendues depuis l'année dernière. Pour être tout à fait juste et complet, peut-être conviendrait-il d'en porter une sixième à l'actif de notre Société et de faire entrer en ligne de compte celle qui fut donnée le 20 février, à la Sorbonne, sous les auspices, il est vrai, de la Société républicaine des Conférences populaires, mais dont le programme fut, en fait, entièrement assuré par l'un de nous. La Société républicaine des Conférences populaires avait d'abord simplement demandé à notre groupe le concours de l'un de ses membres, pour accompagner une conférence sur le Japon moderne, par M. Ludovic Naudeau, qui lui aussi est des nôtres. Au dernier moment celui-ci s'étant trouvé empêché, ce qui, tout d'abord, ne devait être que l'accessoire dut devenir le principal, le hors-d'œuvre dut être transformé en pièce de résistance. Notre dévoué bibliothécaire, M. Arcambeau, voulut bien se charger de cette tâche peu commode, et s'en est acquitté avec un plein succès. Parlant presque sans interruption pendant plus de deux heures, M. Arcambeau a captivé l'auditoire en l'entretenant du Japon, de son histoire et de sa littérature contemporaine, citant, au cours de son exposé, quelques poésies modernes, dont la traduction avait été préparée par notre sympathique secrétaire-interprète, M. Osoumi. Chemin faisant, M. Arcambeau a montré que deux observateurs également bien préparés, également avisés, pouvaient avoir visité, en même temps ou à peu près un même pays, et cependant n'être nullement d'accord quant au jugement à porter sur ce pays. C'est ce qu'a fait nettement apparaître la lecture successive de divers passages extraits des écrits de MM. Naudeau et Robert de Caix.

Au sujet du Bulletin dont j'ai fait mention tout à l'heure, qu'il me soit permis de rappeler la promesse formulée dans mon rapport de l'année dernière, au nom de mes collègues et au mien : « Tous nos efforts tendront à maintenir notre publication au degré de développement auquel elle est maintenant parvenue, et à l'améliorer encore, dans la mesure du possible. » Il ne m'appartient pas de juger jusqu'à quel point cette promesse a pu être tenue. Je noterai simplement qu'au point de vue matériel, l'extension prise par notre Bulletin ressort de cette constatation que les quatre fascicules de l'année 1909 comprennent 34 feuilles, soit environ 530 pages d'impression, au lieu d'une vingtaine de feuilles, avec 320 pages, pour les quatre fascicules de 1908, eux-mêmes en augmentation marquée sur ceux de 1907. En même temps, la dépense totale, non seulement

ne s'est pas accrue, mais a même pu être réduite dans une certaine mesure, grâce aux conditions favorables que nous avons trouvées auprès de notre imprimeur actuel, sans que l'exécution typographique ait cessé d'être aussi soignée que par le passé. Quant à la valeur même des matières insérées, encore une fois, il ne m'appartient pas de l'apprécier dans l'ensemble. Cependant, pour ce qui est des articles de fond, tout au moins, des études telles que celles de MM. H.-L. Joly, Yves Guyot, J. Harmand, D<sup>r</sup> Mène, comte de Yanagisawa, permettent d'affirmer que notre publication n'a pas décliné, est restée au rang élevé où les livraisons précédentes l'avaient placée dans l'estime du public cultivé auquel elle s'adresse. En ce qui concerne les prochains numéros, j'ai même le plaisir de pouvoir annoncer une surprise, dont, quant à présent je ne puis dire qu'une chose, c'est qu'elle sera je l'espère, de nature à plaire aux amateurs de littérature et d'histoire.

Voici maintenant une autre nouvelle au sujet de laquelle il m'est permis d'être plus explicite. Afin de favoriser et d'encourager, dans la limite des ressources de notre Société, la propagation du français au Japon, le Conseil a décidé dernièrement de donner suite à une demande dont il avait été saisi, et de faire parvenir aux principaux établissements où notre langue est enseignée dans ce pays, un certain nombre de volumes reliés, destinés à être distribués à titre de prix, aux élèves et étudiants les plus méritants. Le premier envoi sera expédié prochainement. Il sera divisé en plusieurs parts qui seront adressées, en particulier, aux Facultés de Droit et des Lettres des Universités de Tôkyô et de Kyoto à l'École des Langues de Tokyo, et, dans la mesure du possible, à deux ou trois établissements d'enseignement secondaire, notamment au grand collège des Marianistes à Tokyo, bien connu sous le nom de *Gyo Sei Gakko* (Collège de l'Étoile du Matin).

En ce qui concerne le recrutement de notre Société, si nous sommes encore loin de l'effectif que nous devons atteindre un jour, les progrès accomplis au cours des douze derniers mois n'en sont pas moins sensibles et ne peuvent être regardés que comme très satisfaisants et très encourageants. En effet, depuis l'an passé, 41 nouveaux membres sont venus se joindre à nous ; ce total dépasse de 7 unités celui de l'exercice antérieur, qui lui-même constituait déjà un record. D'ailleurs, au moins autant que par leur nombre, les dernières adhésions valent par leur qualité ainsi que vous allez être à même d'en juger par la liste suivante.

Par une lettre en date du 16 mars 1909, S. E. M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de la Société. Ce haut témoignage est pour l'œuvre que nous poursuivons, un précieux encouragement, et vous vous associerez, j'en suis sûr, aux remerciements empressés que votre Conseil a adressés à M. le ministre pour cette marque de sa bienveillance.

D'autre part, la Société s'honore de compter désormais parmi ses membres donateurs :

S. A. I. le Prince KUNI, dont je prononçais le nom tout à l'heure, associé à celui de son frère, S. A. I. le Prince NASHIMOTO.

M<sup>me</sup> FEDERICI, fille de M. Boissonade, notre éminent Président d'honneur.

M. le D<sup>r</sup> LANNELONGUE, sénateur, membre de l'Institut.

Au cours également, des douze mois passés, se sont inscrits à titre de membre à vie, trois nouveaux adhérents :

M. le colonel SHIRAI, dont nous sommes heureux de saluer ici le retour en France, comme attaché militaire à l'Ambassade du Japon ;

M. BOUASSE-LEBEL, ancien éditeur, qui l'an passé a visité la terre du Soleil Levant, où il a fait un séjour de plusieurs mois ;

M. Louis RONDON, négociant, à Shanghai, à Séoul et à Paris.

Parmi les noms des nouveaux membres annuels, figure, au premier rang, celui de M. le général CHANOINE, ancien Ministre de la Guerre, qui fut, de 1866 à 1867, chef de la première mission militaire envoyée au Japon par la France.

C'est pour moi un honneur particulier que d'avoir à me faire votre interprète pour adresser un souvenir, un salut respectueux au chef remarquable, qui, au début de sa longue et brillante carrière, s'est trouvé appelé à servir à la fois les deux pays dont les noms s'unissent dans celui de la société.

Permettez moi de vous signaler encore, dès à présent, trois adhésions : 1<sup>o</sup> celle de M. Robert DE CAIX, dont vous connaissez tous le talent et la compétence en tout ce qui touche la politique extérieure et qui est devenu des nôtres peu après son retour d'un nouveau voyage en Extrême-Orient ; 2<sup>o</sup> de M. Kiyoshi KIKUCHI, rédacteur à l'*Osaka-Mainichi*, jeune poète et romancier qui, par ses œuvres, d'un réalisme parfois hardi, mais toujours empreintes de la morale la plus élevée, a conquis dans son pays une grande et légitime renommée ; 3<sup>o</sup> celle de mon père, Ministre plénipotentiaire, qui, comme Directeur des Consuls de 1882 à 1892, a entretenu les meilleures relations avec ceux qui furent, à cette époque, les chefs de la Légation du Japon à Paris, entre autres, avec M. Hachisuka, M. le vicomte Tanaka et M. Ohyama.

Voici maintenant, suivant l'ordre chronologique de leur admission, les noms de nouveaux membres annuels, dont l'adhésion est précieuse à des titres divers :

M<sup>lle</sup> Camille SALANSON.

M<sup>me</sup> Saraline KÖNIGSWARTER.

MM. Paul COSSON, avocat.

Maurice Pillard VERNEUIL, critique d'art.

Le lieutenant de vaisseau BOURGOIS.

Loys DELTEIL, artiste graveur.

Gabriel LEFEUVE.

Nicolas HAILLANT, avoué, docteur en droit.

DAUTREMER, Consul de France, chargé de cours à l'École des langues orientales.

GAUSSEN, Consul général de France à Yokohama.

André PORTIER.

JACMART.

Lieutenant DUBREUIL, du 23<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie coloniale.

Commandant Kikuo MATSUMURA, capitaine de corvette.

Commandant Kitaru NAGAI, de l'Infanterie.

Commandant Tetsutaro HIGUCHI, de l'Infanterie.

Danroku SHONO, Ingénieur des chemins de fer.

Rikya KOBAYASHI, Directeur de la Compagnie Mikimoto.

MM. Shojiro UCHIMURA, de la Compagnie Horikoshi.

Kiuchi HASEGAWA, secrétaire du Ministère de l'Intérieur.

M. le chef d'Escadrons LE ROND commandant aujourd'hui l'artillerie de la 8<sup>e</sup> Division de cavalerie, après avoir été, en 1906 et 1907, détaché en mission d'études, au Japon.

ROUBAUD, négociant.

Mathew GABUTT, architecte, et collectionneur réputé, à Londres.

Louis GODEFROY, artiste peintre

Ernest LEROUX, l'éditeur bien connu, et qui d'ailleurs a déjà été des nôtres.

Maurice de SCHLUMBERGER, sur le point de partir pour un long voyage autour du monde.

Louis HELARY, commis des Travaux publics à Saïgon.

Elie WEIL, importateur, exportateur.

Jean BOREL, secrétaire de l'Ambassade de France à Tôkyô.

Max SCHOENFELD, négociant.

A ces noms, il convient d'ajouter celui de M<sup>me</sup> André LEQUEUX, qui a bien voulu accepter de devenir membre libre, en souvenir de son mari mort prématurément comme Consul général de France à Londres, après avoir été, pendant quatre ans, de 1884 à 1888, consul à Yokohama. Pendant son séjour au Japon, M. André Lequeux avait été pris d'un intérêt et d'un goût très vif pour ce pays dont il s'est attaché à étudier la vie sous ses différents aspects, y compris celui du théâtre; il eut même occasion de publier à ce sujet une brève étude à qui il advint d'être citée avec éloges dans le feuilleton de critique dramatique du *Journal des Débats*, alors rédigé par M. Jules Lemaitre.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, le total des 41 adhésions nouvelles qui viennent d'être énumérées, doit être considéré comme des plus satisfaisants; s'il constitue même un record, cependant, il ne représente pas un gain net. Malheureusement, la mort a frappé dans nos rangs, nous enlevant quatre de nos collègues : MM. Jules Dubois, ingénieur du Creusot; M. le contrôleur général Martinie, M. Emile Schoeninger, M<sup>me</sup> Colmet d'Aage. Je ne puis que m'associer au juste tribut de regrets que M. le Président a rendu tout à l'heure à leur mémoire.

Il y a eu d'autre part 18 radiations et démissions. Ce nombre, relativement élevé, forme lui aussi un record, record fâcheux que j'espère nous ne reverrons plus : il s'explique par le fait qu'il a été procédé dernièrement à la liquidation de divers cas qui restaient en suspens depuis un certain temps. La Société doit, bien entendu, user de temporisation, de patience, le moins possible brusquer les choses. Tant de causes diverses, qui parfois ne sauraient être connues tout de suite, peuvent rendre compte d'un retard dans le versement de telle ou telle cotisation. Mais cependant, il arrive un moment où il faut en venir à une situation nette, de façon à ce qu'il soit bien établi que tous ceux dont les noms sont portés sur la liste se trouvent, en effet, dans les conditions prévues par les statuts. C'est à un tel règlement que votre Conseil a cru devoir procéder, et a procédé en effet, récemment, avec tous les ménagements désirables.

Toutes déductions faites, la comparaison entre notre effectif actuel et le nombre correspondant il y a un an fait ressortir un gain net de 20 nouveaux membres, ce qui représente un taux d'accroissement de 8 o/o. Ce résultat per-



met d'appliquer à notre Société le vieil adage emprunté à Virgile : *Vires acquirit eundo*. Nous étions 250 l'année dernière, nous sommes aujourd'hui 270, et si chacun d'entre nous veut bien, dans la mesure où cela lui est possible, continuer à prendre sa part de l'œuvre de propagande, nous devons compléter, pour notre onzième Assemblée générale, la troisième centaine.

Avant de conclure, laissez-moi vous demander la permission d'examiner avec vous quelle réponse peut comporter une question qu'il m'est arrivé de rencontrer fréquemment, au cours de ces derniers temps et qui sans doute vous a aussi été plus d'une fois adressée. « Ah ! vraiment, il existe à Paris une Société franco-japonaise ? Mais quel en est l'objet ? De quoi s'occupe-t-elle ? Quelques uns même iraient presque jusqu'à dire : De quoi peut-elle s'occuper ? Ou, sous une forme déjà plus conciliante, plus adoucie : Quelle est sa raison d'être, son utilité ? »

Pour nous, la déclaration sans doute paraîtra superflue. la question ne se pose pas. ou du moins elle a, dès à présent, reçu ample réponse par les conférences, manifestations diverses de notre activité, réunions, publications auxquelles ont été accordés de précieux témoignages tant en France qu'à l'étranger.

Mais sans doute ce sont là des choses encore trop peu connues, pour ne pas dire ignorées, en dehors de notre milieu. Je pourrais, à vrai dire, me borner à faire remarquer que si la question se pose en ce qui nous concerne, elle peut, elle doit se poser aussi pour d'autres associations de même nature que la nôtre. Sans parler de nos sœurs étrangères, la Japan Society de Londres, la Société Belgo-Japonaise de Bruxelles, dont je vous entretenais l'année dernière, ne trouvons-nous pas à Paris des groupes tels que ceux dont voici une énumération bien incomplète, dressée simplement au moyen d'indications relevées au hasard de la lecture des journaux, au cours de ces derniers mois :

Association franco-slave, — Groupe des études franco-russes, — Comité franco-polonais, — Union franco-scandinave. — Union franco-écossaise, — Société d'études italiennes, — des études franco-portugaises, — Ligue franco-ottomane, — Association des Amis de l'Orient, — Union franco-persane, fondée en août 1909, un peu sur le modèle de notre compagnie, Comité France-Amérique, tout récemment créé et déjà considérable par les noms qu'il a su grouper dès la première heure.

La doyenne de ces Compagnies, celle qui en demeure le modèle, paraît bien être la Société pour l'*Encouragement des Études grecques*.

Fondée en 1867, elle publie depuis 1888 une Revue trimestrielle qui lui fait le plus grand honneur.

Il convient de signaler encore le groupe par les soins duquel paraît, sous les auspices de l'université de Lille, la *Revue germanique*. Celle-ci peut être considérée comme l'héritière d'un intéressant périodique, qui, publié sous le même titre, pendant quelques années, au temps du second Empire, a compté parmi ses collaborateurs : Nefftzer, Scherer, Daniel Stern, Challemel-Lacour, etc.

Voilà déjà, pour notre pays seulement, une douzaine d'associations de même nature que la nôtre et cependant, j'en passe, et non des moindres, puisque je n'ai pas cité, par exemple, la Société des *Hautes-Études Hispaniques* à laquelle participent les Universités de Bordeaux et de Toulouse.

En réalité, il y a là une série de faits d'où il est impossible de ne pas inférer l'existence d'une commune raison d'être. Ils dénotent que la question posée tout à l'heure n'est certainement pas sans objet, qu'elle comporte une réponse sérieuse, mais ils ne constituent pas en eux mêmes cette réponse.

La solution, l'explication cherchée, une science, une discipline intellectuelle, qui pour être cultivée par une élite d'éminents esprits, n'en est pas moins trop souvent l'objet d'un aveugle dédain, je veux dire la psychologie, va peut-être nous la fournir. Au seuil de cette science se rencontrent en effet des maximes, des axiomes tels que ceux-ci :

1° Toute conscience suppose une différence aperçue ou sentie entre deux états. Un état continu ne saurait être objet de conscience ;

2° Toute conscience enveloppe une relation plus ou moins nettement aperçue ou sentie entre un sujet et un objet, entre ce qui est pensé ou senti et ce qui pense et sent.

Toute conscience, pourrait on dire, a pour condition nécessaire, sinon suffisante, une opposition, ou tout au moins, un contraste, une différence entre un sujet et un objet, qui peut être qui sera le plus souvent un autre sujet. On n'arrive à se connaître soi-même, que dans la mesure où l'on se compare avec autrui, où l'on confronte ses idées, ses sentiments avec ceux de ses semblables. Dans un ouvrage destiné aux classes, mais dont l'intérêt dépasse, à mon sens, les milieux scolaires, M. Rabier a dit : « Le psychologue doit faire appel à l'observation extérieure autant qu'il est possible, sous toutes les formes et par tous les moyens : commerce avec les autres hommes, observation de leurs actes et de leurs paroles, etc... » De même pour parvenir à comprendre véritablement son propre pays, l'étude des populations et contrées étrangères est indispensable.

Au cours d'une remarquable préface qu'il a placée en tête d'un volume récent sur le *Socialisme à l'étranger*, un des esprits les plus distingués et les plus ouverts de notre temps, M. Anatole Leroy-Beaulieu, Directeur de la grande École de la rue Saint-Guillaume, s'est exprimé à ce sujet, en un passage caractéristique qu'il ne semblera pas hors de propos de citer ici :

« Un trop grand nombre de nos compatriotes ne connaissent que la France, ne regardent que la France. Leur horizon ne dépasse pas celui de nos étroites frontières. Leurs vues sociales ou politiques n'en sont pas seulement bornées, elles en sont faussées. Les Français, dont les regards demeurent enfermés dans les limites de la France, ne sauraient comprendre ce qui se passe en France ». C'est l'idée que, depuis longtemps déjà, nos voisins d'Outre-Manche ont traduite sous cette forme interrogative : « What of England may one know when one England only know? »

Au même point de vue est à signaler encore le vœu formulé par M. Rabier, dans l'ouvrage auquel je faisais allusion il y a un instant : « Que le psychologue étudie l'âme humaine telle qu'elle se révèle, par exemple, dans l'Iliade et dans l'Odyssée, dans les livres de Moïse, dans les lois de Manou, dans les ouvrages de Confucius, dans le Zend-Avesta..., dans les papyrus et les inscriptions de l'antique Égypte, etc. Qu'il parcoure toutes les civilisations... »

Cette énumération, nullement limitative d'ailleurs, omet une des manifestations les plus caractéristiques, les plus intéressantes de l'âme humaine, que

l'auteur n'aurait pas sans doute passée sous silence, s'il avait écrit au cours de ces dernières années et non vers 1882 ou 1884. A cette époque où le caractère particulier, l'âme de la nature japonaise étaient peu connus en Europe, on ignorait, ou à peu près, le *Yamato Damashii*, qui, peut-on dire, constitue l'essence même du « Japon qu'on ne voit pas », et qui seul peut rendre raison des faits, des manifestations dont l'ensemble constitue le « Japon qu'on voit ».

Dans son beau livre, publié en 1900, M. J. Hitomi a écrit à ce sujet des pages pénétrantes dont je détacherai ces quelques lignes :

« Le « Yamato-Damashii » est la fleur de l'âme japonaise qui répandit son parfum sur les plaines du Yamato, au travers de vingt quatre-siècles et demi de son histoire...

« La fleur du cerisier, peut être plus délicate au Japon que dans les autres pays, paraît tomber sans regretter sa beauté, comme le chevalier se précipite au combat et à la mort glorieuse sans regretter la vie. De même que la fleur embellit le printemps de notre patrie, le *Yamato Damashii* couronne de lauriers notre histoire. Tant qu'il vivra dans les cœurs japonais, l'Empire du Soleil Levant soutiendra glorieusement son honneur dans la paix, et sera invincible dans la guerre ».

Un de nos sympathiques et très distingués collègues, M. Félicien Challaye disait naguère avec beaucoup de vérité : « Les Japonais se sont assimilés les connaissances européennes pour mieux rester Japonais ». De même, pour notre part, étudions le Japon et sa civilisation si originale dans sa finesse et son élégance, d'autant plus intéressante qu'elle est plus différente de la nôtre ; apprenons non seulement à goûter son art mais aussi à connaître les idées, les conceptions morales qui lui sont propres, cela, afin de mieux rester français.

D'ailleurs, cette pensée n'est-elle pas celle qui a inspiré notre nouveau collègue, M. Hélyar, dans la conférence qu'il a faite récemment au *Foyer du Soldat*, sur ce sujet, le Patriotisme japonais ?

Grouper, réunir tous ceux qui, dans une catégorie quelconque, participent à ces études mutuelles, coordonner dans la mesure du possible leurs travaux, leurs efforts, tel est avant tout l'objet de notre Société et personne, je crois, ne pourra songer à en contester l'utilité ou l'intérêt.

N'oublions pas enfin, que suivant la formule de Bacon, qui paraît s'appliquer surtout au domaine des faits physiques et économiques, savoir c'est pouvoir, *scire est posse*. Si nous voulons développer nos relations d'affaires avec le Japon, comme il est désirable à plus d'un point de vue, attachons nous à connaître ses goûts, ses besoins, les conditions générales de son marché. Ce ne sera pas la première fois que des études purement désintéressées et spéculatives en principe, auront conduit à des avantages matériels positifs.

Laissez-moi, pour conclure, m'inspirer d'une actualité de la vie théâtrale à Paris, actualité qui évoque d'ailleurs une ancienne tradition française, et penser qu'il existe comme une sorte d'harmonie préétablie entre le pays de Chantecler et celui du Soleil Levant, Nitchijin, Nitchirin no Kami (1). D'ailleurs le pays

(1) Dans la secte bouddhique Shingon « le centre du monde des idées est *Dai Nichi*, que le vulgaire identifie avec le soleil ». Knox, *Religion in Japan*, p. 76.

de Chantecler ne fut-il pas aussi, à un moment donné, celui du Roi-Soleil, *nec pluribus impar*? Et au Japon, le soleil lui-même n'a-t-il pas pour symbole sinon un coq, du moins une corneille d'une espèce particulière, à trois pattes, au plumage rouge éclatant. C'est là une ancienne conception asiatique, dont nous trouvons divers exemples typiques, incontestables en plusieurs des si intéressantes peintures bouddhiques, sur soie, que M. Pelliot a rapportées l'année dernière des grottes de Touen houang, au fond du Turkestan, où elles étaient enfermées depuis près de dix siècles.

Cette représentation est passée au Japon, avec la religion venue de l'Inde et de la Chine. Dans son excellent petit livre sur le *Shinto*, M. G. W. Aston nous apprend que « comme les dieux solaires de l'ancienne Grèce et de l'Égypte, Amaterasu possède un oiseau sacré, le Yatagarasu ou corneille à huit dactyles (*eight hand*). Un vieux dictionnaire japonais identifie l'oiseau, à juste titre à mon avis, avec le Yang wou ou corneille solaire des mythes chinois. Le Yang wou est un oiseau de couleur rouge, à trois jambes, qui habite le soleil. Le Yatagarasu fut prêté par la Déesse du Soleil à Jimmu Tenno comme guide dans son expédition contre les tribus qui occupaient alors le Yamato (1). Une noble famille japonaise faisait remonter sa descendance à cet oiseau ». De plus, le Torii, ce gracieux portique si souvent rencontré au Japon, à l'entrée des avenues qui précèdent les temples, n'est-il pas, suivant l'ancienne tradition toujours vivante dans l'imagination populaire, le perchoir où vient se poser l'oiseau solaire, le Yatagarasu? Notons aussi que, par une rencontre assez caractéristique, le vocable anglais « *crow* », qui traduit le terme japonais, désigne en même temps le chant du coq.

Une dernière remarque, enfin, pour achever de justifier le rapprochement que je viens d'esquisser. Dans son célèbre ouvrage *Things Japanese* M. B. H. Chamberlain rappelle que, d'après l'explication orthodoxe, dans le culte shinto, le torii était à l'origine un perchoir pour les oiseaux sacrés qui annonçaient le lever du jour. Le savant écrivain conteste ensuite le bien fondé de cette opinion, mais celle-ci n'en est pas moins en elle-même un fait notable, et elle nous ramène ainsi à Chantecler, dont la voix, dit Chaucer,

Est plus joyeuse que celle de l'orgue joyeux,

ou dont le poète dit encore :

Chantecler, en pleine liberté,  
Chanta plus joyusement que la sirène des mers (2).

(1) *Yata no Karasu* 八咫鳥. — Le corbeau envoyé miraculeusement par Amaterasu pour guider Jimmu-tenno dans son expédition en Yamato. Certains auteurs pensent que ce n'est qu'un nom donné par Jimmu à Take tsu nu mi no mikoto, qui lui servit de guide; d'autres y voient une métaphore pour signifier la boussole dont se serait servi le conquérant. *Yata* indiquerait les huit directions marquées sur l'instrument. (Papinot.)

(2)

Hi, vois was merer than the mery orgon

... and Chaunteclere so free

Sang merier than the Mermaid in the see

*The Canterbury Tales*

*The Nonnes Preester Tale.*

Au Japon, comme en Chine, notre constellation du Capricorne devient celle du Coq (Torii). Cette fois Chantecler n'est plus simplement le héraut du lever du jour, ni selon le rêve que lui a prêté l'auteur de *Cyrano*, celui qui commande à la lumière; il passe lui-même au rang des astres.

Dernièrement, sur la couverture d'un des plus anciens et plus brillants journaux illustrés de Paris, figurait une image dont le motif se trouve être précisément le même que celui de l'insigne de notre Société : un superbe coq passant, apparaissant à dextre sur un resplendissant soleil de pourpre, aux multiples rais se propageant dans toutes les directions, comme ceux qui flamboient autour du disque rouge au centre du drapeau japonais. Puisse cette ingénieuse et élégante combinaison héraldique rester le plus longtemps possible susceptible d'application, à titre de symbole des relations entre notre pays et le Japon, de même qu'elle est, depuis bientôt dix ans accomplis, l'emblème parlant de notre Société.

M. le Trésorier présente ensuite l'exposé de la situation financière. Cette situation, au 31 décembre 1909 est résumée dans le tableau suivant :

### EXERCICE 1909

#### Recettes

Reliquat espèces 1908 . . . . .	3.539 60	
Intérêts des valeurs . . . . .	516 95	
Intérêts de compte courant . . . . .	9 24	
Cotisations à vie . . . . .	600 »	
— arriérées . . . . .	15 »	
— courantes . . . . .	1.560 »	
— anticipées . . . . .	120 »	
Dons et subventions . . . . .	5 500 »	
Insignes . . . . .	60 »	
Publicité . . . . .	175 »	
Divers . . . . .	118 65	
		<u>12.214 45</u>

#### Dépenses

Secrétariat . . . . .	383 15	
Trésorerie . . . . .	49 50	
Bulletin . . . . .	3.596 65	
Conférences, bibliothèque, employés . . . . .	461 70	
Réunions . . . . .	221 05	
Versement solde monument Régamey . . . . .	630 »	
Couronnes mortuaires . . . . .	70 »	
Achat cinq obligations Ouest 3 % anc . . . . .	2.200 95	
	<u>7.613 »</u>	<u>7.613 »</u>
Solde actif . . . . .		4.601 45

#### Avoir au 31 décembre 1909

Espèces . . . . .	4 601 45	
41 obligations Ouest 3 0/0 anc. (au prix d'achat) . . . . .	18.309 50	
Au total . . . . .		<u>22.910 95</u>



## Une Poétesse japonaise et son œuvre

SEI SHONAGON 清少納言 ET LE MAKOURA-NO-SOSHI (1) 枕草紙

PAR

M. Takéshi ISHIKAWA

DOCTEUR ÈS-LETIRES

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TÔKYÔ

Envoyé dans notre pays pour y parfaire sa connaissance du français, M. Takéshi Ishikawa demeura parmi nous trois ans, temps ordinaire de toute mission d'études hors du Japon. Le jeune et actif professeur de l'École Supérieure de Tôkyô (第一高等學校教授) ne se contenta point de se perfectionner dans notre langue et de se pénétrer de notre littérature, qui malheureusement n'est guère encore connue que par quelques traductions faites pour la plupart sur des versions anglaises dans cet Empire du Soleil-Levant où notre idiome au cours de ces vingt-cinq dernières années, semble-t-il, a perdu quelque peu de terrain. Il voulait rapporter de son séjour parmi nous une attestation insigne de son travail, tout en nous laissant un souvenir de son passage ici ; de là ce désir caressé par lui dès le premier jour de son arrivée à Paris, de conquérir par une thèse sur son pays ce Doctorat ès-Lettres Français qui, constatons le avec joie et fierté, a gardé au Japon tout son prix et n'y est pas, ne disons point ni avili ni méprisé, mais tenu en une certains suspicion, ainsi qu'il est aujourd'hui forcément advenu de certains doctorats étrangers, d'obtention autrement facile. Avant son départ pour le retour au cher pays natal, M. Takéshi Ishikawa devait voir se réaliser son rêve et nous lui en adressons du fond du cœur toutes nos félicitations. La Société Franco-Japonaise de Paris pouvait-elle laisser s'éloigner le nouveau Docteur ès-Lettres sans le prier de lui offrir, avec sa brillante et solide thèse sur la *Littérature Impressionniste au Japon*, une conférence sur l'un des trois écrivains traités avec compétence dans l'ouvrage ? Non, certes. De la meilleure grâce du monde, M. Takéshi Ishikawa se prêta à nos souhaits : il adressa tout aussitôt son volume à notre Bibliothèque où il ne manquera pas d'être fréquemment consulté et il nous promit de nous entretenir quelques instants de la poétesse Séi Shonagon qui, avec le bonze Kennko et l'ermite Tchoméi, représente la littérature impressionniste d'autrefois au Japon. L'œuvre principale de Séi Shonagon, le *Makura no Soshi* est à recommander tout particulièrement à quiconque entend se faire une idée exacte de la littérature japonaise qui sans doute ne nous a pas encore

(1) A la première page de l'Introduction de son ouvrage : *Etude sur la Littérature impressionniste au Japon*, Paris, Pédone, 1910, l'auteur dit en note : « Les mots japonais dans ce livre doivent être prononcés conformément aux usages de la langue française et non pas suivant la notation généralement admise jusqu'à présent, qui consiste à représenter les sons japonais par des voyelles prononcées comme en italien et des consonnes prononcées comme en anglais. » Pour respecter la manière de voir de M. Ishikawa qui, françaisement parlant, est plus simple et meilleure, nous suivrons ici la même transcription romaine. (E. A.)

livré une œuvre géniale, mais dont la poésie par sa facture et son sentiment tout personnels offre un charme délicieusement attirant en sa simplicité. Mais en dépit du désir de M. Takéshi Ishikawa, il ne devait point nous être donné de l'entendre lui-même et d'être de la sorte à même de lui dire publiquement combien nous lui savons gré de sa double obligeance et avec quelle sincérité nous le félicitons de son succès en Sorbonne. Huit jours avant la date fixée pour notre réunion, il lui fallait se rendre à un ordre de départ immédiat, alors qu'il s'était promis de ne nous quitter qu'au lendemain de l'Assemblée Générale de notre Société devant laquelle il était si heureux, nous disait-il, d'être appelé cette année à prendre la parole. Nous avons donc le regret de ne pouvoir lui témoigner personnellement en public toute notre sympathie, qu'il veuille bien en recevoir ici l'expression bien sincère en tête de sa causerie que nous avons du moins la satisfaction de pouvoir publier. Elle retrouvera auprès de nos lecteurs, l'accueil qu'elle a rencontré de la part de tous ceux qui étaient venus l'entendre à la séance du 1<sup>er</sup> mars, où M. Arcambeau voulut bien prêter, à l'auteur absent, le concours de sa voix claire et de sa parfaite diction.

N. D. L. R.

Mesdames, Messieurs,

Assuré de rencontrer au sein de la Société Franco-Japonaise de Paris cette même indulgence qu'elle témoignait à mes compatriotes et amis, MM. Takimoura et Goraï lui esquissant, celui-ci, la « Question Sociale au Japon », celui-la, la « Psychologie du Peuple Japonais », avec quelle joie traversée cependant de quelque appréhension j'acceptais tout aussitôt, comme un honneur et un devoir, sa bienveillante invitation dont je la remercie du fond du cœur d'aller, après son Assemblée Générale, l'entretenir de mon mieux de notre poétesse Séi Shonagon et de son œuvre le « Makoura-no-Soshi ». Mais il me faut, hélas ! boire une fois de plus la quotidienne vérité de *l'homme propose et Dieu dispose*, ce *oun wa ten ni ari* (運は天にあり) de chez nous, *le sort est dans le ciel*. A l'heure où je me berçais de déguster au milieu de vous une de mes dernières minutes françaises, tandis que votre Bibliothécaire, mon ami, M. Arcambeau, vous lira ma fugitive douzaine de pauvres feuilles volantes, je serai déjà bien loin de cette tant douce France qui sait si simplement se faire aimer et longuement regretter sur la route du retour vers le cher pays natal, songeant alors avec tristesse au délicieux instant dont froidement l'amère nécessité me prive, à cet instant qui ne doit faire que passer, aimable fleur qu'en peintre habile me viendra certainement peindre où que je sois l'imagination, mais sans m'en pouvoir, elle non plus, faire arriver le moindre soupçon de suave parfum.

« Ne pouvant sans doute nous résumer avec intérêt dans ce court temps d'une conférence toute votre thèse », me disait votre Bibliothécaire, « tenez-vous en au point qui vous paraîtra convenir le mieux. » Une partie de mon étude sur la littérature impressionniste au Japon est consacrée à une de nos poétesse, Séi Shonagon, et à son œuvre, le « Makoura-no-Soshi », l'un des bijoux les plus estimés de notre écrin littéraire : c'est ce point que j'ai choisi pour ce que bien trop aimablement vous nommez ma conférence.

La littérature japonaise offre, me semble-t-il, un genre assez spécial que nous désignons sous le nom de *Zoui-hitsou* (隋筆) ou de *Man pitsou* (漫筆) c'est-à-dire, suivant le caprice du pinceau, au courant du pinceau,



notation *currente calamo* en quelque sorte, sans ordre chronologique et le plus souvent sans indication de date, de tout ce qui vient sur le moment à l'esprit de l'auteur. Celui-ci s'attache-t-il à consigner les événements quotidiens de sa vie dans leur ordre naturel, il nous donne, non un *Zoui-hitsou*, mais un *Nikki* (日記). Plus original au point de vue de la pensée, impliquant aussi plus d'art dans la composition des morceaux variés qui le constituent, le premier, d'ordinaire, présente plus d'intérêt. Quoi d'étonnant, d'autre part, à ce que, grand contemplateur de la nature au sein de laquelle il aime tant à longuement méditer, le Japonais accorde une large place à ce sentiment de la nature dans le « *Zoui-hitsou* » ! Il y fait également entrer des préceptes de conduite, des maximes, des conseils, des réflexions sur la vie humaine, sur la vie future; il y peint avec des appréciations personnelles dont, entre autres, le « *Makoura-no-Soshi* » fournit plus d'un exemple, la société dans laquelle il vit, et parfois alors, l'œuvre acquiert ainsi une valeur documentaire supérieure au document historique lui-même. N'éclaire-t-elle point les diverses phases, les divers côtés de la civilisation du moment d'une lumière d'autant plus vive que l'auteur, à l'abri de l'esprit de représailles par suite du caractère intime de ces notes prises, a pu dire plus franchement ce qu'il pensait sur des événements dont les historiens proprement dits ne devaient, après tout, parler qu'avec une extrême prudence ?

Ce genre littéraire dont en France les *Pensées* de Pascal, les *Maximes* de La Rochefoucauld, les *Lettres Persanes* de Montesquieu et certains *Mémoires* peuvent offrir quelque idée (1) est assurément celui où se pénètre le mieux le tempérament de l'écrivain, car dans ce « *Zoui-hitsou* » qui ne se trouve généralement guère destiné à une publicité immédiate, il écrit pour lui-même en général bien plus que pour les contemporains : aussi nécessairement y trouve-t-on des idées plus ou moins libres, des opinions même un peu outrées, voire parfois utopiques, mais ces réflexions dépourvues d'artifice sont précisément peut-être ce qui pour nous fait surtout le prix de ces ouvrages qui souvent d'abord sans titre ne reçurent que plus tard de lecteurs ceux sous lesquels nous les connaissons.

Ces *Zoui-hitsou* restent très populaires au Japon. Le premier en date est ce « *Makoura-no-Soshi* » de Séi Shonagon, dame d'honneur de la Cour d'une Impératrice à Kyôto vers l'an mille de l'ère chrétienne. A partir de cette époque on voit se multiplier les écrits de ce genre. Ne devait-il point forcément paraître facile de composer des ouvrages où l'on ne semble que s'amuser à noter ses pensées sans se sentir astreint aux difficultés de la haute composition ? Parmi les plus célèbres *Zoui-hitsou* se rangent avec le *Makoura-no-Soshi*, le *Hojoki* de l'ermite *Kamo Tchoméi* (2) (1154-1216) au début du XIII<sup>e</sup> siècle et le *Tsouré-*

(1) Ce genre littéraire cultivé en Angleterre et aux États-Unis avec tant de bonheur sous le nom d'*Essays* donne peut-être encore une meilleure idée du *Zoui-hitsou*. La similitude a d'ailleurs tant frappé Aston, que c'est par le mot *Essays* qu'il rend le mot *Zoui-hitsou* et le Dr Florenz dans sa *Littérature Japonaise* souscrit au rapprochement en traduisant le mot japonais par l'alleman *Skizzen* répondant à l'anglais *Essays* (E. A.)

(2) Kamo Tchoméi étudia d'abord la musique et la poésie, puis fut nommé par l'empereur Go-Toba, directeur (Yorioudo) du *outa-dokoro* (Bureau de la poésie créé en 951 dans le Palais Impérial et dont Foujiwara Koreta la fut le premier bethô ou grand maître). Il demanda ensuite à succéder à son père comme chef du temple de Kamo

*Zouré-Gouça* composé vers le milieu du siècle suivant par le bonze *Kennko* (1) (1283-1350) à mon sens, le plus intéressant qu'il y ait par la fécondité des idées comme par la beauté du style. Séi Shonagon, qui passa les meilleures années de sa vie dans la splendeur d'un palais impérial et qui ne connut que dans sa vieillesse les misères de ce monde, nous donne naturellement les impressions plutôt aimables et gaies du milieu où elle brilla. Le « *Makoura-no-Soshi* », en attendant de nous peindre toute l'existence de la cour, commence par l'expression pleine de fraîcheur des sentiments qu'inspirent à une jeune femme joyeuse les quatre saisons de l'année. Tout différent est le début du *Hojoki* ou l'écrit ou mémoire d'une chambre de dix pieds de côté, œuvre d'un bonze qu'attristent à la fois ses malheurs personnels et les fléaux de son époque. Lui ne voit pas les côtés heureux de la vie et le moindre ennui lui apparaît comme une véritable calamité. En lisant ses réflexions, on ne peut s'empêcher de songer au proverbe japonais : « Qui s'est brûlé la langue à la soupe chaude souffle pour refroidir la salade. » *Kennko* eut une vie moins élégante que celle de Séi Shonagon, mais plus gaie que celle de l'ermite *Tchoméi*. Il semble avoir mieux compris qu'eux deux le caractère relatif des choses de ce monde. Au milieu des plus grands troubles qu'ait traversés notre histoire, il sut se tirer d'affaire. Sa légèreté apparaît dès les premières lignes de son *Tsouré-Zouré-Gouça*, *Herbes de l'Ennui*, signifiant, a-t-on dit, par un joli symbole, que ses idées levèrent, dans son ennui, comme l'herbe dans un chemin délaissé. N'écrit-il pas qu'il va s'amuser à noter sans ordre toutes les idées qui lui viendront à l'esprit?

L'originalité particulière qui distingue chacun de ces trois auteurs ne se révèle pas moins par la manière dont ils terminent leurs ouvrages.

Séi Shonagon était une femme orgueilleuse de son savoir. A la fin du « *Makoura-no-Soshi* », elle déclare que son ouvrage ne vaut rien, mais elle ajoute aussitôt que « nombre de personnes ont déclaré que c'était fort bien écrit. » Ainsi, sous une modeste feinte, son véritable caractère se trahit. Que ne s'est-elle souvenue de ce qu'elle avait écrit elle-même dans un précédent chapitre, lorsqu'elle nous parlait de ces gens « détestables qui se mettent en avant pour étaler leur esprit? » Elle nous fait penser ainsi à ceux qui, suivant notre proverbe, « se moquent, par un jour de pluie, des éclaboussures reçues par autrui, ne voyant pas celles qu'ils ont au dos de leur propre vêtement. » *Tchoméi*, tout au contraire, n'est pas sévère seulement pour les autres. Cet ermite accompli a toujours peur de commettre un de ces péchés parmi les-

mais ayant essuyé un refus, il se rase la tête, prit le nom de *Renn-in* et se retira sur la montagne *Ohara-yama*. Là il se bâtit une hutte de 10 pieds de côté sur 7 de hauteur et se mit à composer des ouvrages dont le plus célèbre est ce *Hojoki* sorte de *Voyage autour de ma Chambre* à l'occasion duquel il raconte les guerres civiles et les incendies dont *Kyôto* était alors le théâtre (*Papinot*).

(1) Fils d'Ourabé *Kanéaki*, gardien du temple *shintoïste* de *Yoshida*, près de *Kyôto*, *Kanéyoshi*, lorsqu'il se rase la tête après la mort de son protecteur l'Empereur *Go-Ouda*, changea son nom en lui donnant la prononciation chinoise de *Kennko*. On aurait dû l'appeler Ourabé *Kennko*, étant donnée sa famille, mais comme il était de *Yoshida*, il fut connu sous le nom de *Yoshida (no) Kenko (Kenuko de Yoshida)*. L'auteur du *Tsouré-Zouré-Gouça* montra une intelligence précoce, aimant beaucoup la littérature japonaise, se faisant remarquer par un talent calligraphique particulier et dès l'âge de 12 ans étudiait les classiques chinois, surtout la philosophie de *Rôshi (Lao Tseu)* dont il affectionna la doctrine.

quels il compte même son attachement à la solitude. Les dernières lignes du Hojoki nous feront toucher du doigt tout son pessimisme :

« Enfin, la lune, image de ma vie, se trouve près de la montagne et va disparaître derrière elle. Quels attachements garderai-je au moment de partir pour les ténèbres des Trois Chemins (1). Le Bouddha nous a enseigné de ne rien avoir qui nous attache à cette vie et de n'avoir pas de regret de la quitter. Et voilà que j'aime ma hutte. C'est donc un péché. J'adore la solitude. C'est donc une transgression à la loi bouddhique. Pourquoi passerai-je mon temps inutilement à vous conter ces joies méprisables? A l'aube tranquille, en pensant à tout cela, je demande à mon âme : C'est pour calmer ton esprit et pour pratiquer la voie du Bouddha que tu as fui le monde et que tu as fait connaissance avec les montagnes et les forêts. Cependant, bien que tu aies l'extérieur d'un sage, ton cœur est imprégné d'impureté. Ta demeure imite bien celle de Jomio Koji (2), mais ta conduite est pire que celle de Shouri-Hantokou (3). Est-ce là un tourment inévitable dû à la pauvreté et à la bassesse de ta naissance? Ou bien, est-ce le cœur impur qui te trouble? Mon cœur n'a pas répondu et a ordonné à ma langue d'invoquer deux ou trois fois le saint nom du Bouddha. »

La dernière page du « Tsouré-Zouré-Gouça » met pareillement en lumière le caractère mystérieux (4) de son auteur :

« Quand j'eus huit ans, écrit-il, je demandai à mon père : Qu'est-ce qu'un Bouddha? Il me répondit : C'est un homme qui est devenu un Bouddha. Mais alors, repris-je, comment cet homme est-il devenu Bouddha? — C'est parce qu'il fut instruit par un Bouddha. — Mais qui instruisit ce Bouddha lui-même? — C'est sans doute un autre Bouddha qui vivait avant lui. — Alors, quel fut de tous les Bouddhas le premier qui commença à enseigner le Bouddhisme? Mon père éclata de rire et dit : Peut-être était-il descendu du ciel ou sorti de la terre. Il ne savait que répondre, mais depuis, il fut souvent heureux de raconter cette histoire à ses amis. »

Quelle était l'intention de Kennko en terminant son livre par cette petite anecdote? C'est une énigme sur le sens de laquelle les commentateurs ne sont pas d'accord. Peut-être Kennko s'arrêta-t-il tout simplement à ce point parce qu'il ne voulait pas continuer plus longtemps son ouvrage. Peut-être aussi l'acheva-t-il, de propos délibéré, par une historiette malicieuse où apparaîtrait ce scepticisme qui, en matière de doctrine, répondait aux hésitations de son caractère flottant et qu'il exprima si bien dans ces vers d'une résignation un peu facile :

« Que le monde est plein d'injustice! Mais je dois me consoler en pensant que je suis seul malheureux, car la vie ne m'appartient pas. »

(1) Allusion aux trois chemins qui mènent à l'Enfer bouddhique. Le premier est plein d'un feu ardent, le second planté d'épées aiguës et le troisième rempli de sang. Le pêcheur doit choisir l'un des trois quand il est condamné à aller en enfer.

(2) Ou Vimala Kirti, l'un des plus sages disciples de Çakya-Mouni qui enseignait le bouddhisme à tous ceux qui passaient devant sa hutte de dix pieds de côté.

(3) Ou Culli Panthaka, le moins intelligent des disciples de Çakya-Mouni. Culli, signifiant cadet, le distinguait de son frère aîné, disciple fidèle du maître.

(4) M. Ishikawa dit ici et dans son œuvre : mystérieux. Ne serait-ce point plutôt de la mysticité que du mystère? (E. A.).

En somme, Séi Shonagon, Tchoméi et Kennko nous livrent des impressions personnelles qui reflètent à merveille leurs caractères différents. C'est la variété même de leurs observations qui fait pour nous le prix et le charme de notre littérature impressionniste, à l'égal de toute notre littérature et de nos arts, restée toujours fidèle au caractère national, en dépit des influences étrangères.

« En regardant le paysage, disait délicatement en une poésie, Soséi Hôshi, je vois les saules pleureurs, les cerisiers et tant d'autres fleurs. Heureux les habitants de notre beau pays, témoins de tout ce printemps ! »

En 794 de l'ère chrétienne, dans la treizième année de notre ère Yennriakou (1) la capitale de notre Empire fut transférée de Nara à Kyôtô, tout d'abord nommé Héi-an, *la Ville de la Paix*, où les Empereurs devaient résider jusqu'à la Grande Restauration de 1868. Héi-an, dans l'histoire de notre civilisation, donne son nom à l'époque pendant laquelle Kyôtô se vit le centre durant quatre siècles d'un pouvoir impérial effectif. Cette période de Héi an fut pour le Japon une période de paix profonde. A la vérité, le pouvoir central n'était pas encore aussi solide qu'il le fut lorsque Minamoto Yoritomo (2) eut réalisé à Kamakoura (3) une centralisation véritable. L'empereur ne gouvernait alors qu'une partie, d'ailleurs assez vaste, de Hondo, notre île principale. Dans son palais de Kyôtô, au milieu d'une population de 500 mille habitants, heureux et tranquille, il menait une vie luxueuse entouré de ses courtisans. Les nobles, n'étant plus occupés par les guerres, étaient devenus indolents et ne songeaient qu'à se livrer aux plaisirs. A la Cour, ils passaient leur temps à composer des vers, à entendre des concerts, à jouer aux dés. Il s'ensuivit un grand relâchement dans les mœurs ; mais, d'autre part, les études littéraires se développèrent et parvinrent au plus haut degré de raffinement. Il ne faudrait d'ailleurs pas trop blâmer les mœurs un peu libres de l'époque et les histoires quelquefois lestes que racontent ses écrivains. Le Bouddhisme, malgré l'éclat de ses cérémonies, n'avait pas encore pénétré au fond des cœurs ; le Confucianisme n'était pas encore très répandu ; la société d'alors manquait donc des deux éléments qui devaient former plus tard le fondement de la morale japonaise. Les seigneurs de la famille des Foujiwara qui occupèrent les plus hautes dignités pendant ces siècles se succédaient dans les fonctions de premier ministre. Ils faisaient épouser leurs filles aux empereurs ou aux princes et s'assuraient ainsi les rênes du gouvernement. Quand des révoltes éclataient, on faisait appel, pour aller les réprimer, à la classe guerrière dont les deux principales familles étaient les Taïra et les Minamoto. Mais par là

(1) Ou Enryakou allant de 782 de l'ère chrétienne à 806, embrassant ainsi le règne de l'Empereur Kwammou, né en 736, qui est le 50<sup>e</sup> empereur du Japon.

(2) Vainqueur des Taïra à la bataille décisive de Yashima en 1185, il devint le premier shogoun de Kamakoura et mourut en 1199, à l'âge de 53 ans, d'une chute de cheval. Ce fut un administrateur éminent et l'organisation du Bakoufou de Kamakoura révèle chez lui un vrai génie de gouvernement.

(3) Kamakoura fut la capitale shogounale sous les shogounats des Minamoto, des Foujiwara et sous ceux de la famille impériale, mais les troubles du xv<sup>e</sup> siècle et l'incendie de 1525 réduisirent à rien cette ville qui avait compté jusqu'à un million d'habitants. De toute cette splendeur il ne reste plus aujourd'hui que la fameuse statue du Daï Boutsou et le temple de Tsourougaoka-Hachiman renfermant d'intéressants souvenirs du moyen-âge.

même, le pouvoir des Foujiwara, ne se trouvant pas appuyé par une solide force militaire, fut facilement renversé dès que la paix fut sérieusement troublée. Ce fut donc la classe des Samouraï qui, profitant de cette situation, s'empara du gouvernement. Dès lors, les Empereurs laissèrent le pouvoir exécutif à cette classe militaire, et le gouvernement suprême, tantôt rendu à l'Empereur, tantôt confié aux Shogoun, demeura en suspens jusqu'en 1868. Mais les nobles de la période de Héi-an n'avaient jamais songé à un changement semblable; ils croyaient pouvoir vivre toujours dans la mollesse qui leur était chère. Foujiwara Mitchinaga (966-1027), premier ministre de 996 à 1016, comparait sa splendeur à la lumière de la pleine lune :

« La pleine lune éclaire le monde entier, mais demain, elle commencera à décroître; combien ne dois-je pas me réjouir, mon pouvoir étant toujours parfait! »

Il y avait alors, en dehors des impératrices, un certain nombre de concubines impériales. Les unes et les autres avaient, chacune, leur palais. Pour s'attirer l'estime de l'Empereur et de la Cour, elles s'attachaient à réunir autour d'elles, comme suivantes, des dames lettrées telles que Séi Shonagon, Mouraçaki Shikibou (1), auteur de ce fameux *Ghennji Monogatari* (2), Akazomé Yemmon (3), à qui nous devons le *Yeiga Monogatari*, Izoumi Shikibou (4) qui nous a laissé un *Nikki* ou *Journal* charmant, Daïni-no-Sammi (5) l'écrivain du *Sagoromo Monogatari*, roman d'amour en huit volumes.

Séi Shonagon devint ainsi dame d'honneur de l'Impératrice Sadako (6). Ce n'était nullement là le nom de notre poétesse, mais seulement celui sous lequel elle était connue au palais où toutes les dames d'honneur avaient à cette époque un surnom particulier. Elle appartenait à la famille des Kiyowara qui descendait du Prince Tonéri, un des auteurs du célèbre *Nihonghi*, cette Grande Histoire du Japon publiée en 720. Son père, Motoçouké, avec ses

(1) De la famille des Foujiwara, elle fut dame d'honneur de l'Impératrice Akiko ou Gôtô-mon-in, femme de l'Empereur Itchijo. Dès son enfance elle se distingua par sa mémoire étonnante et sa facilité pour la poésie. En lisant le *Ghennji Monogatari*, l'Empereur Itchijo s'écria que l'auteur devait savoir de mémoire le *Nihon-ki*, aussi Mouraçaki Shikibou fut-elle surnommée Nihonki no Tsouboné. Tsouboné, lieu réservé aux femmes chez les nobles et par extension dame de la Cour, intendante.

(2) Le *Ghennji Monogatari* est un roman en 54 volumes. Le héros est le fils d'un Empereur et d'une concubine que les autres dames du palais jalouent à cause de la préférence qui lui est témoignée. Victime de nombreuses intrigues, elle en est si affectée qu'elle tombe malade et meurt bientôt. Son fils, le jeune prince Gheunji, grandit et devient un beau seigneur au cœur fort sensible. Le roman est une relation de toutes ses aventures d'amour; il s'achève par la mort de Gheunji à l'âge de 51 ans. Les dix derniers volumes appelés Ouji Joujo ou les dix volumes d'Ouji racontent une histoire du même genre, mais relative cette fois au fils de Gheunji, Kaorou Taïsho. Le *Ghennji Monogatari* est un roman réaliste dans le bon sens du mot; il nous dépeint fidèlement la vie brillante de la Cour à cette époque. Les 17 premiers volumes en ont été traduits en anglais par le baron Suyematsu.

(3) Attachée à la suite de la femme de Foujiwara Mitchinaga, elle se distingua par ses talents en poésie et en littérature. En 1027 elle publia son *Yeiga Monogatari* où se trouvent célébrées les grandeurs de ce Foujiwara Mitchinaga qui avait gouverné si longtemps le pays, avait eu 3 empereurs pour gendres et dont 4 furent ses petits-fils.

(4) Poétesse célèbre attachée à la Cour de l'Impératrice Akiko par Foujiwara Mitchinaga.

(5) Fille de la poétesse Mouraçaki Shikibou et nourrice de l'Empereur Go Itchijo.

(6) Fille de Foujiwara Mitchitaka (977-1000) épousa l'Empereur Itchijo dont elle eut 3 enfants.

quatre collègues du *Nashi Tsoubo* (1), avait composé le *Gocenn-Shou* (2). Son arrière grand-père, Foukayabou figure parmi les poètes du *Kokinn-Shou* (3). Avant d'entrer au palais de l'Impératrice Sadako, Séi Shonagon avait déjà une connaissance sérieuse de la littérature japonaise. Admiratrice aussi de la poésie chinoise, elle savait par cœur un grand nombre des vers célèbres de Hakou Rakoutenn, poète qui eut une influence considérable sur la littérature japonaise, et l'on trouve à chaque instant dans le « *Makoura-no-Soshi* » des allusions à ces lettres chinoises.

Adulée pour les brillantes qualités de son intelligence, Séi Shonagon passa sa jeunesse dans les intrigues par lesquelles les femmes élégantes se préoccupent surtout de prendre et de garder le cœur des hommes. Elle ne se maria jamais, car elle considérait l'homme comme un être inférieur, ce qui était assez vraisemblable à cette époque où une foule de femmes intelligentes éclipsaient les plus lettrés de l'autre sexe. Mais, comme elle l'écrit dans son chapitre sur les choses qui nous causent de la pitié : « La pleine lune ne dure qu'un soir et la fleur charmante doit se faner. » Le malheur vint la frapper au milieu de sa gloire, quand tomba du pouvoir l'Impératrice Sadako, sa maîtresse, à l'ombre de laquelle elle florissait. Sa maîtresse morte sous le poids d'infortunes, Séi Shonagon se retira chez la sœur de la souveraine défunte qui, elle aussi, s'éteignait quelques années plus tard. On ne sait pas au juste ce que devint après ce nouveau coup du sort notre poétesse. Un mémoire anonyme du XIII<sup>e</sup> siècle, le *Moumyo-Zoshi* nous la dit menant une vie misérable à la campagne chez sa nourrice et pleurant sa grandeur passée.

Dans le *Zokou-Sennzai-Shou*, recueil officiel de poésies composé en 1320, se trouve une pièce de Séi Shonagon exprimant la joie que lui causa dans sa misérable retraite la visite imprévue d'une ancienne amie :

« Qu'il m'est pénible d'avouer à celle qui me fait visite que ceci est ma demeure ! car je suis moi-même surprise de mon changement. »

De cette poésie qui ne mentionne pas le lieu où elle fut improvisée, on peut déduire que Séi Shonagon n'était pas loin de la capitale, l'auteur ayant, d'ordinaire, au Japon, la coutume d'indiquer la province où il se trouve.

Ghennshi Hoïn, daïmyo du XIV<sup>e</sup> siècle, connu pour ses goûts littéraires, dans son commentaire sur le *Hyakouninn-Isshou*, recueil de poésies des Cent Meilleurs Poètes du Japon rédigé par Foujiwara Teïka (1161-1247), nous dit qu'elle se rendit dans l'île de Shikokou et qu'elle mourut dans la province de Sanouki, au temple de Kompira (4) où l'on montre aujourd'hui son tombeau dont l'authenticité est cependant fort douteuse.

(1) C'est-à-dire la Chambre des Poiriers, Bureau de la poésie japonaise établi au Palais Impérial.

(2) Recueil de poésies composé vers 951.

(3) Célèbre recueil de poésies composé en 922 sur l'ordre de l'Empereur Daïgo et dont quelques morceaux furent traduits en anglais par M. Dickins.

(4) Au sujet de ce temple de Kompira on lit dans le Dictionnaire de Papinot : « Vulgairement appelé Kompira, le temple actuellement shinntoïste Kotohira-jiuja, dans la province de Sanouki, dans l'île de Shikokou, fut, dit-on, fondé par Kûkaï (Kôbô Daïshi) ce savant bonze, au commencement du IX<sup>e</sup> siècle et sur le modèle duquel une infinité d'autres furent élevés par tout le Japon. De son vrai nom Zôzou-san, ce temple était dédié à Kompira, divinité importée de l'Inde par la Chine et bien difficile à identifier. En 1872, le temple de Kompira, jusque là bouddhiste, fut affecté au shinntoïsme, mais la

Un autre commentateur du Hyakouninn Isshou prétend qu'elle se fit religieuse et qu'elle mourut au Séiganji, temple bouddhique près de Kyôtô où elle aurait reçu jusqu'à sa fin des témoignages d'estime de l'Empereur Itchijo. Mais, s'il est certain que l'Impératrice Sadako l'aimait beaucoup, rien de plus douteux que l'attachement que l'Empereur aurait pu avoir pour elle. Je crois au contraire que ni sa beauté médiocre, ni son caractère orgueilleux n'avaient pu lui attirer les sympathies d'un souverain qui d'ailleurs ne la connaissait que par sa femme. D'autre part, il est peu probable que Séi Shonagon, qui n'avait pas la foi bouddhique, ait pu vouloir ainsi soudainement se raser la tête. Ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est ce que nous raconte le *Kojidan*, recueil anonyme d'histoires anciennes composé au xvi<sup>e</sup> siècle :

« Séi Shonagon, après avoir quitté la Cour, vivait, non loin de la capitale, dans une grande misère. Un jour, de jeunes seigneurs passant en voiture devant la petite maison qu'elle habitait, l'un d'eux à la vue de cette hutte pitoyable dit à ses amis : Voyez la fin de notre grande poétesse ! Alors à l'intérieur une vieille femme releva le rideau et, avançant une figure aussi laide que celle d'un démon, s'écria : Tu ne veux pas acheter les os du cheval qui faisait mille lieues en un jour ? Les jeunes gens, confus de cette réponse spirituelle, s'enfuirent aussitôt.

Séi Shonagon avait ainsi fait allusion à une légende de la Chine. Dans ce pays, au temps des grandes guerres civiles, un roi de Yenn voulait avoir d'excellents chevaux. Entendant parler d'un cheval qui, disait-on, parcourait aisément en un jour mille lieues, il envoya un de ses serviteurs pour l'acheter mille pièces d'or. Mais quand ce dernier arriva, le cheval était déjà mort. Le serviteur revint donc au château du roi, disant qu'il n'avait trouvé que le cadavre de l'animal. Son maître le gronda sévèrement : « Pourquoi n'as-tu pas acheté ses os ? Sans doute, ils ne peuvent servir à rien, mais si les autres paysans qui possèdent de bons chevaux apprennent cette histoire, ils connaîtront ainsi mon désir d'en avoir, et ils me les amèneront certainement. » Le serviteur, comprenant la sage prévoyance de son maître, acheta donc les os mille pièces d'or. Le roi ne s'était pas trompé : quelque temps après, tout le monde venait lui présenter des chevaux excellents. Il put ainsi constituer une forte cavalerie et être toujours vainqueur de ses ennemis.

C'est en se rappelant cette histoire que notre poétesse, se comparant elle-même aux os du fameux cheval donna une leçon aux jeunes téméraires.

En somme, ce qui demeure certain, c'est qu'après avoir fait ses adieux à la Cour, Séi Shonagon vécut et mourut dans une grande détresse. Ainsi, cette femme élégante, qui avait passé sa jeunesse dans la splendeur du palais impérial, qui avait méprisé les vœux de tous les seigneurs, fut en proie à la misère dans sa vieillesse abandonnée. Ses dernières années furent d'autant plus pitoyables que plus brillantes avaient été les premières. Les regrets qu

difficulté fut de déterminer le dieu auquel il serait consacré. D'après les uns, ce serait un certain Kotohira qui, à cause de la similitude des noms, ne serait autre que Kompira; selon d'autres, ce serait Sousano-o. ou Onamouji ou Omononoushi ou Kanayamahiko. De plus, l'Empereur Sotokou, mort en exil non loin de là (1164), y est honoré aussi. Malgré l'obscurité qui entoure sa personnalité, Kompira est très populaire et invoqué surtout par les marins et les voyageurs. »

l'assaillaient chaque jour, lorsqu'elle pensait à sa gloire passée sont délicatement exprimés dans cette poésie :

« Tous les arbres se revêtent et de fleurs et de feuilles, pourquoi le printemps ne me revient-il pas pour fondre la glace de mes larmes? »

Le *Séi-Shonagon Nikki*, *Journal de Séi Shonagon et Kashou*, *Recueil de poésies*, sont des œuvres de mérite, certes, mais leur renom fut entièrement éclipsé par le *Makoura-no-Soshi*, *Mémoires de l'Oreiller*, une des perles de la littérature japonaise, de la même valeur que le *Ghennji Monogatari*, bien que d'un sujet et d'un caractère tout différents.

Composé de 12 volumes divisés en 157 chapitres, le chef-d'œuvre où la dame d'honneur de l'Impératrice Sadako note ses impressions quotidiennes et tout ce qu'elle avait recueilli pendant son séjour au palais impérial a donné lieu, quant à son titre, à force de gloses dont la plus vraisemblable me paraît être celle-ci : la solution du problème est dans l'épilogue même de l'ouvrage où Séi Shonagon nous raconte comment l'Impératrice lui donna un jour un volumineux paquet de papier pour s'en faire un oreiller. Voici cette page finale :

« Maintenant qu'il commence à faire obscur, il m'est difficile d'écrire. Je vais donc me hâter de terminer, d'autant plus que mon pinceau est déjà usé. Cet écrit conte tant ce que j'ai vu de mes yeux et ce que j'ai ressenti dans mon cœur, renferme bien des passages qui pourront fâcher d'autres personnes. J'ai profité des moments où je m'ennuyais chez moi pour recueillir ces choses, sans intention de les montrer. Tant pis! Mais je ne puis m'empêcher de pleurer. Un jour le Outchino-Ototo (1), ayant offert une grande quantité de papier blanc à l'impératrice, elle me demanda : « Que faudrait-il écrire là-dessus? L'Empereur a fait copier l'Histoire de Chine connue sous le nom de *Shiki...* » Je lui répondis que je voudrais en faire un oreiller. Alors l'impératrice daigna me donner ce papier en me disant : « Eh bien! prenez-le. » Comme j'ai voulu employer cette provision inépuisable à écrire toutes sortes de bagatelles, on trouvera dans ces notes bien des choses frivoles. Cet écrit contenant des histoires amusantes, des histoires admirables, mes impressions sur les poésies, les arbres, les oiseaux, les insectes même, on dira qu'il est moins bien qu'on n'aurait pensé. On me critiquera en voyant ainsi jusqu'au fond de mon cœur. Ayant noté pour m'amuser ce qui me venait à l'esprit, j'étais convaincue qu'on trouverait cela inférieur aux ouvrages des autres. Cependant, nombre de personnes ont déclaré que c'était fort bien écrit. Ce jugement est curieux. Mais peut-être a-t-on raison, car, en lisant cet ouvrage, on peut lire dans mon âme, voir que j'approuve ce qu'on hait et que j'accuse ce qu'on aime. Seulement je regrette bien que ces notes aient été publiées. »

Malgré la finesse des expressions, l'abondance des allusions, et des citations dont l'intelligence suppose des connaissances historiques et littéraires éten-

(1) Korétchika, frère de l'Impératrice Sadako (974-1010). A la mort de son père (995), il espérait lui succéder comme maire du palais ou premier ministre, mais ses oncles eurent cette charge de Kwampakou. L'année suivante, se rencontrant dans une intrigue amoureuse avec l'ex-empereur Kwazan, il le blessa au côté d'un coup de flèche, et fut pour cela exilé. Il fut rappelé en 997, après que sa sœur eût donné un fils à l'Empereur Itchijo.



dues, les contemporains pouvaient sans doute lire aisément cette œuvre. Mais, par suite des changements dans la langue, les mœurs et les institutions, les meilleurs lettrés furent bien vite embarrassés pour pénétrer la pensée de l'auteur, d'où les nombreux commentaires que nous en possédons.

Détachons maintenant quelques pages de ce *Zoui hitsou* qui fut le premier et reste au dire général le meilleur modèle du genre dont l'influence se retrouve encore dans ceux de la période d'Edo tels que le *Inou-Makoura*, *l'Oreiller du chien*, le *Tocéi Makoura-no-Soshi*, *Mémoire de l'Oreiller Moderne* : Voici d'abord au début de l'ouvrage, la fameuse description des quatre saisons :

« Au printemps, j'aime l'aurore, lorsque le ciel couvert de brouillards s'éclaire peu à peu et que de fins nuages violacés s'étendent flottants sur les montagnes.

« En été, j'aime la nuit ; sans doute, quand la lune y brille ; mais aussi lorsqu'elle est obscure et que les lucioles tantôt s'entrecroisent çà et là, tantôt, par une ou deux, voltigent en répandant une faible lueur. Et même quand il bruine, comme cette nuit me semble belle !

« En automne, j'aime le soir, lorsque le soleil couchant lançant ses brillants rayons, les crêtes des montagnes semblent moins lointaines, et que les corbeaux qui s'en vont vers leurs nids s'envolent par trois, par quatre et par deux. Quoi de plus gracieux que de voir les bandes d'oies sauvages apparaissant toutes petites dans le ciel qui s'assombrit ! Puis, quand le soleil a complètement disparu, les soupirs du vent, le bourdonnement des insectes, tout m'inspire une mélancolie délicieuse.

« En hiver, j'aime le matin. Sans parler des paysages ravissants produits par la neige accumulée et par la blancheur extrême de la gelée ; j'aime le grand froid, lorsqu'on se hâte d'allumer le feu et d'apporter le charbon du brasier. Cela convient bien à la saison, Cependant, à mesure que le jour s'avance, et qu'il fait moins froid, la neige disparaît et le feu des brasiers se couvre de cendres blanches. Voilà ce qui est triste ! »

Mais le sujet où Séi Shonagon excelle, c'est la peinture des mœurs de la Cour. Éprise de cette vie brillante, elle n'aimait ni les gens du vulgaire, ni ceux qui, d'une manière générale, étaient étrangers à ces élégances.

« Il y a toujours, dit-elle dans son chapitre, des choses curieuses, des mots inutiles dans les paroles des bonzes, des hommes et des femmes vulgaires et des gens de la basse classe.

« Qu'il est triste de faire un bonze d'un enfant chéri ! Le métier de bonze est sans doute distingué ; mais on en fait aussi peu d'estime que d'un inutile morceau de bois. Pendant qu'il est encore disciple, il doit se contenter de pauvres repas d'abstinence. Il ne doit pas regarder, même malgré lui, du côté où se trouvent les dames. Plus dure encore est la vie de l'exorciste. Son temps d'études à Mitaké, à Koumano, à toutes les montagnes sacrées (1) n'est, sans doute, pas agréable. Puis, quand il est devenu fort en exorcisme, il est appelé partout et n'a jamais de repos. Si, vaincu par la fatigue et le sommeil, il s'endort un instant, on dira : Ce bonze dort au lieu de dompter les

(1) Sur lesquelles se trouvent les temples bouddhiques où l'on enseigne l'exorcisme.

mauvais esprits! Quel métier difficile! Je crois cependant qu'aujourd'hui on est plus indulgent pour ces prêtres ».

Il semble que Séi Shonagon ait eu plus de sympathie pour les bêtes que pour les gens, à en juger par l'anecdote suivante :

« L'auguste chatte de l'Empereur, nommée Miyobou-no-Omoto, était un joli animal à qui l'Empereur avait accordé le cinquième rang d'honneur à la Cour. Un jour qu'elle était devant notre chambre, Ouma no Miyobou, dame d'honneur qui avait la charge de s'occuper d'elle, l'appela : « Mal élevée, venez ici tout de suite ! » Mais la chatte ne se gênait pas : elle s'endormait tranquillement en se chauffant au soleil. La dame d'honneur, pour l'effrayer, dit : « Okina Maro (1), où es-tu ? Viens et mange Miyobou no Omoto ! » Le chien, prenant au sérieux cet appel, s'élança sur la chatte qui, épouvantée, se réfugia en toute hâte derrière le store de la salle à manger où se trouvait l'Empereur. Très étonné, il prit la chatte dans ses bras, et appela les courtisans. Tadataka, secrétaire du palais, arriva pour recevoir l'ordre impérial. L'empereur dit : « Battez Okina Maro et exilez-le à l'île des chiens, tout de suite. » Les domestiques essayèrent alors de l'attraper, au milieu d'une grande confusion. Ouma no Miyobou ne pouvait non plus échapper au châtement. « Révoquons-la, dit l'Empereur, je n'ai pas confiance en elle. » Et elle dut garder sa chambre en attendant la grâce impériale.

« Le chien fut donc frappé et chassé de la Cour par des domestiques. Pauvre animal ! Lui qui semblait si fier de se prélasser partout dans le jardin ! Le troisième jour du troisième mois (2) quand le Seigneur Tôno-benn l'avait coiffé d'une guirlande de feuilles de saule, avec des fleurs de pêcher et de cerisier, s'attendait-il à un sort pareil ? Il avait l'habitude d'être à côté de nous pendant les repas. Nous avons passé trois ou quatre jours à plaindre la pauvre bête, quand, vers midi, nous entendîmes des hurlements lamentables. Nous nous demandions quel était le chien qui aboyait si fort. Sur ces entrefaites, un domestique accourut pour nous dire : » C'est effrayant, deux gardes sont en train de fouetter le pauvre chien qui va mourir. On le bat, parce qu'il est revenu après avoir été chassé. « Prise de pitié pour lui, j'avais envoyé quelqu'un pour les prier de cesser de le maltraiter, quand on n'entendit plus de bruit. Le domestique revint et me dit : « Il est crevé, et nous l'avons rejeté en dehors du mur.

« Vers le soir, comme nous déplorions le sort de notre pauvre animal, un chien misérable, au corps horriblement enflé, vint en tremblant : « Serait-ce Okina Maro ? nous demandions-nous. On n'a jamais vu un chien pareil ! » Nous l'appelâmes par son nom, mais il n'avait pas l'air de l'entendre. Quelques-unes d'entre nous pensaient que c'était lui, d'autres que non. L'impératrice nous dit alors : « Faites venir Oukon (3) qui le reconnaîtra. » Oukon, après l'avoir examiné : « Ce chien lui ressemble un peu, mais ce n'est pas lui ; celui-ci est trop dégoûtant. Quand je l'appelle, il devrait accourir joyeusement vers moi. D'ailleurs, Okina Maro a été tué et son cadavre jeté au dehors. Comment pourrait-il revenir, quand il a été battu si fort par deux hommes ? »

(1) Nom d'un des chiens familiers de l'Empereur.

(2) Fête spéciale des jeunes filles.

(3) Une de ses dames d'honneur.

Pendant la nuit, on lui donna de la nourriture, mais il ne mangea pas. Alors on conclut que ce chien n'était pas le nôtre.

« Le lendemain, de bonne heure, je me rendis auprès de l'impératrice pour la coiffer. En tenant son miroir, elle y aperçut un chien couché au pied d'un pilier : « Hélas ! dit-elle, comme il est triste qu'on ait battu et tué Okina Maro ! Pauvre bête, que deviendra t-elle dans la vie à venir ? Elle a dû bien souffrir !... » Entendant ces paroles, le chien se mit à trembler et à verser de chaudes larmes. « C'est sans doute Okina Maro, dis-je ; il a fait semblant de ne pas l'être de peur d'être battu. » L'impératrice posa le miroir et appela : « Allons, Okina Maro ! » Le chien se coucha à plat sur la terre et aboya joyeusement. Tout le monde se rassembla pour voir cette bête qui nous était si attachée. L'Empereur vint, et, en le voyant, dit avec un sourire : « Un chien même témoigne tant de fidélité ! » Et ce fut ainsi qu'Okina Maro recouvra son lustre d'autrefois » .

Deux passages nous montrent que Séi Shonagon prenait plaisir à se rappeler les circonstances où elle avait eu occasion de briller.

« L'Empereur revint donc dans notre salon, laissant les dames d'honneur desservir la table avec les domestiques. Il me dit : « Frottez le bâton d'encre sur le Souzouri (1) ». J'étais si absorbée dans sa contemplation que pendant quelques moments, je ne regardais plus l'Impératrice. L'Empereur plia alors des papiers blancs et nous dit : « Écrivez là-dessus une ou deux choses anciennes, celles qui vous viendront à l'esprit ». Je demandai au Daïnagon (2) : « Qu'est-ce qu'il faut faire ? » Il me répondit : « Mettez ce que vous voudrez, nous n'avons rien à vous indiquer. » Disant cela, il prit le Souzouri et insista auprès de chaque dame : « Écrivez tout de suite ce que vous pensez, n'importe quoi ; même, si vous voulez, *Naniwazou* (3). Nous en étions toutes troublées, et le rouge nous monta au visage. Cependant les dames écrivaient des poésies sur le printemps, l'âme des fleurs, etc. Quand l'une d'elle m'offrit le papier, je me rappelai cette vieille poésie :

« Les années passent, mon âge avance ; mais j'oublie mes ennuis quand je regarde cette fleur » .

« Seulement j'avais écrit en remplaçant le mot « fleur » par le mot « prince ». L'empereur en fut charmé et daigna me dire : « J'apprécie votre bonne volonté » .

Voici le second passage :

« Le dernier jour du mois de Kiçaraghi (4), alors qu'il faisait grand vent et que la neige tombait un peu à travers le soir noir, un messenger vint me voir à la chambre de Kouroto (5). Il me dit : « Voici une lettre pour vous, de la part des seigneurs Kinnto et de Saïsho-Tchoujo ». C'était une feuille de papier sur laquelle était écrite cette fin d'une poésie japonaise :

(1) Morceau de pierre creusé sur laquelle on frotte le bâton d'encre de Chine.

(2) Conseiller de la Cour Impériale.

(3) Vieille poésie japonaise, si connue qu'on l'employait comme modèle d'écriture pour les enfants. Il en est question notamment dans la préface du *Kokin shou*.

(4) Nom poétique du deuxième mois lunaire où l'on met un habit de plus à cause du froid.

(5) Chambre des dames d'honneur.

« On éprouve l'impression que le printemps est venu (1) ».

« Cette poésie exprimait bien l'impression qu'on pouvait avoir ce jour-là. Que faire? J'étais bien embarrassée pour trouver de jolis vers qui pussent s'harmoniser avec cette partie. Je demandai au messager : « Qui est-ce qui vous a envoyé vers moi? — Ces Seigneurs-là ». Et il me montra les signatures sur le papier. C'étaient tous des courtisans intelligents et lettrés, et je ne savais que devenir. J'aurais voulu demander l'avis de l'Impératrice, mais elle était déjà dans sa chambre, avec l'Empereur qui lui faisait visite. Le messager m'ayant pressée de répondre promptement, je crus que mon seul mérite serait de le faire sans trop tarder, et j'écrivis ces vers :

« Puisque la neige voltige à travers le ciel froid, comme la fleur éparpillée ».

« Comment trouveraient-ils cette poésie? Je ne voulais pas le savoir, craignant que le jugement ne me fût pas favorable. J'ai appris cependant que le général Toshikata, charmé de ce morceau, avait l'intention de me recommander pour être nommée *naishi* (2).

Le *Makoura-no-Soshi* qui nous donne également de longues listes de fleurs, d'arbres, de forêts, énumérant ainsi ce qu'il y avait de fameux alors, nous offre des chapitres où la poétesse qui n'était pas un penseur en matière de morale, n'ayant pas étudié la philosophie des sages chinois, nous présente des observations d'ordinaire fort exactes, parfois mêlées d'ironie amère, toujours plus aiguës et plus piquantes que celles de Tchoméi et de Kennko. Voici à cet égard quelques lignes caractéristiques :

Choses détestables :

« Un visiteur qui raconte une longue histoire quand on est pressé. Si c'est un ami intime, on n'a qu'à lui demander franchement de venir plus tard. Mais ceux qu'on ne peut pas recevoir de cette manière sont détestables.

« Des bébés qui se mettent à crier quand on veut écouter.

« Des chiens qui aboient contre un homme qui vient discrètement vous faire visite. J'ai souvent envie de tuer ces chiens!

« Les moustiques qui nous empêchent de dormir sont très détestables. Ils nous viennent sur la figure en disant leur nom d'une voix faible et le bruit de leurs ailes est assez grand pour leur corps (3).

« Les gens qui se promènent dans une voiture qui fait un bruit désagréable en roulant. Ils s'en moquent, car ils n'entendent rien!

« Les enfants qu'on a une fois caressés et qui ont désormais l'audace d'entrer chez vous tout seuls et de s'amuser avec tous les meubles.

« Un homme avec qui vous êtes en relations se met à louer une autre femme qu'il a connue. Bien qu'un certain temps se soit écoulé, c'est détestable; à plus forte raison s'il connaît encore cette rivale.

« Les puces sont fort détestables; on les sent soulever le vêtement au-dessous duquel elles dansent çà et là ».

(1) On employait souvent ce moyen pour demander la partie complémentaire d'une *tanka* (strophe de 31 syllabes), comme amusement littéraire.

(2) Situation élevée dans la hiérarchie des dames de la Cour.

(3) Dans les usages de l'ancienne chevalerie japonaise, deux guerriers ennemis qui se rencontraient à la bataille commençaient par s'annoncer leurs noms à haute voix avant de combattre corps à corps.

Choses qui donnent le frisson :

« Les moineaux nourrissant leurs petits.

« Passer devant l'endroit où on laisse jouer de petits enfants.

« Se coucher toute seule dans une chambre embaumée.

« Trouver obscurci son miroir de métal chinois.

« Attendre un bel homme qui arrête sa voiture pour vous demander quelque chose.

« Faire bien sa toilette et s'habiller, même dans une chambre entièrement fermée où personne ne peut regarder.

« Le soir, quand j'attends quelqu'un, les paroles de la pluie ou le souffle du vent me donnent toujours un frisson ».

Choses qui font honte :

« Je suis vexée quand j'entends d'autres personnes parler de choses frivoles et banales, alors qu'un visiteur distingué me fait visite.

« Un homme que j'aime raconte des choses fabuleuses parce qu'il est en d'état d'ivresse.

« Un homme qui parle mal de quelqu'un qui se trouve inaperçu, tout près de lui.

« Un homme qui se vante d'une poésie qui n'est pas merveilleuse.

« Un homme peu instruit parlant de sciences très difficiles devant un savant ».

Choses qui nous donnent de l'inquiétude :

« Les courses de chevaux.

« La maladie des parents, surtout en temps d'épidémie.

« De tout petits enfants qui ne font que crier : car on ne sait pas la cause de leur douleur.

« Je suis inquiète, quand j'entends une personne aimée parler de moi sans m'apercevoir ».

Choses qui s'enfuient tout de suite :

« Le bateau à pleines voiles, la jeunesse, les saisons ».

Choses qui se propagent rapidement :

« Le bâillement, les habitudes des enfants, le luxe chez les pauvres ».

Séi Shonagon fut, sans aucun doute, un écrivain de premier ordre dans la période la plus brillante de la littérature japonaise. Elle fit faire des progrès indiscutables à la langue classique. Elle créa même un genre nouveau en donnant le premier modèle du *Zoui-hitsou*. Mais ne compromit-elle pas tous ces mérites éclatants de son esprit par les défauts de son caractère ? Son intelligence ne lui vaudrait-elle pas une gloire plus complète, si elle avait été plus sage dans sa conduite ? Assurément cette conduite peut trouver une excuse dans le relâchement des mœurs de son époque, mais Mouraçaki Shikibou, l'auteur du fameux *Ghennji Monogatari* ne vivait-elle pas, elle aussi, à cette époque ? Et, modeste et vertueuse, ne nous donna-t-elle point le modèle de la fidélité ?

Aussi modeste et timide au commencement de sa carrière au palais impérial, Séi Shonagon se montra de plus en plus orgueilleuse tant que la fortune lui fut favorable. Son *Makoura-no-Soshi* abonde en traits qui ne sauraient guère faire aimer son caractère. La vanité y perce autrement qu'il ne sied à une femme et à un auteur. La raillerie, conséquence de sa vivacité d'esprit,

la dépouille plus qu'il ne faudrait de toute pitié pour ses victimes. Elle fut certainement témoin des malheurs qui vinrent frapper sa maîtresse. Elle vit se produire dans la même année la mort du père de cette princesse, l'exil du frère. Elle devait assister un an plus tard aux funérailles de sa protectrice. Mais dans le *Makoura-no-Soshi* on chercherait en vain un passage où elle déplore ces événements. Si elle avait été une femme de cœur, elle en aurait fait un tableau lamentable. Si elle avait été une femme religieuse, elle aurait consacré de nombreuses pages à faire l'éloge de sa maîtresse, en demandant son bonheur futur; mais elle n'avait pas la foi bouddhique qui eût pu lui promettre un meilleur sort dans l'au-delà. Pour se distraire de ces choses désagréables, elle s'occupa à décrire la splendeur de la vie qu'elle avait menée pendant que le père de sa protectrice tenait les rênes du gouvernement.

Il est vrai qu'à en juger par son propre témoignage, elle allait souvent au temple bouddhique. Mais elle songeait moins à écouter le sermon qu'à regarder les jeunes seigneurs. Les deux fragments suivants qu'on pourrait fortifier par d'autres pages du même genre, suffiront à prouver ce point.

« Un prêcheur doit être beau. Lorsque nous tenons nos yeux fixés sur son visage, nous pouvons mieux comprendre ce qu'il dit. Mais lorsqu'on regarde ailleurs, on oublie d'écouter, si le prêcheur est laid. Je n'irai pas plus loin. Si j'étais plus jeune, je pourrais écrire sur un tel péché, mais maintenant, je crains trop d'être coupable... »

« Ceux que je ne connais pas m'inspirent l'envie de savoir leur nom et je suis contente de rencontrer les jeunes courtisans que je connais. Ils se promènent devant la salle des dames et ne font pas attention à la statue vénérable du Bouddha ».

Dans les écrits des autres dames d'honneur, on trouve nombre de pages où elles font l'éloge de la beauté et de l'élégance de dames, leurs amies. Dans le *Makoura-no-Soshi*, il n'y a point de passages semblables, soit que Séi Shonagon fût jalouse des dons physiques de ses compagnes, soit qu'elle n'attachât point d'importance, d'une manière générale, à leurs charmes extérieurs, elle qui, en revanche, décrit minutieusement le costume des seigneurs. Ah! C'est que la nature s'était montrée vraiment marâtre envers elle sous le rapport des précaires avantages physiques.

Quand Foujiwara Téika eût composé le *Hyakouninn-Isshou*, un seigneur eût l'idée de commander à un peintre le portrait de chacun des cent poètes figurant dans ce recueil. L'artiste se sentit fort embarrassé pour faire revivre les traits de Séi Shonagon, auteur de l'une des poésies de cette anthologie, car il ne découvrait à son sujet que des témoignages constatant sa laideur. Il ne savait que faire pour échapper au déshonneur de produire soit un faux portrait, soit une dame laide. Enfin, il sortit de ce dilemme en montrant la poétesse vue de dos. Aujourd'hui encore, dans tous les tableaux, c'est ainsi que toujours se trouve représentée l'illustre écrivain du *Makoura-no-Soshi* qui, dame d'honneur supérieurement lettrée et appréciée d'Impératrice, devait voir ses jours se trainer dans une vieillesse misérable et qui, si elle ne posséda ni l'imagination délicieuse de Mouraçaki Shikibou, ni les tendres sentiments d'Izoumi Shikibou, observait par contre les choses de ce coup d'œil rapide et juste qui donne tant d'intérêt à ses impressions.

# L'évolution de la garde de sabre japonaise des origines au xv<sup>e</sup> siècle

PAR

le Comte de TRESSAN

Le *Bulletin* de la Société a publié, voilà un an, une savante notice sur les montures de sabres. Son auteur, M. Henri-L. Joly, après avoir classé les différentes garnitures dont s'agrémentaient les lames anciennes et recherché l'époque de leur invention, a décrit très complètement les métaux employés et les techniques qui furent successivement en usage. Cette préface, obligée de toute étude consacrée à la ciselure japonaise, permet de se placer ici uniquement au double point de vue historique et décoratif.

Au cours de ce travail, il pourra nous arriver de nous aventurer en terrain brûlant. Nous prions le lecteur de nous en excuser. Nous le ferons, en effet, sans aucun parti pris et uniquement par désir d'apporter quelque clarté dans des questions demeurées jusqu'ici assez obscures.

## I. — Les Origines.

Le Japon a eu un âge du bronze. Il est très curieux de constater l'analogie de certaines armes de cette époque, avec celles des périodes similaires européennes. La lame à double tranchant reproduite dans l'article de M. H.-L. Joly est, par exemple, gallo-romaine de forme (1).

Les premières gardes de sabre étaient donc en bronze et offraient souvent l'ovale de la perle mystique *tama*. L'ornementation fort simple consistait en découpages rectangulaires et trapézoïdaux (fig. 1). On ne constate quelque progrès dans le décor qu'après l'introduction du Bouddhisme et de la culture chinoise. L'influence Tang se manifeste nettement dès le vii<sup>e</sup> siècle dans ce domaine comme dans celui des arts majeurs, et surtout au viii<sup>e</sup>. Nous donnons ici la reproduction (fig. 2) schématique de la garde d'un sabre

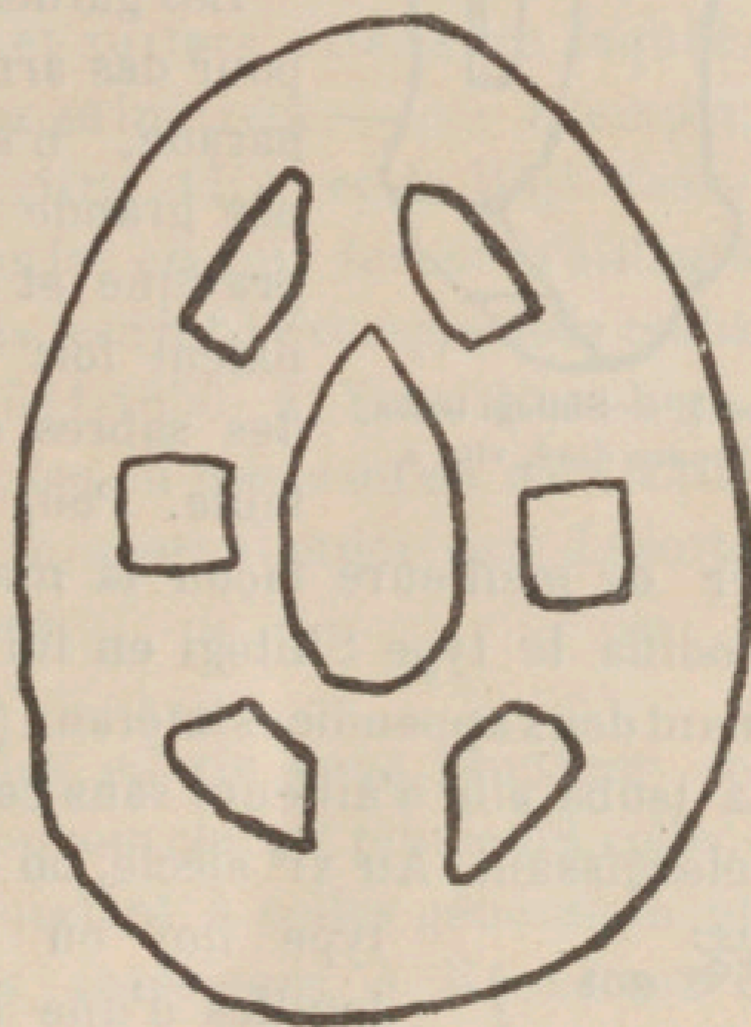


FIG. 1.

(1) N° 8 de la Planche I.

conservé dans le trésor du Shôsôin de Nara et attribué à cette dernière époque. Cette tsuba est en bronze laqué et est ornée en gravure au burin de rameaux fleuris. Sa forme se ressent de l'imitation des armes chinoises. Le même genre de décor se retrouve souvent dans le type dit *Shitogi-tsuba*, du nom d'un gâteau usité dans les cérémonies religieuses shintoïstes (fig. 3).

La garde du sabre de l'illustre Shôtoku Taishi (576-621), conservé au temple Tennoji affecte déjà cette forme, mais c'est au VIII<sup>e</sup> siècle qu'elle fut particulièrement en honneur auprès des grands personnages de la cour.

Le *Shûko Jisshu* écrit sur la demande de Matsudaira Rakuô, daïmyô de Shirakawa, reproduit une tsuba ayant appartenu à Sakanouye no Tamura Maru, le premier shogun du Japon (mort en 811), et représentant une tige de bambou munie de deux

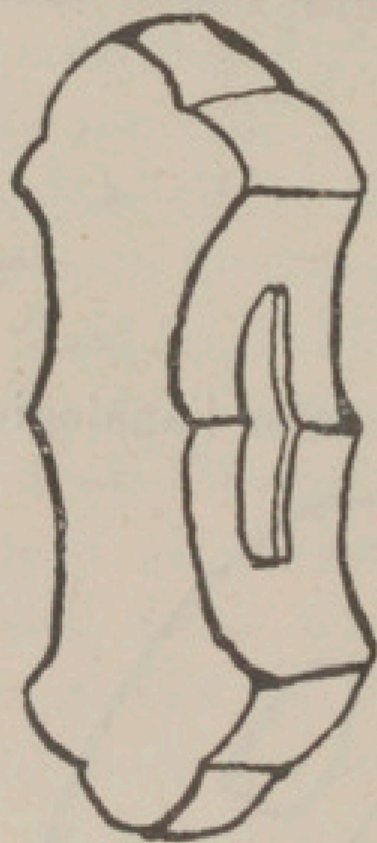


FIG. 3. — Shitogi tsuba, bronze doré, VIII<sup>e</sup> s.

branches latérales (1). Dans celle-ci, l'idée décorative a fait de notables progrès et est plus nettement japonaise. On sent déjà l'approche de l'ère des Fujiwara (889-1185) durant laquelle l'esprit du Nippon prit connaissance de lui-même et sut transformer les emprunts faits à la Chine par un sentiment profond de la nature, le désir d'atteindre au réalisme et la recherche d'une grande élégance.

Les gardes des différents genres jusqu'ici décrits, bonnes pour des armes de parade, n'avaient pas grande valeur pratique et convenaient fort peu à des sabres de bataille. Pour protéger de meilleure façon la main, on modifia le type Shitogi en lui adjoignant deux appendices latéraux (fig. 4). La tsuba alla d'ailleurs sans cesse en s'élargissant. Au XI<sup>e</sup> siècle, on créa le

type *aoi* où quatre feuilles d'une malvacée (*asarum*) se joignent par leur base (fig. 5). L'ensemble ainsi obtenu rappelle d'ailleurs, avec

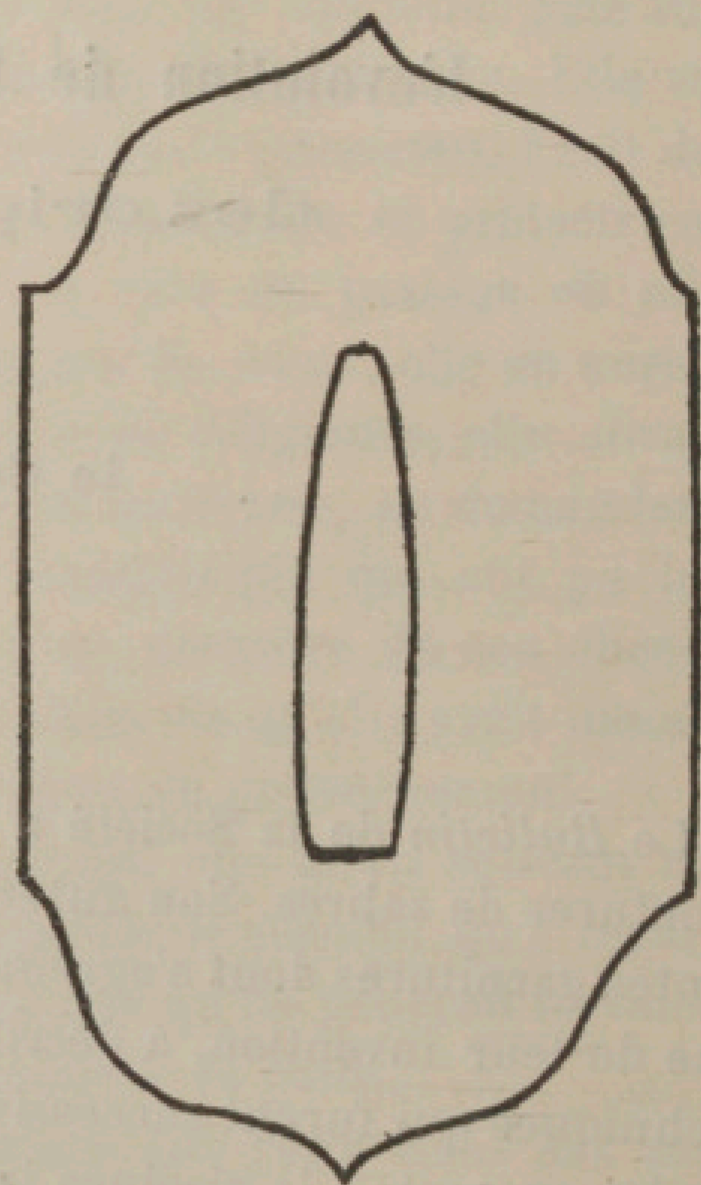


FIG. 2. — Garde en bronze laqué, VIII<sup>e</sup> siècle, Nara.

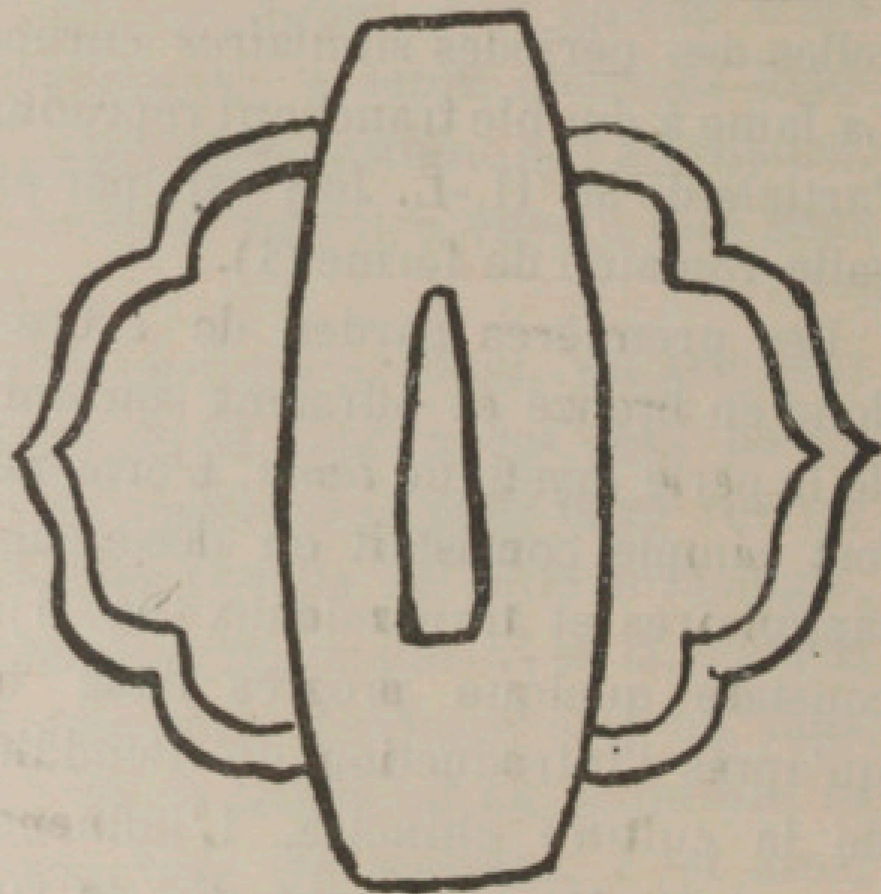


FIG. 4. — Tsuba dérivant du genre *shitogi*, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles.

(1) Figure n° 12 de la Planche I de l'étude de M. Henri-L. Joly.



plus d'ampleur, le genre *Shitogi*. Les *aoi-tsubas* étaient généralement en bronze doré. Elles furent vite décorées de feuillages et de rinceaux. Tel est le cas de la garde du sabre de l'empereur *Goshirakawa* (1126-1192). Celle-ci était d'un modèle spécial comportant un solide bâti de forme *aoi*, formant le squelette de la *tsuba*, sur lequel reposait une mince feuille de métal nommée *ô-seppa* (grande seppa). Cette plaque minutieusement ornée, était maintenue sur la carcasse à l'aide d'une sertissure métallique (1).

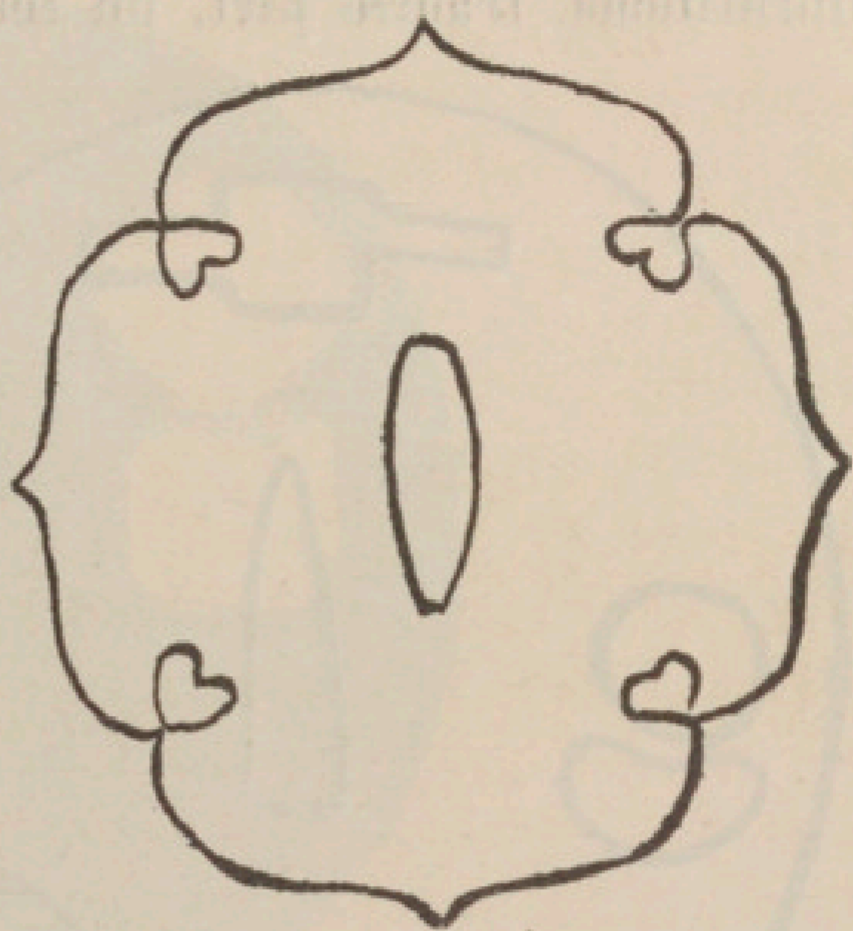


FIG. 5. — Aoi tsuba, cuivre doré, quelquefois fer ou cuivre, XII<sup>e</sup> siècle.

Mais avec la grande ère guerrière de Kamakura (1185-1334), apparurent des tendances nouvelles. Par ses mœurs militaires, celle-ci contrasta avec l'époque efféminée des Fujiwara. En 1196, le Minamoto Yoritomo, vainqueur des Taira prit le titre de Sei-i-tai shogun après avoir établi sa capitale à Kamakura, en Sagami. Dès lors, il y eut deux cours : celle de Kyôto adonnée au luxe, aux beaux-arts, se complaisant dans les fêtes et les brillantes cérémonies et celle de Kamakura où dominèrent les vertus guerrières et austères des Bushi. C'est de cette époque de luttes féodales que date vraiment la garde du sabre de bataille. Les différentes sortes de *tsubas* précédemment décrites, furent dès lors réservées aux armes de cérémonie (*tachi*).

Les gardes des *katana* différèrent de celles-ci et par leurs dimensions plus grandes et par la matière dont elles furent faites. Les ouvrages japonais anciens citent un assez grand nombre de *tsubas*, généralement formées de plusieurs épaisseurs de cuir, avec sertissure métallique et surface extérieure laquée. Les unes rappelaient le genre *mokkô* des armes primitives — par exemple, les gardes des sabres de Minamoto-no Yoshiie (1041-1108) et de Hôjô Yasutoki (1183-1242) — d'autres, le type *aoi*. Les gardes en cuir furent d'ailleurs employées jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle et M. S. Hara nous fournit l'exemple de la *tsuba* d'un sabre donné par le shogun Yoshiharu (1511-1550) à Yura Narishige. Nous ne parlerons ici que pour mémoire, des gardes en corne ou en bois laqué qui ne durent jamais avoir grande valeur défensive, pour aborder tout de suite la question si discutée des gardes en fer primitives.

Le problème est le suivant :

Le regretté T. HAYASHI, qui fit de si louables efforts pour propager en France la connaissance de l'art japonais, a cru pouvoir classer plusieurs collections de façon très précise, ses divisions correspondant à celles généralement admises dans l'étude des arts majeurs (époque antérieure à Kamakura : XI<sup>e</sup> siècle ; de Kamakura : XII<sup>e</sup> siècle ; des Hôjô : XIII<sup>e</sup> siècle ; des Ashikaga, etc.).

(1) Voir une garde du type à *O-Seppa*, reproduite dans l'article de M. H.-L. Joly (figure 14, planche II).

Mais Hayashi est malheureusement mort avant la publication de l'ouvrage qu'il avait annoncé et où il aurait sans doute indiqué les sources bases de ses affirmations. D'autre part, un certain nombre de critiques, particulièrement

anglais ou allemands, comme M. S. Hara, auteur de l'excellent ouvrage : *Die Meister der Japanischen Schwertzieraten*, se sont refusés à admettre cette classification. Ils s'appuient sur certains textes japonais, celui par exemple du *Hompô Tokenko*, publié en 1795, où Sakakibara Kôsan affirme que : « les gardes en fer reperlées ne sont pas apparues avant le temps du shogun Yoshinori » (1402-1441).

Entre des avis aussi opposés, il s'agit de choisir. Peut être pourtant, sans pousser les choses à l'extrême, est-il

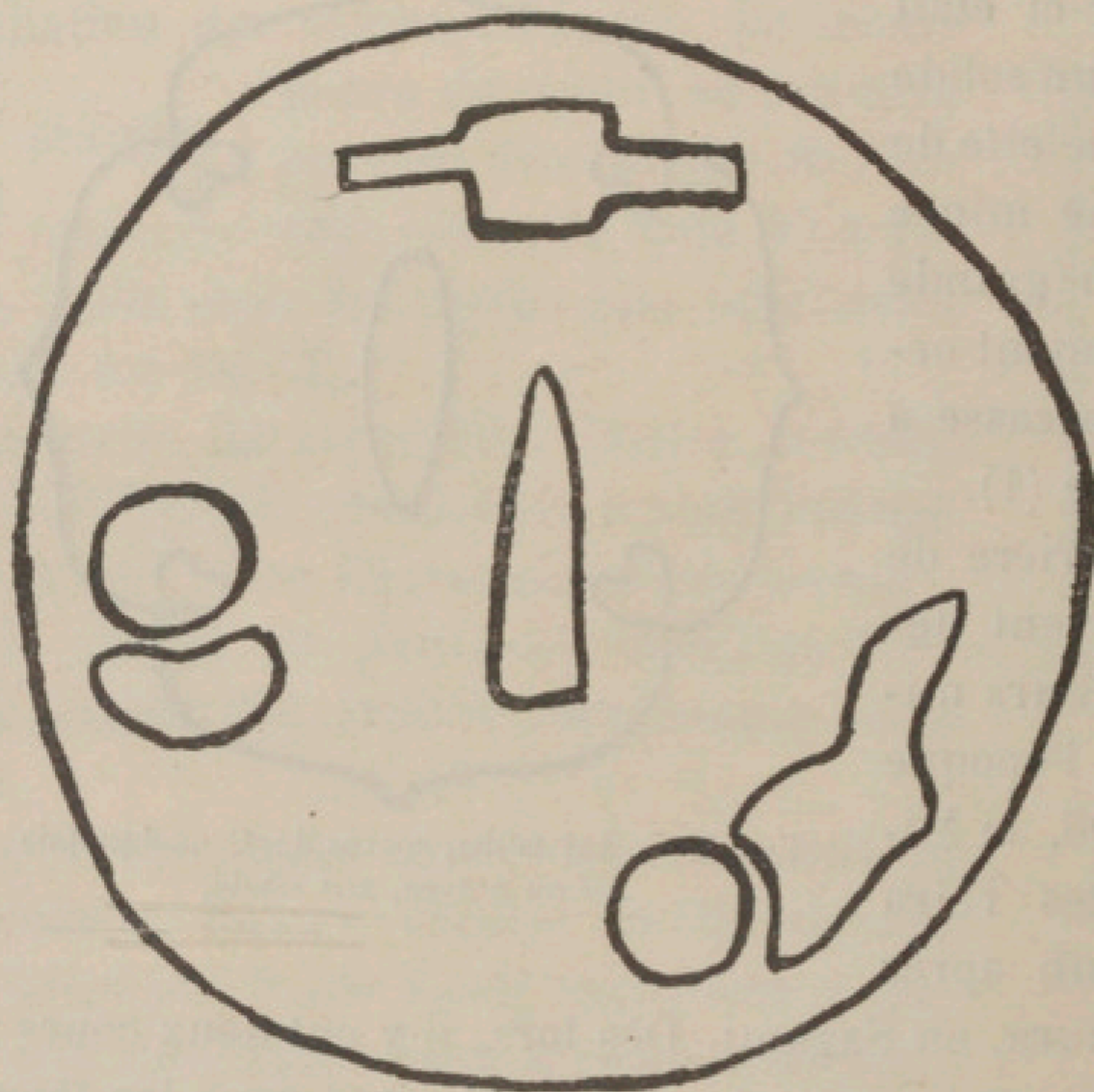


FIG. 6. — Garde en fer attribuée à la fin du x<sup>e</sup> siècle, par Hayashi. Musée du Louvre.

possible de trouver un terrain d'entente entre les deux théories.

Il faut avouer qu'à l'examen certaines attributions de T. Hayashi semblent un peu hasardées.

Comme œuvres des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, il donne une garde reperlée de silhouettes du soleil, de la lune et d'étoiles (fig. 6), garde de la collection du Musée du Louvre qui « selon Honnami, expert officiel des Tokugawa, serait de l'époque de l'empereur Ichijô : 987-1011 » (1); d'autres tsubas reperlées de serrures (fig. 7); de bijoux, poids et monnaies (2); de formes ornementales diverses (fig. 8); de sapins; de légumes.

Au xii<sup>e</sup> siècle, les gardes auraient été ajourées d'objets usuels, tels que bouteilles à saké, pots à thé, etc. (fig. 9).

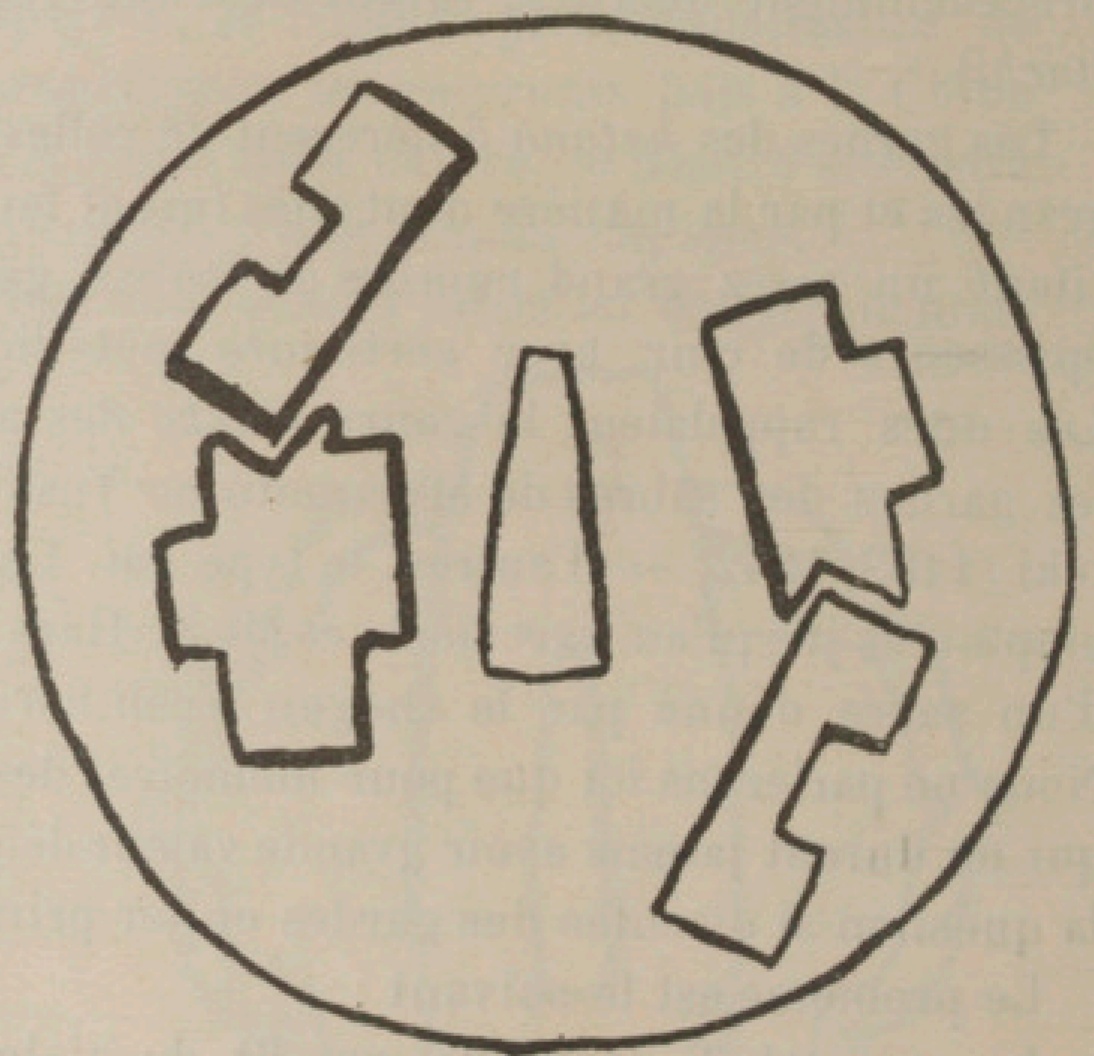


FIG. 7. — Garde en fer attribuée à la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle.

(1) Catalogue de la collection de gardes de sabre japonaises du Musée du Louvre.

(2) D'après le même ouvrage, garde de l'époque de Yoriyoshi (deuxième moitié du xi<sup>e</sup> siècle).

Notre opinion personnelle est que certaines de ces tsubas sont vraiment fort

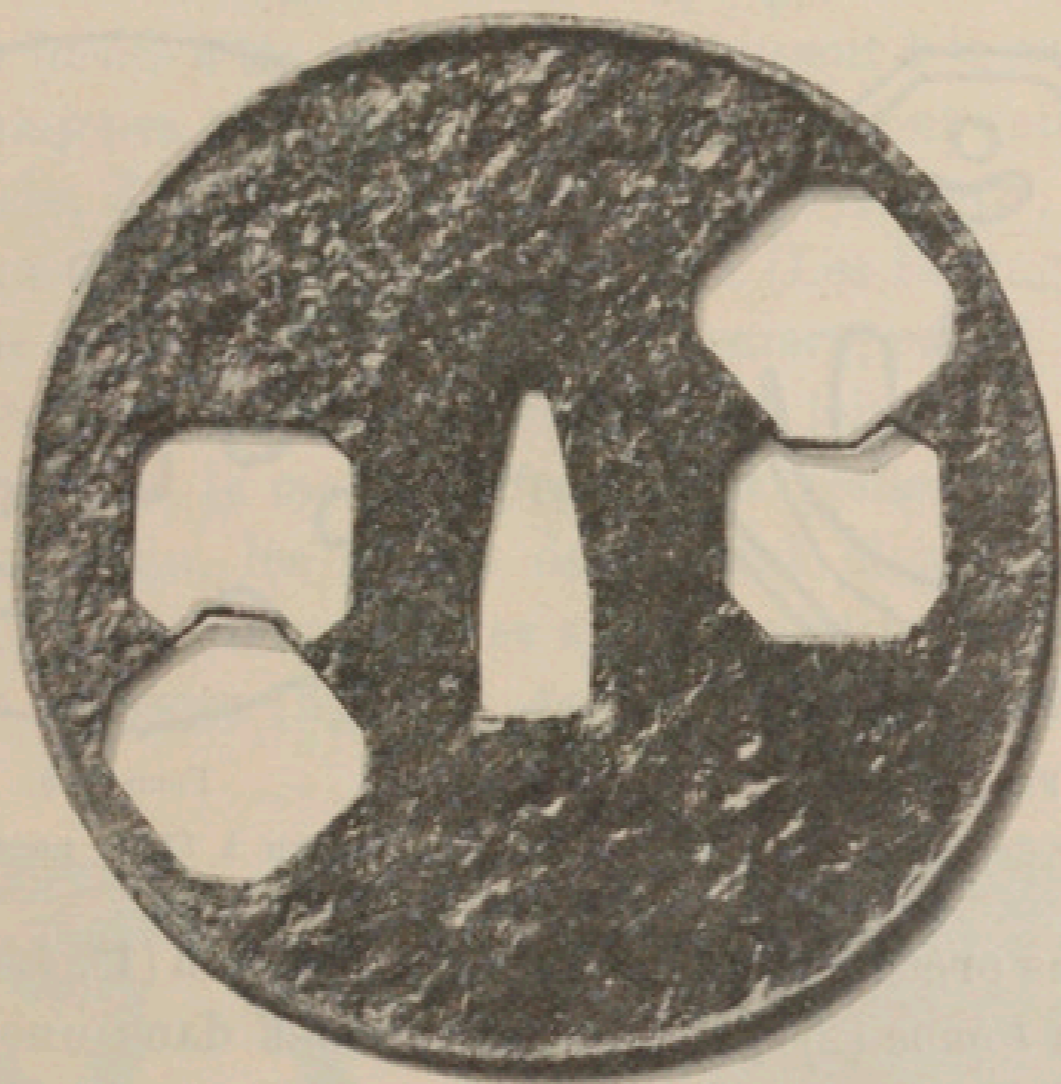


FIG. 8. — Garde en fer provenant de la collection Gillot, attribuée au XI<sup>e</sup> siècle par Hayashi (collection de l'auteur).

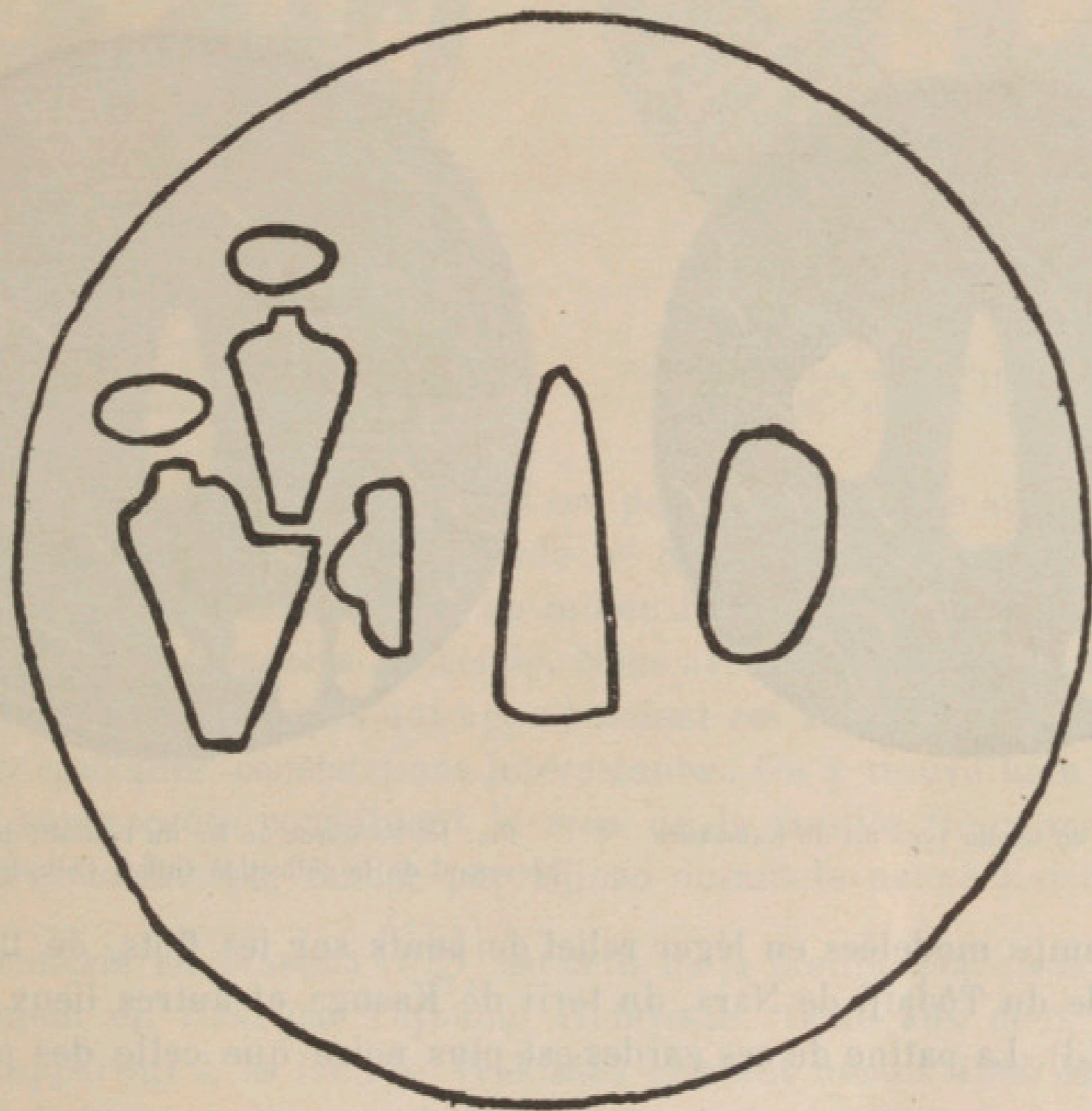


FIG. 9. — Garde de fer attribuée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, par Hayashi.

anciennes, mais moins que ne l'a cru T. Hayashi. Celui-ci a d'ailleurs eu le tort de trop vouloir préciser.

Le *Narita Santai Ki*, ouvrage de Nakamichi Nobunari (paru en 1858), re-

produit deux gardes (fig. 10 et 11) d'un style très analogue à celui de la figure 6 et déclare qu'elles appartenaient à un vice-gouverneur de Chiba (Chiba-

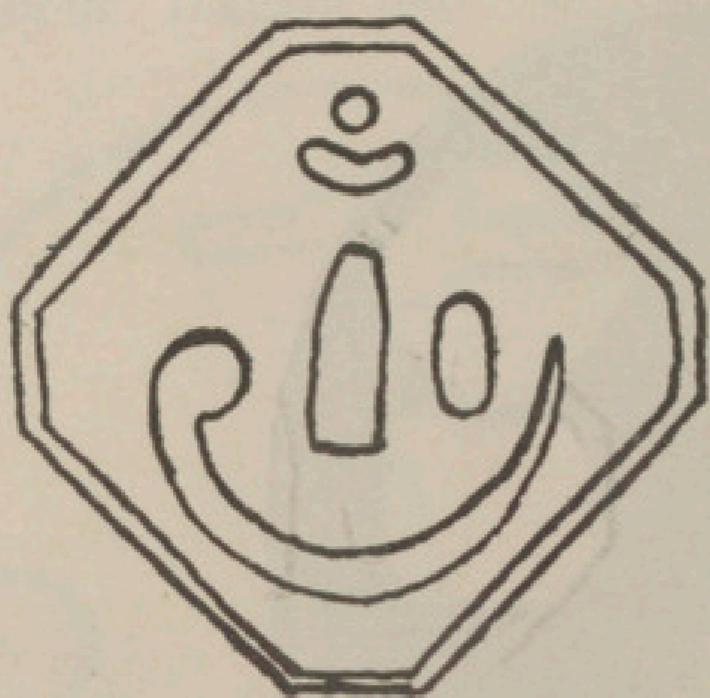


FIGURE 11.

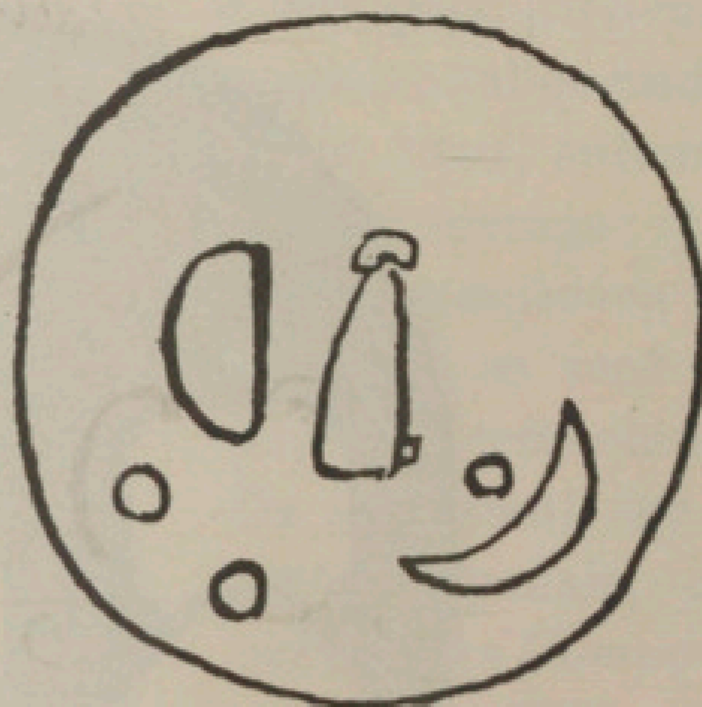


FIGURE 10.

Gardes de sabre en fer repéré ayant appartenu à Chiba no suke.

no Suke), mais sans préciser la date de leur exécution (1). L'une de ces tsubas porte l'armoirie du *tomoe* (2) que nous retrouvons dans une très belle pièce de l'ancienne collection Bing, actuellement en la possession de M. R. Koechlin.

Les tsubas attribuées par Hayashi à l'époque de Kamakura sont repérées de libellules, de nuages, de papillons, de fleurs, d'armoiries du paulownia et

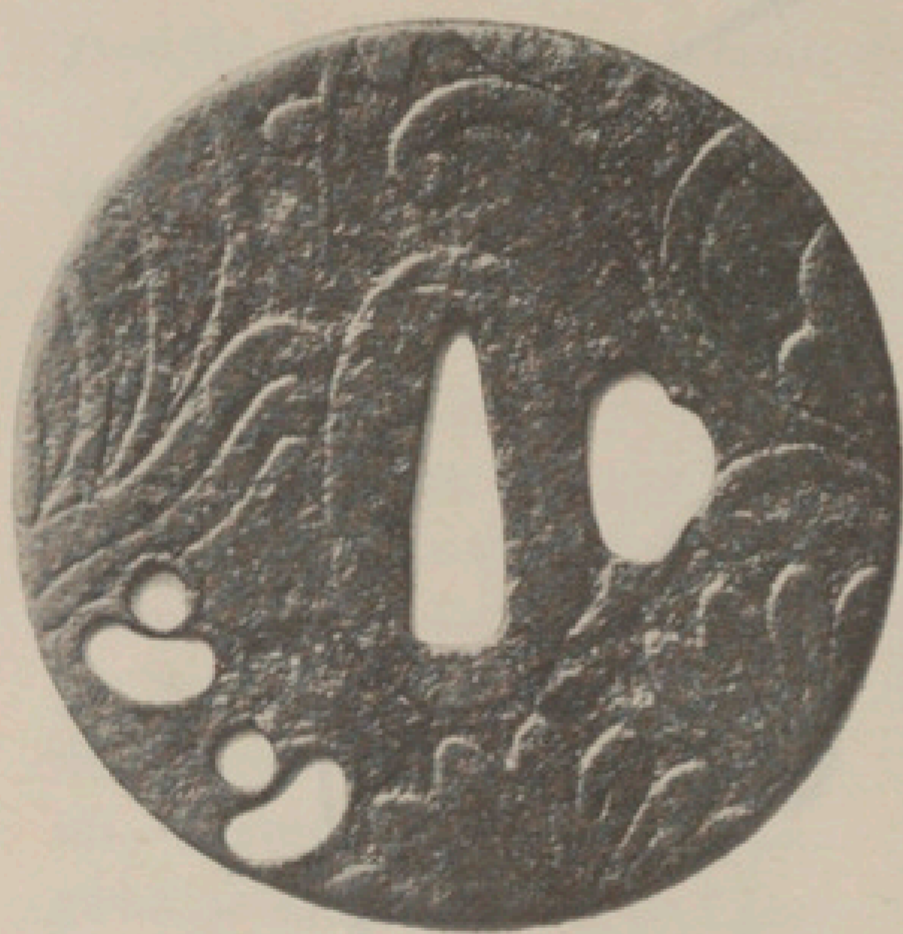


FIG. 12. — Garde en fer du type dit de Kamakura



FIG. 13. — Garde en fer du type dit de Kamakura provenant de la collection Gillot. Collection de l'auteur.

en même temps modelées en léger relief de ponts sur les flots, de fleurettes, de la pagode du Tōdaiji de Nara, du torii de Kasuga et autres lieux célèbres (fig. 12 et 13). La patine de ces gardes est plus noire que celle des pièces de

(1) M. Münsterberg dans son ouvrage : *Japanische Kunstgeschichte*, attribue ces gardes au xv<sup>e</sup> siècle, mais sans fournir de preuves.

(2) Cette figure, en forme de virgule couchée, voulait peut-être représenter à l'origine une vague stylisée. On la trouvait souvent sur la lanière de cuir ou la pièce de métal

qui protégeait le coude des archers. Le caractère idéographique *tomoe* 巴 ressemble beaucoup à l'armoirie, c'est une primitive figurant un serpent.

l'époque précédente, qui était d'un beau brun foncé. Leur épaisseur demeure toujours faible. Le son du fer est assez sourd et très caractéristique.

Ces gardes montrent dans leur décor un tel progrès sur celles dites prékamakuriennes, qu'on hésite à les placer immédiatement à la suite de celles-ci. Certains auteurs, toujours sans fournir de preuves, ont fait descendre leur exécution au xv<sup>e</sup> siècle, d'autres à la seconde moitié du xvi<sup>e</sup>, prétendant voir en elles une imitation du cuir repoussé espagnol. (Les Portugais débarquèrent pour la première fois au Japon en 1542). Ces derniers, parmi lesquels on doit ranger M. O. Münsterberg, ne sont peut-être pas loin de la vérité. Dans les deux catégories de travaux, le modelé offre de très réelles ressemblances.

Avec l'époque des Hôju, les gardes deviennent plus épaisses (milieu du xiii<sup>e</sup> siècle à la fin du xiv<sup>e</sup>), mais aussi les ajourages plus importants : poissons dans les flots, grues stylisées (fig. 14), bœuf et chariot, bambous fendus et

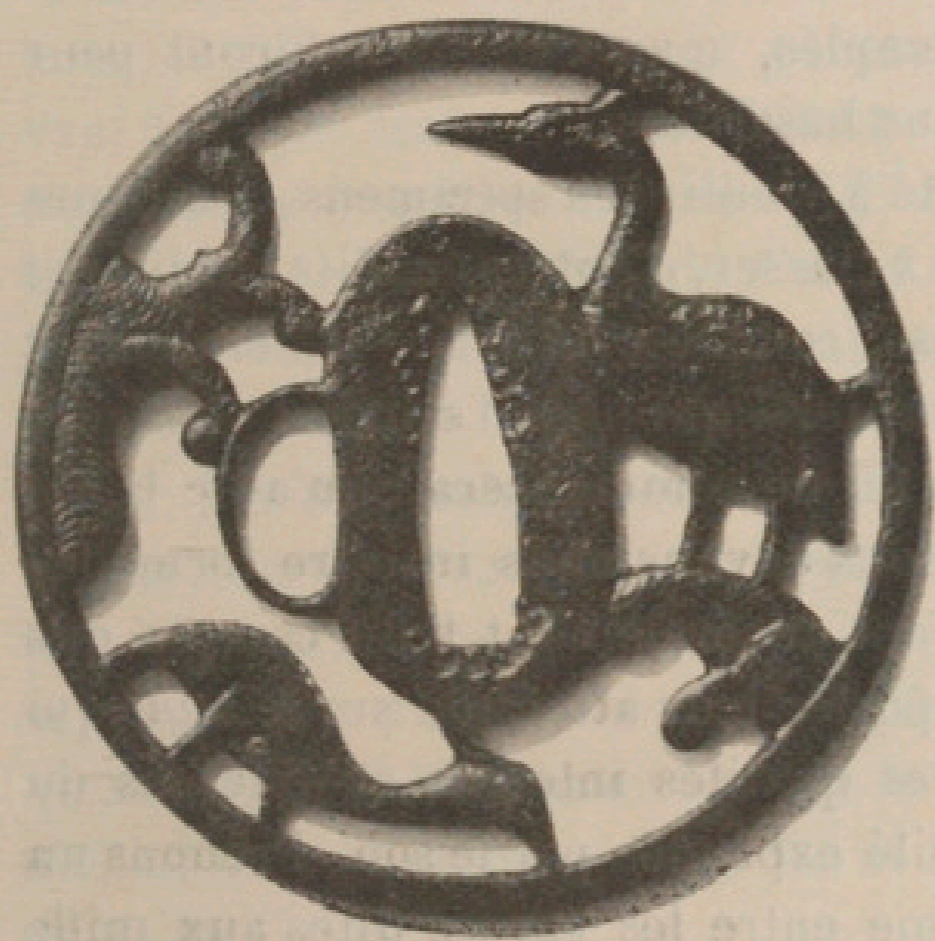


FIG. 14. — Garde en fer du style dit de l'époque des Hôju. Collection de l'auteur.

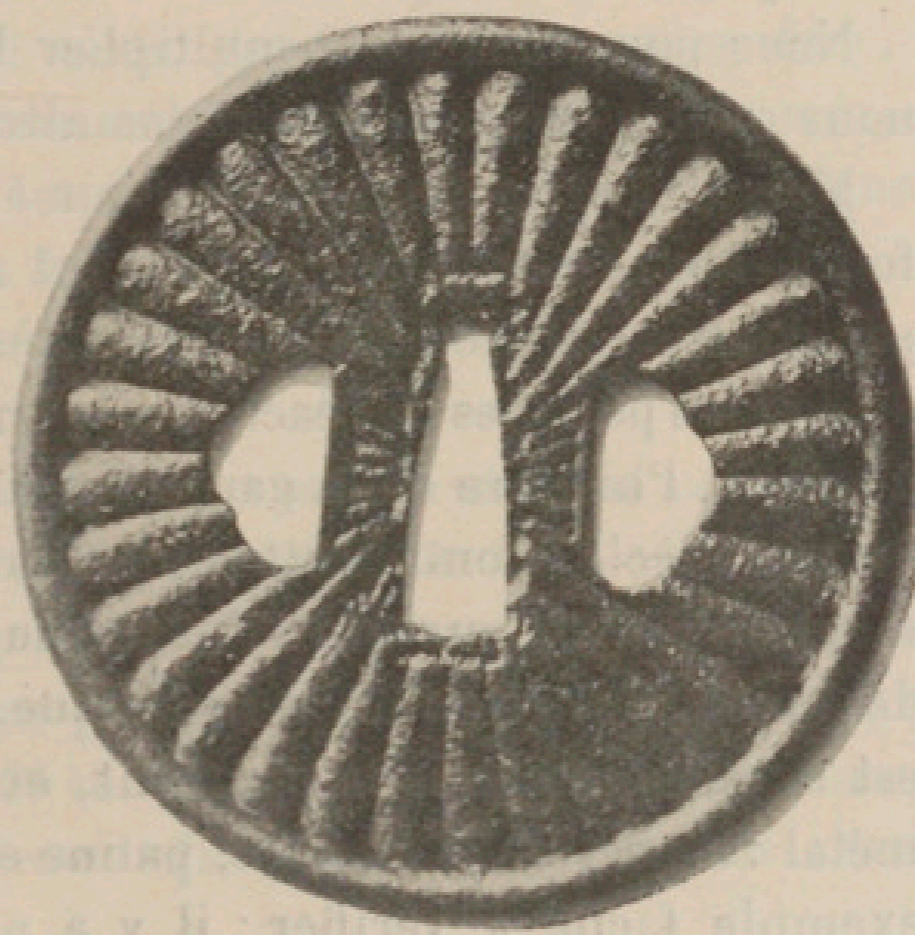


FIG. 15. — Garde en fer, type dit de l'époque des Hôju. Collection de l'auteur.

croisés, arçons de selle (1). Ici il nous est possible d'émettre des objections basées sur des faits certains. La garde n<sup>o</sup> 8 de la collection du musée du Louvre est estimée par Hayashi être du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Elle est repercée de douze armoiries disposées en cercle. Nous avons eu la curiosité de rechercher les noms des familles à qui appartenaient ces armoiries et nous avons pu effectuer quelques constatations intéressantes. On y trouve bien les trois pyramides superposées constituant le *mon* de la famille Hôju, mais d'une branche de cette famille, fondée par Ujinao durant le nengô Keichô (1596-1614). L'armoire au svastica (卍) est celle de la famille Hachisuka, annoblée seulement en 1583 par Toyotomi Hideyoshi. Celle aux deux anneaux entrelacés appartient à la famille Wakizaka existant depuis 1585 et ainsi de suite. Il est donc impossible que la garde en question remonte au xiii<sup>e</sup> siècle. M. Okabe Kakuya (2), qui fut professeur adjoint de l'illustre Natsuô (1828-

(1) Une des plus belles gardes de cette dernière sorte que nous connaissons, appartient à la collection de M. R. Koechlin.

(2) Musée des Beaux-Arts de Boston, 1908 : « Japanese sword guards ».

1898) à l'École impériale des Beaux-Arts de Tôkyô, attribue une *tsuba* analogue à l'école d'Odawara et à la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, *Shigemitsu*, 2<sup>e</sup> maître *Kasuga* de la province de Higo (1667-1744) a également traité le même sujet.

Le pont sous un croissant lunaire, de la collection Gillot (1241 a.) également attribué au xiii<sup>e</sup> siècle par Hayashi, est exécuté dans le style des maîtres *Nishigaki* du Higo, qui travaillaient durant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous arrivons ainsi à l'époque des Ashikaga (fin du xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècle). Beaucoup d'œuvres finement découpées, classées par Hayashi dans cette période historique : très fins reperçages de cigognes héraldiques, de semis de fleurs, de fagots (1) etc., sont également dues à des artisans du Higo, ou aux premiers maîtres d'Akasaka (commencement du xvii<sup>e</sup> siècle). *Matashichi*, le fondateur de la famille *Kasuga* du Higo (1613-1699), fut en particulier un spécialiste de découpages de cigognes.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples, mais ceux-ci suffiront pour nous mettre en garde contre les attributions hasardées.

Mais si T. Hayashi semble avoir été porté à vieillir les spécimens, d'ailleurs fort beaux, des collections qu'il fut appelé à classer, d'autres érudits paraissent par contre être tombés dans l'excès opposé, comme cela arrive généralement durant les périodes de réaction. Selon ces derniers, qui jugent souvent d'ailleurs *à priori*, l'histoire de la garde de sabre en fer ne commencerait qu'avec la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Contre cette appréciation, nous devons nous inscrire formellement en faux. Ceux qui l'ont formulée, n'ont généralement tenu compte que des sujets traités ou de la technique, sans porter leur attention sur le *style* qui est la chose essentielle pourtant, et sur les qualités internes et externes du métal : aspect de la surface, patine et densité exprimée par le son. Prenons un exemple facile à vérifier : il y a un abîme entre les gardes dites aux mille singes, de style Kagonami, de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et celles que Mitsuhiro I de Yagami en Hizen, exécuta vers 1800. Le sujet est cependant analogue. Mais autant les premières sont largement traitées, pleines d'une vie intense rendue par la *synthèse*, autant les autres sont touffues, compliquées, minutieusement *analysées*. On pourrait trouver dans l'histoire de l'art du fer japonais cent comparaisons analogues faisant toutes ressortir cette idée de la *synthèse* des œuvres vraiment anciennes opposée à l'*analyse* des gardes plus récentes. Mais rester dans le domaine des idées générales n'est pas suffisant, il nous faut maintenant préciser et chercher à « éclairer un peu mieux la lanterne ». Faute de quoi nous mériterions le reproche souvent fait aux critiques français, de juger superficiellement et en *impressionnistes*, voire même en snobs.

Après avoir ébranlé un échafaudage quelque peu factice, il sera sans doute utile de poser les fondements d'un édifice plus solide.

## II. — Les Documents.

Sur quelles bases peut-on se fonder dans une pareille étude ?

Au début de son introduction à l'étude des montures de sabre, M. H.-L. Joly a fait entrevoir ce que sont les sources japonaises, manuscrites ou imprimées,

dont on dispose. A part quelques ouvrages d'un caractère presque officiel, elles consistent en petits guides « que le collectionneur ou le marchand pouvait mettre dans sa manche ». Le nombre de ceux-ci est assez considérable, il dépasse la cinquantaine (1). Les indications qu'ils contiennent sont par malheur trop souvent fort sommaires. Ils donnent les tableaux généalogiques des principales familles de ciseleurs, en insistant surtout sur celles si à la mode des Gôto, des Yokoya et des Nara, et contiennent sur les principaux artistes, quelques anecdotes tendant à prouver leurs vertus et leurs talents, le nom du daïmyô qui les ont patronés, parfois enfin la description d'œuvres demeurées célèbres.

En outre, les premiers maîtres en gardes de sabre n'ayant pas été des ciseleurs, mais des armuriers ou des forgerons, on ne trouve dans ces ouvrages, que bien peu de renseignements les concernant.

Quelques livres donnent des reproductions de tsubas, tels sont par exemple le *Mampô zenshô* (2), le *Sôken Kisho* (3), le *Shûko Jisshû* (4) et le *Buki Sodekagami* (5). Ces figures sont généralement accompagnées de légendes décrivant le sujet traité et fournissant scrupuleusement les dimensions des originaux. Mais il arrive à celles-ci d'omettre le plus important, à savoir l'époque et le lieu de fabrication de l'objet. Enfin les procédés de la gravure sur bois toujours employée, ne permettent pas de se rendre compte de l'aspect de la surface du métal.

Par leurs renseignements sur les diverses patines employées au cours des siècles, les ouvrages japonais fournissent une autre sorte d'indications très précieuses. Ils nous apprennent, par exemple, que la surface parfaitement polie et recouverte d'une belle patine noire satinée, n'a commencé à être en usage qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Les œuvres de la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, sont reconnaissables à la sécheresse du fer et à la nuance chocolat de la patine et ainsi de suite.

Un amateur entre les mains duquel seront passées quelques milliers de gardes, sera à même de reconnaître tout au moins les *imitations modernes*, — car il y en eut de tout temps — et de les éliminer, puis de classer les pièces restantes suivant leur *ancienneté relative*. Quelques tsubas d'époque indiscutable, intercalées dans la série, donneront leur *âge réel*. Ici comme dans tous les autres domaines artistiques, l'étude directe de l'œuvre d'art s'impose.

Quels renseignements peut-on attendre des signatures ?

Il est évident qu'il faut d'abord examiner l'œuvre en elle-même. La signature et les inscriptions diverses portées par la garde ne peuvent être utilisées que comme confirmation. L'authenticité des signatures est, en effet, fort diffi-

(1) Voir en annexe bibliographique les noms des principaux d'entre eux.

(2) Cet ouvrage dont le nom signifie « recueil de dix mille œuvres précieuses », eut pour auteur Kaho Kikumato et parut durant l'ère de Genroku (1688-1703). Il se compose de 13 volumes dont le dernier reproduit 45 gardes de sabre. En 1718, l'éditeur y adjoignit une notice concernant la famille Gotô.

(3) Le *Sôken Kishô* « Critique des gardes de sabre », fut écrit en 1781 par Inaba Tsûriô et parut à Osaka. Il se compose de 7 volumes, dont 5 sont consacrés aux ouvriers sur métaux et ciseleurs de gardes de sabre célèbres.

(4) Le *Shûko Jisshû* fut composé sur les ordres de Matsudaira Rakuô, daïmyô de Shirakawa.

(5) Le *Buki Sodekagami* « Miroir des armes antiques », eut pour auteur Kurihara Nobumitsu (Yedo, 1843).

cile à établir. D'ailleurs, c'est seulement à partir du xvi<sup>e</sup> siècle que les ciseleurs ont commencé à signer leurs œuvres (1).

Aucun renseignement de cet ordre ne nous aidera donc à reconnaître les gardes antérieures à cette époque.

Pour celles exécutées à partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les qualités de l'exécution calligraphique des signatures, doit entrer en ligne de compte si on veut porter un jugement sur leur authenticité. Tout bon ciseleur — comme tout peintre de talent d'ailleurs — jugeait que des caractères mal tracés étaient capables de déparer même le plus parfait chef-d'œuvre. Il faut en particulier prêter une grande attention au *Kakihan* ou paraphe qui suit souvent la signature de l'artiste. Celui-ci résulte le plus généralement de la déformation d'un signe entrant dans l'un des noms ou surnoms du ciseleur. Plusieurs membres d'une même école, ont parfois employé des paraphes différant fort peu et tirant leur origine du même caractère idéographique. Tel est le cas des Yokoya par exemple (2).

Nous sommes donc naturellement amenés à dire un mot des noms propres japonais. Il en exista de très nombreuses sortes. Les principaux étaient (3) les suivants :

1<sup>o</sup> Le *Kabane* (ou *Sei*) 姓. Nom de la famille souche de laquelle sont issus les Uji ;

2<sup>o</sup> Le *Uji* 氏 ou *Myôji* 名字, branche issue d'un *Kabane*, correspondant à peu près à notre nom de famille européen ;

3<sup>o</sup> Le *Dômyô* 童名 ou *Yômyô* 幼名, nom d'enfant généralement abandonné à l'âge de quinze ans, au moment de la cérémonie du *Yembuku*, marquant le passage de l'adolescence à l'âge adulte ;

4<sup>o</sup> Le *Zokumyô* 俗名 ou *Tsûshô* 通稱, nom populaire ou prénom familial, rappelant souvent un nom de profession ;

5<sup>o</sup> Le *Jitsumyô* 實名 ou *Nanori* 名乘, prénom spécial plus personnel, plus solennel que le précédent. C'est sous leur *jitsumyô* que les artistes japonais sont généralement désignés dans les ouvrages anciens. La classe populaire n'y avait pas droit à l'origine ;

6<sup>o</sup> L'*Azana* 字, surnom, sorte de sobriquet élégant ;

7<sup>o</sup> Le *Gô* 號, nom d'artiste, « nom de ciseau », dans le cas présent ; analogue au « nom de pinceau » des peintres ;

8<sup>o</sup> Le *Shumyô* 修名 ou nom de religion, pris au moment de l'entrée dans les ordres ;

9<sup>o</sup> Le *Hômyô* 法名 ou *Hôgô*, ou *Kaimyô*, 戒名, nom posthume bouddhique.

Les noms sont généralement inscrits sur les gardes de sabre en caractères

(1) Kaneiye I signait ses gardes, mais il est à peu près certain qu'il vécut au xvi<sup>e</sup> siècle et non au xv<sup>e</sup> comme on l'a cru longtemps en Europe.

(2) Voir dans la suite de cette étude les paraphes en question.

(3) Actuellement, on a été conduit à simplifier beaucoup.



idéographiques chinois (1). On sait que chaque signe de ce genre a deux sortes de prononciation :

1° La ou les prononciations chinoises japonisées ;

2° La ou les prononciations purement japonaises en Yamato Kotoba.

Dans les familles d'artistes, il existait des traditions concernant la façon de prononcer les signes entrant dans les noms de leurs membres. C'est ainsi que le même signe 宗 était toujours exprimé chez les *Myôchin* par le son *Mune* (Yamato) et chez les *Yokoya* par le son *Sô* (sinico-japonais). Il est indispensable, pour lire correctement les signatures, de connaître les plus importantes de ces traditions. Pour fixer les prononciations douteuses, les ouvrages japonais les transcrivent en caractères *Katakana* à côté des signes idéographiques.

Un nom propre japonais était composé d'un certain nombre de caractères (Deux dans le *Jitsumyô*). Dans la lecture de ceux-ci, dans un même nom, on ne peut mêler les deux genres de prononciation (sinico-japonaise et japonaise pure). C'est là une règle très importante.

Par exemple, soit les deux signes :

正	}	1. <i>Shô</i> 2. <i>Masa</i>		隨	}	1. <i>Zui</i> 2. <i>Yuki</i>
---	---	---------------------------------	--	---	---	---------------------------------

Ils peuvent ne donner naissance qu'aux deux noms suivants :

}	1. <i>Shôzui</i> — en sinico-japonais.
}	2. <i>Masayuki</i> — en Yamato Kotoba.

L'existence du même signe prononcé de la même façon au commencement (exceptionnellement à la fin) de plusieurs noms de ciseleurs, indique souvent une filiation artistique. Ainsi :

Le premier signe (Mune) 宗 entrant dans les nanori des *Myôchin*.

Le deuxième signe 隨 (*yuki*) que l'on retrouve sans cesse dans l'école *Hamano*.

La signature d'un ciseleur est généralement placée à gauche (sens de l'observateur) de l'ouverture destinée au passage de la fusée de la lame. Sur le côté droit, on trouve souvent le nom de la province, de la ville habitées par l'artiste.

Par exemple (2) :

Shôami (nom de famille)	}	正 阿 弥		出 羽	}	<i>Dewa</i>
Shigehiro (nanori)	}	重 廣		秋 田	}	<i>Akita</i>
Saku (travail)	}	作		住	}	habitant

« Shôami Shigehiro habitant Akita dans la province de Dewa fecit. »

(1) Les femmes ont parfois signé en écriture *hira-kana*.

(2) Ne pas oublier que le japonais s'écrit toujours dans le sens vertical, les lignes se succédant ainsi de droite à gauche. Pour limiter la perte de place, nous avons souvent écrit dans le sens européen au cours de cette étude.

Il arrive également que sur le côté droit, on lise un surnom du ciseleur en place du lieu d'habitation.

A la signature peuvent être adjointes diverses inscriptions :

1° Rappelant une fonction remplie par le ciseleur, ou un titre honorifique *civil* porté par celui-ci, par exemple :

越前守 « Echizen no Kami » (gouverneur d'Echizen).

2° Ou un titre bouddhique, comme :

法眼 « Hôgen ».

3° L'âge du ciseleur au moment de l'exécution de son œuvre, qui peut être exprimé sous deux formes :

1 <sup>re</sup> forme.		2 <sup>e</sup> forme.
春 } 明 } <i>Haruaki</i>		行 <i>Okonau</i> (faire)
六 } 十 } <i>roku</i> { 五 } 65		年 <i>nen</i> (année)
歲 <i>sai</i> ( <i>an</i> )		六 } 十 } <i>roku</i> { 五 } 65
« Haruaki à 65 ans »		春 } 明 } <i>Haruaki</i> {
		« fait à l'âge de 65 ans, Haruaki ».

4° La date exprimée, soit au moyen du cycle sexagésimal chinois, soit plus généralement à l'aide des *Nengô* (1) japonais.

Par exemple :

天正	二年	三月	四日
<i>Tenshō</i>	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> mois	4 <sup>e</sup> jour
(ère 1573-1591)			

5° La génération de la famille, école à laquelle appartenait l'artiste, ainsi :

8<sup>e</sup> { 八 *Hachi*  
      { 代 *dai* génération  
      { 目 *me*

6° Le *Kakihan* ou le *sceau* du ciseleur. (Les caractères entrant dans ce dernier sont généralement du type *tenshō*.) Il faut une certaine habitude pour arriver à les déchiffrer ;

(1) Ères comprenant un nombre variable d'années.

7° Différentes autres inscriptions concernant les circonstances d'exécution de la garde également écrites de chaque côté du passage de la fusée de la lame, comme :

« Fait sur la commande de un tel », « exécuté d'après le dessin de un tel », « fait avec du fer Namban », « exécuté avec le prix d'un gorgerin d'armure », « fer provenant d'une cuirasse », etc.

8° Des poésies, sentences, invocations bouddhiques, parsemant la surface de la garde de façon irrégulière, comme :

« Point de loi en dehors de la conscience », « Namu Amida Butsu » (J'invoque le Bouddha Amida). Le symbolisme de ces inscriptions échappe, d'ailleurs, parfois à nos cerveaux européens. Nous avons un jour déchiffré la suivante : « La montagne est verte, la rivière est bleue, le pin est droit, l'épine est courbée, c'est vraiment là la nature ! La chose sublime existe aussi, mais on ne la voit pas ! »

Mais nous nous apercevons que le souci de donner au lecteur le plus grand nombre possible de renseignements utiles, menace de nous entraîner très loin. Revenons donc au vif du débat.

### III. — Du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

明	Myô	}
宗	Mune	}
木	Moku	}
目	me	
事	ji	
冑	}	Kabuto
字	ji	}
草	Sô	
書	sho	
宗	Mune	}

Nous avons constaté combien il est difficile de trouver des indications précises concernant les gardes en fer primitives dans les ouvrages japonais anciens. Toutefois, en les lisant attentivement, on en trouve quelques-unes de fort précieuses. Nous voyons en particulier que Munesuke I, le fondateur de la lignée d'armuriers *Myôchin* qui vécut en Izamo, puis à Kyôto et enfin à *Kamakura*, durant la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, exécuta des gardes en fer qui sont de beaux exemples de *Mokume-ji* (littéralement choses à veines de bois) dont la surface imitait les veines du bois et qu'il marquait de l'inscription : « Shinto Gotetsu ren » (1). Les signes idéographiques qu'il employa dans lesdites inscriptions, auraient toujours été du type dit *Kabuto-ji* (2), autrement dit appartenant à l'écriture broussailleuse *Sôsho* (3). Les maîtres *Myôchin* qui lui succédèrent, est-il ajouté, ne firent usage que du fer dans leurs tsubas et continuèrent à appliquer le procédé *Mokume-ji*.

Ces indications sont capitales. Elles nous prouvent que les armuriers exécutèrent des gardes en fer plein, sobrement décorées à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

*Munekiyo*, fils de Munesuke I et son plus jeune frère (ou

(1) « Fer cinq fois forgé sur la voie sacrée. »

(2) Ou caractères de casque, parce qu'on les employait pour orner ceux-ci.

(3) Littéralement : écriture d'herbes.

宗 *Mune* }  
良 *yoshi* }

良 *Yoshi* }  
清 *kiyo* }

élève) *Muneyoshi*, travaillèrent également à Kamakura dans la province de Sagami à la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle. Il en fut de même de *Yoshikiyo*, fils aîné de *Muneyoshi* (vers 1200). Mais, par la suite, la famille se répandit dans les autres provinces. Les uns allèrent à Kyôto, la capitale impériale, les autres à Sano en Mino, en Kii. Quelques-uns enfin s'installèrent à Odawara en Sagami.

On ne possède malheureusement aucun renseignement sur les gardes qu'ils purent exécuter.

Quelques figures des ouvrages japonais précédemment cités, nous font connaître quelques *tsubas* du *xii<sup>e</sup>* siècle en fer, mais sans donner les noms des artisans qui les exécutèrent. M. Okabe Kakuya dans son intéressant ouvrage *Japanese Sword guards*, en reproduit plusieurs. L'une d'entre elles, du type *aoi* est ornée d'une libellule ciselée et repercée et porte deux trous destinés au passage des cordons du sabre (fig. 16).

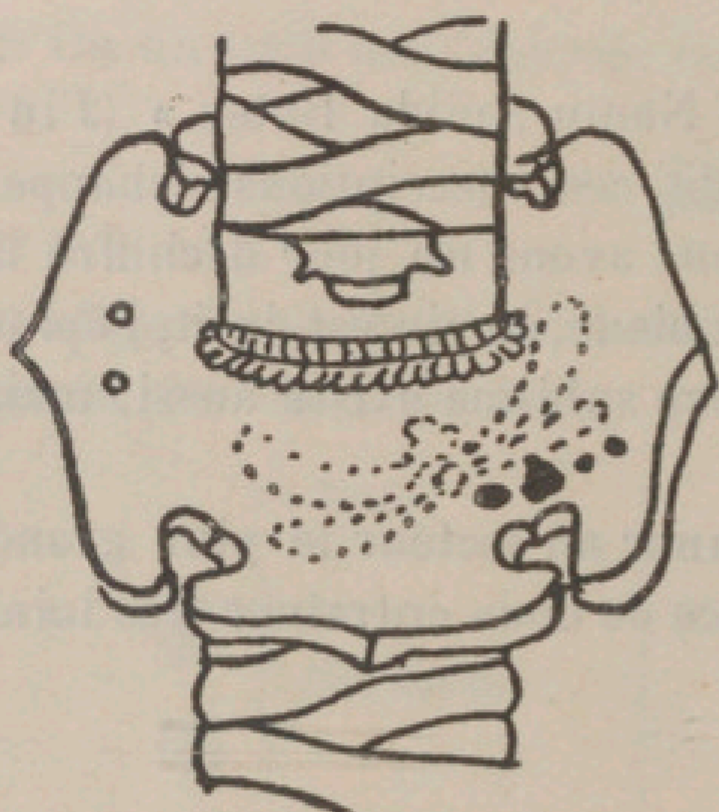


FIG. 16. — Garde en forme d'aoi en fer.  
*xii<sup>e</sup>* siècle.

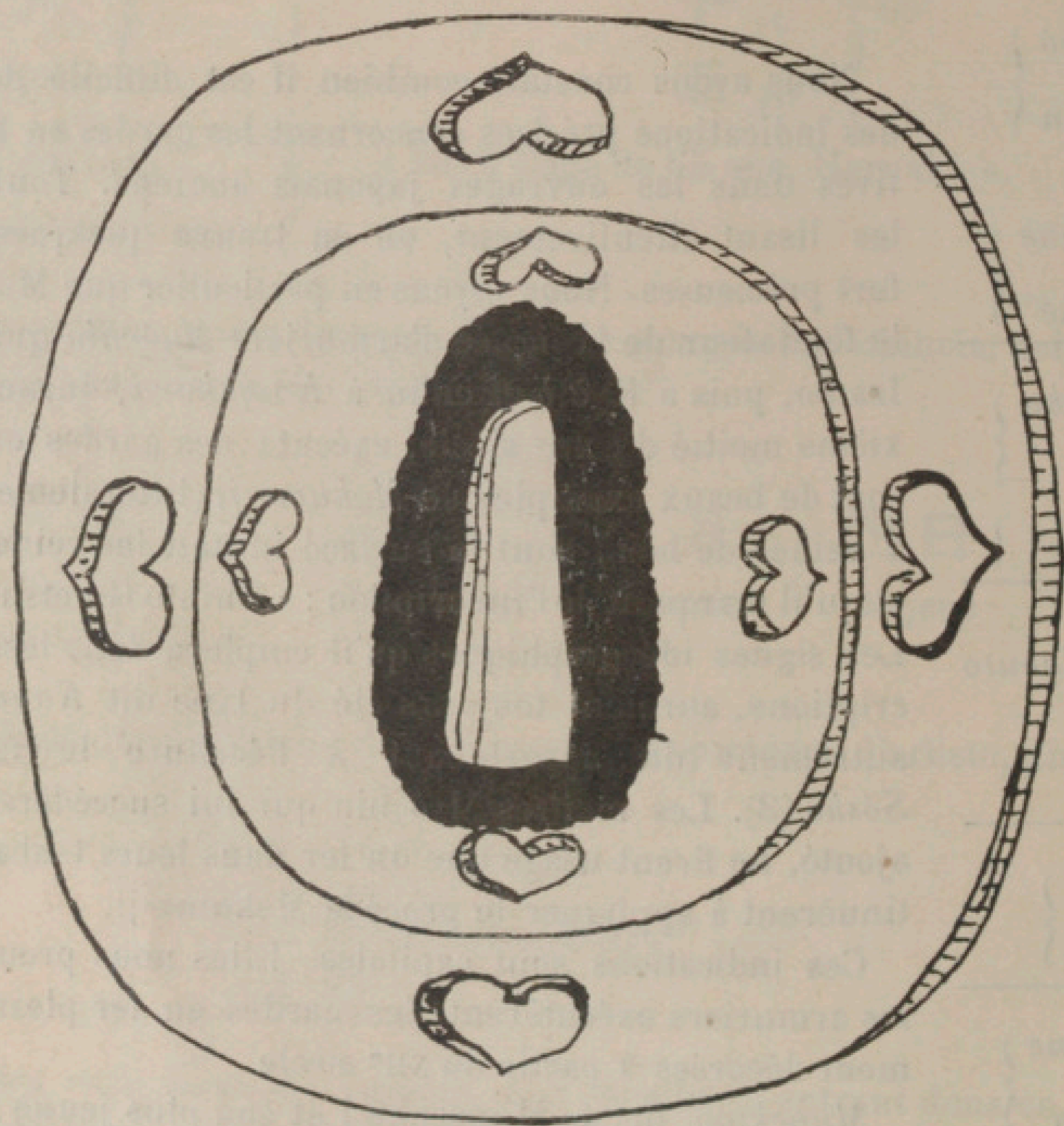


FIG. 17. — Garde du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Une autre, de forme presque ronde, est repercée de feuilles d'aoi (fig. 17).

Nous reproduisons ici une garde de ce genre (fig. 18) tombée par hasard en

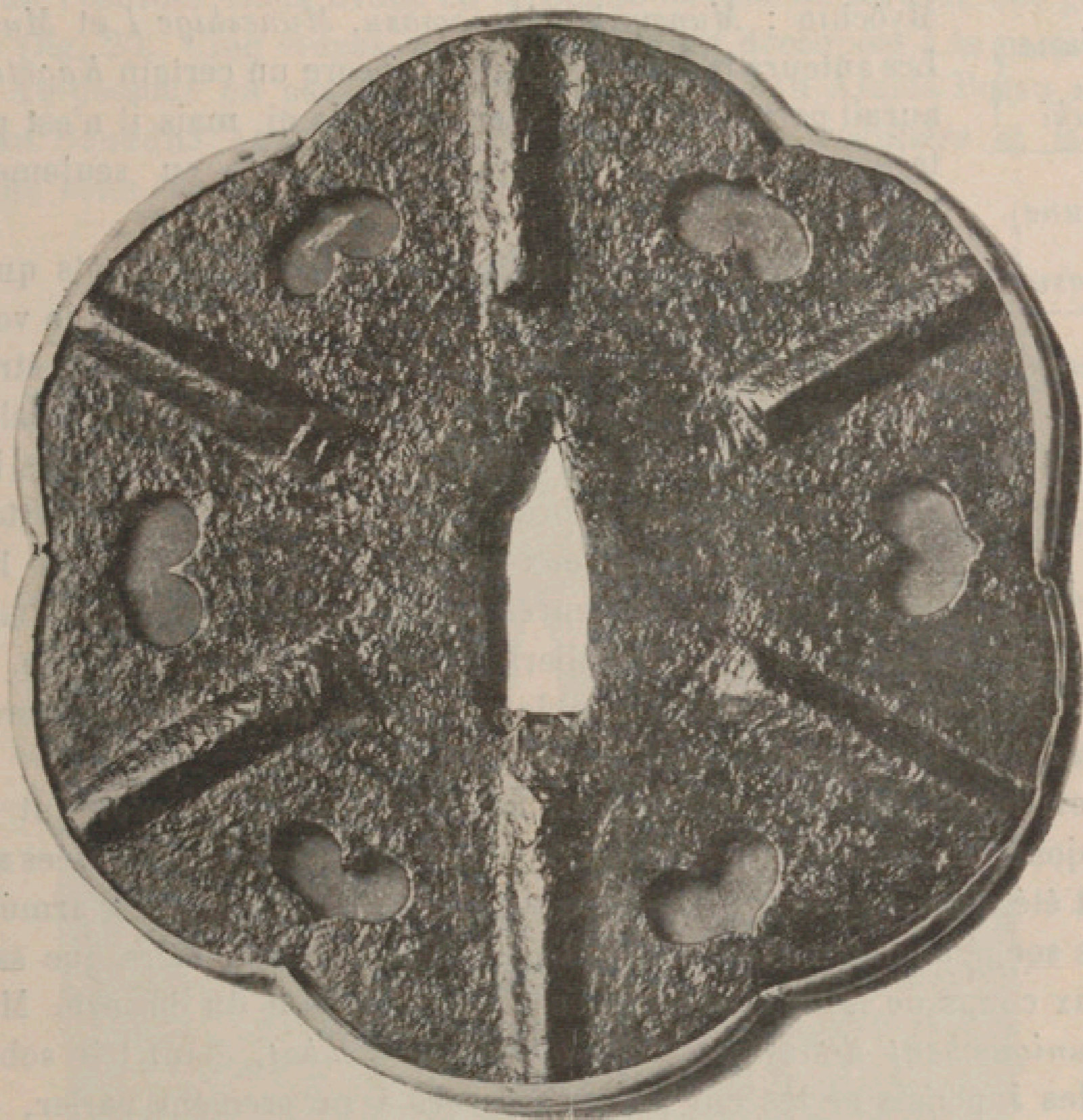


FIG. 18. — Garde en fer du XII<sup>e</sup> siècle. Collection de l'auteur.

nos mains. La garde de la figure 19, ornée d'un cloutage de bronze jaune, semble proche parente des précédentes. Il nous est également rapporté que la garde du sabre de l'empereur Antoku (qui régna de 1181 à 1183) était en fer avec sertissage de cuivre, sa forme étant celle d'une cloche allongée, sans autres ornements. D'autres tsubas, comme celle conservée au temple d'Izushima, se composaient seulement d'un disque de fer, cerclé d'or ou de bronze et parfois laqué sur sa surface.

Le *Shûko Jisshu* parle de la garde du sabre de Kaneô, vassal de Yoshitomo (mort en 1160), dont la forme aurait été carrée, mais il omet de signaler le métal dont elle était faite.

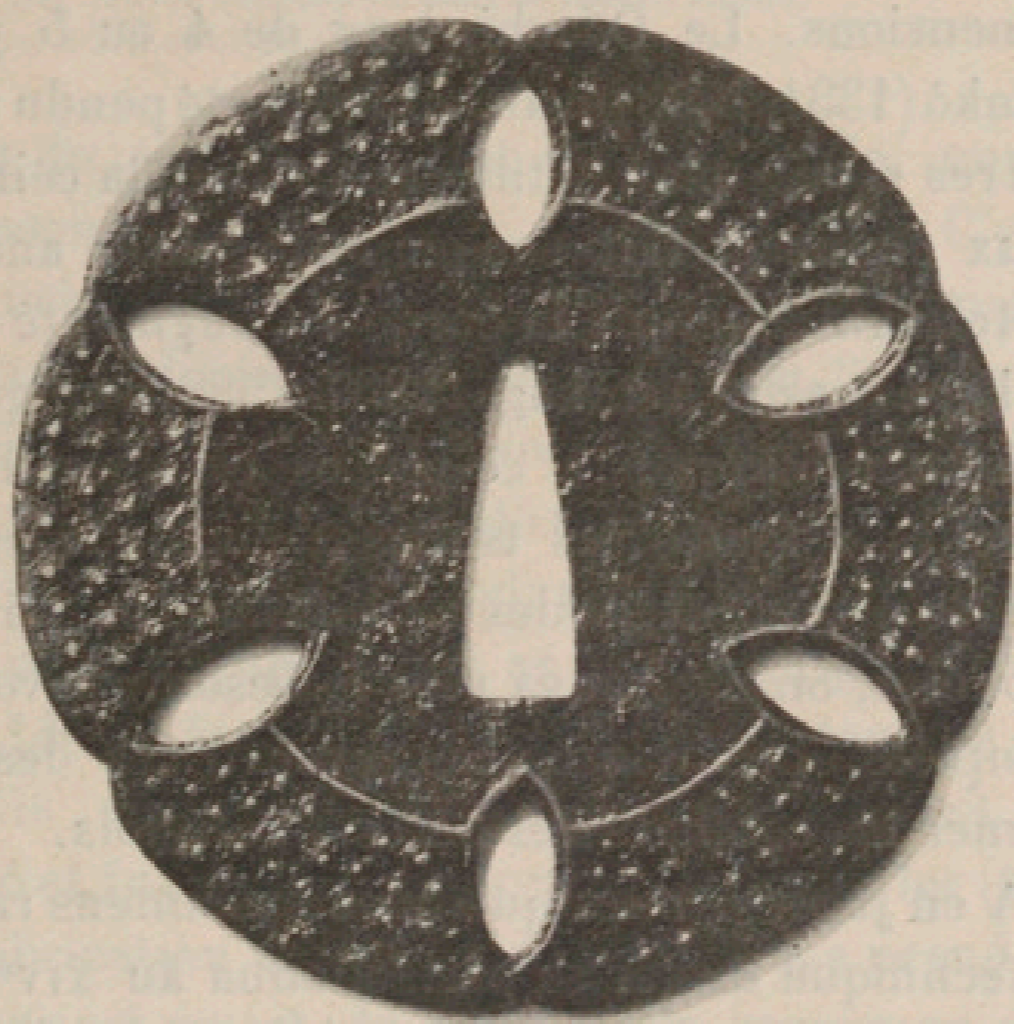


FIG. 19. — Garde en fer à incrustations primitives (XII<sup>e</sup> siècle?). Collection de l'auteur.

Le XIII<sup>e</sup> siècle ne semble pas avoir apporté de grandes modifications dans le domaine de la tsuba. A cette époque, travaillèrent les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> maîtres

宗 Mune }  
行 yuki }

Myôchin : *Muneyuki*, *Munemasu*, *Muneshige I* et *Munetada*. Les auteurs japonais signalent encore un certain *Kagetada* qui aurait porté le titre de Sagami-no-Kami, mais il n'est pas certain qu'il exécuta des gardes de sabre ou seulement des armures.

宗 Mune }  
益 masu }

Tels sont à peu près les seuls renseignements que nous ayons sur les gardes en fer primitives ; comme on le voit c'est bien peu. Nous savons également qu'elles devaient être assez robustes pour permettre de s'en servir dans les escalades de mur. A l'origine, les soldats seuls avaient d'ailleurs le droit de porter les deux sabres. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, cette loi se relâcha, les moines eux-mêmes s'armèrent et leur humeur belliqueuse est demeurée légendaire. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle seulement les particuliers purent faire usage du sabre.

宗 Mune }  
重 shige }

宗 Mune }  
忠 tada }

景 Kage }  
忠 tada }

De tout ceci, il semble naturel de tirer une première conclusion résumant le débat :

1<sup>o</sup> Il exista des gardes primitives en fer forgé pleines ou n'offrant que de faibles ajourages, dès le XII<sup>e</sup> siècle. Celles-ci furent également usitées au XIII<sup>e</sup>. Il aurait été d'ailleurs étonnant que le fer étant employé dans les armures, on n'ait pas songé à en faire usage dans les gardes de sabre, alors que sa résistance aux coups de taille était bien supérieure à celle du bronze. Mais ces gardes *uniquement destinées à des armes de combat*, étant très sobrement ornées, les Japonais ne les ont pas considérées à proprement parler, comme œuvres de ciseleurs, mais bien *d'armuriers ou de forgerons*. De là le peu d'indications fournies sur celles-ci dans les ouvrages japonais, rien dans ces derniers ne semblent autoriser la classification détaillée de T. Hayashi.

Avec le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle apparurent des sabres de plus grandes dimensions. Le Odachi, long de 4 ou 5 pieds, fut employé à partir de l'ère Genkô (1331-1333) et aurait été porté pendu à l'épaule, concurremment avec deux autres sabres plus petits passés dans la ceinture. L'arme nouvelle se maniait à deux mains et fait songer aux sabres analogues de notre moyen âge. Rien d'étonnant à ce que la garde ait augmenté de taille en proportion. Les tsubas de l'époque des Ashikaga (1337-1582) sont généralement grandes et épaisses (1). Faisons remarquer à ce propos combien l'habitude de nommer « gardes de lutteurs » toutes les tsubas de forte dimension, paraît être défectueuse. Ces gardes devinrent gardes de lutteurs, ou de théâtre, lorsque les mœurs s'étant adoucies, on n'éprouva plus le besoin d'avoir la main protégée de façon aussi complète. Lesdites tsubas, évocatrices des âges guerriers, servirent alors à mimer les combats des héros d'autrefois.

A en juger par les quelques spécimens reproduits par les ouvrages japonais, la technique du fer se perfectionna au XIV<sup>e</sup> siècle. Le Shûko Jisshu nous fait connaître la tsuba du célèbre *Murakami Yoshimitsu*, mort en 1333 à la bataille

(1) De 8 à 14 centimètres de hauteur, d'après les spécimens reproduits dans les ouvrages japonais.

de Yoshino. A l'époque où parut ce livre, l'original était conservé dans le temple de Yoshino. Nous avons eu la bonne fortune de trouver une garde de ce type (fig. 20). Cinq stupas, ou pagodes y sont découpées à la partie supérieure. Au-dessous on peut lire l'inscription « Namu Amida Butsu » (Invocation au Bouddha Amida). La surface du fer est irrégulière et la patine d'un beau brun foncé. Le style général est celui des Myôchin.



FIG. 20. — Garde en fer analogue à une œuvre reproduite dans le Shuko Jisshû. Collection de l'auteur. 1<sup>re</sup> moitié du xiv<sup>e</sup> siècle.

中 *naka* }  
井 *i* }  
光 *Mitsu* }  
恒 *tsune* }  
乘 *Jô* }  
寛 *kwan* }  
隱 *In* }  
士 *shi* }  
埋 *Ume* }  
忠 *tada* }

重 *Shige* }  
吉 *yoshi* }  
透 *Sukashi* }  
刻 *bori* }  
一 *Ichi* }  
川 *kawa* }  
彦 *Hiko* }  
助 *suke* }

Comme œuvre datant du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, nous proposons la tsuba de la figure 21. C'est vers cette époque que *Mitsutsune*, surnommé Jôkwan Inshi fonda à Yamaguchi en Suwô, la famille de maîtres en tsubas *Nakai*. On sait seulement qu'il vivait dès le nengô Meitoku (1390-1393). Ses descendants devaient s'illustrer par la suite à Hagi en Nagato. Egalement vers 1400 *Shigeyoshi I*, 18<sup>e</sup> représentant de la famille de forgerons Umetada, travaillait à Kyôto et fut renommé pour ses gardes en fer (1). La fabrication de la tsuba dut dès lors prendre un nouvel essort, le procédé de reperçage dit *Sukashi-bori* (2) commença à être en honneur.

(1) Les ouvrages japonais citent encore les noms de *Shôami Takatsune* qui travaillait à Kyôto en 1410 et de *Ichikawa Hikosuke* également de Kyôto (1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle).  
(2) Littéralement « creuser à jour. »

Ainsi se trouve vérifiée l'assertion déjà citée de Sakakibara Kôzan qui écrivait dans son *Hompô Tôkenkô* que « les gardes en fer reperlées ne sont pas apparues avant l'époque du shogun Yoshinori (1402-1441) ». Telle sera notre deuxième conclusion.

Le genre *sukashi-bori* se perfectionna au cours du xv<sup>e</sup> siècle. Nous faisons figurer dans cette étude une garde attribuée par M. Okabe Kakuya, au milieu

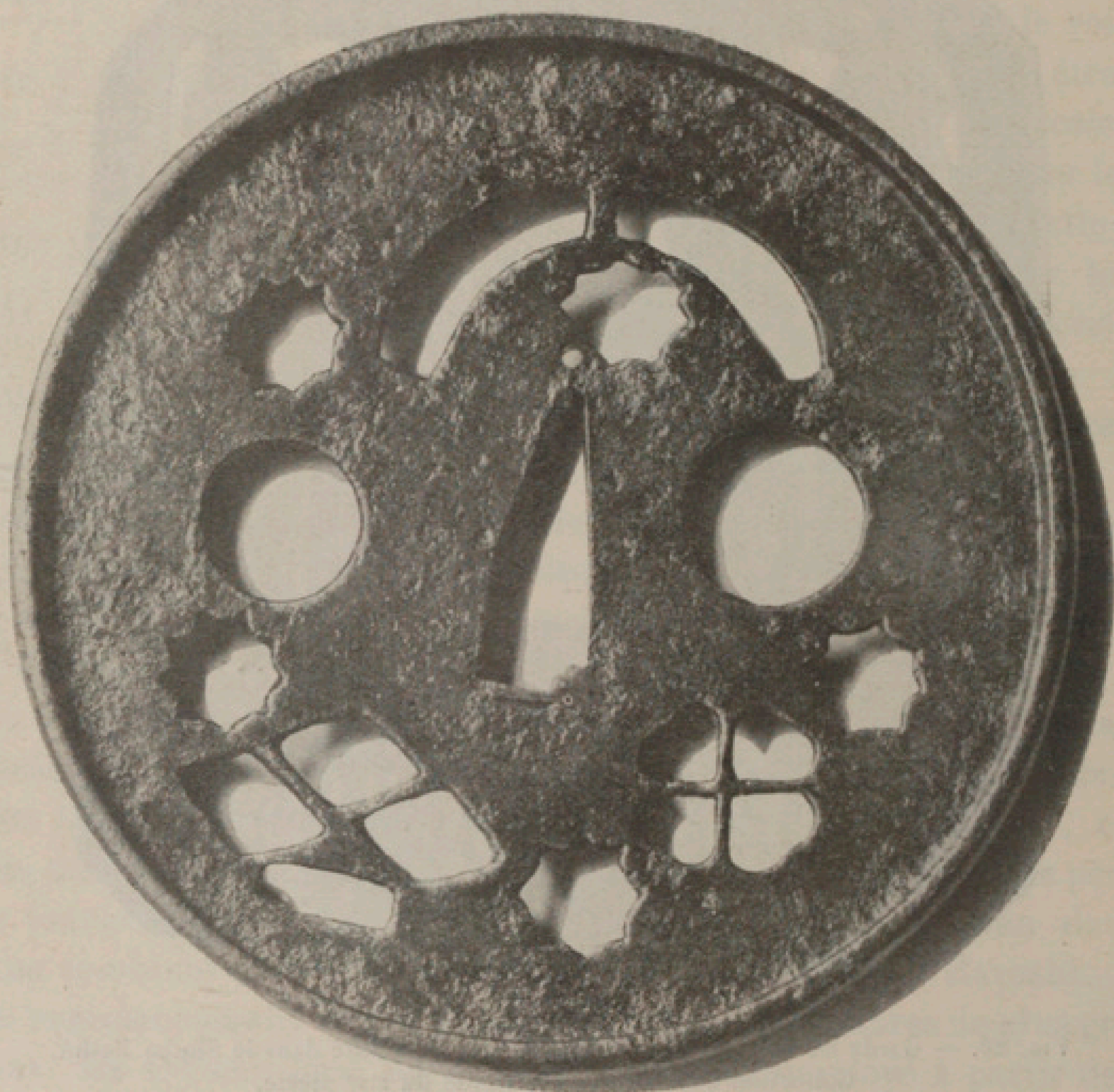


FIG. 21. — Garde en fer du type *subashi bori* (1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle). Collection de l'auteur.

de l'époque des Ashikaga (milieu du xv<sup>e</sup> siècle) (fig. 22). Elle est découpée de deux gouvernails correspondant probablement au *mon* (1) de son propriétaire.

Quant aux reperlages plus fins dits *Kisukashi* (fig. 23), ils ne commencèrent à être exécutés que dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, peut-être même au xvi<sup>e</sup> seulement. Ce dernier porta à la perfection un style que les maîtres de l'école Akasaka transformèrent par la suite (xvii<sup>e</sup> siècle).

Les auteurs japonais admettent enfin que le véritable inventeur du genre *taka-bori* — ou ciselure en relief — fut le célèbre Gôto Yûjô. Ils en distinguent trois sortes qui sont : l'*atsu-niku-bori* (haut relief), le *chû niku-bori* (moyen relief) et le *usu niku-bori* (faible relief). Les experts anciens déclaraient que ces types de relief différents correspondaient aux trois genres d'écriture idéo-

(1) Armoirie.





FIG. 22. — Garde en fer découpé du milieu de la période Asikaga.

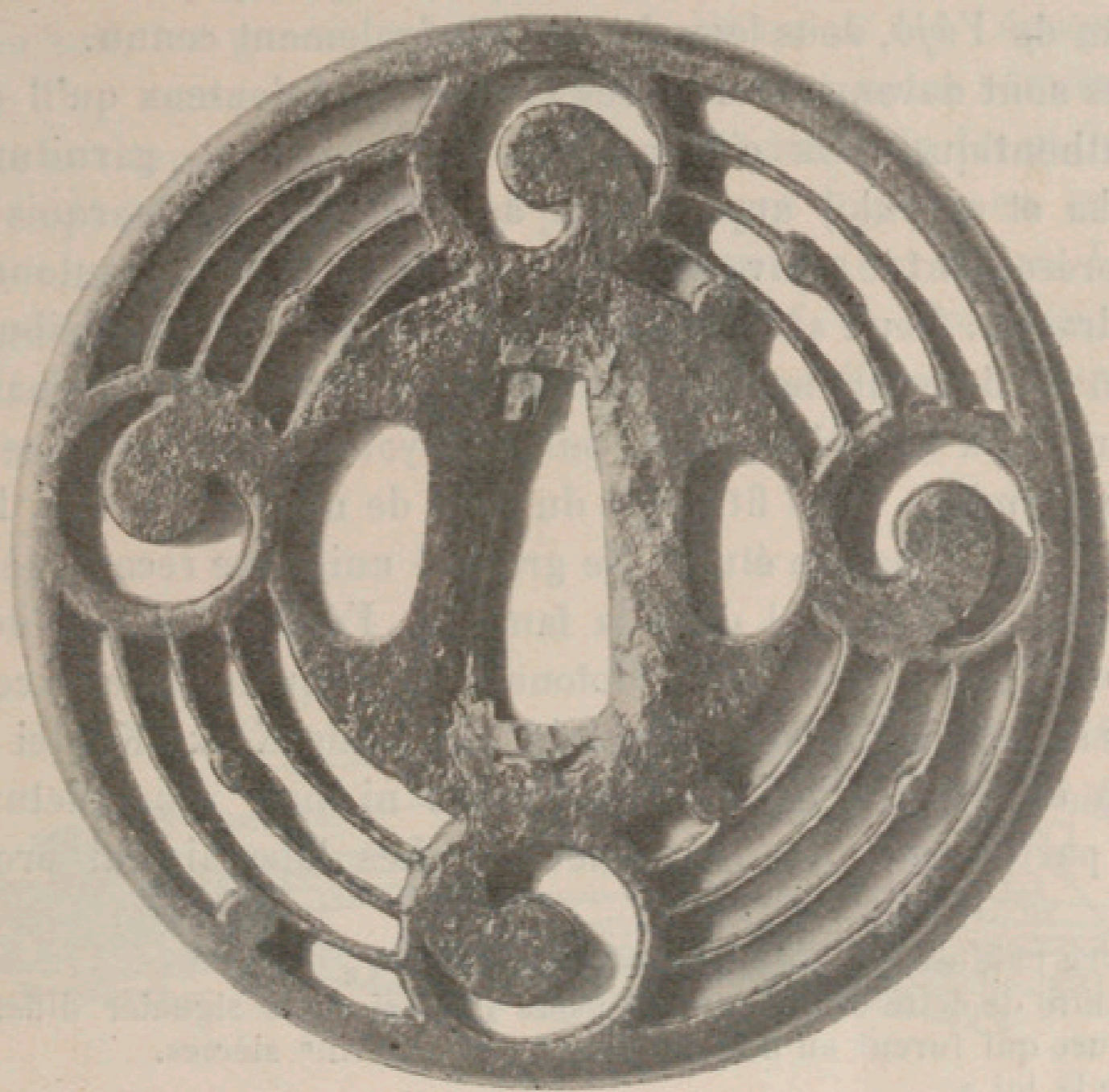


FIG. 23 — Garde en fer du type *Kisubashi hori* (Collection de l'auteur),  
Commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

楷書 } graphique : le haut-relief au *Kaisho* (1), la forme calligraphique  
 行書 } la plus correcte ; le moyen-relief au *Gyôsho* ou demi-cursif ; le  
 } faible relief au *So-sho* ou cursif (2). Les Gotô ne travaillèrent pas  
 le fer mais le shakudo. Les premiers d'entre eux semblent même  
 n'avoir pas ciselé de gardes mais seulement des koyai, menuki et  
 Kozuka. Néanmoins leur influence sur les maîtres en *tsubas* fut  
 considérable et se manifesta dans les œuvres d'artistes des familles *Umetada*  
 et *Shôami* comme dans celles de Kaneiye I.

Il nous semble donc utile de consacrer quelques lignes au fondateur de la lignée.

後藤正奥祐乘 } *Gotô Yûjô* s'appelait de son véritable nom *Masaoku Shirobei*  
 瑞文 } et était fils aîné de *Mototsuna*. Il naquit dans la province de  
 Mino et vint de bonne heure à *Kyôtô* où il servit dans la suite  
 du shogun *Yoshimasa*. Son enfance et toute son existence four-  
 millent de ces anecdotes que les Japonais aiment à prêter à  
 leurs grands hommes. Ne raconte-t-on pas qu'ayant été un  
 jour emprisonné à la suite de calomnies de ses compagnons  
 jaloux de son talent, il sculpta un noyau de pêche sur lequel il  
 fit voguer quatorze bateaux et courir soixante-trois singes et le  
 donna à son geôlier. Cet homme rempli d'admiration pour une  
 telle œuvre, alla la porter au shogun. Celui-ci s'empressa de  
 grâcier *Yûjô* et de lui ordonner de ciseler des garnitures de  
 sabre. Il fut par la suite comblé d'honneurs et reçut le titre  
 honorifique de *Sado-no Kami*. Au cours de sa vie, il porta  
 différents noms parmi lesquels celui de *Zuishi*. S'étant fait

raser les cheveux, il reçut bientôt le titre de *Hôkyô* (3), puis celui de *Hôin* (4) et prit le nom de *Yûjô*, sous lequel il est généralement connu.

Ses œuvres sont devenues fort rares et il est fort douteux qu'il en existe en Europe d'authentiques. On cite au Japon une célèbre garniture de sabre (*kogai*, *kozuka* et *menuki*) appartenant actuellement au marquis *Toshitsugu Maeda* et représentant le glaive bouddhique de *Fudo Miô-ô*, autour duquel est enroulé un dragon. Deux autres paires de *menuki* qu'on lui attribue également figurent, l'un un danseur de *Niô-ô* et l'autre un corbeau se baignant. Ces *menuki* appartinrent à *Oda Nobunaga*, puis à *Toyotomi Hideyoshi*, ce qui fit leur célébrité. Le premier, *Yûjô* fit usage du fond de *nanako* dont *M. H.-L. Joly* a longuement parlé dans son étude. Ce granulé uniforme recouvrant la surface du métal devint traditionnel dans la famille. *Yûjô* a souvent demandé des modèles à son contemporain *Kano Motonobu* ainsi qu'au père de celui-ci *Masanobu*. « Mais son style, dit *Noda Yoshiaki*, auteur du *Kinko-Kantei Hiketsu* (5), paru à *Yedo* en 1820, n'est pas naturaliste ni non plus pictural, mais à proprement parler un style de ciseleur. » Les Japonais lui prodiguent les

(1) Ou écriture chinoise de forme carrée.

(2) Dans la suite de cette étude, nous aurons l'occasion de signaler différentes autres sortes de ciselure qui furent en honneur aux *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles.

(3) « Pont de la loi ».

(4) « Heure de la loi ». A notre connaissance, aucun autre ciseleur de garnitures de sabre n'a obtenu un titre aussi élevé.

(5) Ou « Mystères de l'expertise des ouvriers sur métaux ».

éloges les plus dithyrambiques. Selon le *Sôken Kisho* « il peut être comparé à l'exquise vue de la cime du Gobi couvert de neige, s'élevant pleine de fierté dans les cieux, dont parle le poète chinois; ou au saule pleureur du jardin impérial agité par une douce brise; ou encore au gracieux lotus du lac féérique Taiheki, dont les feuilles sont recouvertes par les perles de la rosée. Si élevé est le style, si délicatement pur le caractère de la ciselure qu'on ne peut la regarder sans émotion. Les traces du ciseau sont à la fois hardies et délicates et chaque partie de l'œuvre est éclatante et presque divine. Yûjô peut vraiment être appelé le saint de l'art. » Il mourut en 1512 à l'âge de 73 ans. Ses descendants pendant dix-sept générations, jusqu'à l'ère de Meiji, se sont transmis

son style que l'on appelle *Iye-bori*, ou « ciselure de la famille ».   
家 *Iye* }   
刻 *bori* } Celui des branches secondaires de l'école des Gotô, a reçu le nom de *Dômyô-bori* (littéralement ciselure de la même famille).

La fin du xv<sup>e</sup> siècle se montrait pleine de promesses pour l'avenir que le xvi<sup>e</sup> devait entièrement réaliser. Elle sépare véritablement les périodes primitives de l'art du fer appliqué aux tsugas, des époques historiques sur lesquelles on possède heureusement plus de renseignements.

Nous dirons pour conclure, que dans l'état actuel des connaissances, on doit se contenter des trois grandes divisions adoptées au cours de cette étude, à savoir :

1<sup>o</sup> Dès le xii<sup>e</sup> siècle, gardes primitives en fer forgé pleines ou n'offrant que de faibles ajourages ;

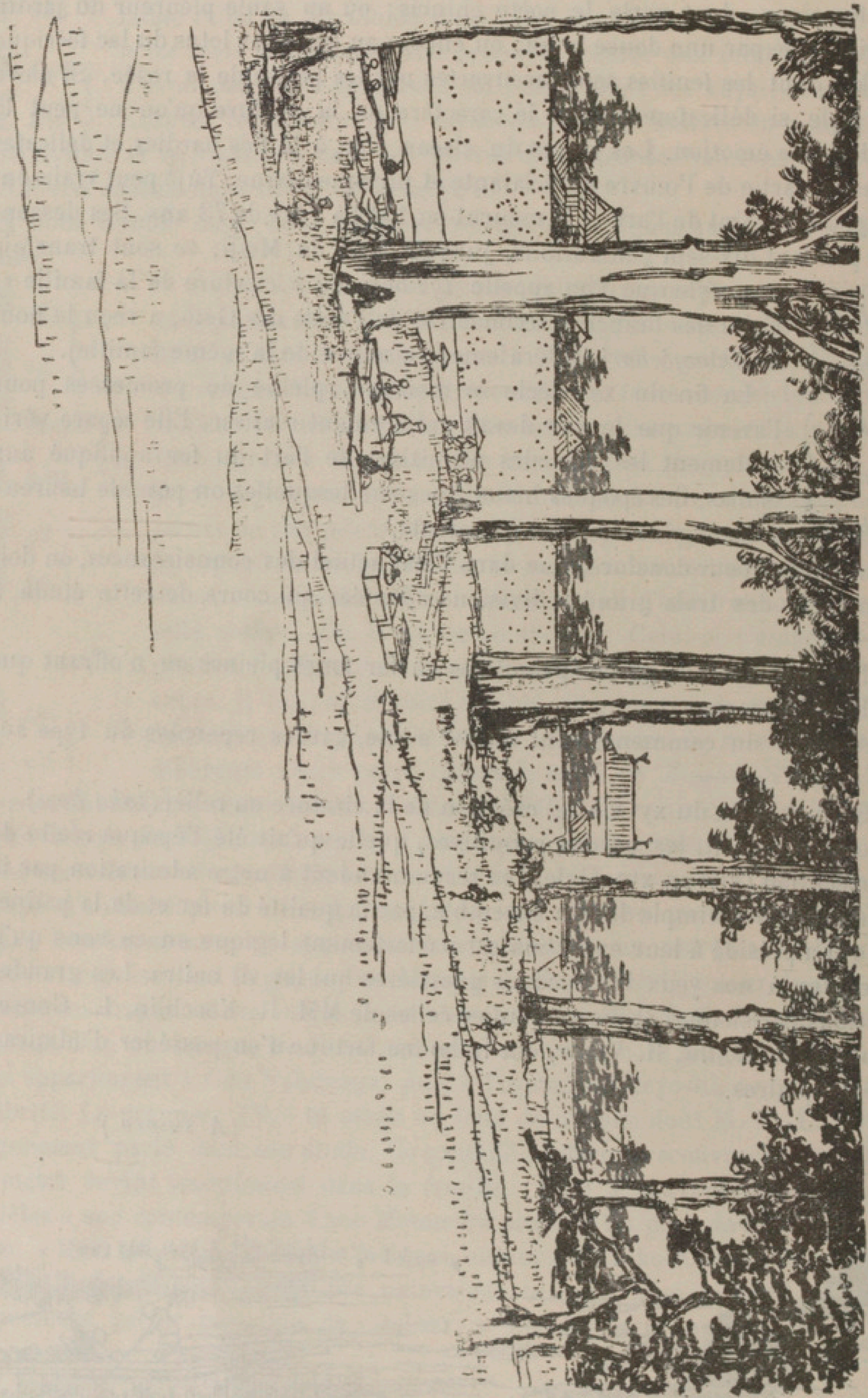
2<sup>o</sup> A partir du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, gardes reperlées du type *sukashi-bori* ;

3<sup>o</sup> Enfin à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, création de la ciselure en relief (*taka bori*).

Quoiqu'il en soit, les gardes primitives, quelle qu'ait été l'époque réelle de leur exécution (xii<sup>e</sup> ou xv<sup>e</sup> siècle), se recommandent à notre admiration par la beauté robuste et simple de leur ensemble, par la qualité du fer et de la patine. L'art qui a présidé à leur exécution est parfaitement logique en ce sens qu'il reflète bien à nos yeux les époques guerrières qui les vit naître. Les grandes collections parisiennes et en particulier celles de MM. R. Koechlin, L. Gonse, A. Rouart, R. Collin, H. Vever, ont la bonne fortune d'en posséder d'admirables exemplaires.

(A suivre.)





## Nouvelles du Japon savant et industriel

PAR

**M. E. LEMAIRE**

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES

---

**Découverte d'un nouveau terpène, le suginène, dans l'huile de cryptoméria.** — Le bois du cryptoméria (*Cryptomeria japonica, sugi*) sert au Japon à la fabrication de nombreux objets : récipients et plateaux laqués, tonneaux à conserver le sake. L'aubier, à l'exclusion du cœur, renferme une huile étherée qui jaunit et s'épaissit avec le temps. Cette huile a été maintes fois étudiée par les chimistes. M. H. KIMURA vient apporter une nouvelle et importante contribution à cette étude (*Ber. pharm. Gesells.* XIX, 369, octobre 1909, Berlin, Pharm. Inst. der Universität).

Il y a découvert un nouveau sesquiterpène qu'il a dénommé *suginène* et dont il a déterminé les propriétés physiques et chimiques. Il se rencontre toujours en quantités égales à celles du cadinène dans l'huile. Il est extrêmement difficile d'obtenir des dérivés du suginène. Lorsqu'il est conservé longtemps à l'air en présence d'acide bromhydrique, il semble cependant absorber l'oxygène de l'air pour former des composés analogues à des alcools. D'ailleurs la vieille huile de cryptoméria renferme une plus grande proportion de ces composés que l'huile fraîche. Deux de ces composés ont pu être isolés : l'un liquide, dont la formule brute est  $C^{15}H^{26}OH$  a été dénommé *cryptomeriol* ; l'autre cristallisé, de même formule, a été dénommé *isocryptomeriol*. Ils entrent ensemble pour 40 0/0 dans l'huile de cryptoméria.

---

L'action tutélaire que les empereurs du Japon ont toujours exercée sur leur peuple se manifeste, sous une autre forme, dans les dispositions prises par le gouvernement pour sauvegarder la santé des citoyens, tout en les faisant bénéficier des avantages que peut procurer l'emploi de remèdes occidentaux dont l'usage est peu répandu au Japon. C'est ainsi que les drogues et médicaments mis dans le commerce à Formose doivent, s'ils sont en usage en Japon, être conformes aux prescriptions du Codex japonais; s'ils sont d'origine étrangère ils doivent être conformes au Codex des pays étrangers où ils sont préparés ou d'où ils proviennent. Les nouveaux médicaments, qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories, doivent être soumis au Service de la salubrité du gouvernement de Formose, et les conclusions données par les recherches ainsi faites, doivent figurer sur une notice accompagnant le produit. Aucun médica-

ment ne peut être livré ou mis en vente sans porter l'attestation qu'il a été soumis à l'examen du Service de la salubrité.

**Réunion annuelle des Ingénieurs des Constructions navales japonaises.** — Les Ingénieurs des Constructions navales ont fondé, au Japon, une Société analogue à celle des Naval Architects anglais, et qui, comme elle, tient tous les ans, une assemblée générale dans laquelle sont exposés et discutés les progrès récents et les nouveautés en matière de constructions navales.

Quatre mémoires ont été lus et discutés à cette assemblée, qui a eu lieu en novembre dernier; ce sont :

Les progrès réalisés au Japon dans la construction des bateaux de pêche, par M. S. KATO, Inspecteur des bateaux pêcheurs du Bureau impérial des Pêcheries. Les progrès réalisés dans ces vingt dernières années au Japon paraissent être en grande partie la conséquence de la loi pour l'encouragement de la pêche en haute mer entrée en vigueur en 1897. Il n'y avait, en 1896, au Japon, que 9 bateaux de pêche, jaugeant ensemble 531 tonnes, équipés à l'européenne. Il y a aujourd'hui 117 bateaux pêcheurs modernes, jaugeant ensemble plus de 12 000 tonnes; ce sont : 34 schooners pêchant le phoque (construits sur un modèle canadien, en bois, jaugeant en général 30 à 80 tonnes); 30 navires pêchant la baleine (du type américain à voiles, comme le *Kinkasan Maru* de 346 tonnes, ou du type norvégien à vapeur, comme le *Rokko Maru* jaugeant 135 tonnes); 11 chalutiers à vapeur (en bois, construits depuis 1904, au Japon, ou achetés en Angleterre); 40 mareyeurs (pourvus, en général, de moteurs à vapeur ou à pétrole) et 2 dériveurs, faisant la pêche à la traîne. Il y a aussi des types modernes de morutiers et de bateaux pêchant à la ligne;

La classification du Lloyd's Register anglais et ses rapports avec celle du Teishin-shô (Ministère des Communications), par M. J. IMAOKO, Ingénieur des Constructions navales. Le mode de classification japonais se rapproche beaucoup de celui du Lloyd, de sorte qu'un vapeur construit au Japon pour faire un service mondial, satisfait généralement aux conditions du Lloyd. Ce ministère est actuellement en train de modifier sa classification pour la mettre en accord avec la nouvelle classification du Lloyd.

La nouvelle classification du Lloyd's Register, par M. P. PURVIS, professeur de Constructions navales à l'Université de Tôkyô. L'auteur signale les améliorations principales que comporte cette classification.

Les dispositions prises sur le *Tenyô Maru* (1) et le *Chiyo Maru* pour pouvoir brûler du pétrole dans les foyers, par MM. TERANO et SHIBA, professeurs de Constructions navales à l'Université de Tôkyô. Les auteurs donnent le résultat de marche (transport et combustion), pendant la première année de service, de ces deux navires qui sont les premiers transatlantiques à turbines construits au Japon; ils font un service entre Hong-Kong, Yokohama et San Francisco, et trouvent au Japon et en Californie du pétrole à très bon marché. Le brûleur

(1) Voir la description du *Tenyô Maru* dans le *Bulletin de la Société franco-japonaise* n° XIII (décembre 1908), p. 53.

adopté est du type Lassoë, fonctionnant au moyen de l'air comprimé à basse pression.

---

Les Pénéés sont des crevettes, petites ou grosses, à longue queue comprimée latéralement et dont les pattes des trois paires antérieures sont terminées par des pinces. Ils recherchent les eaux chaudes.

Dans la Méditerranée on ne rencontre guère que le Pénéé caramote, mais au Japon ils sont très nombreux, et dix espèces au moins, dit M. E.-L. BOUVIER, dans la *Revue générale des Sciences*, du 15 octobre, sont capturées et mises en conserves, entre autres le Pénéé canaliculé, qui ressemble beaucoup à notre caramote. M. KISHINQUYE a publié récemment une belle étude sur les crevettes japonaises ; on en exporte chaque année en Chine plus de 900 tonnes, valant 200 000 yen. Les conserves de ces crevettes et de plus de 21 espèces de crustacés décapodes, comestibles exploités couramment au Japon, occupaient une place importante de la section japonaise à l'Exposition de Paris en 1900. La valeur des crevettes : pénées, crangons (analogues à notre crevette grise) et palémons (analogues à notre bouquet), capturées au Japon en 1907, représente 1.787.576 yen, dont 850.829 pour les crevettes séchées.

---

M. Maurice THIECK, qui habite Kôbe, donne des renseignements pratiques intéressants sur « La vie de l'employé européen au Japon » dans le *Bulletin de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce*, du 5 septembre.

---

**Les installations hydro-électriques de la Compagnie d'Éclairage électrique de Tôkyô.** — La demande d'électricité croissant de plus en plus rapidement à Tôkyô, cette Société, fondée en 1883, au capital de 200.000 yen, et qui a actuellement le monopole de l'éclairage électrique dans Tôkyô et ses environs, a groupé les autres Sociétés similaires pour n'en plus former qu'une seule, au capital de 24 millions de yen. Cette Société a achevé, en 1908, la construction d'une première usine hydro-électrique, à Komahashi, qui remplace les stations centrales à vapeur de Tôkyô.

Cette station, décrite dans l'*Electrical World*, du 16 décembre, est d'une puissance de 25.500 kilowatts ; elle alimente, par une canalisation de 75 kilom., la station de Waseda, qui distribue l'électricité dans Tôkyô.

Cette première station hydro-électrique utilise les eaux du Katsura. Pour faire face aux nouvelles demandes, une deuxième station a été créée tout récemment, à 75 kilom. également de Waseda, près du lac Yamanaka dont le Katsura est l'émissaire. Ce lac, en raison de la nature spongieuse de certains terrains avoisinants qui absorbent l'eau quand le niveau s'élève, et qui est abondamment alimenté par les courants souterrains qui colligent les eaux tombées sur tout le territoire du Fujiyama et des environs, ne tarit et ne déborde jamais.

La puissance de cette nouvelle station, dont l'installation a coûté près de 6 millions de yen, est de 15.000 kilowatts ; la transmission est faite à 57.000

volts; à Waseda, elle est ramenée à 11.000 volts pour la distribution aux sous-stations de Tôkyô par conduites souterraines.

Une nouvelle installation hydro-électrique de 50.000 chevaux est déjà prévue; son exécution durera trois ans.

Les stations centrales à vapeur sont toujours gardées en réserve.

Le président du Conseil d'administration de la Société est M. SAKUTARÔ SAKATE et son administrateur délégué M. UNAI MOCHIZUKI.

---

M. K. OKURA vient de fonder une Société d'électro-chimie au capital de 350.000 yen. La Société, dont le siège social est à Tôkyô, se propose de fabriquer des produits chimiques par voie électrolytique et en particulier le chlorate de potassium.

---

La Compagnie de Navigation à vapeur et des Houillères de Hokkaidô (Yezo), vient de construire un haut fourneau dans le voisinage du port de Muroran. Elle se propose de fabriquer de la fonte de moulage avec du minerai de fer en roche et en grains qu'on trouve en abondance en différents endroits dans l'île. Cette Société se propose de construire trois autres hauts fourneaux semblables dans le courant de l'année 1910, ce qui correspondra, avec les installations accessoires à une dépense d'établissement de 5 millions de yen.

---

**Le paquebot à turbines « Umegaka Maru » de la flotte volontaire japonaise.** — Les chantiers navals de la Mitsu Bishi Dockyard and Engine Works Co, de Nagasaki (Japon), ont achevé récemment le paquebot *Umegaka Maru*, qui est le second bâtiment de la flotte volontaire japonaise (1); il assure un service régulier entre les ports de Bakan (Japon) et de Fusan (Corée) depuis le commencement d'octobre dernier.

La longueur totale de ce paquebot est de 101<sup>m</sup>,50; sa largeur de 13 mètres et son creux sur quille de 9<sup>m</sup>,30. Il déplace 3.200 tonnes, avec un tirant d'eau de 4<sup>m</sup>,85; ses machines d'une puissance normale de 8.500 chevaux, lui impriment une vitesse normale de 21 nœuds, qui a été dépassée aux essais. Ces machines sont constituées par une turbine à haute pression actionnant l'hélice centrale et deux turbines à basse pression, calées sur les arbres des deux hélices latérales, qui font corps avec les turbines de marche arrière. Ces turbines sont du type Parsons et ont été construites au Japon ainsi que le condenseur, du type Contrasto, et les chaudières aquatubulaires Miyabara.

Les foyers des chaudières sont disposés pour brûler soit du pétrole, qu'on trouve en abondance au Japon et dans l'île Sakhaline, soit de la houille.

Les aménagements de ce paquebot comprennent : 2 appartements de luxe, 34 cabines de première classe, 81 cabines de deuxième classe et 347 couchettes, pour les passagers de troisième classe.

Il est en outre pourvu d'une installation frigorifique avec une chambre froide

(1) Le premier est le *Sakura Maru* qui a été décrit dans le *Bulletin de la Société franco-japonaise*, n° XVI (septembre 1909), p. 100.



de 35 mètres cubes, et entièrement éclairé à l'électricité produite par deux groupes générateurs développant ensemble 60 kilowatts.

---

On annonce de Tôkyô, la mort du professeur SHINROKURO MIYOSHI, professeur de Constructions navales à l'Université de Tôkyô et Inspecteur en chef de la Marine au Ministère des Communications. Le défunt avait été élève du D<sup>r</sup> Dyer, à la vieille Kobu Daigakkô, qui précéda l'École d'ingénieurs, qui actuellement compte parmi les facultés de l'Université de Tôkyô (1) ; il avait étudié ensuite (de 1880 à 1883), aux chantiers de constructions navales de MM. Robert Napier and Sons, et à l'Université de Glasgow. De retour au Japon, il avait, en 1883, en collaboration avec le professeur West, commencé à enseigner les constructions navales dans la Kobu Daigakkô ; à partir de ce moment, il prit une part active à l'enseignement de tous les Japonais qui, au nombre de 250 diplômés aujourd'hui, devaient étudier complètement ou partiellement au Japon, l'art des constructions navales. En 1896, il élabora la première classification des navires japonais, dont nous parlons dans cette même chronique ; il venait d'achever sa mise en accord avec la nouvelle classification du Lloyd's Register quand la mort le surprit. On le dépeint comme un homme très aimé de ses élèves et de ses inférieurs, simple et ennemi du faste, doué d'une grande force de caractère, à l'esprit clair, prompt à agir.

---

**Les futures améliorations du réseau des Chemins de fer de l'État.** — Pendant l'année fiscale devant se terminer le 31 mars 1911, 20 millions de yen seront consacrés à l'agrandissement du réseau d'État et à l'amélioration des voies ferrées existantes. Cet emploi des deniers publics n'exigera pas la ratification du Parlement car l'Administration des Chemins de fer de l'État est autonome et son budget est indépendant. On se propose :

1° De quadrupler la ligne de Tôkyô à Yokohama (30 kilom.) qui sera entièrement à traction électrique ;

2° D'améliorer la voie entre Kyôto et Kôbe, soit sur 76 kilomètres, de façon à pouvoir y faire circuler des trains à plus grande vitesse ;

3° De réunir le réseau de l'île Kyushyu avec celui de Hon Shiu, par la création d'un service de ferry-boats, traversant le détroit de Shimonoseki, entre Moji et Bakan ;

4° De doubler les voies de la ligne de Tokaidô et de ses embranchements, de la grande ligne de Kyushyu et de celle de Hokkaidô ;

5° De construire des voies de communication avec le port à Yokohama, Nagoya, Oosaka et Kôbe ;

6° De construire un dépôt central à Tôkyô ;

7° D'électrifier la ligne du col de Usui (Usui tôge).

De plus, une compagnie privée a été autorisée à construire une voie traversant l'île principale, de Sugamo, situé au nord de Tôkyô, à Nagaoka, centre des champs pétrolifères du département d'Echigo, sur la côte ouest ; la lon-

(1) Voir à ce sujet ce qu'en dit M. Dyer dans le *Bulletin de la Société franco-japonaise*, n° XII (septembre 1908), p. 57 ; *l'Art de l'Ingénieur au Japon*.

gueur de cette ligne sera de 235 kilomètres; le capital de la Compagnie est de 6 millions de yen.

Il convient de signaler qu'un fait, considéré comme de la plus grande importance dans l'histoire des chemins de fer au Japon, vient de se produire; l'achèvement de la ligne de Hitoyoshi à Kagoshima; cette ligne formait le dernier tronçon de la grande ligne traversant tout l'Empire dans sa plus grande longueur. Actuellement il y a en effet un service direct de communication par chemin de fer, sur 2.820 kilomètres, ou par bateau, entre Nayori au nord de Hokkaidô (Yezo) et Kagoshima tout au sud de Kyushyu. Quand le service de ferry-boats, qui vient d'être signalé, sera établi et quand on en aura créé un semblable, comme c'est fort probable, entre Hon Shiu et Hokkaidô, on pourra aller d'un bout à l'autre des grandes îles de l'Empire sans quitter son wagon.

---

On lira avec intérêt dans la *Revue générale des Sciences*, du 30 août 1909, ce que dit M<sup>me</sup> Louise CHABOSEAU-NAPIAS, sur l'organisation de l'Institut Pasteur de Tôkyô, fondé par Kitasato en 1892. Ce fut d'abord un établissement privé, puis il fut subventionné par l'État et, dès 1899, créé institution officielle sous le nom d'Institut impérial pour l'étude des maladies infectieuses. Il comprenait d'abord des locaux distincts et dispersés dans la ville. Aujourd'hui il se compose de 70 bâtiments répartis sur un terrain de 40 hectares, situé sur la colline de Shirokane, à l'extrémité sud-ouest de la ville.

Signalons parmi les sérums curatifs ou agglutinants qu'on y prépare : un sérum antidiphthérique d'une très grande puissance dû au D<sup>r</sup> KITASHIMA; le sérum antitétanique, le sérum antipesteux, le sérum antistreptococcique; le sérum contre la dysenterie, dû au D<sup>r</sup> SHIGA qui en a découvert le bacille, et contre le venin du *habu*, le serpent des îles Ryû-Kyû, une vaccine très sûre et très efficace, due au D<sup>r</sup> UMENO, une tuberculine et une antitoxine de l'érysipèle.

Rappelons que le D<sup>r</sup> KITASATO, fondateur et directeur de l'Institut Pasteur de Tôkyô, a été disciple de Behring pendant cinq ans en Allemagne, qu'il a réussi à préparer une antitoxine du tétanos et que, dès 1890, il établissait le principe de la sérothérapie antidiphthérique.

---

**La nouvelle loi japonaise sur la protection de la propriété industrielle.** — La nouvelle loi japonaise sur la protection de la propriété industrielle, dont le texte avait été voté par les Chambres le 2 avril 1909, a été mise en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Cette loi remplace celle du 2 mars 1899 sur les brevets d'invention, les dessins et les marques de fabrique ou de commerce, et la loi de 1905 sur les modèles industriels. Au moment où le Japon outille de plus en plus ses usines à l'europpéenne et où ses produits commencent à faire concurrence aux produits occidentaux non seulement en Orient, mais en Europe et en Amérique, il est intéressant de donner un aperçu de cette nouvelle loi; elle renferme d'ailleurs des innovations qui montreront aux industriels et inventeurs d'Europe et d'Amérique que les inventions, les inventeurs et les propriétaires de brevets sont tout aussi bien protégés, si ce n'est mieux, au Japon que dans maint pays d'Europe, beaucoup mieux qu'en France, en tout cas.

Il en était déjà ainsi, d'ailleurs, sous l'empire des lois que la loi nouvelle vient d'abroger (1) et c'est faute de les connaître et d'avoir fait le nécessaire pour se défendre, que des industriels ou inventeurs occidentaux ont été lésés dans leurs intérêts par la contrefaçon de produits ou de brevets au Japon.

Le Japon a adhéré à la Convention internationale de 1883-1900 pour la protection de la propriété industrielle stipulant que « celui qui aura régulièrement fait le dépôt d'une demande de brevet d'invention, d'un dessin ou modèle industriel, d'une marque de fabrique ou de commerce dans l'un des vingt-quatre États contractants, jouira, pour effectuer le dépôt dans les autres États et sous réserve des droits des tiers, d'un droit de priorité *pendant le délai de douze mois pour les brevets d'invention et de quatre mois pour les dessins ou modèles industriels, ainsi que pour les marques de fabrique ou de commerce* ».

Comme on le verra plus loin, de même qu'en Allemagne, le brevet, avant d'être accordé, est soumis, au Japon, à un examen préalable très sévère dont la durée peut être très longue (plus d'un an quelquefois en Allemagne). Cet examen permet de bénéficier de la recherche qui est faite sur la nouveauté ou la brevetabilité de l'invention, mais on voit alors que, pour en bénéficier en temps utile et ne prendre le brevet qu'en connaissance de cause dans les autres pays de la convention, il est prudent de faire la demande de brevet simultanément en France, en Allemagne et au Japon.

La loi nouvelle, pas plus que l'ancienne, ne fait aucune distinction entre Japonais et étrangers en ce qui concerne la protection de la propriété individuelle.

Voici quelques-unes de ses particularités :

Les boissons, les matières alimentaires, les médicaments et les procédés de préparation des médicaments ne peuvent pas faire l'objet d'un brevet.

Dans le cas d'invention faite par un employé, le brevet ne peut être accordé qu'au patron, s'il s'agit d'invention faite pendant le service ou suivant un contrat de travail, à moins de stipulations contraires entre l'employeur et l'employé. Les conventions faites préalablement entre employeur et employé, en vertu desquelles le brevet pris pour une invention faite par l'employé en dehors du service, ou des conventions d'un contrat de travail, mais pendant la durée de ce service ou de ce contrat, appartiendrait quand même à l'employeur, sont considérées comme nulles. Les prescriptions relatives au dépôt des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce, en ce qui concerne les employeurs et les employés, sont les mêmes que pour les brevets d'invention.

On a ainsi voulu sauvegarder, à la fois les droits de celui qui fait une invention sans rapport avec le travail qu'il exécute pour le compte d'un employeur et ceux de l'employeur qui fournit à son employé l'occasion et les moyens de faire une invention en rapport avec le travail qu'il lui fait exécuter.

Tout inventeur demandant un brevet doit être représenté par un mandataire dûment autorisé. Si le président du Bureau des Brevets, chargé de l'examen

(1) Voir ce que nous avons dit dans le *Bulletin de la Société franco-japonaise*, n° XV (juin 1909), p. 43.

de la validité, juge que le mandataire n'est pas qualifié, il peut exiger qu'il soit remplacé par un autre ou même par un agent de brevets (avoué) dûment autorisé. Ces dispositions ont été prises pour empêcher que les inventeurs européens, ignorants de la langue japonaise, ne puissent être trompés par leurs mandataires.

Le droit de brevet prend naissance le jour de la délivrance. La durée du brevet est au maximum de quinze ans, mais elle peut être prolongée de trois à dix ans par décret impérial.

L'usage exclusif des dessins industriels est garanti pendant dix ans ; celui des modèles déposés pendant trois ans ; cette durée peut être prolongée de trois ans. Enfin, les marques de fabrique sont protégées pendant vingt ans avec faculté de prorogation.

Les droits du breveté ne peuvent s'exercer contre celui qui a utilisé la même invention avant la délivrance du brevet ou contre ses ayants droit. On a voulu ainsi empêcher que de pseudo-inventeurs, peu scrupuleux, ne fassent breveter au Japon des inventions déjà protégées ou même tombées dans le domaine public dans d'autres pays et puissent exercer des poursuites en contrefaçon contre ceux qui sont les vrais propriétaires du brevet ou qui exploitent une invention ancienne. Il est souvent arrivé, en effet, que des Européens ayant négligé de prendre un brevet au Japon, s'y soient vus poursuivis pour exploiter un brevet ayant le même objet que le leur, mais pris au Japon par un inconnu sans qu'ils en eussent eu connaissance.

Cependant, en vue de faire des recherches scientifiques ou d'apporter des perfectionnements à un procédé breveté, il est permis de faire les opérations concernant une invention protégée par un brevet. On a voulu ainsi favoriser le développement de l'industrie japonaise ; cette disposition, en effet, ne lèse pas le premier inventeur, puisque dans le cas de recherches, il n'y a pas exploitation industrielle et réalisation de bénéfices par celui qui les fait.

Si la preuve est faite que la description du procédé ou les dessins d'un brevet sont incomplets, le breveté peut reprendre son brevet pour l'améliorer et, par suite, consolider et augmenter ses droits. Cette disposition correspond à la loi promulguée en janvier 1905, sur les « inventions pratiques en cours de réalisation » ; elle permet à celui qui a un projet d'invention de demander en quelque sorte l'enregistrement de ce projet, c'est-à-dire d'une invention conçue, mais non encore réalisée pratiquement. Elle correspond en quelque sorte à la *reissue* des Américains.

Les stipulations sont très strictes en ce qui concerne la déchéance pour non-exploitation ou exploitation insuffisante. L'exploitation doit avoir lieu dans le délai de trois ans. Le président du Bureau des Brevets peut toujours annuler un brevet sur la demande d'intéressés ou de par les droits qui lui sont conférés par la loi. Parmi les causes d'annulation figurent : une description insuffisante, avec omission volontaire d'indications nécessaires pour la mise en œuvre de l'invention ; la prescription intentionnelle, dans la description, de conditions qui ne sont pas indispensables ou qui sont dangereuses pour cette mise en œuvre.

Le breveté, le cessionnaire d'un brevet ou celui qui a acquis la licence d'exploitation d'un brevet doivent indiquer, sur tous les objets fabriqués pro-

tégés par ce brevet, qu'ils sont brevetés; faute de quoi, il leur sera impossible de poursuivre les contrefacteurs.

Les taxes sont très inférieures à ce qu'elles étaient sous l'empire des anciennes lois. Elles sont de 20 yen à payer en une fois pour les trois premières années, de 10 yen par an, pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, de 15 yen par an, pour les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, de 20 yen par an pour les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> et de 25 yen par an pour les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> années. La prise d'un certificat d'addition donne lieu à la perception d'une taxe fixe de 15 yen.

Les possesseurs de modèles et marques payent des droits d'enregistrement une fois pour toutes au moment où le dépôt est effectué.

Les nouvelles lois, destinées à encourager les inventions et les nouveaux procédés industriels, accordent aux personnes sans fortune, des délais de paiement et même une réduction de taxe.

Comme aux États-Unis, l'examen du brevet est confié par le président du Bureau des Brevets à un examinateur qui décide si le brevet doit être délivré ou non; il en est de même, toujours comme aux États-Unis, de l'examen en contestation ou opposition de brevets. Si l'examinateur refuse d'accorder le brevet ou d'autoriser le dépôt, l'intéressé peut demander qu'un second examen soit fait, et en cas d'un nouveau refus, en appeler à un jugement du Bureau des Brevets.

Les demandes d'examen peuvent avoir aussi pour objet : la correction d'un brevet ou d'un droit de brevet, l'invalidité d'une autorisation accordée pour la division d'un brevet, la confirmation authentique de l'étendue des droits d'un brevet (comme en Autriche), ce qui équivaut presque à une recherche d'antériorités. Le Bureau des Brevets examine encore les réclamations en contrefaçon, les demandes d'annulation, de déchéance, ou de perfectionnement.

Ceux qui ne sont point satisfaits du résultat de ces examens peuvent en appeler et si le nouveau jugement ne leur convient pas encore, ils peuvent en appeler de nouveau à la Cour suprême, mais seulement alors pour faire constater que la décision prise n'est pas conforme à la loi; après un second jugement en appel, le pourvoi devant la Cour suprême n'est plus autorisé.

La possibilité de ce triple examen, est un progrès sur l'examen unique qui se faisait autrefois, sous le régime des anciennes lois. Ce système assure à tous les intéressés la protection de leurs droits.

La contrefaçon d'un brevet est passible d'une amende maximum de 1 000 yen et d'un emprisonnement d'une durée maximum de cinq ans. L'importation au Japon d'objets protégés par un brevet appartenant à une autre personne est punie des mêmes peines. Celui qui dirige une agence de brevets sans être mandataire (avoué) autorisé peut être puni d'une amende de 300 yen et d'un emprisonnement d'une durée de un an.

Les prescriptions des lois anciennes ne resteront applicables pour les anciens brevets que pendant trois ans après la mise en vigueur de la présente loi, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 1912. Ceux dont le brevet doit expirer plus tard ne payeront donc les taxes nouvelles qu'à partir de cette date.

Publications des Universités et des Écoles d'enseignement  
supérieur du Japon.

**Ueber die Bildung von Rechtsmilchsäure bei der Autolyse der tierischen Organe** (*La formation de l'acide lactique droit dans l'autolyse des organes animaux*), par Takeo SAITO et Junji YOSHIKAWA. — *Zeitschrift der physiologischen Chemie*, LXII, 107-112, 23 septembre 1909. — Mediz. chem. Institut der Universität zu Kyôto.

Par autolyse du thymus il se forme un acide lactique qui, d'après son pouvoir rotatoire et la teneur en eau de cristallisation de son sel de zinc doit être considéré comme de l'acide lactique droit. On rencontre toujours aussi l'acide lactique droit, quoique en quantités variables dans les poumons frais des bovidés.

**Findet die Umwandlung von Fett in Glykogen bei der Seidenraupe während der Metamorphose statt?** (*Une transformation de la matière grasse en glycogène se produit-elle pendant la métamorphose du ver à soie?*), par Y. KOTAKE et Y. SERA. — *Zeitschrift der physiologischen Chemie*, LXII, 115-117, 23 septembre 1909. — Chemische Abteilung des physiolog. Instituts der mediz. Akademie zu Oosaka.

Les auteurs ont voulu vérifier expérimentalement les faits avancés en 1892, par E. Bataillon et E. Couvreur (*Compt. rend. Soc. Biolog.* p. 669), à savoir qu'il y a augmentation de la quantité de glycogène renfermée dans le ver à soie pendant sa métamorphose. Ils ont vérifié, au contraire, que les chrysalides en renferment une quantité notablement moindre que les vers à soie. Pendant la durée de cet état, la réserve de matières grasses semble aussi diminuer. Pendant le changement d'état, il n'y a pas transformation des matières grasses en glycogène.

**Journeys through Korea** (*Voyages à travers la Corée*), par B. Kotô, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Tôkyô. — *Journal of the College of Science*, volume XXVI, article 2. — Un vol. in-8° de 207 plus xxxv pages, avec figures dans le texte, et 36 planches hors texte dont 3 en couleurs. Tôkyô, juin 1909. — Prix : 5 yen 60 sen.

M. B. Kotô rend compte, en anglais, dans ce volume de trois excursions qu'il a faites dans le sud de la Corée en 1901, puis il résume l'état actuel de nos connaissances sur cette région, au point de vue physiographique, tel qu'il résulte de ces excursions et d'explorations faites antérieurement ou depuis par des savants japonais.

La région explorée est tout entière située au sud du 36° parallèle.

L'auteur fait d'abord et successivement la relation de chacun de ses trois derniers voyages, sensiblement en ligne droite, à travers la péninsule coréenne, en décrivant les roches rencontrées, la nature et la forme des couches et

du terrain, l'aspect général du pays. Ces renseignements, très détaillés, de nature géologique, minéralogique ou orographique, sont accompagnés d'indications sur le climat, la flore, les cultures et certains faits historiques éclairés par la topographie du pays. En dehors des nombreuses coupes géologiques (en couleurs) du terrain, correspondant au profil en long des itinéraires parcourus, l'auteur a eu l'heureuse idée de prendre systématiquement des photographies, excellentes, en de nombreux points, généralement les plus caractéristiques, de ces profils en long. Ces vues, très bien reproduites sur un papier spécial et au nombre de 99, permettent en quelque sorte de refaire le voyage de M. Kotô et donnent une idée très nette de la topographie des régions parcourues. Chacune d'elles est accompagnée d'une légende explicative, souvent très longue, venant compléter, grâce aux faits précis représentés, les explications figurant dans le corps du texte.

L'auteur fait suivre les trois chapitres correspondant à chacune des trois explorations, d'un quatrième chapitre dans lequel il donne : un résumé des observations faites au cours de ces trois explorations; un exposé d'ensemble sur le climat du sud de la Corée, sur son orographie et son hydrographie; un exposé d'ensemble sur la succession des formations géologiques, complété par l'étude minéralogique et chimique des roches les plus caractéristiques de ces formations.

L'auteur, sans chercher à tracer l'orogénèse de la Corée, expose ses idées sur le système orographique de l'archipel japonais et des régions extrême-orientales de l'Asie : la péninsule coréenne jouerait, d'après lui, à l'est du continent européo-asiatique, un rôle géologique analogue à celui de la péninsule italienne à son extrémité occidentale.

**Ueber die individuelle Verschiedenheit in der Entwicklung einiger fortgewachsenden Pflanzen mit besonderer Rücksicht auf die aussenbedingungen** (*Les différences individuelles du développement chez quelques plantes au cours de leur croissance eu égard, particulièrement, aux conditions extérieures*), par K. KORIBA. — *Journal of the College of Science*, volume XXVII, article 3. — Un vol. in-8° de 85 plus VII pages et 5 planches hors texte. — Tôkyô, septembre 1909. — Prix : 1 yen.

L'auteur a cherché à mesurer l'effet des conditions extérieures sur le développement des plantes et leur résistance à certaines actions défavorables. La longueur des tiges d'une jeune pousse provenant d'une graine et le poids total de la jeune plante à l'état sec sont des grandeurs mesurables qui permettent de se rendre compte de la vitesse de la croissance et de cette résistance.

Les expériences ont porté sur des pois et des haricots qui ont été choisis aussi identiques que possible et de même poids et qu'on a fait germer dans des liquides nutritifs, additionnés de quantités plus ou moins grandes de sels toxiques.

L'auteur a fait des observations d'ordre général très intéressantes sur l'avance du développement de certains organes par rapport à d'autres. En ce qui concerne l'objet des recherches, il a trouvé que :

1° L'effet des actions extérieures et la résistance que les plantes leur opposent varient grandement avec les individus;

2° Cette résistance, qu'il appelle la force individuelle, varie d'une façon continue pour un même groupe d'individus en apparence comparables et il est impossible de tracer une ligne de démarcation nette entre les individus sains et les malades, les forts et les faibles. La limite supérieure de la force est inconnue; sa limite inférieure est celle qui correspond à la mort sans qu'il soit possible de distinguer celle-ci de la vie, car les individus les plus forts finissent par mourir tous si l'action défavorable est suffisamment énergique. Par exemple, tous les êtres vivants meurent quand on les chauffe à une température suffisamment haute;

3° Les conditions extérieures correspondant au minimum, au maximum et à l'optimum de résistance ne sont pas les mêmes pour les différents individus;

4° Une petite variation de l'intensité de l'action extérieure peut provoquer des effets très différents sur des individus différents parce que leur force de résistance à cette action peut être différente; de même la différence d'effet d'une même action peut être très faible sur des individus qui, par rapport à d'autres actions, présentent une force de résistance très différente.

L'auteur tire de ces conclusions des conséquences sur la façon dont les êtres vivants luttent pour la vie dans la nature, où les conditions d'identité aussi grande que possible, réalisées au laboratoire, ne se présentent jamais. L'état de santé et la survivance d'un individu dépendent donc non seulement des conditions extérieures, des contingences, de ses chances d'origine extérieure, mais aussi de sa force individuelle, de sa faculté d'adaptation, de ses chances d'origine interne.

**The Inductance Coefficients of Solenoids** (*Le coefficient d'inductance des solénoïdes*), par H. NAGAOKA, professeur de physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Tôkyô. — *Journal of the College of Science*, volume XXVII, article 6. — Un vol. in-8° de 33 pages. — Tôkyô, août 1909. — Prix : 40 sen.

On a reconnu depuis longtemps la nécessité de déterminer, par un procédé quelconque, le coefficient d'inductance des bobines inductrices.

M. H. Nagaoka expose une méthode de calcul de ce coefficient et donne des tableaux de chiffres facilitant ces calculs. Il établit successivement les formules servant à calculer l'induction mutuelle de deux spires de fil coaxiales, puis celui de deux solénoïdes ayant le même axe et finalement la self-induction d'une bobine d'induction.

**Biologisch-physiologische Untersuchungen über Schimmelpilze** (*Recherches biologiques et physiologiques sur les champignons des moisissures*), par K. KOMINAMI. — *Journal of the College of Science*, volume XXVII, article 5. — Un vol. in-8° de 33 plus 3 pages avec 3 planches hors texte. — Tôkyô, septembre 1909. — Prix : 60 sen.

L'auteur a voulu rechercher si les caractères acquis, par suite d'une adaptation, sont héréditaires et, s'ils le sont, pendant combien de générations et jusqu'à quel degré ils le sont.

Les expériences ont porté sur l'*Aspergillus niger*, champignon dont la



végétation est assez rapide pour qu'on puisse suivre l'évolution de plusieurs générations dans des conditions à peu près identiques. A cet effet, il faisait des cultures dans un même milieu nutritif auquel on ajoutait ou non (témoins) des sels différents et en proportions différentes devant produire la variation du milieu extérieur auquel le champignon devait s'adapter. Pour mesurer le développement, il déterminait le poids de la récolte donnée par les cultures, la quantité d'acide produite, la quantité de sucre consommée.

Les conidies d'*Aspergillus niger* ayant vécu pendant 10 générations dans un milieu nutritif à 6 0/0 de sel marin, prolifèrent plus vigoureusement que les témoins quand on les sème dans le même milieu nutritif contenant 22 0/0 de sel marin, aussi bien que quand on les sème dans ce même milieu non additionné de sel. Les caractères acquis ne cessent pas d'être héréditaires, même après 10 générations ayant vécu dans ce milieu normal.

**Ueber den Einfluss der höheren Temperatur beim Sterilisieren der Milch** (*Effet des hautes températures employées pour la stérilisation du lait*), par Y. KIDA. — *Journal of the College of Agriculture. University of Tôkyô* (1, 16 juin 1909).

L'auteur a fait des essais pour vérifier expérimentalement si le lait stérilisé est moins digestif, et par suite a une valeur alimentaire moindre, que le lait cru. D'une part, il a fait des essais de digestion artificielle de la matière albuminoïde du lait cru et stérilisé dans de la pepsine chlorhydrique; d'autre part il a dosé dans les deux cas la teneur en lécithine. La lécithine est une substance organique phosphorée (le phosphore s'y trouve sous la forme assimilable de glycérophosphate) existant en assez grande quantité dans le jaune d'œuf, la substance cérébrale et celle des nerfs.

Si on mesure par 100 la quantité de matière albuminoïde du lait cru, qui est ainsi digérée, on trouve qu'après chauffage à 80° pendant une demi-heure, 85,5 sont encore digérés; à 85°, il ne s'en digère plus que 72,9, à 90° 72,6, à 95° 71,9 et enfin à 100° 71,2. Si on chauffe en autoclave sous pression à trois atmosphères, il ne s'en digère plus que 64,6.

La diminution de teneur en lécithine varie entre 6,33 et 25,27 0/0.

L'auteur conclut de ses recherches que le chauffage du lait diminue notablement sa valeur alimentaire.

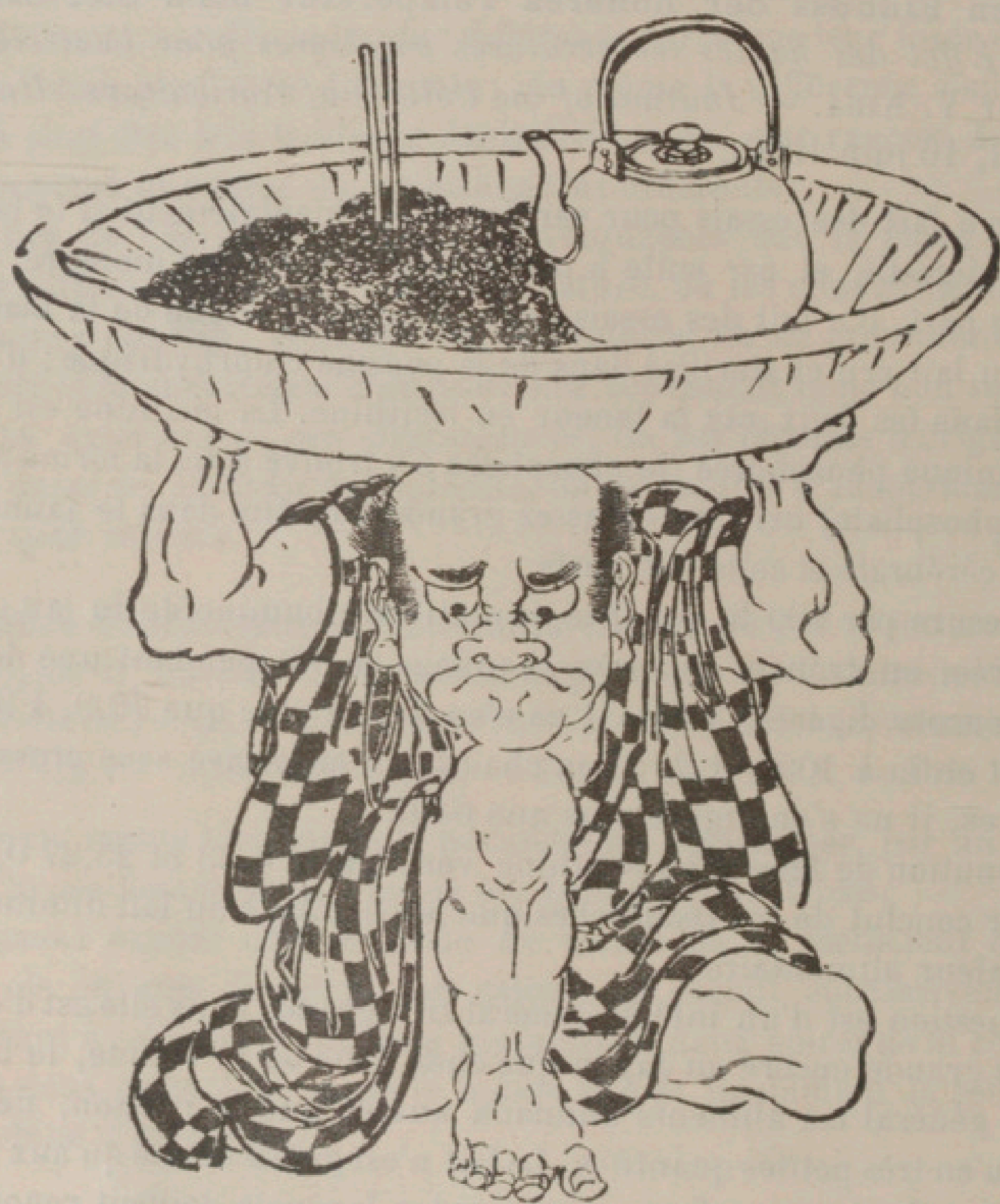
Cette question est d'un intérêt général très grand, mais elle est d'une importance plus grande encore au Japon que chez nous où la viande, le beurre et le lait, et en général les aliments animaux autres que le poisson, ne sont consommés qu'en très petites quantités. Le lait n'est guère donné qu'aux malades et aux enfants. Il n'est pas douteux que si les Japonais doivent renoncer au régime plutôt végétarien qui leur a assez bien réussi jusqu'ici, ce ne sera pas sans s'être assuré que le régime carné lui est supérieur, et s'il l'est sans tirer de ce régime, le maximum des avantages qu'il peut donner.

**Ueber die Extraktivstoffe des Fischfleisches** (*Les substances extractives de la chair de poisson*), par U. SUZUKI, K. YOSHIMURA et M. YAMAKAWA. — *Zeits. physiol. Chemie*, LXII, 11 septembre 1909. — Tôkyô et Morioka.

Les auteurs ont dosé les différentes substances extractives (arginine, lysine,

histidine, xanthine, hypoxanthine, carnosine, créatine, créatinine, taurine, leucine, tyrosine, alanine, acide d — aminovalérianique, proline) qui existent dans la chair de différents poissons, crustacés ou mollusques des mers du Japon : la bonite, sèche ou fraîche, le *maguro* (sorte de thon), le saumon, le homard, l'*ika* desséché (seiche) et l'anguille.

L'acide d — aminovalérianique, qui a été trouvé dans la proportion de 20,8 0/0 dans la chair de seiche desséchée, n'a jamais jusqu'ici été rencontrée dans les muscles de poisson frais.



## Deux conférences faites à Londres

### I. — Les Bakemono (fantômes et revenants)

### II. — Superstitions populaires au Japon

PAR

M. H. L. Joly

---

Comme nous l'avons signalé dans le dernier numéro de ce *Bulletin*, notre dévoué collègue M. Joly a fait, le 4 décembre devant la *Japan Society* de Londres, une conférence sur les Bakemono (fantômes et revenants) dans l'art et la littérature au Pays du Soleil Levant. Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui quelques extraits traduits de cette lecture, dont l'auteur a bien voulu nous donner communication dès à présent.

M. Joly définit d'abord le terme *Bakemono* 化物, dont la signification littérale est : *chose transformée*; c'est le nom générique de toutes les formes surnaturelles : fantômes, lutins (goblin) et autres apparitions fantaisistes qui peuvent avoir prise sur l'esprit, ou même, comme il arrive parfois, sur le corps de l'homme.

Il distingue ensuite ce vocable, de ceux de *Yurei* 幽霊, (fantôme, moi désincorporé d'une personne décédée), et d'*Oni* 鬼 ou *Ki* ces derniers employés, dans le parler ordinaire, pour désigner les diables, bien qu'il apparaisse que Confucius s'en soit servi dans un sens différent s'appliquant à l'esprit d'un mort, quel que soit le caractère qui lui soit attribué, bon, mauvais ou indifférent, car il dit expressément : parler de ces esprits (*Ki*) c'est les honorer au-delà de la raison.

Finalement, dit plus loin M. Joly, le nom de *Bakemono* est appliqué à certains jouets, dont beaucoup se rencontrent aujourd'hui en Europe : il s'agit principalement de figures humaines modifiées, ayant les yeux, la langue etc. mobiles.

La portion de l'espace spécialement affectée aux fantômes *Bakemono* est appelée *Makai* ou *Mado*. Elle s'étend en hauteur à partir de l'altitude de trente Ken (c'est-à-dire 54 mètres environ) au-dessus du sol et on nous apprend qu'à cette hauteur l'atmosphère est remplie de méchants diables capables de causer des dommages inouïs. Dans le nombre figurent des balles de feu appelées *Tenkwa Burarihi* dont on sait qu'elles ont détruit des maisons entières et leur contenu, laissant à peine quelques cendres derrière elles.

Après cet aperçu d'ensemble, M. Joly s'est occupé successivement, au cours de sa conférence, de diverses catégories de fantômes et de revenants enfantés par l'imagination populaire au Japon.

La liste en est très variée ainsi que le lecteur pourra en juger par les indications suivantes :

Bakemono appartenant au règne animal, au règne végétal.

Esprits de personnes humaines apparaissant sous la figure d'animaux ;

Apparitions de feu (Les *Wa Niudo*, roues de feu associées avec les messagers de l'enfer, *Shiranuhi*, lumière inconnue qui apparaît sur la mer de Tsukushi, etc.).

Goules, vampires.

Fantômes féminins.

Prêtres.

Ombres de guerriers.

Notre collègue a terminé en traitant successivement des spectres au théâtre ; des charmes et exorcismes contre les fantômes ; des peintures figurant des Bakemono, et enfin des ouvrages littéraires relatifs aux Bakemono.

Après avoir simplement fait allusion (ne pouvant faute de temps les rappeler en détail) aux nombreuses histoires où le renard (*Kitsuné*), le blaireau, ou plutôt le Raccoon (*Tanuki*, variété de blaireau) et le loup jouent un rôle essentiel, le conférencier note incidemment que « bien que toutes les araignées soient censées devenir des Bakemono dès qu'il fait nuit, une petite espèce, l'*Ashidaka kumo* est considérée du moins en Chine comme portant bonheur ».

Il passe ensuite aux fantômes se rattachant au règne végétal.

Les vieux arbres étaient tous hantés par des esprits, quelquefois bienfaisants, comme les Pins de *Takasago*, capables aussi de vengeance, comme le montre l'histoire de Kodama Kura no-jo, mais aussi le plus souvent malfaisants. Tout bois mort employé dans la construction ne doit être mis en œuvre qu'avec les plus grandes précautions, les piliers doivent être dressés dans le sens où l'arbre a poussé avec les fibres dans la direction montante.

Fantômes des *Yanagi* 柳. Le saule est une retraite favorite des esprits et des fantômes dans le folklore du Japon aussi bien que dans celui de la Chine. Cette association est donnée comme datant de la dynastie des Sung ; à cette époque une femme appelée Shisho se serait suicidée en se pendant à un saule. Au Japon le saule devint l'emblème de la grâce féminine, comme le pin celui de la force masculine, de telle sorte que l'on prononçait tout d'un trait ces mots femme et saule et l'écrivain caustique Tokwa Sanjin dit « maintenant même, les Tsuji-gimi s'arrêtent sous un saule ». Les Tsuji-gimi sont les « Pierreuses, trotteuses, etc. », célébrées par Alexandre Bruant !

Les fantômes féminins sont innombrables, et nous devons nous borner ici aux particularités les plus caractéristiques. M. Joly a été lui-même obligé d'abréger beaucoup et de supprimer quantité de détails donnés, sur ce sujet inépuisable, par les auteurs qu'il a suivis.

*Ikiryô* et *Shiryô* sont les esprits des femmes et maîtresses délaissées. La première poursuit le séducteur et le fait tomber malade, si la nouvelle femme est mal portante ou si simplement elle lui garde rancune ; c'est l'esprit mal disposé d'une personne en vie (it is the evil disposed spirit of the living). *Shiryô* est l'ombre de la femme qui meurt après avoir été abandonnée, ou à la suite de mauvais traitements, et elle peut être la cause d'une maladie vio-

lente et même de la mort. Cependant le proverbe, n'oubliant pas le fait que l'Ikiryo est l'esprit d'une créature vivante, dit qu'il est beaucoup plus difficile de se débarrasser de l'Ikiryo que du Shiryo.

Par l'effet de la jalousie, les cheveux des femmes prennent la forme de serpents et même l'Obi d'une femme jalouse peut devenir un serpent-fantôme (goblin snake) capable de s'enrouler sept fois autour du corps d'un homme. L'esprit d'une femme peut aussi prendre la forme d'un serpent pour suivre son mari partout où il va. La femme la plus jalouse fut une laide donzelle qui était si vilaine qu'elle ne put trouver un mari, de telle sorte que toutes les nouvelles de mariage la rendaient folle; finalement son esprit fit le tourment de tant de couples nouvellement mariés qu'une chapelle fut construite dans le Yamashiro, sur le pont d'Uji, pour apaiser ses mânes irrités : on l'appelle Hashihime.

Au sujet des deux histoires très populaires de *Kazane* et d'*Oiwa*, M. Joly dit : « Elles sont très fréquemment mêlées l'une à l'autre, ceux qui les racontent modifiant leurs récits d'après les dernières découvertes » afin de mieux se faire apprécier de l'auditoire. Même dans les estampes, la même difficulté se retrouve. Nous rencontrons : Tamiya Iyemon, Kamiya Niyemon, Taniya Yayemon... Kokei, et Akiyama Chobei par exemple, comme variations de noms bien connus, dans quelques-unes des estampes se rapportant à Kazané et Oiwa dont les sujets sont empruntés au théâtre.

*Hangonko*. — De Chine arriva l'histoire qui relate comment Kan no Bitei a évoqué par le moyen de la fumée d'encens, l'image de sa bien-aimée, disparue, Rifujin.

Dans la pièce *Sendaï Hagi*, l'héroïne Miura ya Takao est une belle du Yoshiwara... une fille d'une beauté si fameuse que Date Masamune, seigneur de Sendaï, n'ayant pas réussi à obtenir ses faveurs, l'acheta pour son pesant d'or, pensant qu'il pourrait ainsi parvenir à ses fins. Mais elle avait engagé son amour à Shimada Jusaburo, un ronin, auquel, comme on l'emmenait à Sendaï, elle donna quelques bâtonnets d'encens, disant : « Nous allons maintenant être séparés l'un de l'autre, et peut-être ne nous rencontrerons-nous plus jamais. Il peut se faire même que je meure bientôt, mais si vous désirez me revoir, mon esprit apparaîtra dans la fumée de ces *senko* ». Plutôt que de devenir la maîtresse de Masamune elle choisit de mourir, et son image (*figure*) dans la fumée d'encens est connue sous le nom Hangonko.

*Ubume*. — L'esprit d'une femme qui meurt en couches ne peut obtenir aucun repos dans l'autre monde, et devient un Ubume. Son ombre tenant un bébé erre partout dans la région, arrêtant les gens qu'elle ne connaît pas, et quelquefois leur demandant de tenir l'enfant, qui entre leurs bras, devient lourd comme du plomb. Nous trouvons un exemple de cette nature dans l'histoire de Urabe Suyetake.

O Shiroï Baba, est une servante de la divinité du Rouge (beni) et des fards (Oshiroi est le nom de la poudre blanche) connue sous l'appellation de Jipun Senjo. A ce sujet *Sekiyeu* (un des auteurs qui ont le plus écrit sur les fantômes et esprits) fait cette remarque « qu'il y a deux choses horribles (dreadful) le clair de lune en décembre, et les femmes peintes à l'excès (overprinted) ».

Le *Rokurokubi* est ordinairement un lutin femelle, où plutôt une femme dont la tête est condamnée à errer à travers la nuit, au bout d'un long cou, mais originairement cette particularité pouvait se rencontrer aussi dans le sexe mâle.

*Ombres de guerriers*

*Tomomori*. — Dans la pièce du théâtre No appelée *Funa Benkei*, nous voyons Yoshitsune et ses partisans traversant les détroits de Dan no Ura, fuyant devant la poursuite de Yoritomo. Les guerriers luttent contre une épouvantable tempête qui menace de briser leur frêle embarcation ; les éléments seuls ne feraient que peu d'impression sur leur courage, mais émergeant des vagues, voici des centaines de formes spectrales, revêtues d'armures et se précipitant à l'attaque.

Les esprits des soldats de l'armée Taira défaite, peu de mois auparavant, en ce lieu même, surgissaient de leur tombe marine, conduits par Tomomori, hallebarde en main. Simultanément, les arbres sur le rivage voisin prennent des aspects fantastiques et parmi les Minamoto, ceux même dont le cœur est le plus ferme, en viennent à prier. Benkei, le géant vassal de Yoshitsune, à l'extrémité de l'avant répète son chapelet et récite des invocations, sous l'influence desquelles les spectres se retirent, les vagues reculent, la tempête s'abat, et le bateau de nouveau s'avance en fendant les flots. Cette scène a été fréquemment traitée en illustration, peut-être jamais avec plus de puissance que dans un triptyque de Kuniyoshi dont il y avait un bel exemplaire dans la collection Happer.

Dans la pièce elle-même, le bateau est un simple cadre de bambou dans lequel se tiennent les acteurs... Une curieuse superstition est mise en œuvre dans ce No : Quand la tempête commence à secouer le bateau, Benkei s'écrie : *Kono fune ni wa, Ayakashi ni tsukite soro*, le bateau est saisi par l'Ayakashi, puis il se met à prier. D'après Sekiyen, l'Ayakashi est un gigantesque serpent de mer trouvé dans les parages de Sikoku d'une longueur telle que quand il rampe sur un bateau cela dure deux ou trois jours, et l'embarcation s'emplit peu à peu d'une substance grasseuse qui sort du corps du monstre. A moins que l'équipage n'expulse continuellement cette graisse, le bateau sombre invariablement. Cela s'appelle *Ayakashi ni tsukitaru* : être pris par l'Ayakashi.

Mais les ombres des guerriers Taira vaincus avec l'empereur enfant *Antoku Tennô* revêtent d'autres formes : par exemple, celle de crabes sur le dos desquels les plis de l'écaille sont censés représenter une figure. Ils sont appelés *Heike Gani* ou *Kimen Gani* par les gens d'Akamagaseki, ils sont aussi appelés *Shimamura Gani*, en souvenir de *Shimamura Danjô Takamori*, qui s'est noyé à la bataille de Dan no Ura, comme il est rapporté dans le *Jimmei Jisho*.

Une estampe qui fut populaire dans l'ouest du Japon représentait un de ces crabes. On s'en servait comme d'un charme contre le mauvais sort et la peste, en le collant au dos d'une porte. Un artiste de Yedo l'a copié sous le nom de *Yakubio Yoke Ki men Kani no Sashin* parce que, d'après sa propre déclaration, il s'agissait là de quelque chose d'inconnu dans l'est du Japon et il souhaitait, que le public de cette région s'en servit de la même façon que celui de l'ouest. De plus le *Hiakku Monogatari* dit que les âmes des Taira

furent changées en crabes, et les commentaires de l'auteur méritent d'être notés : « Il est tout à fait ridicule pour un esprit de prendre la forme d'un crabe quand il y a tant de myriades d'autres choses à choisir. Je ne dirais encore rien, s'il s'agissait d'âmes de femmes et d'enfants, mais puisque ce sont des conducteurs de peuples tels que les Taïra qui sont en cause, on ne peut que supposer qu'ils étaient tous des fous ». Il réitère le sarcasme à propos d'autres apparitions de même sorte émanant des Taïra, dans le même lieu, apparitions connues sous le nom de *Funa Yurei* (1) : ce sont des ombres qui entourent le bateau en même temps que les vagues irritées et demandent des seaux et des écopés, et si les matelots leur accordent ce qu'ils désirent, ils s'en servent pour jeter à profusion de l'eau sur le bateau, jusqu'à ce qu'il sombre. Mais les marins sont trop avisés pour être ainsi trompés, ils murmurent quelque nembutsu (2) et jettent aux fantômes des écopés sans fond ; ainsi devient impossible l'exécution du sombre projet. D'ailleurs un office de Segaki, célébré sur le rivage il y a quelques siècles, mit un terme aux apparitions.

Un peu plus loin, traitant des charmes et exorcismes contre les esprits, M. Joly dit :

« Les procédés les plus usuels pour exorciser les fantômes présentaient un caractère religieux, comme le service spécial appelé Segaki, le port d'une amulette (charme) telle que l'image de Buddha Tathagata, ou de quelque papier obtenu dans un temple, avec une inscription appropriée ; de tels papiers étaient collés aux murs des bâtiments pour en éloigner les mauvais esprits. De plus, la récitation du Kyo, ou du Sutra Tathagata, par un prêtre, où simplement un certain nombre d'invocations par la formule *Namu Amida Butsu* mettaient les fantômes en fuite ».

Le manque d'espace et aussi l'obligation où nous sommes de laisser, en partie du moins, la primeur de la publication aux *Proceedings* de la Japan Society, sœur de la nôtre de l'autre côté du détroit, nous empêchent de multiplier davantage ces citations. Celles qui précèdent pourront, nous l'espérons, donner au lecteur quelque idée de l'intérêt particulier qu'a présenté la conférence de notre érudit collègue. Ce qui manque malheureusement, et ce qui ne saurait se remplacer, ce sont les remarquables projections qui ont accompagné, au nombre de 70 environ, l'exposé des si curieuses légendes des originales superstitions formant le sujet même de la lecture de M. Joly, qui rencontra auprès de nos distingués confrères d'Outre-Manche, tout le succès qu'il méritait.

### *Superstitions populaires au Japon.*

Le 22 janvier dernier, quelques semaines à peine après sa conférence à la *Japan Society*, notre vaillant collègue reprenait la parole, cette fois, en français, devant les membres du Cercle des Amis des Annales (Gloucester Road), sur le sujet suivant : *Les Superstitions populaires au Japon*. Les extraits ci-après donneront, sinon une idée complète, du moins un aperçu de cette intéressante conférence.

Comme les Européens, les Japonais croyaient au Diable, aux ensorcellements, aux charmes, à la magie noire, aux fantômes, aux gobelins, aux pré-

(1) *Funa* (bateau), *yurei* (fantôme). V. ci-dessus N. D. T.

(2) Abréviation de *Namu Amida Buddha*.

dictions et aux tireurs de sorts. Avec l'influence chinoise, avec l'introduction du Bouddhisme, les traditions et les croyances populaires de leurs premières races se sont enrichies et développées, un Enfer, abondant en démons et en supplices, gouverné par dix Régents remplace, avec des raffinements d'horreur, l'amorphe pays des morts propre à la religion nationale « Shinto ».

Le dernier jour de l'année, il est d'usage de procéder en habits de cérémonie à une expulsion générale des diables et des mauvais esprits qui pourraient être logés dans la maison; c'est une opération qui s'appelle *Oni Yarai* : « Expulsion du démon » et qui consiste à jeter sur les nattes du plancher des pois rôtis, prononçant en même temps certaine phrase qui signifie : « Partez, diables, que la bonne fortune entre ! » En général c'est au chef de la famille qu'incombe cette opération, mais il est des professionnels, *Yaku arai*, ou *Toshi Otoko*, qui se présentent, cognent à la porte, et demandent : « Désirez-vous que j'expulse vos diables ? ». Il paraît qu'ils sont polis, même quand on refuse leurs services.

C'est là une coutume qui vient de la Chine. Il est dit dans un ouvrage de démonologie que Confucius lui-même pratiquait cette cérémonie. Mais il n'est pas suffisant d'expulser le diable, encore faut-il l'empêcher de rentrer, et à cet effet, on emploie une amulette simple autant que curieuse : la tête d'une sardine, fichée sur un éclat de bambou, et attachée à un petit rameau de houx. Il paraît que les diables ont grand peur de cette combinaison, qu'on attache au linteau de la porte d'entrée, où elle reste pendant toute l'année.

Le plus grand ennemi du Diable est un personnage également tiré du folklore chinois, qu'on nomme *Shoki*; c'est un être formidable, à l'aspect terrible, qui ne donne point de quartier, mais que les artistes avec un manque complet de révérence nous montrent le plus souvent aux prises avec les démons qui le lutinent, lui tirent la barbe et font de leur ennemi une comique tête de turc.

L'Enfer possède non seulement de volumineux registres où sont consignés les actes des hommes, mais, plus épouvantable que tous les casiers judiciaires, un miroir, où l'âme du pêcheur voit se refléter, devant le tribunal infernal, toutes ses mauvaises actions.

Chose curieuse, bien que les diables soient légion dans le folklore japonais, nous n'y trouvons point de fées bienveillantes, point d'esprits folâtres aux façons aimables, comme ceux de Lorraine ou de Normandie qui frisent les cheveux des filles, ou font le ménage; comme les Hellequins et leurs congénères chassant dans les nuages un cerf fantastique, les diables japonais remplissent les cieux de leurs courses nocturnes; tout l'espace aérien au-dessus de soixante mètres de la terre, est leur apanage, peuplé d'innombrables formes bizarres et malignes.

Je ne connais, a dit le conférencier, qu'un conte où figurent des Korigans presque aimables : un bûcheron, rompu de fatigue s'affaissa un soir dans le tronc d'un arbre creux et s'endormit, il faisait nuit noire quand une musique surnaturelle le réveilla, et dans une clairière voisine il aperçut, dansant dans l'herbe folle, de petits êtres nains. La chose était si étrange que notre homme se coula plus près pour mieux voir; mais il fut découvert, et dut danser à son tour; ce qu'il fit si bien au gré des gobelins qu'ils l'invitèrent à revenir



la nuit suivante, leur confiance toutefois était limitée, et ils exigèrent un gage ; le bonhomme malin leur offrit une loupe qui poussait sur sa joue, et s'en fut au logis, content d'en être quitte à si bon compte. Son histoire fit grand bruit dans le village, et un voisin, affligé lui aussi d'une loupe, pensa se guérir de la même façon. Les gobelins toutefois ne furent point satisfaits et lui rendirent le gage qu'ils avaient gardé, il revint chez lui avec deux loupes !

Certains animaux : le Renard, le Tanuki (Racoon), sont capables de revêtir la forme d'une femme ou d'un homme, pour ensorceler ou décevoir les gens : le Renard surtout, à l'âge de mille ans, se rend coupable de se présenter aux mortels sous la forme d'une gracieuse jeune fille, généralement avide d'amour, mais dont le commerce est fatal à son amant, sauf en quelques cas, où la femme expie en mourant elle-même. Il existe toute une littérature sur cette superstition.

Le fantôme au théâtre se comporte de la même façon ; il est machiné à l'aide de trappes et de piédestaux tournants, de lampes à alcool, produisant les flammes blafardes qui accompagnent les apparitions, mais il n'y a point de bruit de chaînes entrechoquées pour troubler le silence ; seuls des hurlements, des cris, des coups de vent ébranlant les frêles cloisons de papier révèlent le passage du fantôme.

Passons du royaume infernal à la surface du globe. Nous trouvons dans les ouvrages géographiques ou scientifiques, et en particulier dans les Encyclopédies populaires toute une série de monstres, animaux anthropomorphes et hommes d'apparence bizarre, de mœurs étranges correspondant, en grande partie, à ceux décrits ou mentionnés dans nos Bestiaires du moyen âge et dans les romans de chevalerie du x<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècles. Des hommes à longues oreilles comme ceux qu'a rencontrés Huon de Bordeaux, des gens à jambes tordues, ou des cyclopes, d'autres n'ayant point d'estomac, d'autres qui n'ont qu'une moitié de corps humain et voyagent par couples ; le pays des femmes, le royaume des chiens où les mâles sont des animaux et les femelles des femmes descendants d'un couple chinois, enfin cet arbre dont les fruits sont des têtes, et le pays où coule la fontaine de Jouvence. Plus loin, dans l'archipel des Iles fortunées, le mont Horaï, où la vie est éternelle, montagne fameuse dans les contes chinois et japonais, où les arbres sont de jade et de pierres précieuses, aux senteurs exquises. Une énorme tortue d'une vieillesse incalculable supporte cette île, changeant parfois de l'une à l'autre des Iles fortunées. Le Japon lui-même est supposé reposer sur le dos d'un poisson bizarre, Namazu, au corps noir et lisse, dont les mouvements produisent les tremblements de terre, et dont les contorsions intempestives ne sont modérées ou restreintes que par une divinité Kadori Myojin, à l'aide d'une gourde dont la forme et la surface ne sont guère appropriées à ce genre d'exercice.

Dans un pays construit tout en bois et en papier, les tremblements de terre sont suivis de conflagrations dont l'étendue et la rapidité sont au-delà de toute description. En conséquence, les amulettes contre l'incendie sont nombreuses

et variées, tantôt le caractère 水 *Sui*, *Eau*, est emblasonné sur la tuile faitière, tantôt des invocations contre le feu, écrites en un sanscrit ultra décadent, sont collées sur les poteaux du toit, ou, mieux encore, dans les châteaux

comme celui de Nagoya, d'énormes dauphins couronnent les pignons; le dauphin étant d'habitudes marines devait garder sauf l'édifice qu'il couronnait.

Bien que la sirène, et, qui plus est, l'homme-poisson se trouvent dans la zoologie mythique sinico japonaise, ce ne sont point comme les sirènes du folklore européen, des ennemis jurés du pêcheur ou du navigateur. L'auteur d'un ouvrage de géographie, tant soit peu comique, raconte qu'une sirène désireuse de visiter la Chine et le Japon se fia, et confia ses fonds à un pilote qui l'emmena dans son pays et l'exposa de foire en foire, au grand amusement des badauds et au grand avantage de sa bourse.

Les anges et les séraphins ne sont pas représentés d'une façon comparable à celle qui se rencontre en Europe, mais le peuple croit à l'existence de centaures, de créatures ailées appelées hommes du ciel et robes de plumes (Tennin et Hagoromo) dont une, tout au moins fut capturée par un pêcheur japonais pendant qu'elle se baignait, et devint son épouse — temporaire — jusqu'au jour où elle put lui reprendre son manteau de plumes. C'est là une légende dont le folklore scandinave offre le pendant.

Une licorne, le *Kirin*, et une série d'animaux à une corne, procédant de ce type, représentent, comme dans la tradition hindoue, la pureté et la chasteté, la parfaite fidélité aux lois morales et religieuses des grands philosophes chinois; comme ces vertus étaient fort rares et que l'animal n'apparaissait que pendant le règne d'un prince qui les pratiquait exclusivement, on ne compte d'apparitions que pendant la période mythique de l'histoire chinoise. Un autre animal couvert de cornes et d'yeux repoussait tout le mal sur son passage; il n'a, lui aussi, fait que de rares visites...

Cette conférence, dont les extraits qui précèdent, ne représentent qu'une faible partie, fut illustrée de trente-six projections qui furent fort appréciées de l'assistance.

### *La Salamandre japonaise « Hanzaki »*

A la suite des citations tirées des études si curieuses de notre collègue sur les légendes et superstitions japonaises, en ce qui concerne notamment celles qui se rapportent aux animaux, la notice ci-après, extraite des *Nouvelles* du 14 février 1910, trouvera, semble-t-il, tout naturellement sa place.

Plus laide encore que la salamandre de nos pays, l'hanzaki du Japon l'est moins discrètement, car elle atteint des dimensions énormes. Les Japonais l'honorent comme un être de légende et, dans certaines campagnes, l'affreuse bête, chez laquelle on suppose des esprits incarnés, est même l'objet d'un culte.

Très pratiques, les paysans n'hésitent cependant pas à utiliser leur idole et l'hanzaki, fort appréciée des gourmets, qui en font un bouillon renommé, devient de jour en jour plus rare.

Ses derniers repaires sont limités à l'île Nippon et particulièrement à la région montagneuse du Centre et ce n'est guère que là que l'on aperçoit encore sa large tête aplatie fendue d'une énorme bouche rouge, ses courtes pattes en moignons sur lesquelles elle traîne lentement son corps tacheté.

Elle chasse à l'affût et se nourrit de proies vivantes de préférence, happant d'un coup de langue les vers, les grenouilles, les animaux aquatiques qui passent à portée, sans discerner l'hanzaki blottie dans les ruisselets, à fleur d'eau, et confondue par sa couleur même, avec les roches avoisinantes.

On la pêche, comme l'écrevisse, avec des appâts faisandés, ou bien à l'hameçon.

L'hanzaki couve de longs chapelets d'œufs qu'elle dépose durant l'été au fond de trous profonds de 2 à 3 mètres.

Des batraciens analogues semblent avoir vécu en Europe à l'époque préhistorique. En 1726, dans des terrains miocènes, près du lac de Constance, un squelette gigantesque (1), d'origine inexplicable, fut considéré comme ayant appartenu à un homme prédiluvien. Ce fut Cuvier qui fit justice de cette erreur en démontrant que le prétendu bassin du corps fossile n'était autre chose que l'ossature d'une tête de batracien géant.

(1) Cette épithète, semble, en l'espèce, plutôt excessive ; en tout cas, elle peut prêter à méprise. A ce sujet notre collègue M. H. L. Joly veut bien nous communiquer les observations suivantes :

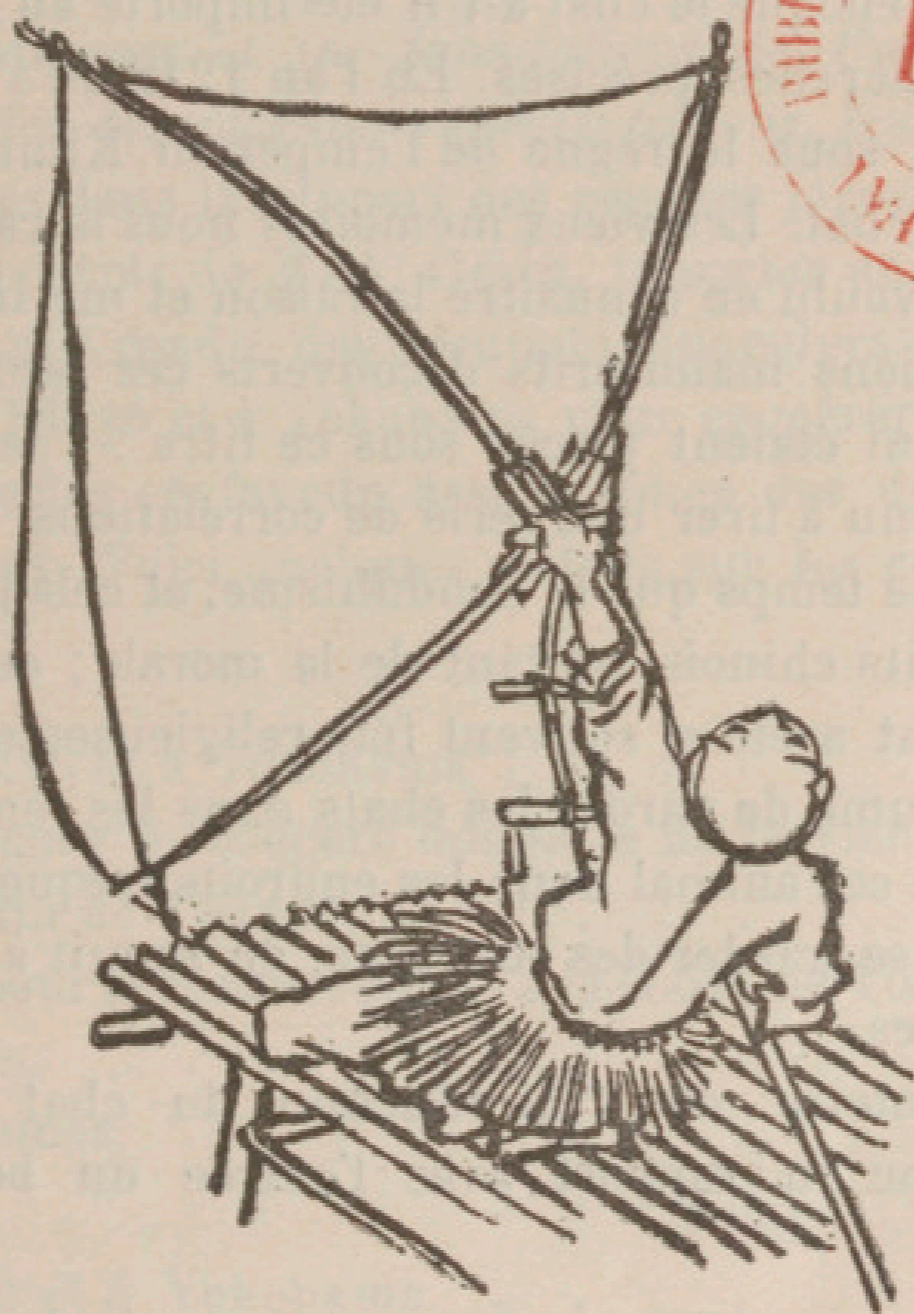
« La salamandre dont il est question ici est le *megalobatrachus giganteus*, qui va jusqu'à 3 pieds (soit 95 centimètres environ) de long !

« Le fossile est le *megalobatrachus Scheuchzerii* trouvé à Oeningen et qui avait été décrit comme *Homo diluvii testis* par Scheuchzer (v. Cuvier, *Ossements fossiles*, tome V).

« Lapparent donne les noms *Andrias Scheuchzerii* et *Andrias Japonicus* respectivement, et dit que le dernier est le type venant du fossile (Lapparent, *Traité de Géologie*, p. 1308, 3<sup>e</sup> édition).

« Je ne vois pas les caractères Hanzaki dans Brinkley : la petite salamandre se dit *imori*, Satow donne *Sanshōuwo* pour la salamandre géante. »

V. également, dans la remarquable collection des *Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Nat. u. Völkerk. Ostasiens*, deux savants articles du Prof. Dr C. Ishikawa : *Ueber den Riesen Salamander Japan's*. Mitt. T. IX, part 1, pp. 79-84, et T. XI, part 2, pp. 259-280 (nombreuses planches).



## Le Chat au Japon

PAR

M. Séki TENRAI

---

Le spirituel et savant japonisant, M. Basil Hall Chamberlain, disait récemment qu' « en Angleterre on entendra fréquemment une personne irrévérencieuse traiter de « chatte » une dame laide, revêche et vieille. Au Japon, la terre où tout est sens dessus dessous, ce sobriquet est appliqué familièrement aux dames les plus jeunes et les plus attrayantes, en particulier aux guéchas ». La raison en est, au dire de M. Chamberlain, que les danseuses ensorcellent les hommes par leurs artifices, avec une grâce toute féline, M. Chamberlain est peut-être dans le vrai. Mais depuis quand ce sobriquet est-il en usage? Les Guéchas sont-elles antérieures aux chats? car enfin, dès l'origine de la société nippone il dut y avoir, sous une forme plus ou moins raffinée, cette race de femmes, consacrées spécialement aux plaisirs et à l'amour, tandis que les chats sont, au Japon, d'introduction relativement récente. C'est ce qu'authentique M. Seki Tenraï, dans la revue *Dai Nippon Sheritzu Eisei Kiwai Zasshi*.

De l'Inde, écrit M. Seki, le chat a été importé en Chine. De là en Corée et, de cette presqu'île, au Japon. En Chine, c'est depuis une antiquité fort reculée qu'il a été domestiqué. Dans les plus vieux livres classiques chinois, on rencontre le caractère « chat », et l'on y voit enregistrée l'efficacité de cet animal dans la destruction des souris des champs qui rongent les pousses.

Maintenant à quelle époque le chat a-t-il été importé au Japon? On ne peut pas se livrer à des recherches précises. En l'an 1212 de l'ère nippone — 552 de l'ère chrétienne — sous le règne de l'empereur Kimmei, Shotoku Taishi offrit des sacrifices au chat. Les vieux mémoires nous le rapportent. Et comme ce fait me frappa, j'ai voulu en connaître la raison et me livrai discrètement à des recherches. D'anciens manuscrits découverts ces temps derniers dans le temple Shitenno et qui étaient placés sous ce titre : « le chat qui écarte les souris », je suis parvenu à tirer une série de corrélations. Le chat a été introduit au Japon en même temps que le bouddhisme, et cela pour protéger contre les souris les manuscrits chinois traitant de la morale; ce n'est pas pour un autre motif que le chat a été si souvent fêté religieusement. Dans les temps anciens, c'était la coutume de garder les chats dans les temples. On dessinait même des portraits de cet animal dans les endroits fréquentés par les souris. Graduellement, pour se garder des rongeurs, on se mit à en élever dans les habitations particulières.

Telle doit être l'histoire de l'introduction du chat au Japon, conclut M. Seki. Elle est donc en rapport avec l'entrée du bouddhisme dans ce pays.

*Mercur de France*, n° du 1<sup>er</sup> janvier 1910, pp. 190-191. Revue de la quinzaine.

## Nouvelles du Japon

I. JAPON. — Le Japon et les inondations de Paris. — Discours du comte Komura à la Chambre des Représentants, le 27 janvier. — Loi reconnaissant aux étrangers le droit de propriété foncière. — La France et le projet de tarif japonais. — Éruption du volcan Asama (prov. de Shinano).

II. AFFAIRES DE MANDCHOURIE.

### Le Japon et les Inondations de Paris.

S. M. l'Empereur du Japon a tenu, lors des désastreuses inondations qui ont désolé la région de Paris, à donner à la France une marque de sa sympathique estime. L'un des premiers, il a chargé son ambassadeur à Paris, S. E. M. le baron Kurino, de verser en son nom la somme de vingt mille francs aux Fonds recueillis en faveur des inondés. En son nom personnel, l'Ambassadeur remettait également une autre somme de mille francs. La presse française n'a pas manqué d'enregistrer à leur heure ces dons de Sa Majesté l'Empereur Mutsu Hito et de l'Ambassadeur du Japon en France, S. Ex. M. le Baron Kurino. Le « Bulletin de la Société Franco-Japonaise » est heureux de pouvoir, quoique un peu tardivement, relater dans ses annales, ces hautes marques de généreuse sympathie, et s'associer aux remerciements exprimés publiquement à Sa Majesté et à Son Excellence par les journaux de France.

D'autre part, on lit dans le *Japan Weekly Mail* du 26 mars 1910 sous le titre : *L'Alliance Française et les Inondations de Paris* et le sous-titre : *Compte-rendu financier des récentes représentations*, les lignes que voici qui de plus ont été données dans la plupart des organes japonais :

« Nous venons de recevoir de M. A. Gérin, trésorier de l'Alliance Française de Yokohama un compte-rendu des résultats financiers des récentes représentations données à Tôkyô et à Yokohama pour coopérer à l'œuvre japonaise des souscriptions ouvertes en faveur des victimes des dernières inondations de Paris si désastreuses. Voici quelques détails sur les résultats généraux de cette œuvre :

Dons reçus à Tôkyô et à Yokohama . . . . .	571 »
Vente de billets pour le concert donné le 29 février au théâtre Yurakuza de Tôkyô . . . . .	1.137.50
Vente de billets pour le concert donné à la Gaité de Yokohama le 2 mars. . . . .	752 »
Vente de programmes . . . . .	147.20
Total. . . . .	<u>2.607.70</u>
Dépenses à Tôkyô et à Yokohama . . . . .	1.257.52
Bénéfices réalisés. . . . .	<u>1.350.18</u>

« Un premier versement de 3.000 francs (yen 1.169.59) a été remis à Paris le 9 mars et le reste, soit 463 fr. 21 (yen 180.59) le 16 du même mois. »

Reproduisons à ce propos l'écho suivant que la *République Française* a publié dans son numéro du 19 mars :

Le courrier du Japon, nous apporte une intéressante nouvelle qui montre combien les désastres qu'ont entraînés, pour Paris et sa banlieue, les dernières inondations provoquent, dans le monde entier, de sympathiques et généreux concours.

Le Comité de l'Alliance française de Tôkyô, présidé par S. A. I. le prince Kan-in, organise, au théâtre de Yarakouza, une représentation de gala au profit des inondés à Paris. On prévoit un beau succès et, surtout, un résultat pécuniaire des plus sérieux.

On ne pouvait trouver de plus agréable et utile corollaire à la visite du prince Fushimi.

---

#### Discours du comte Komura.

*Ministre des Affaires étrangères du Japon, prononcé dans la séance  
du 27 janvier 1910 à la Chambre des Représentants.*

Le comte Komura, Ministre des Affaires Étrangères du Japon, prononça le 27 janvier dernier à la Chambre des Représentants du Japon le discours suivant qui, pour nous servir des expressions mêmes de M. K. Mochizuki dans son *Japan Financial and Economic Monthly* de février dernier, met bien en relief la cordialité des relations entre le Japon et les différentes puissances :

Messieurs,

« Dans la session précédente de la Diète, j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous les grandes lignes de la politique extérieure de cet empire.

Depuis lors, le gouvernement a traité les diverses affaires suivant la ligne de conduite indiquée, et cela vous sera la source, comme cela me l'a été, d'une profonde satisfaction, de pouvoir noter que les relations entre cet empire et les autres puissances ne cessent de croître en cordialité et en amitié.

Notre alliance avec la Grande-Bretagne, en particulier, se trouve dans l'état le plus satisfaisant qu'on puisse désirer et continue de contribuer au maintien de la paix en Orient, tandis que les liens d'amitié entre les peuples alliés gagnent constamment en force et en solidité additionnelles.

L'exposition japoно-britannique, qui aura lieu au cours de la présente année, est une manifestation des sentiments de bonne entente unissant les deux empires. Les préparatifs en vue de cet événement vont avancer fermement grâce à l'appui enthousiaste des fonctionnaires et des particuliers de l'un et l'autre pays.

Il n'y a pas lieu de douter que l'exposition ne serve grandement d'instrument au développement du commerce et à la consolidation de l'amitié entre les deux nations.

En ce qui concerne nos relations avec la Russie, il semble que, dans cer-

tains milieux, on les a envisagées avec un sentiment de suspicion donnant ainsi lieu à des bruits sans fondement.

Je vous assure en toute franchise et en toute sincérité que les liens d'amitié et de bon voisinage existant entre les dits pays se voient au contraire constamment fortifier et qu'il n'y a, dans les relations des deux puissances, absolument aucune cause d'appréhension ou d'inquiétude.

De plus, les deux gouvernements traitent les questions s'élevant de temps à autre dans un esprit de ménagement mutuel, amenant à les régler entre eux.

Cette politique sera, j'en suis sûr, fermement maintenue à l'avenir, et je considère avec confiance la consolidation ultérieure de ces cordiales relations qui sont déjà éminemment satisfaisantes.

Les relations entre cet empire et la France sont entièrement favorables. Le gouvernement impérial apprécie pleinement la manière dont les deux pays s'attachent à la lettre et à l'esprit des arrangements existant entre eux et sont toujours guidés par les sentiments de confiance et de foi réciproques.

L'Allemagne continue d'observer, à l'égard de ce pays, une attitude juste et amicale, et le gouvernement impérial est hautement satisfait de voir que la politique de cette nation en Orient n'est aucunement en opposition avec celle du Japon.

L'amitié entre le Japon et les États-Unis suit sa nature traditionnelle, reposant sur des bases solides et durables. Sa consolidation est essentielle aux intérêts supérieurs des relations commerciales des deux pays; et, par conséquent, les deux gouvernements apportent leurs efforts, les meilleurs pour atteindre le but en vue.

On se rappelle que, l'année dernière, il a été donné lieu, en plusieurs occasions, à la manifestation des sentiments d'égards et d'attachement mutuels entre les peuples du Japon et des États-Unis : notre flotte d'entraînement fit une croisière le long des côtes nord-américaines du Pacifique; un membre de la famille impériale, sur l'ordre spécial de Sa Majesté, assistait aux fêtes Hudson-Fulton organisées par la ville de New-York; le navire de guerre *Izumo* était présent à la démonstration de Portela à San Francisco; et enfin, un groupe de nos commerçants rendait une visite aux États-Unis, sur l'invitation des Chambres de commerce américaines, s'arrêtant dans plus de cinquante villes de ce pays.

La réception enthousiaste donnée à ce membre de la famille impériale tant par les autorités que par le peuple d'Amérique ainsi que la bienvenue magnifique réservée à nos navires de guerre et à nos commerçants, sont un témoignage frappant des sentiments de l'amitié traditionnelle entretenue par le peuple américain envers ce pays et sont par conséquent pour nous la source d'une profonde satisfaction.

L'échange de telles courtoisies ne saurait manquer d'exercer une forte influence sur le développement des relations cordiales des deux nations.

Passant à nos relations avec la Chine, disons qu'elles entraînent tant politiquement qu'économiquement des conséquences importantes et de longue portée, et il est à peine besoin de faire ressortir la nécessité pour l'un et l'autre pays de nourrir et de resserrer leurs sentiments de bonne entente.

Le gouvernement impérial, ayant en vue la situation générale et attachant la plus haute importance au maintien des relations de bon voisinage, a reconnu la nécessité urgente de régler toutes les questions restées longtemps pendantes entre les deux pays. Aussi, a-t-il fait les efforts les plus sincères, dans un esprit de conciliation, pour aboutir au règlement de ces problèmes.

Le gouvernement chinois, appréciant la situation, a manifesté le même désir et l'intention des deux gouvernements étant tombée d'accord, on a pu régler de la sorte, avec succès, au cours de septembre dernier, dans leur intégralité, les plus importantes des questions en suspens.

Restent encore quelques questions de moindre valeur, mais tant que les deux pays se laisseront inspirer par un esprit de conciliation, il ne sera guère difficile de trouver des solutions satisfaisantes.

J'espère sincèrement que les autorités chinoises, en vue de ces considérations, s'efforcent, elles aussi, de resserrer les relations amicales entre les deux pays et d'assurer ainsi le repos général et la stabilité en Orient.

La politique de cet empire en Mandchourie, aussi bien que dans les autres parties de la Chine, tend au maintien du principe de la porte ouverte et de l'opportunité égale.

Le gouvernement impérial s'est toujours tenu et adhérera invariablement à l'avenir, fermement et loyalement, à cette politique.

Conformément à cette ligne de conduite fixe, le gouvernement impérial a décidé d'ouvrir Port-Arthur pour contribuer au développement de la Mandchourie et faciliter le commerce de toutes les nations.

Il est à espérer, avec confiance, que cette politique immuable du gouvernement impérial se rencontre avec l'appréciation des autres puissances.

Récemment le gouvernement des États-Unis a fait la proposition d'un plan de neutralisation des chemins de fer en Mandchourie.

Le gouvernement impérial ayant en vue d'importants intérêts japonais que touche le projet et considérant que la proposition émanait d'une puissance amie avec laquelle l'empire a toujours entretenu des relations d'intimité étroite a soumis la question à un examen des plus attentifs.

Tandis que le gouvernement impérial est déterminé à adhérer à la politique reconnue par lui de maintenir scrupuleusement le principe de la porte ouverte et de l'opportunité égale en Mandchourie, il y a à faire observer que la réalisation du plan en projet amènerait un changement radical de l'état de choses établi en Mandchourie par les traités de Portsmouth et de Pékin et que cette réalisation serait suivie de sérieuses conséquences.

De plus, dans la région affectée au chemin de fer sud-mandchourien, il est né de nombreuses entreprises qu'on a poussées dans la croyance que le chemin de fer resterait en notre possession, et le gouvernement impérial, avec le sens propre de sa responsabilité, n'a pas pu consentir à l'abandon du chemin de fer en question.

Le gouvernement impérial a donc cru devoir, à son regret, donner le 21 courant, au gouvernement des États-Unis, une réponse annonçant son impossibilité à consentir au projet. Nous croyons que le gouvernement des États-Unis appréciera notre position et que les autres puissances reconnaîtront également la justice de notre attitude dans l'affaire.



Nos relations avec l'Italie, l'Autriche-Hongrie et les autres puissances liées par des traités sont, je suis heureux de le dire, dans des conditions éminemment satisfaisantes.

Rien de remarquable n'est survenu pour obstruer le cours harmonieux des bons rapports.

Finalement, en ce qui concerne la question de la révision des tarifs, j'ai eu l'occasion, à la précédente session de la Diète, d'exposer les lignes générales de la politique du gouvernement à ce sujet.

Depuis lors, le gouvernement n'a pas perdu le moindre temps pour la préparation de l'ouverture des négociations.

C'est l'intention du gouvernement de conclure des traités qui soient basés entièrement sur le principe de la réciprocité excluant des futures conventions tous les engagements inégaux se trouvant dans les traités actuels, tels que les tarifs conventionnels unilatéraux, la clause relative à la permission du cabotage aux navires étrangers, les dispositions réclamant que des amendements au tarif statutaire soient promulgués six mois avant qu'ils deviennent exécutoires.

Relativement aux droits d'importation, on a l'intention qu'en principe, le tarif statutaire soit appliqué et que, seulement dans les cas spéciaux, il donne lieu à l'arrangement de tarifs conventionnels — et alors sur les bases de réciprocité — prenant en considération les conditions de nos industries.

En conformité avec la politique ainsi indiquée, le gouvernement s'efforcera de compléter les diverses préparations avec toute célérité possible — et quand ces préparations seront achevées, le gouvernement entamera au moment convenable, les pourparlers avec les diverses puissances en vue de conclure des nouveaux traités. »

Après avoir reproduit ce discours, M. K. Mochizuki, traduisant la pensée de toute la presse japonaise par un résumé de quelques mots dit : « On doit hautement féliciter le pays de voir ses relations diplomatiques continuer leur marche progressive sur une route aussi unie, tandis qu'en ce qui concerne la question des voies ferrées Mandchouriennes, l'Amérique ne peut manquer d'apprécier notre situation ». Ajoutons que si les paroles du Ministre des Affaires Étrangères japonais ont produit le plus heureux effet au Japon, elles ont été ouvertement approuvées en Europe et la presse française qui en a touché un mot les a en particulier commentées le plus bienveillamment du monde (v. not. le *Temps* du 8 février 1910).

---

#### **Le droit de propriété foncière reconnu aux étrangers au Japon.**

Une réforme importante vient de s'accomplir au Japon en ce qui concerne le statut personnel des étrangers, auxquels le droit de propriété foncière est désormais reconnu. Au cours d'une étude publiée il y a environ sept ans, sur les *Relations économiques entre l'Europe et l'Extrême-Orient* (1), M. Ed. Clavery écrivait : « Si le droit de posséder, en pleine propriété, le sol natio-

(1) Paris, Rivière 1903.

nal, n'est pas actuellement reconnu aux étrangers au Japon, ces derniers peuvent, avec l'autorisation du gouvernement, obtenir pour les terrains et domaines qu'ils occupent, des baux emphytéotiques de 99 et même 999 ans...

« Le jour où le régime actuel de la propriété foncière au Japon, en droit international privé, sera modifié, n'est d'ailleurs peut-être plus très lointain maintenant. On sait que le baron Shibuzawa, président de la Chambre de commerce de Tôkyô, a fait récemment un voyage en Europe. Suivant une information publiée, le 2 septembre 1902, par le journal *la Post*, de Berlin, ce haut personnage a reconnu que le développement industriel du Japon exigeait que le gouvernement du mikado accordât aux étrangers le droit d'acquérir et de posséder des terrains au Japon.

« En outre, « il a déclaré que lui et ses amis avaient l'intention de faire des propositions pour la réforme du statut légal des étrangers et de faire appuyer ces propositions à la Chambre japonaise ». La campagne ainsi engagée par des hommes éclairés, amis du progrès, conscients des véritables intérêts de leur pays vient d'aboutir de façon à peu près complète, puisque c'est grâce à elle qu'a pu être obtenu, tout récemment, le vote de la Chambre adoptant un projet de loi en ce sens, introduit par le Gouvernement dans le courant de février. Le *Temps* dans son numéro du 20 mars, l'a annoncé en ces termes quelque peu enveloppés : « La Chambre basse japonaise a voté le bill refusant le droit d'acquérir des terres japonaises aux étrangers dont les pays refuseraient le droit de propriété aux Japonais ». Pour mettre le lecteur en mesure d'apprécier la véritable portée de cette information, il ne semble pas inutile de placer sous ses yeux la traduction de l'analyse de la nouvelle loi, telle que l'a donnée le *London and China Telegraph* du 21 mars :

**Loi accordant aux étrangers le droit de propriété foncière**  
(*Foreigners' land title Act.*)

Voici les principales dispositions de la loi votée par la Chambre des Représentants à Tôkyô, le 18 mars, accordant aux étrangers le droit de propriété foncière (1).

Art. I. — Les étrangers possèdent le droit de propriété foncière (*to hold land*), ceci s'appliquant exclusivement aux étrangers dans le pays desquels les sujets ou personnes légales de cet Empire possèdent le droit d'être propriétaires de terrains. La disposition ci-dessus s'appliquera aux étrangers appartenant aux pays qui seront expressément désignés par Ordonnance Impériale.

Art. II. — Les étrangers ne possèdent pas le droit de propriété foncière dans les régions suivantes : le Hokkaïdo, Formose, Sakhaline et les localités réservées pour les besoins de la défense nationale. Les localités visées par la clause 4 seront déterminées par Ordonnance Impériale.

Art. III. — Quand les étrangers propriétaires de terrains (*holding land*) viennent à être frappés de l'incapacité de posséder le droit de propriété foncière, ils doivent procéder au transfert de leurs terrains dans le délai d'un an, sinon leur droit de propriété fait retour au Trésor d'État. Quand le droit

(1) *To grant the title in land in fee simple — to foreigners (fee, propriété héréditaire).*

de propriété sur un terrain fera retour au Trésor d'État en conséquence du fait que ce terrain se trouvera désigné comme nécessaire aux besoins de la défense nationale, la perte qui en résultera donnera lieu à compensation. Si un accord n'intervient pas relativement au montant de la compensation visée dans la clause précédente, l'affaire pourra être portée devant les tribunaux.

Art. IV. — La date à laquelle cette loi entrera en vigueur sera déterminée par Ordonnance Impériale.

Art. V. — La loi n° 18 de Mei-ji n° 6 est rapportée.

Art. VI. — Cette loi ne s'applique pas aux terrains effectivement possédés à Formose par des étrangers au moment où cette loi entrera en vigueur. Ceci ne s'applique pas toutefois aux cas dans lesquels la propriété des terrains ici visés serait transférée à des sujets ou à des personnes légales de cet Empire.

Les articles VII et VIII se réfèrent aux modifications à introduire dans les autres lois en vigueur, en conséquence de la promulgation de la nouvelle loi.

Une note annexée au projet de loi disait : « D'après la loi en vigueur, le droit de propriété foncière au Japon n'est pas accordé aux étrangers. A mesure que la nation gagnait de l'ascendant, la capacité réelle du peuple et sa confiance en lui-même se sont développées, de telle sorte qu'il n'existe plus maintenant aucune objection de nature à empêcher d'accorder aux étrangers le droit de propriété foncière. D'autre part, il est désormais devenu nécessaire d'accorder aux étrangers ledit droit, afin de se trouver en harmonie avec l'usage généralement établi dans les différents pays du monde ».

---

### La France et le projet de tarif japonais.

En nous référant à l'article publié dans le dernier numéro du *Bulletin*, sur la révision du tarif des douanes de France, et les tissus de soie extra-européens, nous croyons devoir reproduire la note suivante, extraite du *Temps* du 18 mars, qui donne quelques indications sur le nouveau régime adopté (non encore appliqué) à cet égard au Japon, et sur ses conséquences au point de vue des relations avec notre pays :

Le gouvernement japonais a déposé le 28 janvier dernier sur le bureau des Chambres un projet de loi relatif à un nouveau tarif des douanes.

Le comte Komura, ministre des affaires étrangères, a déclaré à ce sujet que le gouvernement japonais s'il est résolu à s'en tenir, dans les prochains traités, aux principes de la réciprocité et de l'égalité de traitement, s'attend cependant à pouvoir ou devoir conclure des tarifs conventionnels, mais seulement avec deux ou trois puissances et sur un très petit nombre d'articles.

C'est donc le tarif général ou « statuaire » qui réglera à l'avenir la plupart des cas. Aussi le gouvernement paraît-il s'être attaché, dans la préparation de ce tarif, à prendre une moyenne entre le tarif général et les tarifs conventionnels actuels.

A s'en tenir à l'exposé très général fait devant la Chambre des représentants par le comte Komura, il est permis de penser que la France, par la nature de son commerce avec le Japon, par le fait qu'elle achète au Japon infiniment plus qu'elle ne lui vend, pourrait précisément être l'une des deux ou trois puissances avec qui le Japon aurait avantage à s'accorder sur les bases

d'un tarif conventionnel. Les vins, champagne et liqueurs, les peaux et cuirs, les mousselines de laine, un certain nombre d'articles de Paris pourraient être plus particulièrement l'objet de concessions à obtenir en échange de celles qu'obtiendrait de nous le commerce japonais.

Ajoutons que le texte anglais du nouveau tarif japonais, destiné sauf modifications obtenues à la suite de négociations, à entrer en vigueur l'année prochaine, vient de parvenir en France et peut être dès à présent consulté à l'Office National du Commerce Extérieur.

---

### Le volcan Asama se réveille.

Les journaux japonais nous apportent des informations sur l'éruption de l'Asama (1) :

Samedi matin 12 février, vers deux heures, écrit le *Japan Times* du 19 février, le volcan Asama a donné subitement de nouveaux signes d'activité. Une immense colonne de fumée noire s'est élevée dans le ciel, entraînant avec elle une énorme quantité de cendres, qui sont retombées ensuite sur toutes les localités environnantes. Cette pluie de cendres s'est prolongée jusqu'à onze heures du matin.

Un message téléphonique de Tomioka, daté du 12, à sept heures du soir, signale que ce jour-là, vers 2 heures du matin, le volcan fut enveloppé dans une masse de nuages noirs qui, peu à peu, se dirigèrent vers le Sud. Environ un quart d'heure après, les cendres tombaient en abondance sur Tomioka et les environs. Au bout de quelques heures, la campagne, les collines, les arbres et les maisons étaient recouverts d'une couche de cendre blanche qui présentait l'aspect de la neige. Cette pluie de cendres cessa vers onze heures, mais vers quatre heures de l'après-midi, le volcan fit entendre de sourds grondements et de nouveau d'immenses tourbillons de fumée noire sortirent du cratère. Le volcan est toujours en activité.

Un autre message téléphonique de Takasaki signale que des chutes de cendres ont eu lieu à Annaka, Isobé et Yokogava, où la campagne avait également le même aspect qu'après une chute de neige. Cette activité du volcan est tout à fait insolite et la montagne disparaît complètement dans une nuée épaisse de fumée. Une forte couche de cendres est tombée également à Houmagai, à Foukaya et Houjo. Enfin, d'Ivamonrata, on n'a pas observé d'activité du volcan, bien que des cendres soient tombées à Karonizara.

*Nouvelles*, 12 mars 1910.

---

### Sinistres maritimes sur les côtes du Japon

En moins de deux ans, la vaillante population des marins pêcheurs du Japon vient d'être durement éprouvée par trois terribles sinistres qui, à eux seuls, paraissent avoir fait plus de 1.500 victimes.

(1) Province de Shinano, à 135 kilom. au N.-O. de Tôkyô (Vivien de St. Martin).  
D'après le dictionnaire de *Vivien de Saint-Martin*, la dernière éruption importante de l'Asama remonte à l'an 1783.

Le *Temps*, dans son numéro du 20 mars 1910, a publié, en dernière heure, le télégramme suivant, daté de Saint-Pétersbourg, 19 mars :

« Une dépêche de Tôkyô annonce que, pendant une tempête, une cinquantaine de bateaux de pêche ont coulé sur la côte orientale.

« Les équipages comptaient environ 800 hommes ».

De semblables catastrophes, avec de telles proportions, quant au nombre de victimes, sont inconnues en Europe. Celle que relate la dépêche qui précède a malheureusement des précédents récents au Japon.

Le 9 août 1909, paraissait dans le *Secolo* de Milan, un télégramme de Tôkyô ainsi conçu :

« 450 pêcheurs de corail périssent en mer, dans la région Est de la Mer Intérieure, au large de Kobé. »

Huit mois auparavant, la nouvelle d'un autre drame de la mer au Japon, était donnée par la *Dépêche Coloniale* (n° du 5 décembre 1908) en ces lignes laconiques :

« Une flottille de 35 bateaux de pêche a été détruite par un cyclone dans la baie de Kawatsu au large de l'île Futsu (1). 350 pêcheurs seraient perdus ».

Les côtes du Japon sont, comme on sait, restées longtemps inabordable pour les vaisseaux du dehors. Les mers qui les baignent, semées de nombreux îlots rocheux et de récifs sont périodiquement balayées par des tempêtes et des typhons qui surgissent avec la soudaineté et la violence propres aux régions tropicales ou semi-tropicales. Aussi la navigation y est elle particulièrement difficile et dangereuse, surtout pour les petites embarcations à voiles, évidemment beaucoup plus exposées aux vicissitudes du temps que les grands navires à vapeur. Pour ceux-ci, les risques ont grandement diminué grâce à l'établissement d'un système de phares et aux travaux de balisage exécutés depuis une quarantaine d'années. On peut dire qu'ils ne dépassent guère aujourd'hui la moyenne ordinaire.

En présence du nouveau désastre qui a fait là bas tant de victimes parmi les travailleurs de la mer, nous tenons à dire ici toute la part que nous prenons au deuil qui vient de frapper le Japon. Puissent de pareilles catastrophes ne jamais se renouveler, ou tout au moins devenir de plus en plus rares !

---

## Affaires de Mandchourie

### *La porte ouverte en Mandchourie*

Sous ce titre, *les Nouvelles* dans leur numéro du 10 février, ont publié la traduction d'un intéressant extrait d'une dépêche adressée de Tôkyô au *Times*. Nous croyons devoir reproduire ci-dessous ce passage :

On a annoncé que le gouvernement japonais, au lieu de déclarer la porte ouverte en Mandchourie, chose à laquelle il était tenu par les traités et la bonne foi, avait employé des moyens illégitimes pour réserver uniquement à ses sujets les marchés des trois provinces orientales.

(1) Futsu-saki. Cap à l'Ouest de Kazusa qui commande l'entrée de la baie de Tôkyô (Papinot).

Cette accusation, d'abord indéfinie, est maintenant précisée. La presse japonaise s'est fait un devoir d'y répondre.

Les accusateurs ont déclaré que, pendant l'année 1908, la valeur totale des marchandises étrangères importées à Taïren, fut de 24 millions de yen. Les marchandises soumises aux droits de douane atteignirent seulement 6 millions, alors que le Japon a importé pour 18 millions de yen de marchandises sans payer d'octroi.

La presse japonaise répond que toutes les marchandises employées pour le chemin de fer méridional mandchou étaient exemptées des impôts douaniers de tout genre. Les marchandises qui ont joui de cette faveur en 1908, représentent une valeur de 9 millions.

Cette réduction faite, les 9 autres millions de yen de marchandises représentent, certes, des marchandises importées par des commerçants japonais, mais on nie que cela ait été fait avec la connivence des autorités japonaises. En outre, il faut remarquer que toutes les provisions nécessaires aux employés du chemin de fer sont exemptées des droits, de même que les provisions emportées pour être consommées dans le territoire du Kwantung.

Restent deux autres accusations à discuter. L'une est que le chemin de fer de la Mandchourie méridionale accorde des facilités spéciales aux marchandises japonaises. Cette accusation est entièrement repoussée, quoiqu'on reconnaisse que la Compagnie peut accorder des remises aux marchandises qui surpassent une certaine quantité.

Mais tous les propriétaires de marchandises peuvent profiter de cette remise. Et si les Japonais en profitent le plus, c'est parce qu'ils sont aussi les plus grands importateurs.

La dernière accusation est que les autorités de Tôkyô emprunteraient de l'argent à l'étranger à 5 0/0 et le prêteraient ensuite aux commerçants de leur nation à 2 0/0, les plaçant ainsi dans une situation extrêmement favorisée.

#### *Interdiction d'exporter des céréales*

L'interdiction d'exporter les céréales de plusieurs régions de la Mandchourie, causée par la mauvaise récolte et l'augmentation du prix des céréales, a provoqué de la part du ministre de Russie une protestation énergique près du gouvernement chinois, cette mesure compromettant sérieusement les intérêts russes. Le ministre du Japon à Pékin a également formulé une protestation contre cette interdiction.

*Dépêche Coloniale, 22 février 1910.*

---

### **Japon et États-Unis**

#### *Les chemins de fer mandchouriens*

On se souvient que le gouvernement japonais, interrogé sur ses dispositions envers le projet de la ligne Kintchéou-Aigoun, dont un syndicat anglo-américain sollicitait la concession du gouvernement chinois, avait répondu n'y avoir point, en principe, d'objection, mais à condition : 1° Que le projet fût consi-

déré lui-même et sans aucune relation avec le plan d'internationalisation ou de neutralisation proposé par le mémorandum de M. Knox sur les chemins de fer mandchouriens ; 2° que les puissances intéressées, et notamment la Russie, y donneraient leur adhésion.

Le gouvernement russe n'a pas approuvé l'exécution de ce projet qui menacerait, en même temps que sa frontière sibérienne, les intérêts de la ligne de l'Est chinois.

Enfin, si l'on en croit le *Standard* d'aujourd'hui, la Chine voudrait abandonner les négociations relatives à la ligne Kintchéou-Aigoun.

Si telle est la décision du gouvernement chinois, elle s'explique par le fait que non seulement cette voie ferrée lui coûterait de l'argent, mais encore qu'elle lui créerait d'inextricables difficultés politiques.

*Temps*, 18 mars 1910.

\*  
\* \*

Une dépêche de Washington au *World* de New-York prétendait que le Japon aurait envoyé à son ambassade aux États-Unis des propositions à soumettre au gouvernement américain, dans lesquelles on envisagerait l'éventualité d'une entente entre les deux pays, pour s'assurer la commune domination en Extrême-Orient, et pour y maintenir en même temps la porte ouverte en assurant l'égalité commerciale à toutes les nations.

L'ambassadeur du Japon à Washington dément cette information.

Une note communiquée aux journaux montre l'improbabilité d'une pareille proposition qui va à l'encontre de la politique fréquemment affirmée par le Japon.

La situation paraît en être restée au point indiqué par le comte Komura, ministre des affaires étrangères du mikado, dans son discours du 27 janvier dernier à la Chambre japonaise, au sujet de la proposition de neutralisation des chemins de fer mandchouriens faite par les États-Unis.

Voici la déclaration que faisait le comte Komura :

« En même temps que le gouvernement impérial est résolu de persévérer dans sa politique, qui est le maintien scrupuleux de la porte ouverte et de l'égalité de traitement en Mandchourie, il doit faire observer que la mise en pratique du projet américain, tel qu'il est proposé, apporterait des changements radicaux dans la situation de la Mandchourie, telle qu'elle a été réglée par les traités de Portsmouth et de Pékin, et entraînerait par suite de sérieuses conséquences. En outre, dans la région traversée par le chemin de fer Sud-Mandchourien, se sont développées de nombreuses entreprises conçues dans la pensée que le chemin de fer resterait en notre possession, et que le gouvernement impérial s'est donc vu à regret obligé de répondre le 21 de ce mois, au gouvernement des États-Unis qu'il ne pouvait, quant à lui, donner son assentiment à la proposition. »

*Temps*, 19 mars 1910.

---

### Russie et Japon

Depuis le voyage à Karbine du prince Ito et surtout depuis la présentation par M. Knox, secrétaire d'État des États-Unis, aux diverses puissances inté-

ressées, du mémorandum relatif aux chemins de fer mandchouriens, il s'est produit entre la Russie et le Japon un certain rapprochement qui s'est manifesté tout d'abord par la réponse presque identique donnée par les deux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Tôkyô au mémorandum Knox.

Il y a lieu de signaler, dans le même ordre d'idées, la réponse faite au cours des discussions de la commission du budget par le ministre de la guerre japonais à un député progressiste qui l'interrogeait sur les plans de défense nationale et sur la politique militaire du Japon en Corée et en Mandchourie.

Le général Teraoutchi a rappelé que les projets du gouvernement japonais étaient, il y a quelques années, de porter à 25 le nombre des divisions de l'armée, mais que par suite de considérations financières, et dans son désir de ne pas augmenter le poids des charges publiques, le gouvernement impérial avait réduit ce nombre à 19. Le ministre a ajouté que loin de manifester des tendances belliqueuses, la réduction à un tel chiffre des forces militaires du Japon attestait des dispositions toutes contraires, mais que si les diverses puissances continuaient à accroître leurs armements, le gouvernement impérial pourrait être, lui aussi, amené à suivre leur exemple.

*Temps*, 27 mars 1910.

#### Chemins de fer mandchouriens (réseau japonais)

*Résultats financiers de l'exploitation pendant le premier semestre de l'année fiscale 1909-1910*

Les chemins de fer mandchouriens qui sont devenus, comme on sait, après la guerre, la propriété du Japon, de Port-Arthur à Tchang Tchoun (point situé, à peu près, à mi-distance entre Moukden et Karbine), ont rapporté, pendant le premier semestre de l'année 1909-1910 (1<sup>er</sup> avril-30 septembre) un revenu brut de 9.892.575 yen (25 512.843 francs). Les dépenses, d'autre part, ont atteint 8.119.000 yen. Le profit net (c'est-à-dire déduction faite des frais d'exploitation du chemin de fer des mines, des lignes de navigation, du port et du service des intérêts), s'est donc élevé à 1.685.866 yen, soit à 4.349.534 francs.

Comparé avec la période correspondante de l'année fiscale antérieure, ce résultat présente un accroissement de plus de 900.000 yen (2.298.000 francs.)

Les houillères ont donné 627.555 yen de bénéfice net.

Jusqu'à présent, la Compagnie n'a pas été invitée à verser des dividendes sur les actions du Gouvernement, mais en présence des bénéfices sans cesse croissants, la situation de la Compagnie demeurera tout à fait saine, si le Gouvernement arrive à réclamer sa part, à l'avenir.

Les travaux de construction comprennent notamment le doublement des voies de Taïren (Dalny) à Suchatan. A la fin du semestre, les nouveaux rails étaient posés sur 80 0/0 de la ligne, l'ouvrage était entièrement achevé et livré au trafic sur 106 milles (170 kilomètres 1/2).

Sur la ligne Antoung-Moukden, les travaux destinés à transformer la voie étroite en voie large ont été entrepris dans le courant du semestre et font de bons progrès.



La moyenne de recettes sur les 704 milles 8 (1 123 kilomètres) du réseau (516,1 milles pour la ligne principale et 188 milles 7 pour la ligne Antoung-Moukden) a été de 45 yen par mille et par jour (72 fr. 07 par kilomètre et par jour).

*Charbonnages.* — Dans les houillères de Fushun, le rendement du « puits Oyama » a grandement dépassé les expectatives, et de bons progrès ont été faits dans les travaux au « puits Tago ». Aux houillères de Yentai, un nouveau puits était sur le point d'être ouvert.

Le rendement total des mines de Fushun, pour le semestre avril-septembre 1909 fut de 335.467 tonnes, ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 55.911 tonnes.

Le montant total vendu a atteint 344.456 tonnes et 1.983.064 yen en valeur, pour ce semestre. Celui-ci se composant principalement de noir d'été, la demande de houille en Mandchourie ne s'est pas accrue beaucoup. Cependant, par comparaison avec la période correspondante de l'année dernière, il y a une augmentation considérable, tandis que l'exportation progressa aussi régulièrement que pendant le semestre précédent, les principaux marchés étant Hong-Kong, Singapore, Shanghai, Tientsin, Tchefou, la Corée, Formose, etc. Il doit être noté que comme la consommation de houille par la Compagnie n'augmente pas beaucoup, le montant exporté ou vendu pour des usages autres que celui de la Compagnie va en s'accroissant, par grandes quantités, chaque semestre.

*Port.* — Les travaux d'amélioration au port de Daïren font de rapides progrès, et dans diverses sections d'importantes fractions de ces travaux ont été terminées.

Durant le semestre dont il s'agit, on a compté à l'entrée, 673 bâtiments et navires avec un tonnage de 1.102.639 tonnes, tandis qu'à la sortie le nombre des navires a été de 672, avec un tonnage de 1.105.334 tonnes.

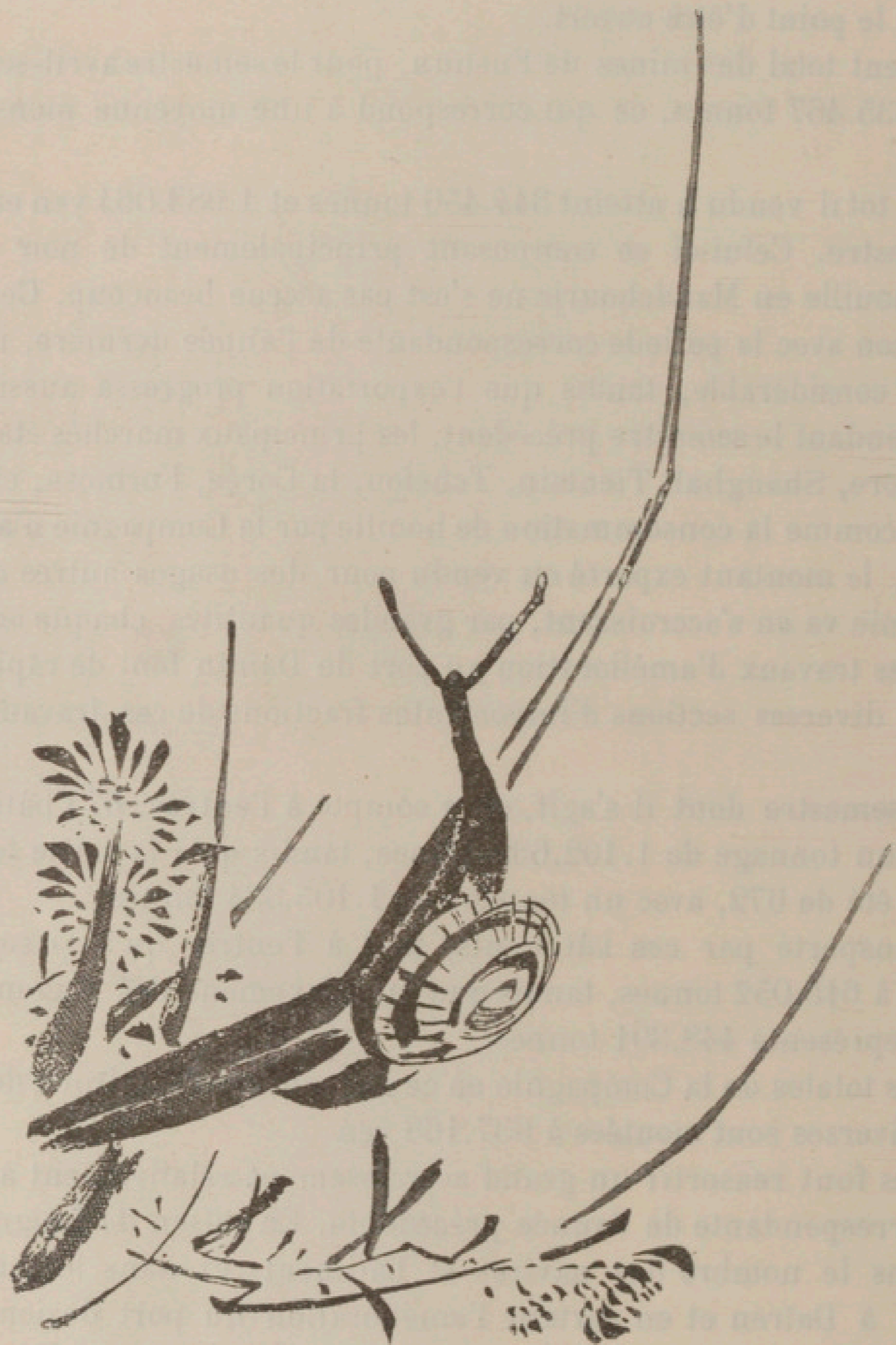
Le fret transporté par ces bâtiments, tant à l'entrée qu'à la sortie, s'est élevé au total à 615.052 tonnes, tandis que le mouvement des wagons à marchandises a représenté 448,391 tonnes.

Les recettes totales de la Compagnie en ce qui concerne les droits de tonnage et les taxes diverses sont montées à 637.166 yen.

Ces données font ressortir un grand accroissement relativement à celles de la période correspondante de l'année précédente. En raison de l'augmentation régulière dans le nombre des navires et bâtiments et dans le tonnage des frets arrivant à Daïren et en partant l'amélioration du port devient chaque jour une nécessité plus pressante. Bien plus, comme résultat inévitable de l'amélioration des chemins de fer et du développement des ressources en Mandchourie, on s'attend à un si grand accroissement des frets que l'on doute même que Daïren seul puisse suffire, dans un avenir prochain, à faire face à la situation.

*Services électriques.* — La fourniture de la lumière et de la force motrice électrique pendant le semestre a été, au total, de 1.098.312 kilowatt à Daïren et de 131.506 kilowatt à Moukden. Dans la première de ces places le revenu fourni par cette source de recettes, a été de 136.510 yen, et dans la seconde de 16.175 yen.

*Hôtels.* — Le revenu des hôtels administrés par la Compagnie à Daïren, Port-Arthur et Tchang-Tchoun a été de 97.708 yen.



La moyenne de récoltes sur les 702 aunes à 1 1/2 (Aboukhar) de l'année  
 (518 1 aunes par la zone principale de 582 aunes à l'est de l'île d'Antony-  
 (Schöden) à 618 de 45 par aunes par jour (22 1/2 par hectare et par  
 jour).

(Ardennes) — Dans les montagnes de l'ouest de l'arrondissement de l'île  
 d'Antony à l'ouest de l'île d'Antony, les récoltes de l'île d'Antony de 618  
 aunes dans l'île d'Antony en 1845. Les récoltes de l'île d'Antony en 1845  
 sont de 618 aunes par hectare et de 1 1/2 (Aboukhar) de l'année.

La moyenne de récoltes sur les 702 aunes à 1 1/2 (Aboukhar) de l'année  
 (518 1 aunes par la zone principale de 582 aunes à l'est de l'île d'Antony-  
 (Schöden) à 618 de 45 par aunes par jour (22 1/2 par hectare et par  
 jour).

(Ardennes) — Dans les montagnes de l'ouest de l'arrondissement de l'île  
 d'Antony à l'ouest de l'île d'Antony, les récoltes de l'île d'Antony de 618  
 aunes dans l'île d'Antony en 1845. Les récoltes de l'île d'Antony en 1845  
 sont de 618 aunes par hectare et de 1 1/2 (Aboukhar) de l'année.

La moyenne de récoltes sur les 702 aunes à 1 1/2 (Aboukhar) de l'année  
 (518 1 aunes par la zone principale de 582 aunes à l'est de l'île d'Antony-  
 (Schöden) à 618 de 45 par aunes par jour (22 1/2 par hectare et par  
 jour).

(Ardennes) — Dans les montagnes de l'ouest de l'arrondissement de l'île  
 d'Antony à l'ouest de l'île d'Antony, les récoltes de l'île d'Antony de 618  
 aunes dans l'île d'Antony en 1845. Les récoltes de l'île d'Antony en 1845  
 sont de 618 aunes par hectare et de 1 1/2 (Aboukhar) de l'année.

## Divers

---

### A l'École des Sciences Politiques.

*Réunion d'étude sur la situation politique en Extrême-Orient. —  
Allocution de M. Eug. Étienne. — Conférence de M. Rob. de Caix.*

Le 11 décembre 1909, la Société des anciens élèves de l'École des Sciences Politiques donnait la dernière des réunions d'étude qu'elle avait organisées sur les « Questions actuelles de politique étrangère en Asie ». Cette séance, au cours de laquelle ont pris successivement la parole, notre nouveau collègue M. Robert de Caix et M. Eug. Étienne, a été spécialement consacrée au sujet suivant : « La France et la situation politique en Extrême-Orient ». En voici un bref compte-rendu, d'après le *Journal des Débats* du 13 décembre 1909 :

L'École des Sciences politiques a donné hier la dernière de ses conférences de la série de 1909 consacrée à l'Asie. Le sujet traité par M. Robert de Caix était : « l'Extrême-Orient en 1909 ». La séance était présidée par M. Eugène Étienne.

Le conférencier a montré comment l'intervention résolue de la politique des États-Unis en faveur de l'intégrité de la Chine déterminait un véritable équilibre des forces en Extrême-Orient. Grâce à ce facteur nouveau, les traités qui lient le Japon à l'Angleterre, à la France et à la Russie ont pris une valeur plus effective encore et constituent solidement le droit international de l'intégrité du Céleste Empire. Il semble, d'ailleurs, ne devoir résulter aucun risque de conflit entre le Japon et les États-Unis qui respectent ce qu'il y a d'essentiel dans les intérêts du Japon en Mandchourie et qui se sont associés dans les formes les plus courtoises le Japon pour la sauvegarde de l'intégrité chinoise.

Tout cet équilibre serait, sans doute, très menacé si la réforme de la Chine s'accompagnait de convulsions provoquant une intervention étrangère. En ce qui concerne l'avenir de cette réforme, M. Robert de Caix s'est montré très réservé, résumant d'ailleurs l'opinion de l'immense majorité des étrangers qui ont vécu dans l'Extrême-Orient et ont étudié la société chinoise.

M. Eugène Étienne a clos la séance et résumé la série de ces conférences organisées par la Société des élèves et anciens élèves, en montrant en termes éloquents les devoirs et la politique de la France à l'égard des divers pays asiatiques qu'il a tous brièvement passés en revue dans une série d'aperçus éclairant leur présent d'un rappel de leur passé.

Au cours de son exposé, M. R. de Caix a été amené à parler des raisons qui ont déterminé le Japon à la guerre en 1904. Nous citerons notamment ce passage :

« En entamant les hostilités contre la Russie dans les premiers jours de février 1904, le Japon n'a fait qu'ouvrir la plus légitime guerre préventive de défense nationale. Une politique russe qui ne voulait pas se définir essayait d'absorber la Corée après la

Mandchourie. Si le Japon avait laissé opérer cette absorption, il aurait été ce que nous serions si nous laissions, sans tirer l'épée, l'Allemagne s'emparer de la Belgique ou de la Hollande, il n'aurait plus mérité de vivre, parce qu'il n'aurait pas su vouloir les conditions nécessaires à sa vie. Mais il a eu les organes directeurs qui ont su vouloir et il a été sauvé (1) ».

Le discours de M. Eug. Étienne s'est terminé par une éloquente prosopopée adressée par la France, aux principaux peuples de l'Extrême-Orient. Nous en détacherons le fragment suivant :

Au Japon, la France dira à son tour :

« Je sais, j'admire la grandeur de votre histoire, la beauté de votre rénovation intérieure, la poésie, le charme et la force de votre esprit. Je comprends l'ambition qui vous anime. Grande est la tâche que vous avez à accomplir chez vous, autour de vous; vous pouvez, vous devez l'accomplir sans mesquines entraves, car elle est de celles qui se peuvent concilier avec la tâche dévolue aux autres peuples, avec la garantie que vous avez librement et loyalement donnée à l'équilibre actuel de l'Extrême-Orient. La France est de ceux qui sont convaincus que vous n'ébranlerez pas cet équilibre, que votre devoir s'accorde avec votre intérêt de n'y porter aucune atteinte. Le respect de la parole donnée, de la foi jurée, n'est-ce pas une des marques distinctives des nobles esprits chez les hommes et des grands peuples chez les nations » (2).

\*  
\* \*

A l'occasion de la discussion du Budget des Colonies devant la Chambre, M. Fr. Deloncle, député de la Cochinchine, a développé ses vues sur la politique indo-chinoise, tant au point de vue extérieur qu'intérieur. Il a été ainsi amené à parler des rapports avec le Japon et il convient de reproduire ici tout au moins le résumé de ses paroles :

Certains ont laissé entendre que le Japon se proposait de mettre la main sur l'Indo-Chine, commençant ainsi la réalisation de son rêve d'impérialisme extrême-oriental. Rien de plus faux : le péril japonais en Indo-Chine n'existe pas. On en a la preuve dans les déclarations très nettes du gouvernement japonais à notre ambassadeur à Tôkyô, M. Gérard.

Le Japon a bien assez à faire en Mandchourie et en Corée. D'autre part, il est allié de l'Angleterre, maîtresse de l'Inde. Enfin le Japon est un pays trop pratique pour se lancer dans les aventures. Laissons donc la légende japonaise qui, comme certaines légendes est grosse de dangers (3).

Ces déclarations ont une portée et une valeur qui n'échapperont pas à nos lecteurs. Il nous a paru d'autant plus opportun de les signaler que, récemment encore, certaines assertions ont été émises dans la presse, ou ailleurs, tendant à jeter, bien injustement et maladroitement à notre sens, la suspicion à l'égard de la politique du Japon en Extrême-Orient.

#### Production d'un coq phénix au Japon.

L'art du plumassier sauvera peut-être la vie à bien des oiseaux que l'on sacrifie par milliers aux exigences de la mode, et qu'il faut déjà protéger. Il

(1) *Les Questions actuelles de politique étrangère en Asie*. Paris, Alcan 1910, p. 209.

(2) *Id.*, p. 259, 260.

(3) *Annales Coloniales*, 24 février 1910.

n'est pas nécessaire, en effet, de commettre tant de meurtres pour fournir aux magasins de modes tous les panaches que peut rêver la plus extravagante fantaisie.

A lui seul Chantecler, le brave Chantecler, peut y suffire. Il est somptueusement vêtu de plumes de toutes les formes, de toutes les couleurs, de toutes les tailles, et il est éminemment perfectible.

Les Japonais, ces merveilleux fabricateurs de monstres, sont arrivés à créer un coq phénix dont le plumage confond l'imagination. Les grandes faucilles de la queue atteignent couramment deux mètres de long et peuvent arriver, dit-on, à neuf mètres ; les lancettes du camail, celles des flancs, sont longues, étroites, brillantes et diaprées ; il y a des phénix dorés, d'autres argentés... Après tout, ces ornements paraîtraient-ils trop bon marché à nos élégantes. Un chapeau garni de méchons de phénix ne vaut que 35 francs !

Pourquoi ne pousserait-on pas à la variation le plumage des oiseaux, comme on y pousse les chrysanthèmes et les roses ?

*Nouvelles*, 1<sup>er</sup> février 1910.

#### Jeux de cartes japonais.

Les Japonais ont des jeux de cartes d'un genre particulier. Elles s'appellent *Hyakumin isshu karuta*. Chaque jeu comprend deux cents cartons qui contiennent chacun la moitié d'un poème connu, commencement ou fin. On donne les cartes aux joueurs. Celui qui tient en mains la première moitié d'un poème en fait la lecture et doit énoncer le reste de mémoire. Il entre alors en possession du carton complémentaire. Les gagnants sont ceux qui ont ramassé le plus de poèmes entiers. C'est un jeu très animé qui exige des connaissances littéraires. Pour les enfants, on remplace les poèmes par des proverbes.

*Nouvelles*, 23 mars 1910.

#### Le soja acclimaté en France.

Le compte-rendu de l'Académie des Sciences du 21 mars nous fait connaître que notre sympathique collègue, « le Dr J. Le Goff, de Paris, a adressé à l'Académie un mémoire intitulé « Sur l'emploi de la graine de « soja hispida » de Chine dans l'alimentation des diabétiques ».

On désigne sous le nom de « soja » une légumineuse cultivée en Chine, dont la graine appelée « pois oléagineux » renferme peu d'amidon et beaucoup de matières azotées et de matières grasses. A ce point de vue, c'est un aliment de premier ordre pour les malades atteints de diabète sucré.

Le travail du Dr Le Goff a pour but de faire voir que le soja peut être cultivé dans certaines régions de la France aussi facilement que nos pois et nos haricots. Il renferme aussi des considérations toutes nouvelles sur le diabète sucré et son traitement. L'Académie charge le professeur Armand Gautier d'examiner ce travail dans un rapport. »

*Temps*, 24 mars.

Au Japon, la fève *soja*, plus connue sous le nom de *daïzou*, est cultivée sur une assez grande échelle, notamment dans le Hokkaido, et aussi dans les provinces de Saïtama, Ibaragi, Nagano, Miyagi, etc.

Environ 460.000 hectares lui sont affectés. La culture se fait d'ailleurs dans l'intervalle compris entre les différentes récoltes de céréales. La production annuelle est approximativement de 3 millions à 3 millions 1/2 de koku (soit de 4 millions 845.000 à 5 millions 652.000 hectolitres).

*N.-B.* — Le *koku*, en tant que mesure pour les matières sèches, vaut à peu près 161 litres 1/2, au lieu de 180 litres 39 quand il s'agit de mesurer les substances liquides.

### Découvertes archéologiques en Asie centrale.

Un jeune Japonais, M. Zuïcho Tachibana, vient d'arriver à Calcutta après une longue exploration archéologique dans le Turkestan chinois. Le jeune savant, qui n'a guère plus de vingt ans, a découvert plusieurs manuscrits très anciens de la plus grande valeur.

M. Zuïcho partit de Pékin le 16 septembre 1908, se dirigeant vers la frontière de Mongolie. Il visita d'abord Orkhan, ancienne capitale de la Mongolie, dont il est beaucoup parlé dans les voyages de Marco Polo. L'autorisation de pratiquer des fouilles lui ayant été refusée par les autorités, M. Zuïcho dut se contenter de copier quelques inscriptions.

Poursuivant son voyage vers l'ouest, M. Zuïcho arriva à Koledo le 23 septembre et franchit la chaîne de l'Ektai-Altai. Il opéra dans le désert de Gutcheu quelques fouilles où il découvrit des briques portant des monogrammes dont certains ressemblaient à des chrysanthèmes. Franchissant ensuite la chaîne de Tian-Shan, il arriva à Tourfan, où il découvrit un certain nombre de « soutras » bouddhistes, datés, pour la plupart, du VII<sup>e</sup> siècle et quelques-uns du IV<sup>e</sup>; la plupart sont écrits en caractères chinois; mais certains sont en tangout, d'autres en ouïghour.

M. Zuïcho quitta Tourfan le 6 janvier 1909 et arriva à Kourla le 21 février. De là, il se dirigea sur Lou-Lan, où il pratiqua des fouilles importantes. Parmi les nombreux manuscrits qu'il mit au jour, il en est un qui, bien que non daté, peut être attribué, avec une quasi-certitude, au second siècle de notre ère, sinon même à une époque antérieure.

A Koutcha, M. Zuïcho fit de nouvelles fouilles et découvrit de nouveaux manuscrits.

A son arrivée à Calcutta, M. Zuïcho a montré plusieurs de ses manuscrits à M. Denison Ross, qui fait autorité en matière de langue ouïghour. M. Denison Ross a déclaré que ces manuscrits ont une grande valeur.

On peut citer parmi ces manuscrits : 1° une série d'une trentaine de rouleaux contenant des « soutras » bouddhistes plus ou moins complets; 2° un rouleau ouïghour d'une douzaine de yards (soit environ 11 mètres) contenant un soutra bouddhiste; 3° un rouleau d'environ un mètre contenant un fragment de soutra en chinois et une invocation en dialecte mongolique à Manjoushri; 4° une importante collection de papyrus avec des fragments en chinois, ouïghour, kashgar, etc.

## Mouvement financier

---

Le budget japonais pour 1910-1911. — Conversion en obligations 4 0/0 des emprunts intérieurs actuellement remboursables : lettre du correspondant du *Times*, article de M. Yves Guyot à ce sujet. — Entreprises métallurgiques. — Banque du Japon : prolongation du privilège, augmentation du capital. — Banque Industrielle du Japon.

### *Le Budget japonais pour 1910-1911.*

Le 11 mars, la Chambre des Pairs à Tôkyô a adopté, sans changement, le projet du budget japonais pour 1910-1911, précédemment voté par la Chambre des Représentants. Dès le début de janvier, le Marquis Katsura avait déjà exposé les principales caractéristiques de ce budget, devant quelques représentants de la Chambre des Pairs. Ses propositions les plus importantes peuvent se résumer ainsi (1) :

Accroître la liste civile de 3 000 000 à 4 500 000 yen. Amender la loi de taxation en vue d'égaliser les charges du peuple ; l'amendement entraînera une diminution de revenu de 10 000 000 yen environ. Effectuer des réductions administratives et ramener le nombre des fonctionnaires du Gouvernement à des limites telles qu'il n'en résultera pas de conséquences de nature à restreindre le développement des entreprises pour le maintien de la défense nationale d'ores et déjà engagées ; par là il serait possible d'obtenir une diminution de dépenses d'environ 6 000 000 yen, sur le montant du programme en cours. Accroître de 50 0/0 les salaires des fonctionnaires et agents du Gouvernement dans toutes les branches du service, et aussi la solde des sous-officiers et soldats, afin de répondre aux besoins résultant d'une part de la hausse du prix des marchandises et de l'autre du changement de l'étalon monétaire. L'augmentation qui en serait la conséquence, dans les dépenses, s'élèverait à 9 000 000 yen.

Affecter 7 500 000 yen au service de la réduction de la dette nationale, en plus du montant annuel régulier attribué aux fonds d'amortissement.

Les sommes ainsi requises devront être obtenues en faisant emploi du solde de l'excédent de la 41<sup>e</sup> année fiscale, déduction faite de telle partie qui pourrait se trouver nécessaire pour faire face aux dépenses inévitables.

Le projet de budget avait été publié à Tôkyô le 20 décembre 1909, ainsi qu'il ressort des indications suivantes extraites des *Nouvelles* du 22 du même mois.

On mande de Tôkyô à la *Gazette de Cologne* :

« Le projet de budget établi sur une base solide, qui vient d'être publié hier,

(1) *L. et C. Telegraph*, 17 janvier 1910.

se balance en recettes et en dépenses par 534 millions de yen, soit, de part et d'autre une augmentation de 15 millions de yen sur l'année dernière. Par suite de la réforme fiscale qui a été projetée, les recettes provenant des impôts ont diminué de 9 millions. La liste civile s'est élevée de 3 000 000 à 4 500 000 yen (7 500 000 fr. à 11 250 000 fr.); les traitements des fonctionnaires civils et militaires ont subi une augmentation de 30 0/0, soit 9 millions (22 millions 1/2). Enfin le fonds d'amortissement de la dette publique s'est accru de 7 500 000 yen. Le projet de budget fait ressortir une diminution de 4 millions aux dépenses de la guerre, et une diminution de 1 500 000 yen pour les dépenses du ministère des communications. »

*Plan pour la conversion (en 4 0/0) des emprunts intérieurs actuellement remboursables. Mise en pratique du projet en ce qui concerne deux tranches de 250 millions chacune.*

Ainsi que le lecteur ne l'ignore pas le Gouvernement japonais a entrepris, dernièrement, de procéder à l'exécution d'un plan général pour la conversion en 4 0/0 de ses emprunts conclus au taux de 5 0/0. C'est aux emprunts intérieurs que s'appliquent les opérations récemment engagées. Quand cette portion de l'œuvre ainsi commencée sera achevée, la même politique sera vraisemblablement poursuivie en ce qui concerne les emprunts extérieurs.

Une note parue dans le *Financial News* du 8 mars 1910, expose ainsi qu'il suit le plan conçu à ce sujet par le Cabinet de Tôkyô :

« D'après les informations les plus récentes, de Tôkyô, la question dont on s'occupe le plus dans les cercles financiers et gouvernementaux est celle de la conversion de la Dette nationale. Le marquis Katsura, président du conseil et ministre des Finances, qui a toujours suivi la même politique depuis son entrée en fonctions, au ministère des finances, a fait connaître son programme général. Commencant avec 100 000 000 de yen, le ministre des finances propose de convertir, dans les deux prochaines années, une somme non inférieure à 900 000 000 de yen. La proposition a été étudiée par les banquiers de Tôkyô et d'Osaka depuis le commencement de l'année. On croit que les conditions offertes par le ministre des finances et acceptées par les banquiers comprennent un intérêt de 4 0/0, un prix d'émission de 95 et une commission de 2 yen, une période de 5 ans de non paiement et une période d'amortissement de 50 ans. Le montant total de la dette intérieure nationale actuellement remboursable, s'élèverait, d'après la presse de Tôkyô, à 529 524 389 yen et l'intention du marquis Katsura est de convertir cette totalité pendant l'année en cours. L'année prochaine, une nouvelle somme de 413 701 050 yen viendra, à l'exemple de la première, à échéance, de sorte que le projet d'amortissement devra porter, effectivement, sur une somme de 476 000 000 yen représentant la valeur nominale des obligations émises pour la nationalisation des chemins de fer. Toutefois, ces obligations ne sont pas amortissables avant 1913 et ne peuvent, par conséquent, entrer dans le programme de conversion.

« Dès la fin de janvier 1910, il avait été annoncé que le Gouvernement allai



procéder à la conversion de 100 millions de yen d'emprunts intérieurs (256 millions de francs) à 5 0/0 en rente de 4 0/0 émise au taux de 95. »

Le 14 février, le *L. and C. Telegraph* publiait un avis ainsi conçu :

« La Yokohama Specie Bank est prête à transmettre au Japon des demandes de souscription aux nouvelles obligations (intérieures) (1) impériales japonaises émanant soit de détenteurs d'Obligations intérieures 5 0/0 désirant en faire l'échange, ou de souscripteurs au comptant, pourvu que ces demandes ne parviennent pas plus tard que le 25 courant. »

Quinze jours plus tard, soit le 28 février, l'organe précité faisait connaître en ces termes le résultat de l'opération :

« Les listes pour la conversion intérieure japonaise ont été closes. L'emprunt a été sursouscrit deux fois (twice oversubscribed). On songe maintenant à la conversion de 100 millions de yen d'obligations étrangères. A ce sujet nous pouvons noter que la portion londonnienne de l'emprunt japonais 4 0/0 de 1905 est sur le point d'être cotée à la Bourse de Paris. Jusqu'à présent ces valeurs n'ont pas été négociables à Paris, excepté comme stock anglais (except as an English Stock), seule la portion de l'emprunt émise à Paris avait été cotée à la Bourse ».

De fait, le *Mémorial Diplomatique* publiait, le 6 mars, l'avis suivant :

« L'emprunt japonais 4 0/0, émis en novembre 1905 a été placé pour treize vingt-cinquièmes à Paris : La fraction émise à Londres vient d'être admise, à son tour, à la cote de la Bourse de Paris » (2).

Au sujet des produits de l'opération de conversion exécutée à Tôkyô du 19 au 27 février, et de leur emploi, les informations données, les unes par le *L. and C. Telegraph* du 14 mars, les autres par les *Nouvelles* du 11 du même mois, fournissent les détails suivants :

« Le 19 février fut le premier jour de l'opération de conversion, et on dit que les résultats ont été hautement satisfaisants. D'importantes demandes furent reçues de Londres et de Paris — soit 5 000 000 de yen de la première de ces places, et 1 000 000 de la seconde. A Tôkyô, les demandes ont, croit-on, atteint 10 000 000 de yen et à Osaka, la somme est encore plus élevée.

« Tôkyô, 10 mars (officiel). — L'emprunt intérieur à 4 0/0 de conversion de cent millions de yen a été couvert par 30 millions espèces et 70 millions de titres des emprunts faisant l'objet de la conversion.

« Le Gouvernement consacra ces espèces et une partie des fonds d'amortissement à racheter l'emprunt naval et l'emprunt consolidé dans la proportion de 50 millions de yen.

« L'avis de rachat sera donné le 11 mars ».

Trois jours plus tard la note ci-après paraissait dans le *L. and C. Telegraph* du 14 mars :

« Les obligations japonaises ont vigoureusement répondu aux nouvelles de Tôkyô concernant la conversion d'une nouvelle tranche de 100 millions de yen (250 millions de francs) de la dette intérieure, la nouvelle émission devant consister en stock à 4 0/0 offert à 95. Les détails de la conversion seront,

(1) « Internal bonds ».

(2) Les *Nouvelles* du 7 avril ont publié une dépêche de Berlin ainsi conçue : « Il sera désormais coté à la Bourse de Berlin 21 750 000 liv. st. de l'emprunt 4 0/0 de 1905. »

pense-t-on, pratiquement les mêmes que ceux qui se sont rencontrés dans l'opération qui a eu lieu récemment ».

Les données suivantes extraites de la cote de la Bourse de Londres pourront servir à justifier l'expression employée par le journal britannique au sujet des « obligations japonaises » qui ont vigoureusement répondu aux dépêches de Tôkyô, annonçant une nouvelle conversion :

		Cours de clôture (1)	
4 0/0 japonais 1905	8, 9 janvier	91 3/4 à 92 1/4 ex. divid.	
	12, 14 février	95	95 1/2
	12 mars	95 1/2 à 96	

A titre de comparaison, rappelons que le 23 mars 1910, les cotes des principaux emprunts allemands s'établissaient ainsi : 3 0/0 84.75 après avoir été à 84.50, le 3 1/2 0/0 93.40 après 93.20, le 4 0/0 100.50.

Enfin, pour compléter les renseignements qui précèdent, il convient de reproduire ici la dernière partie d'une information donnée, sur le même sujet, par l'Agence Parlementaire (feuille du 22 mars) :

« ...L'avis de cet amortissement (emprunt naval et emprunt consolidé) a été publié le 11 courant. Une seconde opération a eu lieu le 15 courant, le Syndicat des banquiers japonais ayant accepté d'émettre une seconde tranche de 100 millions de yen 4 0/0 intérieur, au prix de 95, soit le même cours que pour la première opération, pour rembourser une seconde tranche équivalente de l'emprunt de 5 0/0 ».

*La politique financière du Marquis Katsura. Lettre publiée  
par le Times du 4 mars 1910.*

Sur la situation générale qui a permis d'entreprendre la vaste opération de conversion ainsi commencée, le *Times* a publié dans son *Financial and Commercial Supplement* du 4 mars 1910, une lettre développée de son correspondant de Tôkyô, dont il paraît intéressant de donner ci-après la traduction :

Tôkyô, 6 février.

« Quand le Marquis Katsura accepta le portefeuille des Finances, en 1908, il se trouva en présence d'un état de choses présentant les plus grandes analogies avec celui qu'avaient rencontré ses prédécesseurs 27 ans auparavant. Au temps (1881) où le Comte Okuma remit au Marquis Matsukata les rênes du gouvernement financier, l'idée de faire des placements dans des entreprises constituées en compagnies anonymes ne s'était jusqu'alors qu'à peine offerte à l'esprit du Japonais ordinaire. Les regards étaient pour ainsi dire entièrement fixés sur les valeurs d'État, qui alors produisaient intérêt au

(1) Le premier nombre indique le prix coté, par le jobber, pour l'achat de la valeur, le second, le cours, coté par le même agent, pour la vente de la même valeur, aux brokers, mandataires du public acheteur ou vendeur. L'écart entre les deux prix est le seul bénéfice du jobber, qui ne touche aucune commission.

taux de 6 ou 7 0/0. Mais il ne doit pas être inféré de là que l'esprit d'entreprise manquât absolument. La racine de l'inconvénient n'était pas à chercher ailleurs que dans le régime de la monnaie fiduciaire. Celle-ci était tombée à 40 ou 50 0/0 d'escompte, et, autant qu'on le pouvait voir, aucune mesure effective susceptible d'en restaurer le taux n'était ni en préparation ni même à l'étude. Le commerce devint ainsi, en grande partie, une affaire de jeu, et des appareils mécaniques étrangers, pour monter des fabriques, durent être achetés avec de l'argent qui, dans l'intervalle entre la conclusion et l'exécution du contrat, pouvait être devenu beaucoup plus cher pour l'importateur. Dans de telles conditions il n'y avait de possible qu'un commerce au jour le jour, et le Gouvernement agissant sur les instances du Prince Ito, du Marquis Inouye, et du Marquis Matsukata, s'appliqua vigoureusement à accumuler une réserve en espèces afin de pouvoir reprendre les paiements en métal. Comment ceci s'est-il accompli et avec quels résultats, c'est là matière d'histoire. Le Marquis Katsura, en 1908, eut à résoudre un problème ressemblant beaucoup au précédent. La nation épuisée et alarmée par les résultats de ses propres excès *post bellum*, et désappointée de se trouver encore chargée de taxes de guerre, avait commencé à douter de la stabilité de l'état et à exagérer dans ses estimations, le poids des dettes du pays.

#### *Rétablissement de la confiance.*

La nécessité pressante de l'heure était de restaurer la confiance. En vue de réaliser cette fin, trois mesures furent adoptées. La première fut d'amasser un fonds pour le remboursement d'importantes portions (large blocks) de la dette nationale; la seconde de rembourser (redeem) les valeurs d'État par lot, au pair, au lieu de les acheter avec un escompte sur le marché; et la troisième consistait à s'abstenir de contracter une obligation nouvelle quelconque. La seconde de ces dispositions n'était pas la moins importante, car, tandis que le Trésor, au moment où il lançait ses emprunts intérieurs, s'était engagé à les racheter à leur pleine valeur, avant l'expiration d'un terme fixe d'années, il obtenait subséquemment de la Diète des pouvoirs discrétionnaires à l'effet d'opérer sur le marché public et de racheter les bons avec un escompte, les privant ainsi de toute base stable. Une des premières mesures du Marquis Katsura fut de détruire ce virtuel abus de confiance. Il annonça par la suite que toutes les valeurs d'État seraient rachetées au pair, par lots, et il accrut, dans de fortes proportions, les crédits affectés annuellement à cet objet. Le résultat ressembla beaucoup à celui dont on fut témoin à la reprise des paiements en espèces en 1885. Des obligations 5 0/0, qui étaient cotées 78 quand le Cabinet Katsura entra en fonctions, atteignirent le pair en moins de deux ans et le taux de l'intérêt sur le marché est tombé dans une proportion correspondante (1). Mais, en même temps, des facteurs imprévus avaient

(1) Le 2 février, le Gouvernement a annoncé que le taux d'intérêt sur les dépôts dans les Caisses d'Épargne postales serait ramené de 5,02 0/0 à 4,02. Ce changement doit produire effet à partir du commencement de la nouvelle année fiscale, soit au 1<sup>er</sup> avril 1910. *L. et C. Telegraph*, 21 février 1910.

Le 21 février les directeurs des sept principales banques à Tôkyô se sont, dit-on, rencontrés, et ont décidé d'abaisser à 4 0/0, le taux d'intérêt sur les dépôts fixes, le changement devant entrer en application à partir du 22. *L. et C. Telegraph*, 14 mars 1910.

retardé la renaissance de l'esprit d'entreprise. Plus d'une compagnie anonyme s'était montrée indigne de la haute confiance que lui avait accordée le public et un sentiment général d'insécurité avait été engendré. L'argent baissa faute de demandes et d'importantes sommes s'écoulèrent dans les banques qui se virent ainsi obligées de réduire le taux de leur intérêt sur les dépôts fixes de 6 0/0 en 1908 à 4 1/2 0/0 dans la dernière partie de 1909, et une nouvelle réduction est encore imminente (1).

*4 0/0 base du taux des emprunts.*

Le Marquis Katsura saisit l'occasion pour frapper un grand coup. Il invita les banquiers par tout l'Empire à l'aider à faire passer les dettes nationales intérieures de la base de 5 0/0 d'intérêt à celle de 4 0/0. Un article de son programme, dès l'origine, avait été d'entretenir des relations aussi étroites que possible avec tous les hommes d'affaires et banquiers dirigeants; de sorte qu'il lui fut alors facile de se mettre en rapport avec eux. Les banquiers se montrèrent tout à fait à la hauteur de la situation. Ils se mirent d'accord pour coopérer cordialement à des conditions qui n'auraient même pas été imaginées un an auparavant — soit : intérêt 4 0/0 ; prix d'émission 95 ; commission 1 0/0 ; période de non remboursement (unredeemed), 10 ans, et période subséquente d'amortissement de 40 à 50 ans. En outre, les 14 banques dirigeantes ont formé un syndicat pour agir comme contre partie (*vis à vis*, dit le texte) du Trésor, pour l'objet même en cause (for the purpose of this transaction), les banques garantissant que la conversion serait exécutée dans son entier, et le Trésor s'engageant à payer aux banques toute prime souscrite par le public. La première opération sera limitée à 100 millions de yen (258 millions de francs), mais les dispositions adoptées seront étendues, si possible, au cours de l'année à la totalité de la portion immédiatement rachetable des emprunts intérieurs — soit 530 millions de yen (1 367 400 000 francs). Les 414 millions restant n'arriveront pas à échéance avant 1911, et les obligations de chemins de fer nationalisés 476 millions, ont encore quelques années à courir. La publication de ce programme produisit un effet immédiat sur le marché des valeurs, et un sentiment d'entrain se fit généralement sentir. En dehors du fait que la mesure avait pour conséquence de rendre l'argent plus facile, la nation est heureuse, à un point de vue patriotique, de trouver ses finances établies sur la base de 4 0/0.

Sous ce titre : *Le Japon et ses Finances*, notre éminent collègue M. Yves Guyot a publié dans le *Journal des Économistes* du 15 mars courant, une étude où il commente avec sa clarté et sa netteté habituelles, les informations rapportées plus haut. Nous sommes heureux de pouvoir détacher, de ce remarquable article, les passages suivants qui renferment un exposé en raccourci, mais selon nous très juste, de la politique du Cabinet de Tôkyô, en matière financière, depuis cinq ou six ans. M. Yves Guyot (qui veut bien, à ce sujet, citer et approuver le travail publié il y a deux ans par notre Secrétaire Général actuel, sur *la Situation financière du Japon*) se réfère d'abord à sa conférence publiée dans ce *Bulletin* (Numéro XV, juin 1909), puis il continue en ces termes :

« En 1904, le Japon avait trois dettes à l'extérieur : obligations japonaises,

(1) Voir note précédente (p. 121).

5 0/0 1896; emprunt japonais 4 0/0; obligations japonaises 5 0/0 (1903) montant à 19 493 000 livres sterling, soit 1/2 milliard de francs. En y ajoutant deux emprunts intérieurs, le total s'élevait à 1 400 millions de francs. Amortissement compris, la dette était de 30 francs par tête.

Au moment de la guerre russo-japonaise, le Japon avait 275 à 300 millions de francs disponibles, dont, en Angleterre, environ 125 millions. Il se trouvait donc dans une bonne situation financière; mais son crédit était très faible. En Europe, on était étonné du succès des Japonais. Mais on persistait à croire à leur défaite finale. De plus, le Japon n'ayant qu'une petite dette n'avait pas de marché pour ses fonds. On n'achetait pas et le cours des fonds japonais était très inférieur à leur valeur réelle.

Les frais de la guerre, résultant d'impôts et d'emprunts, se sont élevés pour le Japon à 5 milliards de francs. Les emprunts qu'il avait placés à Londres et à New-York lui ont fourni 1.300 millions. En mars 1907, un emprunt de 587 millions, émis à 5 0/0 à Paris et à Londres, a racheté tous les emprunts antérieurs émis à 6 0/0.

Le plus gros budget, celui de 1907-1908, s'est élevé à 1 milliard 650 millions.

Mais le 14 mars 1908, le baron Sakatani, ministre des Finances, donna sa démission à la suite de désaccord avec le ministre des Voies de communication, M. Isaburo Yamagata. Au Japon, les ministres sont rigoureusement solidaires. Un ministre ne peut se retirer sans que tous les ministres donnent leur démission. Seulement, l'Empereur n'accepta que la démission du ministre des Finances et du ministre des Voies de communication.

Le baron Sakatani avait été un des collaborateurs du marquis Matsukata pour l'établissement de l'étalon d'or au Japon. Il avait appartenu au ministère des Finances pendant vingt-quatre ans, dont deux comme ministre. Ce fut lui qui fonda l'*Annuaire financier et économique du Japon*, si bien établi.

Le marquis Katsura lui succéda comme ministre des Finances et, le 14 juillet 1908, il prit la présidence du Conseil. Avec la résolution et la volonté qui caractérisent les Japonais, il établit un programme d'économies; d'abord 99 millions de francs pour le budget 1908-1909; ensuite 300 millions en moins pour le budget 1909-1910.

On peut résumer son programme de la manière suivante :

- 1° Liquidation des dépenses les plus urgentes;
- 2° Prolongation de dix années et au-delà du programme militaire nécessité par les armements nouveaux; prolongation de onze années dans le programme des entreprises publiques;
- 3° Abstention de tout prochain emprunt;
- 4° Augmentation de l'amortissement de la dette publique jusqu'à un minimum de 50 millions (129 millions de francs) par an;
- 5° Création d'un compte spécial pour les chemins de fer de l'État et attribution, en outre, des bénéfices réalisés à l'extension et à l'amélioration du service;
- 6° Toutes les dépenses de l'État seront payées sur les ressources du budget ordinaire. »

M. Y. Guyot résume ensuite la lettre du correspondant du *Times*, plus haut traduite. Voici sa conclusion :

« En voyant le baron Katsura relever ainsi le crédit du Japon, des hommes aussi perspicaces que ceux qui affirmaient, en 1904, que le Japon ne pouvait faire la guerre et que, s'il la faisait, il serait battu, annoncèrent que c'était pour préparer un emprunt. Le baron Katsura répondit qu'il n'emprunterait pas. Et en effet, il n'emprunte pas, il convertit.

Les mêmes se figuraient que le Japon est toujours prêt à entrer en guerre. Mais il ajourne ses dépenses militaires. Ce fait suffit pour démentir l'hypothèse de projets belliqueux.

Les Japonais se sont montrés des marins et des soldats admirables : mais ils ont d'autres occupations que la guerre. A La Haye, le 18 octobre 1907, M. Tsuzuki, premier délégué à la Conférence de la paix, a rappelé qu'avant les guerres récentes le Japon avait joui de trois siècles de paix. »

*Entreprises métallurgiques en projet, ou en voie de développement.*

L'industrie métallurgique est encore très peu développée au Japon. Cependant quelques entreprises pour la production de la fonte et de l'acier sont actuellement en voie de création ou de développement. Voici à ce sujet diverses indications extraites des derniers numéros du *L. and C. Telegraph* :

Le *Jiji Shimpō* dit que MM. Okura and C<sup>o</sup> ont décidé d'établir une fonderie de fer dans le voisinage immédiat de la mine de houille de Penschihu, et ils se sont d'autant plus déterminés en ce sens que plusieurs affleurements de bon minerai ont été trouvés dans cette région. Un arrangement final concernant l'exploitation de la mine de houille, par coopération, est maintenant sur le point d'aboutir, et le projet de fonderie de fer sera aussitôt proposé.

Nous (c'est-à-dire le *Japan Chronicle*) apprenons par l'*Asahi* que la Compagnie de l'Acierie du Hokkaïdo a maintenant définitivement convenu de nommer comme président, l'amiral Yamanouchi, en dernier lieu commandant l'Amirauté de Kure, et d'entreprendre l'extension de l'affaire. Une succursale de la Compagnie sera établie à Daïren, où la fonte sera principalement produite, car on n'a pas pu trouver, jusqu'à présent, de minerai de fer dans le Hokkaïdo.

*L. and C. Telegraph*, 21 février 1910.

*Banque du Japon. — Assemblée générale semestrielle et Assemblée générale spéciale du 19 février. — Prolongation de la durée de fonctionnement de la Banque. — Augmentation du capital.*

La cinquante-cinquième assemblée générale semestrielle de la Banque du Japon, tenue le 19 février, a adopté le rapport et les comptes pour le dernier semestre qui, pour cette période, font ressortir un bénéfice de 10 610 642 yen, dont il fut disposé ainsi qu'il suit : Dividende régulier au taux de 6 0/0 par an, 900 000 yen ; réserve 850 000 yen ; bonification aux employés 250 000 yen ; dividende supplémentaire spécial 7 500 000 yen ; reporté à nouveau

210 542 yen ; total : 10 610 542 yen. Une assemblée générale spéciale, qui fut tenue ensuite a approuvé une proposition tendant à prolonger de trente ans la durée prévue du fonctionnement de la Banque, d'obtenir à cet effet une charte du Gouvernement, et d'accroître de 30 000 000 de yen le capital de la banque, le portant ainsi à un total de 60 000 000 yen (150 millions de francs). Il a été proposé d'appeler 50 yen sur chaque nouvelle action (200 yen), ce qui monterait en tout à 7 500 000 yen, soit le montant du dividende spécial. Les actionnaires prenant les nouvelles actions payeraient le premier versement (call) de 50 yen sur chaque titre au moyen du dividende supplémentaire spécial à eux accordé pour le semestre, les nouvelles actions leur étant attribuées au prorata du nombre d'actions anciennes détenues par eux. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Dans la conclusion de l'allocution qu'il a prononcée en cette occasion le Gouverneur de la Banque, Baron Shigeyoshi Matsuo, dit notamment : « La seule chose à désirer est que, quand viendra la saison d'activité reconquise (recovered), qui certainement arrive, nos financiers mettent le soin le plus scrupuleux à choisir les voies par lesquelles sera employé le capital et exercent dans le maniement des affaires un discernement tel que l'achèvement de ce développement attendu soit assuré, sur de saines fondations. Pour ma part, comme Gouverneur de la Banque centrale je m'efforcerais sérieusement de prendre les mesures calculées de la façon la plus propre à permettre la réalisation de cet espoir, et je vous prie, Messieurs, d'accepter mes assurances en ce sens ».

Le Gouvernement n'a pas tardé à ratifier la décision adoptée par l'Assemblée générale de la Banque. On lit en effet dans le *L. and C. Telegraph* du 21 mars :

« La *Gazette officielle* a publié (vers le 26 février) la permission du Gouvernement pour la prolongation de la durée du fonctionnement de la Banque du Japon pour un délai de 30 ans, à partir du 10 octobre de cette année, quand la durée actuelle viendra à expiration, et aussi pour l'accroissement du capital jusqu'à concurrence d'une nouvelle somme de 30 000 000 de yen ».

*L. and C. Telegraph*, 14 mars.

#### *Banque industrielle du Japon.*

La *Banque Industrielle du Japon* est de fondation relativement récente. Elle a été créée par une loi spéciale promulguée au mois de mars 1900, avec un objet spécial assez différent de celui des autres grandes banques déjà établies au Japon. Au lieu de se livrer exclusivement, comme celles-ci, à des opérations de prêts sur hypothèque immobilière à long terme, la Banque Industrielle s'occupe principalement de faire des avances sur nantissement d'obligations et d'actions de Sociétés. Aux termes de ses statuts, elle peut consentir des avances sur les rentes d'État, les obligations locales et les titres des Sociétés ; ses opérations consistent, en outre, à recevoir des dépôts d'argent, à escompter les effets gagés par des titres de rentes sur l'État ou par des obligations et actions de Sociétés commerciales, à faire des prêts hypothécaires garantis selon les lois spéciales, à faire toutes affaires de banque sanctionnées

par le ministre des finances, conformément aux lois et ordonnances. Ses statuts l'autorisent encore à faire des opérations de trust. Jusqu'en 1905, cette dernière branche de son activité ne s'était guère développée; mais depuis la promulgation de la loi sur les trusts pour la garantie des obligations de Sociétés, elle a pu prendre plus d'extension.

Le compte de profits et pertes pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin 1909 s'établit comme suit :

<i>Crédit :</i>	<i>yen</i>
Solde provenant de l'exercice précédent . . . . .	63 823.02
Bénéfices bruts pour le semestre. . . . .	1 512 901.82
	<hr/>
	2 176 724.84
<i>Débit :</i>	
Dépenses courantes et intérêts . . . . .	1 251 276.67
Au fonds de réserve. . . . .	136 000 »
Dividende. . . . .	650 000 »
Tantièmes. . . . .	25 000 »
A la réserve spéciale . . . . .	50 000 »
Solde reporté à nouveau . . . . .	64 448.15
	<hr/>
	2 176 724.84

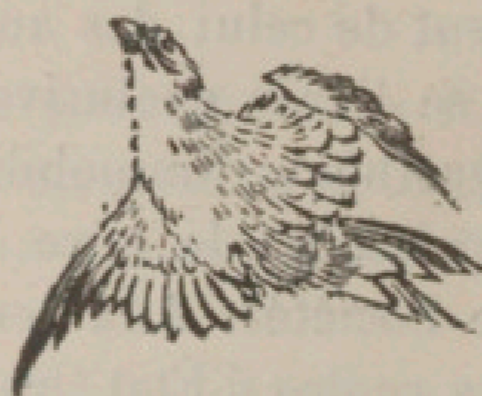
Les résultats du premier semestre de 1909 sont satisfaisants; ils se soldent par un bénéfice brut de 1 512 901 yen 82 et net de 1 216 625 yen 15, duquel les répartitions aux actionnaires et les tantièmes du Conseil n'absorbent que 675 000 yen, soit un peu plus, seulement, de 50 0/0.

*Nouvelles*, 5 février 1910.

\*

\*\*

Un exposé des résultats financiers, très favorables, de l'exploitation du chemin de fer sud mandchourien (lignes Riojun-Moukden-Kaï-Youan-hien et Antoung-Moukden) pendant le semestre avril-septembre 1909, a déjà été donné, plus haut, dans le présent Bulletin, sous la rubrique *Nouvelles du Japon* (p. 110). Nous ne pouvons que prier le lecteur de vouloir bien s'y reporter.





## Déjeuner du 17 mars 1910

Offert par la Société à S. A. I. le Prince Hiroyasu Fushimi

---

Le 17 mars a eu lieu, à midi, au Cercle national des Armées de terre et de mer, le déjeuner donné par la Société en l'honneur de S. A. I. le Prince Hiroyazu Fushimi, de passage à Paris, l'une des étapes d'une tournée étendue qui devait le faire passer successivement au cours des mois de février, mars et avril, par la plupart des capitales européennes.

Avaient bien voulu accepter d'être, en cette circonstance, les hôtes de la Société : le commandant Kiyokawa, aide de camp, MM. Tanaka, chambellan, Murakami, attaché à la Maison de S. A. I; M. Iriyé, conseiller au ministère de la Justice à Tôkyô; le commandant Moriyama, sur le point d'arriver au terme des trois années auxquelles les règlements fixent la durée maxima des fonctions d'attaché naval ou de celles d'attaché militaire.

Avec Son Excellence M. le baron Kurino, ambassadeur, et notre président M. Bertin, la liste des convives comprenait : MM. Adatci, Alevèque Arcambeau, Banno, A. Chéradame, Chevalier. P. Chevrey-Rameau, Paul Clavery, Édouard Clavery, Lud. de Contenson, E. Deshayes, Georges Dubail, lieutenant Dubreuil, L. Dufourmantelle, E. Guimet, Higutchi, K. Kikutchi, D<sup>r</sup> Lannelongue, de l'Institut; Jean Lebel, général Georges Lebon, D<sup>r</sup> Le Goff, Gabriel Lefeuve, Lefeuve fils, commandant Le Rond, marquis de la Mazelière, T. Möller, commandant Nagai, Étienne Olivier, P.-M. Saillens, Saltarel, K. Sanno, colonel Shirai, Max Schoenfeld, D. Shono, G. Tsuda, comte de Tressan, Viellard, S. Yamauchi.

S'étaient excusés : MM le général Chanoine, Yves Guyot, ancien ministre, A. Halot, consul du Japon à Bruxelles, J. Harmand, ambassadeur, M le D<sup>r</sup> Mène.

Au champagne, M. le Président de la Société s'étant levé, a porté le toast suivant :

« Monseigneur,  
« Monsieur l'Ambassadeur,  
« Messieurs,

« Nous célébrons la présence de S. A. I. le prince Hiroyasu Fushimi, qui a bien voulu nous présider aujourd'hui en portant la santé de S. M. l'Empereur du Japon, de S. M. l'Impératrice et de leur auguste famille.

« M. le baron Kurino leva ensuite son verre à la santé de M. le Président de la République »

Ces deux toasts furent portés debout par l'assistance.

M. Bertin poursuivit en ces termes :

« Monseigneur, en ce toast, que nous sommes heureux de porter en pareille circonstance, se résument nos sentiments d'amis sincères du Japon, fervents

admirateurs de ses arts, de son héroïque histoire, de sa civilisation ancienne, et de son prodigieux développement moderne.

« Mes chers collègues, il y a bien longtemps, bien longtemps, c'était vingt ans avant que S. A. I. le prince Komatsu vint inaugurer nos réunions au Cercle militaire, un prince japonais visita la France et y fit même, dans le plus strict incognito, un séjour assez prolongé. Il ne rapporta pas de notre pays un mauvais souvenir. L'accueil fait en 1886 à une famille française dans le palais Fushimi en est la preuve.

« Monseigneur, le Prince votre père remplissait, comme il remplit toujours, à la perfection, ce rôle politique des princes, qui consiste à semer l'affection et à enrichir leur prestige héréditaire du lustre de leurs qualités personnelles. Il était aidé, alors, par le plus précieux des auxiliaires. Votre mère était une princesse de rêve, comme il s'en rencontre dans les contes de fées. Ces temps là, hélas ! sont maintenant bien loin. Il n'était point question de Société Franco-Japonaise. Les missions militaires françaises étaient le meilleur lien franco-japonais d'autrefois ; leur doyen, M. le général Chanoine, nous a envoyé ses regrets de ne pouvoir être aujourd'hui parmi nous ; elles sont représentées à vos côtés par le général Lebon, que le prince Sadanaru Fushimi honore d'une vieille amitié. Je me ferai leur interprète, en priant V. A. I. de transmettre à son père notre fidèle et respectueux souvenir.

« Monseigneur, il me reste à vous remercier de votre libéralité. Votre don vient de m'être remis et il a été transmis à notre heureux trésorier. La société est très fière d'inscrire le nom de V. A. I. sur la liste de ses bienfaiteurs. Comme elle a aussi l'orgueil de sa situation financière qui est assez prospère, je dois vous dire qu'une fois membre bienfaiteur, on l'est pour toujours, et que nous prions V. A. I. de ne pas récidiver, lorsqu'elle nous fera de nouveau l'honneur, comme nous l'espérons, d'assister à une de nos réunions ».

Après les applaudissements unanimes qui accueillirent ces paroles, S. A. I. le Prince Hiroyasu Fushimi porta en faveur de la Société un toast dont M. Adattie, conseiller de l'Ambassade du Japon, donna immédiatement la traduction, ci-après reproduite :

« C'est avec une immense joie que j'ai pu me trouver aujourd'hui parmi vous à l'occasion de mon passage à Paris, au cours de ma tournée à travers l'Europe. Je suis fermement convaincu que cette Société, destinée à étudier les choses des deux pays, contribuera très puissamment à nous faire comprendre de mieux en mieux la France et le Japon, à nous faire comprendre nos intérêts communs et à resserrer davantage les excellentes relations existant si heureusement entre les deux pays.

« C'est donc avec mes sincères souhaits pour la prospérité de cette société que je lève mon verre et bois à sa grandeur et à votre santé à tous. »

De nouveau, de chaleureux applaudissements se firent entendre et témoignèrent au prince de toute la reconnaissance de la Société pour les paroles qu'il venait de prononcer et pour la bienveillance qu'il lui avait marquée en acceptant de se rendre, pendant son si court séjour à Paris, à l'invitation qui lui avait été adressée.

M. le Président se leva de nouveau alors et, avec l'agrément de S. A. I., dit au commandant Moriyama tous les regrets qu'inspirait à la Société la pensée de son prochain départ et quel excellent souvenir allaient garder de lui tous les

amis qu'il s'était faits à Paris, par son caractère sympathique et si cordial. M. le Président conclut en exprimant l'espoir qu'il ne s'agissait maintenant que d'un adieu provisoire et que le départ prochain serait suivi bientôt d'un retour dans notre pays.

M. le commandant Moriyama répondit en ces termes :

« Avec la permission de S. A. I. M<sup>gr</sup> le Prince Hiroyasu Fushimi, j'ai l'honneur de vous adresser mon mot d'adieu, peut-être provisoire. Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir eu l'insigne amabilité de me réserver une place d'honneur à cette table. Puis, il m'est doux de vous exprimer toute la gratitude que je vous ai voué pour votre constante amitié durant ces trois ans de mon nouveau séjour en France.

« Sans vous cacher ma joie bien naturelle à la pensée de retrouver bientôt les miens après ce que je puis appeler une si longue absence, laissez-moi vous dire que j'éprouve quelque peine à me voir arrivé à la veille de quitter encore une fois votre beau pays de France et d'être séparé de vous, mes bons amis.

« Je vous prierai, Monsieur le Président, de vouloir bien être mon interprète pour transmettre ces expressions de reconnaissance venues du fond du cœur à tous mes chers collègues absents.

« Je bois donc jusqu'à la dernière goutte de mon verre à la santé de tous nos collègues absents et présents et à la prospérité de notre chère société de jour en jour grandissante ».

Quand eurent cessé les applaudissements qui saluèrent ce toast, M. le D<sup>r</sup> Lannelongue, s'étant levé à son tour, prit la parole pour évoquer, en termes très heureux les souvenirs de son récent voyage en Extrême-Orient et au Japon. Pendant son séjour à Tòkyô, il eut l'honneur d'être reçu en audience particulière par S. M. l'Empereur, qui voulut bien l'interroger sur les motifs qui l'avaient déterminé à venir visiter la terre du Soleil Levant et sur les impressions qu'il avait recueillies pendant son séjour. La réponse du D<sup>r</sup> Lannelongue fut qu'il estimait comme du devoir de tout homme, disposant des ressources et des loisirs nécessaires, d'aller lui-même observer et étudier un pays tel que le Japon, dont la récente entrée sur la scène du monde a été si éclatante. Notre éminent collègue a terminé en se déclarant convaincu de la grandeur du peuple nippon, en affirmant sa foi dans les destinées de l'Empire du Soleil Levant. Son allocution prononcée d'une voix chaude et vibrante, avec une grande sûreté de parole, a produit une vive impression.

\*  
\* \*

Dans le salon voisin, où furent servis le café et les cigares, les conversations se poursuivirent, entre les convives, avec beaucoup d'animation et de cordialité. Son Altesse Impériale voulut bien faire à la société l'honneur de prolonger sa visite aussi tard que le lui permettaient ses engagements antérieurs. Elle ne se retira qu'à plus de 2 h. 1/2.

Cette fois encore, notre distingué collègue, M. Isaac, avait eu l'obligeance de mettre à la disposition de la société, pour le menu du banquet, une gracieuse et fine estampe en couleurs, qui fut fort goûtée de tous. Le sujet, un simple

filet de pêche, mis à l'air pour sécher, et suspendu, à cet effet, au mât d'une barque dans un petit port de la côte picarde, a été rendu par notre collègue, avec tout le talent qu'on lui connaît, au moyen des procédés japonais de gravure et d'impression.



## Correspondance

---

Des renseignements parvenus à la connaissance de notre Secrétaire Général, représentaient notre sympathique collègue M. le lieutenant de vaisseau Hatano comme descendant d'un des plus fameux héros de l'époque des luttes épiques entre les Minamoto et les Taira. A ce sujet, M. le lieutenant de vaisseau Hatano voulut bien, par une lettre que nous sommes heureux de reproduire ci-après, confirmer et compléter les indications dont il s'agit :

Toulon, le 2 janvier.

« Cher Monsieur,

« Le héros dont vous m'avez demandé le nom est Minamoto no Yoshitsune  
源義經 (1159 1189).

« Il a aidé son frère aîné Minamoto no Yoritomo dans la guerre contre la famille de Taira.

« Il s'est distingué dans toutes les grandes batailles que se livrèrent les deux partis, surtout dans celles d'Ichinotani 一ノ谷 près de Kobé, de Yashima 屋嶋 et de Dan no Ura 壇浦 où la famille de Taira a été anéantie et l'épée impériale, une des trois armoiries (Shin san) a été perdue.

« Jaloux de l'héroïsme de son frère, Minamoto no Yoritomo cherchait à faire assassiner Yoshitsune.

« D'après une tradition, celui-ci s'est tué pendant la fuite vers le nord, ne pouvant trouver le moyen d'échapper à la poursuite que son frère dirigeait contre lui.

« Ses adieux à Shizuka Gozen 靜御前, son amante, et la fidélité du géant Benkei, son vassal, forment des histoires très intéressantes.

« D'après l'autre tradition, Yoshitsune a réussi à fuir d'abord au nord du Japon, puis en Sibérie.

« On prétend même que Genghiskhan, descendant d'Attila, n'était autre que lui.

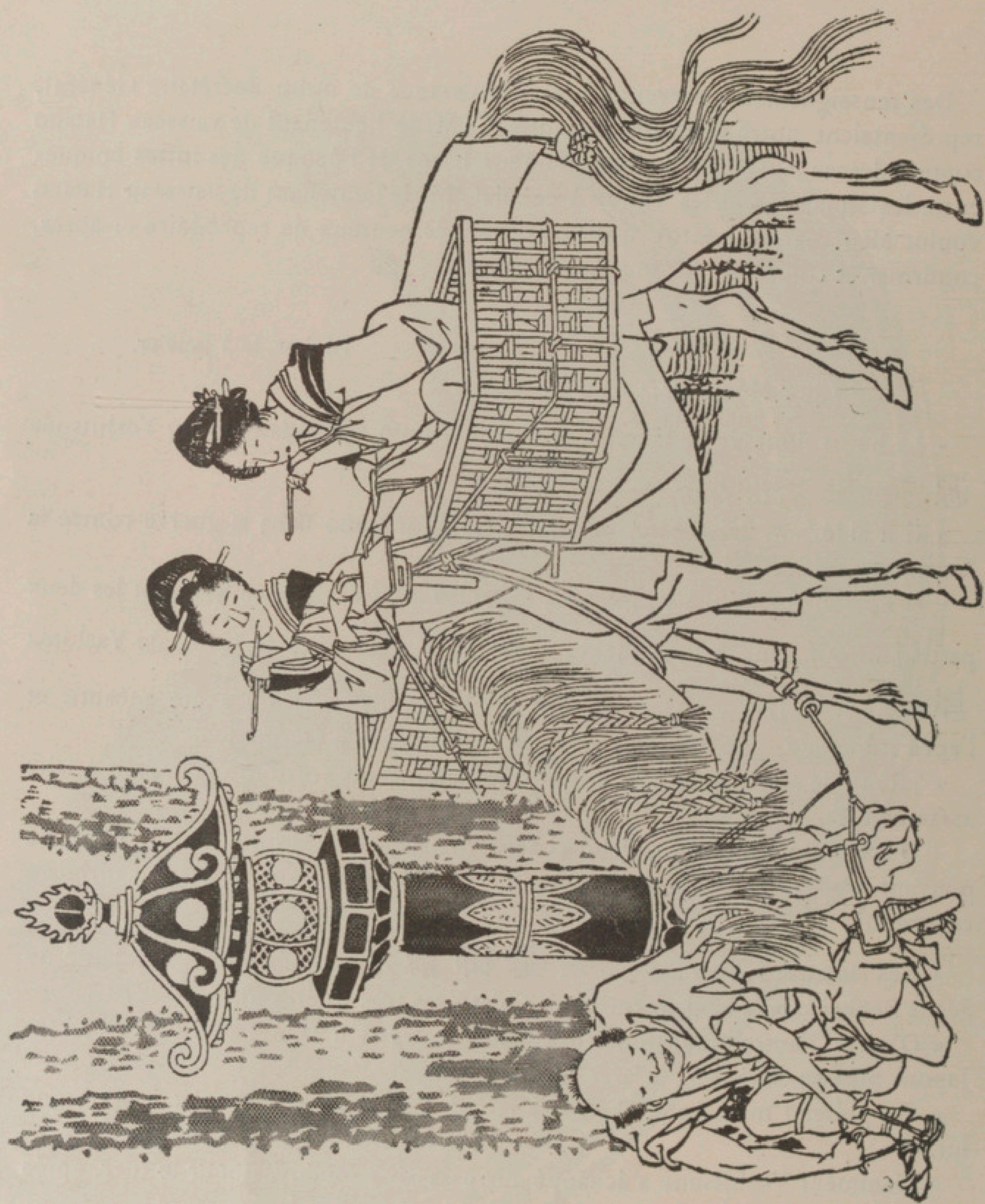
« Comment Yoshitsune a échappé aux assassins soudoyés pour le tuer, après la mort de son père Yoshitome, c'est une histoire assez intéressante.

« Vous pourrez trouver le résumé de l'histoire de Yoshitsune, surtout pour les années 1184 et 1185, page 121 de *l'Essai précis de l'Histoire du Japon*, par le marquis de La Mazelière.

.....

« Recevez, cher Monsieur, etc.

« T. HATANO. »



## L'Affaire Ten Ichi Bo

天一坊

Roman historique adapté du japonais

PAR

Roger BRYLINSKI

Lieutenant de vaisseau

Une des figures les plus caractéristiques et les plus intéressantes du Japon d'il y a deux siècles est sans contredit celle du maire (*machi bugyô* 町奉行) de Yedo, O-oka Echizen no Kami, dont Papinot résume ainsi la biographie : « O-oka Tadasuke 大岡忠相 (1677-1757). Samurai du Bakufu, fut successivement Yamada bugyô (1712), Fushin bugyô, Machi bugyô (1717) (1), Echizen no Kani, Jisha bugyô (1736). Enfin, en 1748, il fut élevé au rang de daimyo, et reçut le petit fief de Nishi-Ohira. Tadasuke a laissé la réputation d'un administrateur remarquable et d'un jurisconsulte sagace : on a écrit un volume entier (O-oka méïyo Seidan) sur les sentences à la fois ingénieuses et originales qu'il a rendues pendant son administration. On lui doit aussi l'organisation d'un corps de pompiers à Yedo ».

Au cours d'un article paru dans le premier numéro du Japan Magazine (février 1910), M<sup>me</sup> Y. Ozaki trace du même personnage le portrait suivant :

« O-oka fut nommé maire par le huitième shogun, Yoshimune, en 1717, et, en reconnaissance de ses services méritoires, fut finalement créé daimyo...

« A cette époque, la cité avait quatre maires, à chacun desquels était donné, respectivement, le pouvoir administratif sur les Samuraï, les prêtres, les marchands, et le bureau des finances. La juridiction d'O-oka s'étendait sur les marchands. Aux fonctions que comportait l'exercice de l'autorité municipale, l'office de maire joignait les devoirs incombant au chef de la police générale et au juge principal de la ville.

« O-oka était un grand homme et fut certainement le plus populaire des maires qu'a eus la ville de Yedo dans les temps anciens. Sa caractéristique dominante était d'ignorer absolument tout sentiment de peur dès que le droit et la justice étaient en cause, et ce fut là le mérite qui lui gagna d'abord l'admiration du shogun.

« Sa connaissance du cœur humain, sa vigueur dans la poursuite et la découverte du crime, et ses jugements impeccables étaient chose merveilleuse et nombreuses sont les amusantes et intéressantes histoires qui font apparaître son esprit fertile en ressources en même temps que sa droiture et sa bonne foi. Aujourd'hui encore ces histoires font les délices des habitants de Yedo. »

M<sup>me</sup> Y. Ozaki rapporte ensuite quatre anecdotes, dont une montre comment O-oka, dès le jour de son entrée en fonctions, comme maire de Yedo, mit fin à l'emploi de la torture comme moyen de procédure dans les instructions criminelles.

(1) Dans son dictionnaire, bien connu, Papinot définit ainsi qu'il suit, le terme *machi bugyô* : sous les Tokugawa, maires ou gouverneurs des villes de Yedo, Kyôto, Osaka et Sampei.

Parmi les affaires dont, comme maire-magistrat, O-oka eut à connaître, pendant la longue période où il exerça son office, une des plus importantes et des plus dramatiques fût, à coup sûr, celle que notre éminent collègue, M. le M<sup>is</sup> de la Mazelière, résume ainsi dans son magistral ouvrage sur le Japon (1) :

« Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, un certain Ten Ichi Bô se donna comme le fils naturel du prince (le shogun Yoshimune); moyennant des engagements usuraires, les riches marchands de Kyôto et d'Osaka s'intéressèrent à sa cause et lui avancèrent des sommes énormes; Ten Ichi Bô et les malandrins qui le dirigeaient corrompirent les membres les plus influents du bakufu et de la Cour shogunale; ils commirent quarante assassinats sans être découverts. Le shogun circonvenu était sur le point de reconnaître le misérable... », mais « le juge O-oka, au risque imminent de recevoir une invitation à pratiquer le hara kiri, conseille vivement la prudence. Il réussit par la suite à reconstituer, avec le concours de ses agents secrets, toute la carrière... de Ten Ichi Bô... » (2).

Arrêtons ici cette analyse, pour ne pas déflorer l'intérêt de la narration qui va suivre.

Toutes les particularités de cette aventure véritablement extraordinaire ont été relatées dans la première des 43 parties du recueil, cité plus haut, qui fut consacré, sous le titre de O-oka sei dan, aux causes célèbres jugées par le maire O-oka; c'est de ce récit, ainsi tiré directement de la réalité, que notre distingué collègue, M. le lieutenant de vaisseau Brylinski, a fait choix pour en préparer une traduction-adaptation, dont nous sommes heureux de pouvoir donner la primeur aux lecteurs de ce Bulletin. Ce grand roman historique projeté, comme on l'a dit, avec juste raison, une vive lumière sur les mœurs et le caractère du Japon d'autrefois.

Cette fois nous publions les deux premiers livres de l'ouvrage : les trois autres parties (livres III à VII) seront données successivement, dans les prochains fascicules.

N. D. L. R.

## INTRODUCTION

L'histoire du Japon, jusqu'à la Restauration du pouvoir impérial, en 1867, peut se diviser en trois grandes phases. La période patriarcale, en partie légendaire, dure jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. Des tribus, parties du Continent ou de la Malaisie, peuplent l'archipel. Les dernières arrivées, pourvues d'une civilisation plus avancée, refoulent graduellement dans le Nord les premiers occupants. Cette époque de dure conquête voit créer le titre de shôgun (plus complètement : sei i tai shôgun) qui signifie : général envoyé contre les Barbares. Les divers clans, unis pour lutter contre l'ennemi commun, reconnaissent l'autorité suprême de l'un d'eux, dont les chefs successifs furent les ancêtres de la famille impériale actuelle. La légende de sa descendance divine se forme peu à peu, s'établit fermement, et entoure l'Empereur d'une auréole qui ne le quit-

(1) T. III, p. 419.

(2) Aston, *Histoire de la littérature japonaise*. Traduction française, par H. D. Davray (Colin, 1902), p. 299.



tera plus, même lorsque son maire du palais, le Shôgun, le dépouillera de toute influence réelle dans le gouvernement.

La conquête achevée, le faisceau des vainqueurs se disloque. Ils se combattent mutuellement et, pour de nouveaux siècles, la lueur des incendies éclaire les îles d'un océan à l'autre. De courtes trêves séparent les luttes interminables entre les familles qui se disputent le pouvoir, car celui-ci a cessé d'appartenir à l'Empereur, pour passer entre les mains du Chef de l'armée, du shôgun, et ce titre prend dès lors sa signification nouvelle de Souverain effectif, de mandataire (pour les affaires civiles et militaires) de l'Empereur (Chef uniquement religieux).

Deux grandes Familles de sang impérial, les Taïra et les Minamoto, remplissent l'histoire du tumulte de leurs querelles sanglantes.

Les premiers l'emportent au début du XII<sup>e</sup> siècle. Leur plus grand chef, Kiyomori, disparu, Minamoto Yoritomo renverse les Taïra et devient le premier shôgun, dans la nouvelle acception du mot. Le titre est dès lors considéré comme un apanage de la famille et les maires du palais les plus autocratiques n'oseront s'en parer, s'ils ne sont Minamoto.

Yoritomo installe sa dynastie à Kamakura, dans l'Est, loin de Kyôtô, à l'abri des surprises que peut réserver la cour impériale, toujours bouillonnante d'intrigues; mais dès la seconde génération se révèle cet émiettement de l'autorité qui est l'un des caractères les plus permanents de l'histoire japonaise. Les Minamoto sont Shôgun, mais c'est la famille Hôjô, issue des Taïra, dont les chefs gouvernent sous le nom de « Régents ». Après un siècle de paix, les guerres recommencent. Une tentative prématurée de restauration du pouvoir impérial échoue après une lutte dramatique. Elle n'a pour résultat que d'achever la ruine commencée, toujours sous les mêmes influences dissolvantes, des Hôjô, et de donner le pouvoir à une deuxième dynastie shogunale, celle des Ashikaga, descendants des Minamoto.

Aidés par la faiblesse des gouvernements, des clans puissants se sont formés et commencent à se combattre. Les Ashikaga affaiblis, suivant la règle immuable, après deux ou trois générations, ne peuvent contenir les ambitions débordantes. Pendant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle et la première du XVI<sup>e</sup>, l'anarchie est complète.

Trois hommes de génie, Nobunaga, Hideyoshi, Yeyasu, apparaissent alors coup sur coup, et, chacun prenant la succession et renforçant l'œuvre de l'autre, ils refont en cinquante ans un pays uni, dirigé par un pouvoir central fortement constitué. La troisième période, le shogunat des Tokugawa, commence alors et se continue jusqu'à l'époque moderne sans secousses graves.

Tokugawa Yeyasu, descendant des Minamoto, put prendre le titre de shôgun. C'est à son génie qu'est due la conception de

l'étrange mais solide organisation politique, qui, pour la première fois, donna au Japon deux siècles et demi de paix. Les événements que nous allons raconter se déroulèrent pendant cette période. Pour comprendre certains épisodes, le lecteur doit avoir une idée, au moins générale, de la Société dans laquelle il va se trouver introduit.

Le shogunat comporte, à sa base, la séparation complète des pouvoirs, toute la direction des affaires étant laissée au shôgun.

L'idée datait de loin; l'œuvre originale d'Yeyasu, ce sont les dispositions compliquées, mais très efficaces, qu'il prit pour assurer à ses successeurs la continuation de son œuvre. S'installer fortement à Yedo (le Tôkyô actuel) où il a toujours eu ses plus solides partisans, remanier complètement la division territoriale de l'Empire, distribuer de grands domaines aux seigneurs qui ont embrassé sa cause dès le début, en commençant par les membres de sa propre famille, pousser ces « marches » le plus loin possible dans l'Ouest, intercaler entre elles, surveillés de tous côtés, les fiefs des vassaux plus suspects, tels sont en quelques mots les principes du système imaginé par Yeyasu. Un de ses successeurs ira plus loin encore et, pour se donner une nouvelle garantie contre les surprises, posera en règle que les daïmyô doivent passer un an sur deux à Yedo et y laisser constamment en otages leur femme et leurs enfants.

En tête de la hiérarchie très complète créée par le premier Tokugawa, viennent les descendants de ses fils. Ce sont les trois « Grandes Familles » (Gosanke) d'Owari, Kii et Mito dans lesquelles sont choisis les shôgun, puis les 35 grands daïmyô, tous Tokugawa. Une 3<sup>e</sup> classe est constituée par les daïmyô, possédant plus de dix mille Koku de revenu. (Valeur du Koku, environ 20 fr. de notre monnaie, en moyenne). Les plus puissants descendent des premiers soldats d'Yeyasu; ils fournissent tous les membres du Gouvernement shogunal. Plus bas, s'étagent les petits daïmyô, la classe guerrière des samuraï qui compose les armées des seigneurs et enfin la masse du peuple, taillable à merci : paysans, ouvriers et marchands.

L'empereur, interné à Kyôtô, y vit dans l'obscurité, entouré d'une noblesse pauvre mais très ancienne et raffinée, les Kuge. Il partage ses loisirs nombreux entre ses femmes, ses devoirs religieux et la culture des lettres. Officiellement, le shôgun lui montre un grand respect, mais en même temps il le soumet à une surveillance incessante, et réprime sommairement toute intrigue débutante.

Après quelques générations, la vieille histoire se répète : les shôgun renoncent à exercer effectivement le pouvoir qui passe aux mains des grands conseils. Quelques-uns des successeurs d'Yeyasu sont cependant de grands princes : tel Yoshimune dont le gouvernement juste et humain a rendu la mémoire très popu-

laire. Sous son règne se place l'épisode qui fait le sujet du présent ouvrage et qui est authentique dans ses grandes lignes. Le récit des aventures de Ten Ichi constitue une partie seulement d'un gros recueil qui parut vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et qui, sous le nom de « Ooka Séidan », relate les jugements du seigneur Ooka Echizen, le Salomon japonais. Le nom de l'auteur est inconnu.

Le traducteur doit reconnaître qu'il a pris de grandes libertés avec son texte. La structure de la phrase japonaise, l'ordonnement du récit, les caractéristiques du style ne se prêtent aucunement à la traduction littérale.

L'adaptation au goût européen d'un ouvrage japonais est une tâche épineuse, et je n'ai pas la prétention d'y avoir réussi complètement. Je m'estimerai satisfait, si je suis arrivé à présenter au lecteur, sous une forme acceptable, un tableau destiné à lui donner une idée de l'Ancienne Société Japonaise (1).

Je terminerai par quelques indications succinctes sur la prononciation à donner aux mots japonais contenus dans l'ouvrage. Le sujet ne manque pas d'importance : rien n'est plus choquant que d'entendre parler des généraux Kuroki ou Nozu, avec l'*u* prononcé à la française. D'après le système de représentation phonétique universellement adopté maintenant, *a, i, o*, se prononcent comme en français, *e, u, j, ch, sh, z*, se prononcent *é, ou, dj, tch, ch, dz*.

(1) D'une lettre récente de M. le lieutenant de vaisseau Brylinski nous croyons devoir détacher le passage suivant qui donne des indications intéressantes sur la façon dont notre collègue a procédé à cet indispensable travail d'adaptation :

« Le texte japonais présente des redites qui ne choquent pas le lecteur indigène, mais seraient peu supportables pour un Européen. On y trouve quatre ou cinq fois répétée la description complète de la procession d'un daïmyo, prenant chaque fois une ou deux pages, autant de fois le récit circonstancié de la naissance de Ten Ichi, et trois fois les mêmes détails sur les audiences données par Ten Ichi avec la description du cérémonial observé. Je me suis efforcé d'élaguer un peu tout cela pour alléger le récit.

« D'autre part, j'ai complété, mais dans une mesure très restreinte, le texte qui n'offrait qu'un sec résumé des événements, sans rien qui pût les amener d'une manière logique. Je veux surtout parler de l'étude des caractères qui manquent totalement de relief : ni description physique, ni étude morale des personnages... Je me suis borné à ajouter de temps à autre quelques traits au tableau. J'ai fait de même pour les paysages. On ne « voyait » pas non plus le milieu où se déroulaient les événements.

« J'ai supprimé enfin tout un épisode complètement en dehors de la marche du récit et j'ai remanié la division en chapitres, faite d'une manière tout à fait illogique dans le texte japonais.

« Ces diverses modifications m'ont amené à employer les mots « adapté du japonais », mais elles ne modifient en rien l'allure générale du récit, ni son esprit, et en beaucoup de passages la traduction est aussi littérale que le permet la différence fondamentale entre le génie des deux langues. En particulier, je me suis bien gardé de rien ajouter de mon cru à tout ce qui concerne les traits de mœurs ou l'étiquette. En résumé, les additions sont peu de chose et mon travail a surtout consisté en suppressions... »

LIVRE I

La Jeunesse du Shogun Yoshimune

---

CHAPITRE I

La Naissance de Tokutarô

Le 24<sup>e</sup> jour du premier mois de la première année de Jôkyô (1684), Kanô Shôkan offrait l'hospitalité, dans son logement de Wakayama, à un vieil ami d'enfance, Mori Tarô, fonctionnaire du palais impérial de Kyôtô. Après le repas du soir, les deux amis, assis, à terre sur leurs jambes repliées, se mirent à causer familièrement tout en bourrant constamment leur petite pipe au fourneau minuscule. La pipe, achevée en deux bouffées, était aussitôt rallumée au large brasero en bois de chêne, orné de cuivre ciselé, qui garnissait le milieu de la salle.

Dans la nudité de la chambre spacieuse, aucun meuble luxueux n'attirait d'abord les regards, mais la finesse et la blancheur des nattes qui, exactement ajustées l'une à l'autre, recouvraient le plancher, le dessin gracieux des poutrelles finement découpées qui couraient tout autour des plafonds, le travail délicat des petites plaques de bronze fixées aux mobiles cloisons de papier, tous ces détails assignaient un rang relativement élevé au maître du logis. Kanô Shôkan en effet remplissait les importantes fonctions d'intendant du Palais.

Wakayama, on le sait, est la ville seigneuriale des princes de Kii, une des « Trois Augustes Familles » qui, descendant en ligne droite des fils du divin Tôshôgu (1), ont le privilège de fournir des shôgun à l'Empire.

Les Kii sont en outre les maîtres de toute la province qui porte leur nom et d'une grande partie de la sainte province d'Ise, centre du culte voué aux dieux Izanagi et Izanami et à leurs descendants, les empereurs.

Le revenu attaché au fief s'élève à 550.000 koku (2) et le chef de la famille a toujours un haut rang de noblesse impériale (3) et une

(1) Nom posthume d'Yeyasu, le fondateur de la dynastie shogunale des Tokukawa qui eut le gouvernement effectif de l'Empire jusqu'à la Restauration de 1867.

(2) Les revenus étaient évalués en Koku de riz, mesure de capacité (Voir l'introduction).

(3) Ce genre de noblesse d'origine chinoise est divisé en une hiérarchie compliquée correspondant souvent à des fonctions déterminées à la Cour. Aujourd'hui encore, ses titres sont distincts de ceux de comte, baron, etc., adoptés à l'imitation de l'Europe.

charge importante soit à la cour de Kyôto, soit à celle de Yedo. Le Seigneur actuel, Mitsusada, avait les titres de daïnagon (premier conseiller d'Etat à la Cour impériale) et de noble du 2<sup>e</sup> rang.

Shôkan, premier vassal et confident intime du prince, avait la jouissance d'un terrain à l'intérieur même de l'enceinte et à peu de distance du palais. Il s'y était fait bâtir depuis peu le logis où nous le trouvons maintenant, et il avait convié son ami à en être le premier visiteur, malgré la douleur d'un deuil récent, la mort d'un enfant qui n'avait vécu que quelques heures.

Mori, enchanté de l'accueil cordial qu'il avait reçu et légèrement mis en train par les coupes de sake (1) tiède, bues au début du repas, étalait ses larges cuisses sur les coussins posés à terre et, son ventre prenant un solide appui sur ses jambes repliées, il offrait l'aspect d'un homme qui sait jouir de l'existence et en connaît tous les bons côtés.

Shôkan, au contraire, maigre et nerveux, offrait un contraste frappant avec son hôte. Son attitude ne quittait guère la correction la plus stricte et son visage aurait paru presque austère sans la lueur qu'y jetaient deux yeux noirs, des yeux restés jeunes, vifs et gais, qui décelaient la bonté.

A diverses reprises pendant le repas, un serviteur était entré et, se penchant à l'oreille de son maître, lui avait dit quelques mots, accueillis par un bref signe de tête. L'incident s'étant reproduit encore une fois, Mori, que ce manège avait fort intrigué, s'écria avec un gros rire : « Ah çà, ami Kanô, que signifie tout ce mystère ? Conspirerais-tu contre ton maître, le puissant seigneur Mitsusada ? »

« J'espère que pareille pensée n'est point entrée dans ton cœur, répondit Kanô, dont le visage s'était rembruni à ces paroles imprudentes. Si c'est toujours un crime affreux que de trahir la confiance du suzerain, comment le qualifier quand celui-ci est en outre le meilleur, le plus indulgent et le plus généreux des maîtres. Mais, et voyant la mine déconfite de son interlocuteur, il ne put retenir un léger sourire, mais je sais que tu plaisantais et que tu voulais simplement connaître le motif de tous ces conciliabules. Je te le dirai sans plus te faire attendre. La princesse Taka, l'épouse du Seigneur et la propre fille de Kujô, le précédent premier ministre, la princesse Taka, comme tu l'as peut-être appris déjà, est en ce moment au château et... »

« Comment ! que me dis-tu là ? s'écria Mori, les épouses des daïmyô de haut rang ne sont-elles pas obligées de résider à Yedo (2). Je croyais qu'en aucun cas, elles ne pouvaient quitter la capitale shogunale ? »

(1) L'eau-de-vie japonaise, d'une teneur assez faible en alcool. On l'emploie plutôt comme vin que comme liqueur. Elle se boit toujours tiède.

(2) C'est la loi du sankin (Voir l'introduction).

« Tu dis vrai, et cette règle qui s'applique même aux « Trois familles » avait été jusqu'à présent absolue. C'est la première fois à ma connaissance qu'il y est fait exception, et cette faveur est due à une maladie de Mitsusada qui a été assez grave un moment pour nous donner une vive inquiétude. C'est alors que la princesse a obtenu l'autorisation de venir le soigner ».

« Mais le Seigneur n'est-il pas bien portant en ce moment, et la princesse n'aurait-elle pas dû, dès sa convalescence, retourner sans retard à Yedo ? »

« Oui, sans doute, mais la tendre affection qui unit les deux époux leur a fait retarder de jour en jour le moment de la séparation et ce retard a même entraîné des conséquences fort embarrassantes. La princesse est enceinte et attend d'un moment à l'autre sa délivrance. C'est précisément là le motif de ces fréquentes entrées de mon serviteur intime qui me tient régulièrement au courant des événements. Non seulement je compte, aussitôt le moment venu, aller présenter mes propres félicitations au seigneur, mais il faudra encore qu'à ce moment je donne les derniers ordres pour les réjouissances que j'ai fait préparer. Celles-ci seront naturellement plus brillantes si l'enfant est un garçon, quoique le prince ait déjà deux fils, et... »

« Ah, ah, dit en riant Mori Tarô, que dira le Shôgun en apprenant cela ? Pour une maladie grave, les conséquences en peuvent paraître singulières. Mais, ne te fâche pas, je n'ai aucunement l'intention de manquer de respect à ton Maître ».

« Ton observation est fort juste et le prince a été très embarrassé. Aussi a-t-il décidé de faire élever l'enfant en secret au moins pendant quelques années, et si je t'ai raconté tout cela, c'est parce que j'ai pleine confiance en ta discrétion ».

Mori s'étant répandu en protestations, Kanô ajouta d'un air rêveur : « Je ne serais point surpris que cet enfant fût réservé à de hautes destinées. La princesse rêva une nuit qu'elle tenait dans ses deux mains les disques du soleil et de la lune, et c'est aussitôt après qu'elle s'est trouvée enceinte ».

« Mais la tradition ne veut-elle pas que les rêves soient dus à la fatigue de l'un des cinq viscères ? », répondit l'autre, avec le sourire sceptique d'un homme plus occupé des réalités tangibles de l'existence que du monde des esprits.

« Il est vrai, mais d'autres rêves se rapportent à un fait réel. La naissance d'hommes très sages, de grands savants, ou de prêtres illustres a souvent été précédée de rêves de ce genre et les exemples en sont nombreux à Ceylan (1), en Chine, et dans notre pays. Le célèbre Gensô a divisé, il y a longtemps, les songes en quatre

(1) Ceylan, comme refuge du bouddhisme pur depuis que l'Inde est revenue au brahmanisme, est beaucoup plus connu en Chine et au Japon qu'on ne le croirait de prime abord.

catégories : les rêves éveillés, sortes d'hallucinations vagues que l'on a dans un demi-sommeil, les rêves vides de sens, visions de toutes sortes qui proviennent de la maladie ou de la fatigue, les rêves du cœur qui ne sont autres que la réflexion des pensées que nous avons dans l'esprit, et enfin les rêves divins dont se servent les Kami ou les Bouddhas pour nous envoyer une communication. Le Prince est convaincu qu'il s'agit ici d'un rêve de cette dernière espèce et il s'en réjouit grandement ».

Kanô n'eut pas le temps de juger si cette argumentation avait convaincu son hôte, car, à ce moment, on vint le prier de se rendre sans retard au château. Il invita son ami à se coucher sans plus l'attendre, son séjour auprès du prince devant être d'assez longue durée et partit précipitamment.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé cependant qu'il revenait en toute hâte et se rendait directement auprès de sa femme, sans laisser même aux servantes le temps de l'annoncer. Ayant pénétré dans la chambre où elle reposait depuis sa délivrance : « Une affaire très importante m'appelle auprès de toi, lui dit-il. Tu sauras d'abord que la princesse a mis heureusement au monde un garçon beau comme un joyau précieux qui prendra le nom de Tokutarô. Je viens de donner des ordres pour que la nouvelle soit annoncée et que les réjouissances commencent.

« A peine avais-je félicité le prince que, sans prendre le temps de me remercier : J'ai appris, dit-il, que ta femme est accouchée, il y a quelques jours, d'un garçon qui est mort presque aussitôt. Le chagrin n'a pas de prise sur un homme, mais ta femme doit vraiment trouver son sein tristement inoccupé. J'ai là heureusement le petit Tokutarô qui vient de naître. Prends-le, ta femme le nourrira et quand il aura grandi, s'il te vient un autre fils dans l'intervalle, tu me le rendras. Dans le cas contraire, tu en ferais ton héritier. Je ne puis songer à l'élever moi-même, car je viens d'avoir 42 ans et tu sais que le fait d'élever *un enfant de la quarante-deuxième année* est immanquablement néfaste à celui-ci ou à son père. D'autre part, je ne puis me résigner à l'abandonner ».

« J'ai remercié comme il convenait le Prince d'un pareil honneur mais je lui ai fait observer, que l'éducation d'un bébé étant surtout affaire de femme, il m'était difficile d'accepter sans te consulter » (1).

La malade manifesta une grande joie à l'idée d'avoir un enfant à nourrir et à soigner, mais après avoir réfléchi quelques instants :

(1) Cet incident existe dans le texte primitif. Je l'ai conservé quoi qu'il soit sans influence sur la marche du récit, parce qu'il montre qu'au Japon, le rôle de la femme, quand il faut prendre une décision, n'est pas aussi complètement nul qu'on le croit généralement. Il était beaucoup plus important encore il y a quelques siècles que maintenant.

« Adopter le fils légitime (1) d'un prince, dit-elle, est une faveur tout à fait en dehors des usages. Il vaudrait mieux, je pense, nous contenter de l'élever jusqu'à l'adolescence et le rendre ensuite, dans tous les cas, au Seigneur pour qu'il puisse librement le donner à telle grande famille qui n'aurait pas d'héritier. »

Shôkan, approuvant sans réserve la sagesse de cette décision qui ne pouvait être que fort agréable au prince, partit aussitôt pour la lui faire connaître.

## II. — Oka Chuyemon

La ville prospère de Wakayama étend tout près de la mer ses longues avenues de petites maisons et ses jardins. De tous côtés, elle entoure la résidence seigneuriale. Au Sud, les habitations réservées aux Samuraï jettent une tache plus sombre de verdure. La masse imposante du château dresse sur une colline très boisée ses remparts en énormes blocs de pierre sans ciment, surmontés de trois étages. Devant la porte de l'Ouest, une clairière a été ménagée auprès du fossé, large de cent pieds, qui borde l'enceinte. Un seul pin, vétéran que son grand âge a fait respecter, allonge ses branches contournées jusqu'au dessus de l'eau tranquille, comme pour s'y mirer. C'est là qu'une des dames d'honneur, accompagnée de trois servantes, vint apporter le petit prince pour faire le simulacre de l'abandon.

L'enfant, enveloppé dans un brocart de soie, était porté sur un grand plateau de laque dont le dessin figurait des feuilles d'aoi, le blason des Tokugawa.

Ce plateau fut délicatement déposé par les femmes sur l'épais gazon, et lorsqu'elles se furent retirées, Kanô Shôkan apparut, le releva, et le plaçant sur un palanquin, le fit porter jusqu'à son domicile où il le remit entre les mains de sa nourrice.

L'intendant avait un revenu principal de 600 koku. Le prince y ajouta une indemnité spéciale de 250 koku. Le total constituait, dès lors, une somme importante, et Shôkan fut profondément reconnaissant à son maître de sa générosité. Celle-ci n'avait d'ailleurs pas pour but d'assurer la fidélité ou de stimuler le zèle d'un

(1) La pratique de l'adoption a toujours été et est encore extrêmement courante au Japon, par suite de la très grande importance attachée aux Ancêtres. D'autre part, le concubinage a toujours été de règle générale chez les seigneurs et les gens riches. Il a la même origine : la nécessité d'avoir à tout prix un successeur. La loi japonaise reconnaît trois sortes de naissances : légitime de la femme légitime, d'une concubine et illégitime. Quand on a beaucoup d'enfants on en cède aux parents ou amis qui en manquent. Quand la femme légitime n'a pas d'enfants, elle adopte un ou deux de ceux nés des concubines. Quand une fille est enfant unique, on lui fait épouser un jeune homme de condition un peu inférieure qui consent à se faire adopter dans la famille de sa femme.



serviteur au-dessus de tout reproche. Kanô Shôkan reporta dès l'abord sur l'enfant une partie du profond dévouement qu'il avait voué au père, et sa femme, heureuse d'avoir un petit être à soigner, eut bientôt pour lui la même affection que s'il eût été son propre fils.

Tous deux s'y attachèrent d'autant plus qu'il montra, à mesure que les années s'écoulèrent, une intelligence très au-dessus de la moyenne, mais qui se manifestait parfois d'une manière bien inattendue.

Un jour que les servantes attachées à sa personne se trouvaient réunies et bavardaient à l'étourdie, elles en vinrent à parler de la naissance néfaste du jeune prince. Celui-ci, surpris, ayant demandé l'explication de ces paroles, elles lui apprirent qu'il était le fils du seigneur Mitsusada, mais qu'étant né alors que son père atteignait l'âge critique de 42 ans, il avait été abandonné et que Shôkan l'avait recueilli : « Chose bien regrettable pour nous, ajoutèrent-elles, car si le jeune prince avait été élevé dans le palais du Seigneur, nous aurions bien plus d'honneur à le soigner ».

Cette révélation fit une vive impression sur Tokutarô. Considérant que Kanô n'était pas qualifié pour lui donner des ordres, il n'en voulut plus faire qu'à sa guise.

Peu de jours après cet incident, Kanô était occupé à classer des documents dans son cabinet de travail, quand il s'entendit appeler « Shôkan! Shôkan! » Très surpris, et pensant que, seul, son seigneur pouvait ainsi l'appeler brièvement par son prénom, il se leva en hâte; mais ayant poussé la cloison, il ne vit que Tokutarô tranquillement installé sur la marche du Tokonoma (1).

L'étonnement fit bientôt place à l'indignation : « Es-tu devenu fou, s'écria-t-il, que tu tiens une conduite aussi inconvenante vis-à-vis de ton père? » Mais sans s'émouvoir, l'enfant répondit : « On a beau vouloir le cacher, je sais que je suis le fils du Seigneur Mitsusada. Ainsi tu n'es que mon vassal, et à l'avenir je te prie d'agir comme tel ».

Il cessa dès lors de traiter son tuteur avec le respect que l'on montre à un père et l'appela toujours « Shôkan ». Celui-ci prit de son côté l'habitude de le considérer comme son maître et c'est dans ces conditions qu'il continua à l'élever.

Cet incident n'était qu'une manifestation parmi cent autres d'un caractère qui se montrait chaque jour plus difficile. Le jeune seigneur ne se livrait à aucun de ces actes qui révèlent une nature profondément mauvaise et qui nous font surtout horreur quand un enfant les commet. Mais il était indocile et hautain. Très fier de sa naissance et des privilèges illimités qu'elle devait, pensait-il, lui conférer, il fut bientôt rebelle à toute contrainte. Il se mit à par-

(1) Sorte d'alcôve un peu surélevée dans un coin des salles de réception et qui reçoit généralement un Kakémono et un vase à fleurs.

courir non seulement les propriétés dépendant du château de Wakayama, mais aussi les champs, les vallées et les montagnes voisines où il tuait tout le gibier qu'il rencontrait. Puis, il poussa jusqu'aux monts divins de Koya et de Negoro et peu à peu étendit ses déprédations jusqu'à la Sainte Province d'Ise. Les paysans, profondément navrés de cette profanation, ne pouvaient que la déplorer en silence.

La plage de Akogi est une des nombreuses localités de l'Ise qui sont considérées comme sacrées et où depuis un temps immémorial, il est interdit de « détruire la vie » (1). Par bravade, Tokutarô prit l'habitude d'y venir tous les soirs jeter son filet.

Oka Chûyemon, gouverneur et chef de la justice de Yamada, apprenant ce qui se passait, fit partir aussitôt deux agents pour Akogi, avec mission de chasser le jeune prince, mais sans lui faire aucune violence.

La nuit était tombée déjà quand ils arrivèrent à la plage, mais ils ne tardèrent pas à apercevoir une lumière qui s'agitait doucement. En s'approchant, ils distinguèrent, à peu de distance de la rive, la masse confuse d'une barque, que les ondulations à peine sensibles de la houle faisaient osciller légèrement. Elle portait à l'arrière, la lanterne qui les avait guidés et à l'avant, se détachait la silhouette d'un homme dont les mouvements ne laissaient aucun doute sur son occupation.

« Qui est celui qui jette le filet dans un lieu où la destruction de la vie est interdite? On va vous arrêter! » crièrent-ils. Mais cet homme, sans s'émouvoir le moins du monde, répondit: « Je suis Tokutarô Nobufusa, troisième fils du daïnagon; ainsi, parlez plus poliment, vous autres! Ne voyez-vous pas le mon (2) en forme d'aoi sur cette lanterne? » Et il reprit son filet, sans plus s'occuper des deux trouble-fêtes.

Jamais défenseurs de l'ordre social ne s'étaient trouvés dans une situation plus embarrassante. La force leur était interdite et la persuasion restait sans effet! Pendant une heure, ils discutèrent cent procédés, chacun démontrant à l'autre que ses propositions étaient absurdes. Ils finirent par s'en retourner, tête basse, et firent leur rapport au Gouverneur.

Celui-ci, estimant impossible de laisser plus longtemps continuer un pareil scandale, décida d'aller lui-même y mettre un terme et se mit en route, dès le lendemain, avec ses deux hommes.

A Akogi, ils trouvèrent sans peine le coupable qui était occupé

(1) De pareils endroits sont très nombreux, surtout dans le voisinage des temples et maintenant encore, la pancarte « Sesshò kindan » se rencontre fréquemment. L'idée du respect de la vie animale, bien entamée aujourd'hui, est venue naturellement de l'Inde avec le Bouddhisme.

(2) Le mon, figure géométrique, dérivée généralement d'un végétal, correspond à peu près exactement à notre blason.

à détacher sa barque. La scène de la veille se reproduisit textuellement; mais Oka, prenant la parole à son tour : « Je ne puis croire, dit-il, que le jeune prince de la famille de Kii manque assez de jugement pour venir jeter le filet à un endroit sacré » et se tournant vers ses agents : « Empoignez ce garnement qui usurpe le nom honorable du prince Tokutarô », ajouta-t-il d'une voix formidable.

Les agents saisirent l'enfant chacun par un bras et le ligotèrent sans difficulté.

Tokutarô ne pouvant fournir aucune excuse plausible, fut conduit aux bureaux du Gouvernement de Yamada et on lui fit passer la nuit dans une chambre inoccupée, sous la surveillance d'un geôlier.

Le lendemain, il fut introduit dans la salle des Jugements et y attendit une bonne heure, assis sur la terre froide, entre deux gardiens. Oka parut alors, revêtu du Kami shimo (1). Il s'assit dans une attitude pleine de solennité, puis lançant un regard terrible au jeune homme : « Quel individu es-tu donc, dit-il ! Non content de souiller un lieu sacré, tu commets un nouveau crime en t'attribuant un nom auguste. Je devrais t'appliquer immédiatement le maximum de la peine. Par une clémence toute exceptionnelle, je pardonne à ta jeunesse, mais si tu recommences, tu ne t'en tireras pas à bon compte. Donc, tâche de t'amender ».

Tokutarô qui avait passé la nuit à se demander avec anxiété ce qui allait lui arriver, se voyant ainsi pardonné, pensa ressusciter et fila sans demander son reste.

Cette mésaventure lui fut une salutaire leçon et il devint dès lors plus raisonnable. Les bons côtés de son caractère vif, mais droit et généreux, se révélèrent davantage et dans les années qui suivirent, il ne donna plus aucun sujet sérieux d'inquiétude à son tuteur.

### III. — Voyage à Yedo.

Tokutarô atteignait l'âge de 18 ans quand Kanô Shôkan reçut l'ordre d'aller continuer ses services à Yedo: Il accompagna son tuteur, pour faire connaissance avec la grande Ville.

Le voyage fut pour le jeune homme un ravissement. Kanô n'avait emmené qu'une escorte très réduite et était parti à dessein plusieurs jours à l'avance, pour pouvoir faire le trajet à petites étapes.

(1) Le Kami shimo était un vêtement de cérémonie qui se portait dans toutes les grandes occasions par dessus le kimono japonais ordinaire. Les vieilles gravures nous ont familiarisés avec ce costume du samuraï, composé d'une sorte de très large pantalon ou plutôt de jupe fendue, serrée à la taille et ouverte sur les côtés, et d'une blouse à manches maintenues raides par deux petites baguettes de façon à faire paraître les épaules tout à fait carrées.

Dans ces conditions, Tokutarô put jouir des incidents de route beaucoup mieux que ne le font généralement les grands seigneurs qui ne se déplacent qu'enfermés hermétiquement dans leur palanquin et entourés de plusieurs centaines de vassaux.

La grande route du Tôkaidô qui réunit Kyôtô, capitale impériale, à Yedo, capitale du Shôgun, est l'artère la plus fréquentée du Japon. Large et toujours assez bien entretenue, cette voie, longue de plus de cent lieues, présente d'un bout à l'autre l'aspect d'une rue animée.

Plusieurs villes importantes se dressent sur son parcours, les villages se succèdent, des champs bien cultivés en remplissent les intervalles et l'œil se repose agréablement sur les paysages les plus divers ; les plaines découpées par le carrelage irrégulier des rizières, font place aux gorges sauvages dominées par des bouquets de pins ; parfois, on longe le rivage de si près que les vagues viennent battre la chaussée ; puis le merveilleux cône couvert de neige du Fuji Yama apparaît, pareil à un éventail renversé, et dans l'atmosphère limpide des beaux jours, il semblerait qu'il suffise d'étendre le bras pour y atteindre ; plus tard c'est une large rivière, trop rapide et trop profonde pour qu'on y puisse établir un pont : pour la franchir, il faut charger bagages et palanquins sur les épaules des passeurs qui attendent sur le bord l'arrivée des voyageurs.

Mais c'est le chemin lui-même qui présente l'aspect le plus curieux et le plus varié. C'est une succession ininterrompue de paysans allant aux champs, la houe sur le bras, de pèlerins, coiffés d'un large chapeau, le chapelet dans une main et dans l'autre une longue canne, de coolies vêtus d'un simple bandage roulé autour des reins, courant en cadence, portant sur l'épaule de lourds paquets cubiques entourés d'une corde de paille et échangeant entre eux des plaisanteries, tandis que la sueur ruisselle sur leurs dos bronzés. Plus loin, on croise le cortège d'un daïmyô en voyage. Tout le monde affairé des pèlerins, des porteurs et des paysans s'arrête, s'accroupit au bord de la route et, se figeant dans l'immobilité la plus complète, regarde pendant des heures défiler la procession des samurâï qui passent, hautains, les deux sabres fichés dans la ceinture, prêts à s'en servir pour faire voler la tête du malheureux dont l'attitude ne serait pas assez humble à leur gré.

Mais des nuages envahissent le ciel, la pluie descend, recouvrant tout le paysage d'un léger rideau de raies fines, brillantes et régulières, et les passants n'apparaissent plus qu'enfouis sous le vaste manteau de paille qui leur donne l'aspect d'énormes hérissons. La route devient boueuse. Les voyageurs se réfugient dans quelque maison de thé au toit de chaume, couvert de lys fleuris, où ils font sécher leurs vêtements en savourant le chaud breuvage et en lutinant les musme malicieuses.

Toutes les classes de la société, toutes les provinces, toutes les professions sont représentées. C'est une condensation sur cet étroit ruban de terre du Japon tout entier. Tokutarô apprit mieux à connaître son pays dans ces quelques jours que par les leçons du plus érudit des pédagogues.

L'arrivée à Yedo acheva de l'émerveiller. Le jeune homme avait eu à diverses reprises l'occasion de visiter Kyôtô, à une journée de palanquin seulement de Wakayama, mais les avenues parallèles qui découpent la ville en damier, le calme qui domine cette cité, plus religieuse que commerçante, où la présence de l'Empereur pénètre toutes choses d'une sorte de mystère silencieux et solennel, tout cela l'avait peu préparé au spectacle qu'offre la Capitale shogunale avec ses rues enchevêtrées en fouillis inextricable et la vie intense qui anime certains quartiers.

Yedo, en effet, est bâti sans aucune régularité, les faubourgs s'étant ajoutés les uns aux autres, sans plan préconçu, à mesure que la ville gagnait en importance, jusqu'à atteindre son énorme surface actuelle.

Au centre de l'agglomération, s'étend le château, de près de cinq lieues de circonférence, et qui comprend plusieurs enceintes successives composées chacune d'un fossé large comme un lac, dominé par un haut tertre gazonné. En dedans de l'enceinte extérieure, sur de vastes terrains dont l'ensemble est connu sous le nom de Kôjimachi, se dressent les Yashiki (1) des daïmyô les plus riches, avec leurs jardins, le palais du maître, les pavillons séparés pour les vassaux principaux, les longues maisons basses où s'entassaient les samurâi et les serviteurs de tous ordres, les écuries, l'arsenal, le tout entouré d'un fossé et d'un mur blanchi à la chaux et recouvert de tuiles grises.

Le deuxième rempart enferme les palais des princes et des hauts fonctionnaires. On y trouve entre autres les bureaux du gorôjû, ce conseil de cinq ministres qui détient de fait l'autorité gouvernementale. Au centre, enfin, et protégé par la troisième muraille, le château shogunal, flanqué d'une haute tour carrée, s'élève sur des terrains qui dominant tous les autres.

La famille de Kii possède naturellement un vaste Yashiki dans Kôjimachi, et c'est là que furent logés Kanô et son pupille, mais celui-ci n'y séjournait guère. Son enfance vagabonde lui avait appris à apprécier le caractère gai, soumis, spirituel des gens du peuple et, mis en goût par le voyage, il préférait aux avenues solennelles du quartier des nobles, les scènes pittoresques et variées de la cité commerçante. Kanô était fréquemment occupé toute la journée par ses diverses fonctions, mais Tokutarô, n'ayant aucun service spécial, avait la libre disposition de son temps et il

(1) Par opposition au shiro, château fort, le Yashiki était une résidence seigneuriale non ou du moins peu fortifiée.

prit l'habitude de parcourir la ville dans le plus strict incognito. Habillé de vêtements modestes et accompagné d'un simple porteur de sandales (1), il partait le matin de bonne heure, déjeunait dans quelque restaurant populaire et ne rentrait que le soir au Yashiki.

Tantôt, il visitait Nihombashi, le pont magnifique où se concentre surtout l'animation de la ville et d'où l'on compte officiellement les distances de tous les points de l'Empire. Après avoir traversé le marché aux poissons et regardé quelques instants les vendeurs qui, demi-nus, font sauter dans leurs mains les saumons et les carpes aux brillantes écailles, il se dirigeait vers la Sumida, la large rivière où les jonques à arrière surélevé dressent constamment une forêt de mâts. Sur les deux rives s'élèvent en lignes serrées, les magasins et les dépôts des riches marchands, bien différents avec leurs deux ou trois étages, leurs murs de terre, leurs rares fenêtres, des maisons ordinaires, basses et ouvertes le jour à tous les vents.

Là, le riz domine en seigneur incontesté. Sur les quais on ne cesse de décharger la précieuse graine que les bateaux apportent des provinces les plus lointaines.

Un autre jour, Tokutarô parcourait le quartier de la soie. Dans les larges salons nattés, les amateurs palpent avec un amour respectueux les belles étoffes, étincelantes à la cassure des plis, et le samuraï farouche choisit la soie gris perle dont il fera son hakama avec autant de science et un goût aussi pur que la grande dame ou la petite danseuse qui, le visage bien peint, hésite, pour sa nouvelle ceinture, entre un riche écarlate brodé d'or et la teinte plus triste, mais plus distinguée, d'un vert d'eau semé d'algues blanches.

Les quartiers où se concentrent les divers métiers, charpentiers, forgerons, porcelainiers, laqueurs, recevaient tour à tour la visite du jeune prince. Mais c'est surtout à Asakusa qu'il aimait à flâner et il ne se lassait pas d'y admirer la foire grouillante qui entoure toute l'année le sanctuaire de Kwannon, la déesse de la Miséricorde.

Le temple offre à tous les passants le libre accès de son immense salle entourée d'une large galerie où se mêle la plus inextricable confusion d'autels luxueux, d'ex-votos grotesques, de costumes pimpants et d'idoles crasseuses, au milieu du tapage formé par le claquement de mains des fidèles en prières, les coups de clochettes du bonze officiant, les cris des enfants qui se poursuivent, les roucoulements des pigeons qui partout se faufilent entre les

(1) Comme tout le monde le sait, les Japonais ôtent leurs chaussures de rue pour entrer dans une maison. Y entrer pieds nus étant d'autre part un signe d'infériorité, tout personnage un peu important était toujours accompagné d'un serviteur, porteur des sandales d'intérieur.

jambes des promeneurs. A travers la fumée de l'encens mêlée à celle qui s'échappe des petites pipes, l'œil est frappé par les innombrables lanternes à huit faces et les tableaux d'une largeur démesurée qui garnissent les murs et le plafond

Devant le temple, la grande porte massive à deux étages en bois rouge flanquée des Niô (1); de chaque côté une tour octogonale, à droite la célèbre cloche dont le son puissant se fait entendre dans toute la moitié nord de la ville; tout autour, les jardins, envahis par les innombrables boutiques en plein vent.

Lutteurs, danseurs, jongleurs, vendeurs de médicaments merveilleux, diseurs de bonne aventure, marchands de jouets, restaurateurs se disputent la clientèle et leurs discours mirifiques se mêlent aux lazzi piquants, aux réflexions de la foule, souvent légères, parfois profondes, toujours marquées au coin d'un robuste bon sens.

C'est là ce qu'y cherchait surtout Tokutarô. Devant lui, dont nul ne soupçonnait la qualité, personne ne se défiait. Il n'avait pas le visage d'un de ces innombrables espions qui sont partout, mais qu'un œil exercé reconnaît sans peine. Entre amis, sa présence n'arrêtait pas les confidences. Chacun racontait ses misères, de hardis réformateurs y trouvaient des remèdes sûrs.

Le jeune homme apprenait à connaître les besoins du peuple, ses aspirations, les abus dont il est victime. Cet enseignement reçu au milieu des plaisirs devait faire de lui, plus tard, un des meilleurs souverains qu'ait eus le Japon.

L'année de service que Kanô devait passer à Yedo s'écoula ainsi. Le moment du départ arriva et, par un jour pluvieux et morne, bien en harmonie avec ses regrets, le jeune prince quitta, pour longtemps pensait-il, la capitale. Il devait cependant y retourner bientôt et cette fois pour y tenir un rang officiel, mieux en rapport avec sa naissance.

Dans la province de Iyo, arrondissement de Nii, au château de Saijô, vivait un grand seigneur du nom de Matsudaira Sakyôdayû, possesseur d'un revenu de trente mille koku, qui, peu d'années après le retour de Tokutarô, tomba gravement malade, alors qu'il n'avait pas encore de successeur reconnu. Comme il était un Kii, tous les membres de la famille résidant à Yedo se rassemblèrent pour discuter la question de l'héritage.

Le plus élevé en rang parmi eux, Mizuno Chikugo no Kami, proposa dès le début de la séance de choisir « le jeune prince Tokutarô, actuellement confié, dans son pays natal, à la garde de Kanô Shôkan ». Ce choix avait l'avantage de porter sur un descendant direct de la branche principale de la famille, et il rallia aussitôt tous les suffrages.

(1) Deux dieux (ordinairement Indra et Brahma) dont les statues gigantesques et terrifiantes se dressent de chaque côté de l'entrée des temples pour en chasser les démons.

Un courrier rapide fut envoyé à Wakayama pour y notifier la décision prise. Les principaux vassaux du château furent réunis pour en prendre connaissance et la discuter. Elle reçut successivement l'approbation du Conseil, puis celle de Kanô. Tokutarô, officiellement averti par celui-ci, reçut avec joie cette nouvelle et s'empressa de faire ses préparatifs pour retourner à Yedo dans le plus bref délai.

#### IV. — Sawa no I

Dans les terrains dépendant du château de Wakayama, à environ une lieue et demie de celui-ci, s'étend un petit village nommé Hirazawa. Quelques années auparavant y était arrivé un homme de la province de Shinano, un certain Heizaemon qui venait en pèlerinage avec sa femme et sa fille au temple de Sengaji. Jimbei, le chef du village, était un homme d'un naturel affable et il se montra bienveillant pour les trois voyageurs qui se décidèrent à passer quelques jours dans le village avant de continuer leur route. Jimbei leur prêta la maison qu'il s'était fait bâtir pour y finir plus tard ses jours dans la retraite (1) et qui était alors inoccupée. Mais peu de temps après, Heizaemon tomba malade et mourut. O San, sa veuve, se trouvant sans ressources, dut renoncer à retourner au pays natal et chercher un métier qui lui permit de gagner sa vie. Elle se fit sage-femme et comme elle était adroite et soigneuse, elle eut bientôt de nombreux clients. De tous côtés dans le village, on entendait appeler « O San Baba, O San Baba! Eh la Vieille O San! »

La petite fille grandissait cependant, et sa grâce native se développant, elle devenait chaque jour plus jolie. Lorsqu'elle fut arrivée à l'âge de puberté, sa mère pensa qu'il serait bon de la mettre en service dans une autre maison pour lui faire connaître les usages du monde et s'adressa dans ce but à une agence de placement.

Après quelques démarches, la jeune fille entra dans la maison de Kanô Shôkan et y prit, avec le nom de Sawa no I, les fonctions importantes de femme de chambre particulière de la maîtresse de maison. Elle se trouva ainsi avec ses maîtres en relations fréquentes et plus directes que les domestiques d'ordre inférieur qui ne circulent guère dans les appartements privés.

Le résultat naturel de cette situation ne se fit pas attendre. Tokutarô, jeune et d'un caractère hardi et entreprenant, remarqua bien-

(1) On sait que c'est une coutume chère aux japonais que de se retirer de bonne heure des affaires en en laissant la succession à leurs enfants, chargés dès lors de les entretenir. Souvent on prend à ce moment le titre d'inkyô qui indique que l'on vit dans la méditation pour préparer son salut. En réalité le Japon abonde en joyeux inkyô qui profitent de leurs loisirs pour s'offrir toutes sortes de distractions agréables.



tôt la jolie fille. Celle-ci, sans expérience et flattée des attentions d'un aussi noble seigneur, ne songeait pas à les repousser et répondait gaiement à ses plaisanteries. Le badinage dégénéra bientôt en intrigue amoureuse, et Sawa no I était enceinte de 5 mois, quand Tokutarô dut partir pour Yedo.

Dès qu'elle apprit ce départ, très inquiète de ce qu'elle allait devenir, elle se ménagea une entrevue avec Tokutarô. S'inclinant devant lui, toute en larmes : « J'ai reçu de vous, dit-elle, de nombreuses marques de bienveillance qui m'ont rendue tour à tour heureuse et malheureuse. Votre départ va mettre momentanément un terme à nos relations ; mais je ne puis vous laisser partir sans vous faire connaître leur résultat. Depuis cinq mois déjà, j'en porte l'auguste fruit dans mes entrailles ».

A cette révélation inattendue, Tokutarô tomba dans une grande perplexité. Après avoir réfléchi un moment, il répondit ; « Comme tu le sais, j'ai été jusqu'à présent dans la situation d'un heyazumi (1). Dans ces conditions, si la chose était sue, ce serait un déshonneur et pour Kanô et pour moi. Mais à mon arrivée à Yedo, je dois devenir l'héritier de Sakyô Dayû. Quand cette affaire aura été entièrement réglée, je te ferai venir et te prendrai pour concubine (2). Jusque là, agis avec prudence et n'en parle à personne. D'autre part, si tu es arrivée déjà au 5<sup>e</sup> mois, le service doit être une grande fatigue pour toi. Prétexte donc une maladie pour rentrer chez toi. Retourne auprès de ta mère, et, en attendant que j'aie fait mon entrée dans le monde, soigne bien et toi-même et notre futur [enfant], et il prit sur son argent liquide une somme de 100 ryô qu'il lui remit.

Sawa no I, portant l'argent à son front en signe de respect, remercia son amant avec effusion, puis ajouta : « Suivant vos instructions, je retournerai, sous prétexte de maladie, auprès de ma mère. Mais comme je désire vivement que l'enfant né de votre sang ait une situation honorable, je vous prierai humblement de vouloir bien me donner quelque souvenir, en témoignage de votre intention de ne pas m'abandonner quand il sera né ».

Tokutarô, estimant cette demande raisonnable, rédigea, séance tenante, un certificat, le signa, y appliqua son sceau et le remit à sa maîtresse en y joignant un sabre court (3). Mais Sawa no I, regardant attentivement celui-ci : « Ce n'est pas ce sabre que je désirerais recevoir, dit-elle, mais celui que vous avez l'habitude de porter constamment sur vous. »

Le prince, quoique fort ennuyé de se séparer d'un objet auquel

(1) On appelle ainsi un jeune homme qui n'ayant pas été doté encore d'un logement et de revenus spéciaux vit avec ses parents et sous leur entière dépendance.

(2) La situation de concubine d'un seigneur n'avait bien entendu rien de déshonorant (Voir la note page 8). Tokutarô ne pouvait faire à sa maîtresse une offrande plus avantageuse.

(3) Le plus court des classiques des sabres du samuraï.

il tenait beaucoup, ne put faire autrement que de le lui donner ; mais ce ne fut pas sans y joindre mainte recommandation : « Ce sabre, disait-il, provient directement du divin Tòshògu et a été transmis de génération en génération dans notre famille. Mon père qui, lui aussi, le considérait comme un de ses biens les plus précieux, me l'a donné, il y a peu d'années. Mais quelque prix que j'y attache, il m'est difficile d'ignorer ta prière ; je te prie seulement d'en prendre grand soin ».

Il enveloppa le sabre précieux dans une pièce de soie de fond bleu clair sur lequel se détachait en blanc le mon en feuilles d'aoi, et chacun de ses gestes montrait la vénération qu'il avait pour ce souvenir sacré. Il le remit ensuite à la jeune femme qui l'éleva jusqu'à son front, en s'inclinant.

Quant au document, il était ainsi conçu : « Tu es enceinte et il n'y a aucun doute que c'est de mon sang. Si tu accouches d'un garçon, je le ferai venir auprès de moi au moment voulu ; si c'est une fille tu pourras en disposer comme tu le jugeras convenable. Et pour servir de témoignage dans l'avenir, je joins à cette lettre un sabre court auquel j'attache un grand prix. Ainsi ai-je dit ». Deuxième année (du singe) de l'ère de Hò Ei. Tokutarò Nobufusa. Donné à Sawa no I. »

Tokutarò prit alors congé de sa maîtresse. Celle-ci pleurait. Le jeune homme lui-même était ému, mais dès le lendemain, une fois sur la route de Yedo, les distractions du voyage et la joie qu'il ressentait à l'idée d'occuper enfin un rang important eurent vite atténué son chagrin. Le onzième mois (de la gelée blanche) de la même année, accompagné du fidèle Kanò, il arriva à Yedo et s'installa dans le Yashiki des Kii. Puis il fut reconnu, sans que l'affaire souffrît aucune difficulté, comme héritier et successeur de Sakyò Dayù.

Sawa no I cependant, les mois s'ajoutant aux mois, en arriva à ne plus pouvoir cacher son état. Elle avoua à sa mère qu'elle portait dans son sein un enfant dont Tokutarò était le père, et lui raconta tous les détails de sa dernière entrevue avec celui-ci.

O San Baba, pleine de joie, ne fit plus dès lors que prier continuellement pour que l'enfant fût un garçon. Enfin, l'époque étant accomplie, le 15<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Hò Ei, à l'heure du rat (minuit) Sawa no I mit au monde un garçon beau comme le jour. La joie des deux femmes ne peut être comparée qu'à celle d'un croyant devant qui le ciel s'entr'ouvre.

L'enfant paraissait alors tout à fait sain et vigoureux et aucun pressentiment fâcheux ne vint traverser l'esprit de Sawa no I et de sa mère ; mais, le sage l'a dit, il n'y a sécurité dans ce monde ni pour les jeunes ni pour les vieux, et le résultat final d'une grande joie n'est que trop souvent une douleur plus grande encore : deux heures environ s'étaient écoulées quand le petit prince fut soudain pris de convulsions et mourut. L'impression qu'en ressentit la

jeune mère fut telle que tout le sang de l'accouchement remontant vers le cœur, elle fut saisie d'une fièvre violente et l'aube de cette même nuit n'avait pas complètement dissipé les ténèbres qu'elle mourait à son tour.

La vieille O San, laissée seule sur terre, parut perdre la raison. Elle enlaçait les deux cadavres, regardait le ciel, puis se couchait sur le sol en sanglotant, montrant une douleur que le plus cruel des hommes n'eût pu voir sans pitié. Les voisins entendant ses plaintes, accoururent pour voir ce qui se passait et la trouvèrent qui tenait dans ses bras les corps de Sawa no I et d'un nouveau-né. Tandis que quelques-uns d'entre eux s'efforçaient de la calmer, d'autres emportaient les deux morts. Ils les firent enterrer, dès le lendemain, dans le temple de Kóshôji qui appartenait à leur secte.

O San, cependant, continuait à montrer tous les signes de la folie; jour et nuit, elle prononçait des paroles sans suite et poussait des cris qui n'avaient rien d'humain. Les voisins en furent tellement incommodés que Jimbei dut lui faire quitter le logement qu'il lui avait prêté.

Elle se mit alors à errer de tous côtés. Mais le chef du village voisin de Hirano, Jinzaemon, le propre frère cadet de Jimbei, prit pitié d'elle, à la voir ainsi abandonnée. Il pensa en outre qu'elle ne resterait pas folle indéfiniment et qu'en la recueillant il pourrait l'aider à se rétablir. Il la logea donc dans une de ses propres maisons qui était vacante et s'efforça de la tenir à l'écart de tout souci. La vieille femme en effet recouvra peu à peu sa raison et au bout d'une année et demie environ, elle put même reprendre son métier d'accoucheuse. Elle resta cependant dans ce village de Hirano où l'on avait été si bon pour elle et y mena désormais l'existence mélancolique d'une femme seule.

#### V. — Tokutarô Shôgun.

A la même époque, il arriva que le père de Tokutarô, le prince Mitsusada, daïnagon, chef de la famille de Kii, tomba malade et, tous les soins étant restés sans effet, mourut à l'âge de 63 ans, dans le 4<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Hô Ei. Or il avait commis l'imprudence de désigner pour son héritier son fils aîné Tsunanori, quoique celui-ci fut, depuis l'enfance, d'un tempérament maladif. Cette même année, il mourut, lui aussi, après une courte maladie, le 9<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois.

Le cadet Yorinari étant déjà mort depuis quelque temps, la famille des Kii risquait ainsi de se trouver sans héritier. Dans une circonstance aussi grave, le troisième fils, quoiqu'ayant été peu de temps auparavant adopté dans une autre branche de la même famille, devait revenir à la branche principale. C'est ce qui fut fait, après toutefois qu'il eût été remplacé comme héritier de Matsudaira

par un petit fils de Sakyodayû Yorizumi, lequel reçut à cette occasion le nom de Sakyodayû Yoriatsu et fut nommé shôjô (1) et noble du 4<sup>e</sup> rang. C'est ainsi que Tokutarô, qui s'appela dès lors Chikara no Kami Nobufusa, se trouva maître du château de Wakayama et chef de la famille de Kii. Le premier jour du 12<sup>e</sup> mois, il cessa, suivant l'usage, de porter le deuil de son frère aîné et le lendemain reçut les titres de chûnagon (2) et de noble du 2<sup>e</sup> rang.

Il revint alors à Wakayama et prit l'habitude, ainsi que le prescrivait les lois, de résider alternativement dans cette ville et à Yedo. A son premier séjour dans son château, il fit faire discrètement une enquête dans les villages voisins, pour savoir ce qu'était devenue sa maîtresse, mais les paysans, toujours soupçonneux, se renfermèrent dans un mutisme prudent et tout ce qu'il put savoir, c'est que Sawa no I était morte. Désireux de tenir secret cet incident de sa jeunesse, il ne poussa pas plus loin ses investigations.

Il faut noter ici, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que la 8<sup>e</sup> année de Hô Ei (1711), on changea d'ère et que cette même année devint la première de Shôtoku. L'ère de Shôtoku dura 5 ans et la suivante prit le nom de Kyôhô (1716-1736).

Or, le 9<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Shôtoku, le sixième shôgun, Iyenogu, quitta ce monde. Le jeune prince Nabematsu, alors âgé de 8 ans, lui succéda en prenant le nom de Iyetsugu. Mais il était né sous des auspices funestes et ne pouvait régner bien longtemps. Il mourut en effet à son tour, moins de trois ans après avoir pris le pouvoir et reçut le nom posthume de Yûshô Inden (3).

Le shôgun n'ayant pas de successeur direct, l'état offrait dès lors l'apparence d'une maison où en pleine nuit, la lumière se serait brusquement éteinte. Pour remédier sans retard à cette grave situation et discuter sur la succession shogunale, s'assemblèrent aussitôt tous les grands personnages qui se trouvaient à Yedo, c'est-à-dire les membres des « Trois Familles », les dix-huit seigneurs principaux dits Kokushu et les fonctionnaires importants du palais.

Lorsque tous ces hauts dignitaires se furent réunis, Matsudaira Mutsu no Kami, prince de Tsunamura, sur l'ordre de li Kamon no Kami (4), prit la parole et dit : « Il faut sans aucun doute choisir pour gouverner l'empire, le descendant le plus direct du divin

(1) Général de brigade, titre tout honorifique dans le cas actuel.

(2) Le chûnagon et le shônagon (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> conseillers d'Etat), venant directement après le daïnagon, étaient des personnages fort importants.

(3) Tous les grands personnages et même beaucoup de simples particuliers, après avoir changé cinq ou six fois de nom dans leur existence, en recevaient encore un nouveau après leur mort. Cette circonstance contribue à compliquer extrêmement l'étude de l'histoire du Japon. La question des noms est une des plus complexes de ce pays où les choses simples n'abondent pas.

(4) Le titre, très ancien, de Kamon no Kami, devenu héréditaire sous les Tokugawa dans la famille des daïmyo li, quoique théoriquement honorifique, était toujours accompagné de hautes fonctions.

Toshôgu. C'est là ce qu'il y a de plus convenable. Or le prince de Kii est l'arrière petit-fils de Tòshôgu, et c'est donc lui qui doit être nommé ».

Tous les assistants s'étant ralliés avec une complète unanimité à une proposition aussi raisonnable, celle-ci fut adoptée et prit aussitôt force de loi.

Nobufusa, prince de Kii, fut donc nommé successeur, et le 8<sup>e</sup> mois de cette même année (première de Kyôho 1716), sous le nom de Yoshimune, il prit les titres de shôgun, noble du 2<sup>e</sup> rang, premier ministre de la droite, général de droite de la garde impériale, surintendant du collège de Junwa In (1) et de l'Université de Kyôtô et chef de la famille de Genji ou Minamoto.

Yoshimune avait alors 33 ans et depuis neuf ans il était chef de la famille de Kii. Tous les indices s'accordaient pour prédire à ce prince une heureuse destinée et un règne brillant. Aussi les réjouissances furent-elles universelles dans tout le pays, non seulement à Yedo, mais jusqu'aux limites orientales de l'Empire, à Tsugaru et Sotoga Hama et dans l'Ouest jusqu'à Chinzai et en Satsuma.

Mais ce fut surtout en Kii que régna dans chaque village et dans chaque maison une joie sans mélange. A Hirano, le bruit des fêtes venait poursuivre la vieille O San, jusqu'au fond du logement solitaire qu'elle devait à la faveur de Jinzaemon. Combien la tournure inattendue qu'avaient prise les événements ne devait-elle pas raviver et redoubler ses regrets. Elle ne pouvait s'empêcher de songer jour et nuit que si l'enfant né dix ans auparavant avait vécu, il serait actuellement le propre fils du shôgun. Elle se représentait l'avenir qui lui eût été réservé et lorsqu'elle comparait ensuite la situation qu'elle-même eût occupée avec l'existence solitaire et misérable qui était maintenant son lot, elle pensait devenir folle de désespoir.

Quant à Yoshimune, il n'avait pas oublié les incidents de sa jeunesse et en particulier son emprisonnement d'une nuit à Yamada. Il était reconnaissant à son ancien ennemi, le gouverneur, de lui avoir donné une leçon très profitable et ne savait ce qu'il devait admirer davantage : l'impartialité et le sentiment du devoir d'un magistrat qui n'avait pas craint de faire respecter la loi par le fils même du daïnagon, ou le tact et la sagesse avec lesquels il avait évité cependant d'humilier un grand nom. Tokutarô s'était souvent promis de se souvenir de Oka s'il arrivait un jour à de hautes fonctions et l'un de ses premiers soins, une fois shôgun, fut de s'informer de ce qu'il était devenu. Ayant appris que Oka remplissait toujours les fonctions de bugyô de Yamada, il exprima aussitôt l'intention de le faire venir sans délai.

(1) Collège où étaient élevés les jeunes gens de la famille Minamoto,

Le désir du prince ayant été transmis au Gorôjû (1), le ministre de service fit aussitôt partir un courrier rapide pour Yamada.

Oka Chûyemon en recevant la lettre officielle qui l'appelait à Yedo « pour affaire de service », fut assailli par toutes sortes de pensées. Il se rappelait qu'autrefois, alors que Tokutarô était venu en Ise, il l'avait fait arrêter sur la plage de Akogi et passer en jugement. Maintenant que des événements difficiles à prévoir lui avaient donné la plus haute fonction de l'état, cette lettre d'appel signifiait certainement qu'il désirait venger l'affront reçu dans sa jeunesse. Sans doute, il ordonnerait à Chûyemon de s'ouvrir le ventre? Peut-être se contenterait-il de lui confisquer ses propriétés? En tous cas, le moins qu'il pouvait faire serait de le suspendre de ses fonctions.

Tout en ruminant ces pensées, le bugyô hâtait ses préparatifs. Il voyagea le plus rapidement possible et arriva bientôt à Yedo. Sans prendre un instant de repos, il se rendit au Gorôjû, et se présenta au ministre de service. La nouvelle ayant été transmise au shôgun, l'ordre vint sans délai à Oka de se présenter au château pour y être reçu en audience. Il y courut et une fois introduit devant le prince, il se prosterna devant lui, mais celui-ci prit aussitôt la parole :

« Chûyemon, me reconnais-tu? »

Chûyemon, s'inclinant plus profondément encore : « Comme le sait votre Altesse, je suis le bugyô de Yamada. Je me rappelle qu'il y a quelques années, à propos d'un certain personnage suspect qui toutes les nuits jetait le filet et tuait des animaux à Akogi, un endroit où la suppression de la vie était interdite, je me transportai moi-même en service sur les lieux et le fis arrêter et passer en jugement. J'apportai à cette affaire d'autant plus de soin, que cet homme usurpait le nom auguste de Tokutarô Nobufusa, de la famille de Kii... Quoique rempli de crainte et de respect, je dois reconnaître que ce suspect ressemblait quelque peu à votre Altesse ».

En entendant cette réponse, le prince fut pénétré d'admiration pour la franchise de Oka : « Tu as bien répondu, Chûyemon » lui dit-il, et il le nomma séance tenante machibugyô de Yedo, c'est-à-dire gouverneur de la ville avec pouvoirs administratifs, militaires et de haute et basse justice.

Le nom d'Echizen no Kami lui ayant été en même temps gracieusement décerné comme « nom de fonction », le célèbre Oka Echizen no Kami Fujiwara no Tadasuke, dont le nom s'est transmis de génération en génération dans la mémoire des hommes comme

(1) Conseil de cinq ministres, choisis parmi les daïmyô de plus de 25.000 koku, qui avait le gouvernement effectif. Chacun d'eux assurait à tour de rôle pendant un mois, l'expédition des affaires courantes et ils ne se réunissaient que dans les cas importants.

celui du plus sage bugyô qui ait jamais existé, n'est autre que ce même Oka dont nous venons de raconter l'histoire.

---

LIVRE II

Un précoce criminel

---

CHAP. I. — Kan ô in

Le village de Hirano s'allonge à côté d'un torrent qui serpente au fond d'une vallée étroite et peu profonde. En aval, les deux pentes boisées s'écartent et permettent aux habitations de s'espacer un peu; mais lorsqu'on remonte le cours de la rivière, elles se rapprochent. La rive droite se dresse à pic, ne laissant de place qu'à un mince sentier au bord de l'eau et sur la rive gauche, on ne trouve plus qu'une seule longue rue. Les toits des maisons qui s'adosent à la colline la touchent presque, et les chaumières plus modestes encore qui bordent la rive sont en partie en surplomb sur celle-ci. Elles possèdent de petites vérandas soutenues par des poutrelles obliques et de là les habitants pêchent à la ligne lorsque les eaux sont hautes.

En continuant à remonter la rivière, à peine est-on sorti du village que la pente abrupte se sépare nettement en deux gradins qui laissent entre eux une petite terrasse. Sur ce monticule couvert de pins imposants, on aperçoit entre les branches la toiture élevée et très inclinée d'un temple. C'est le temple de Kan O, le seul important du hameau.

Un prêtre ne pourrait rêver refuge plus idéal pour y finir ses jours. Le village est assez près pour lui faciliter l'exercice de ses pieuses fonctions et pour que les habitants prennent à cœur de pourvoir à sa subsistance. Le lieu est assez solitaire cependant pour lui permettre de s'isoler dans la méditation et de se croire encore dans le calme ermitage où il fit autrefois l'apprentissage des pratiques austères.

Au moment où la vieille O San vint s'installer dans le village, le presbytère était occupé depuis plusieurs années par un Yamabushi (1) qui avait pris le nom du temple et s'appelait Kan O In (2).

(1) Ordre religieux dont les membres professent à la fois le bouddhisme et le shintoïsme et habitent généralement dans une demi-retraite au milieu des montagnes, d'où leur nom (Yama, montagne).

(2) La pratique consistant pour un directeur de temple à prendre le nom de celui-ci, est tout à fait courante. Les noms des temples bouddhistes se terminent généralement par In (grand bâtiment), San (montagne) ou Ji (temple).

C'était un homme à la fois pieux, instruit et modeste pour lequel les habitants professaient le plus grand respect. De cœur compatissant, il fut ému par la douleur de la vieille femme et s'efforça de la consoler en lui montrant la faible importance de cette vie. En même temps, il vint à son aide en lui commandant fréquemment de petits travaux, tels que le blanchissage de son linge. Bref, ils devinrent d'excellents amis.

Deux ou trois ans avant l'arrivée de O San, Kan O In était assis un soir sur une pierre, à l'extrémité de la terrasse, en face du temple, et regardait le soleil se coucher au milieu des pins, quand un étranger se présenta et, se donnant pour un pèlerin, demanda au prêtre l'hospitalité pour la nuit. Comme beaucoup de temples, celui-ci possédait une petite annexe qui tenait lieu d'auberge, et le prêtre donna l'ordre à son domestique d'y mettre un peu de paille fraîche pour servir de couche au voyageur. Puis s'apercevant que celui-ci était couvert de poussière et paraissait accablé de fatigue, il s'empressa de lui faire préparer un bain et ne voulut pas le laisser se reposer sans qu'il eût d'abord partagé son repas.

Pendant tout le dîner, l'inconnu parut gêné. Il finit par avouer à Kan O In qu'il était non pas un pèlerin, mais un rônin (1) nommé Kadenji; encouragé par la bonté de son hôte, il préférait lui raconter son histoire que de le tromper plus longtemps.

Il avait été obligé de quitter son seigneur à la suite des calomnies d'un autre samuraï et après de nombreuses vicissitudes, avait fini par s'établir batelier sur la rivière Kago. Là, il s'était trouvé un jour vis à vis de son ennemi qui, lui aussi, avait dû quitter le service, punition infligée aux dénonciateurs. Les deux hommes s'étaient livrés un duel acharné, Kadenji avec sa grande gaffe de batelier et son adversaire avec un sabre qu'il portait dissimulé sous ses vêtements. Celui-ci, à un moment donné, trancha obliquement la perche à quelques pieds de la poignée et Kadenji lui portant un vigoureux coup de pointe avec cette arme ainsi transformée en lance, lui transperça la poitrine.

Cet exploit avait obligé le rônin à émigrer encore une fois et depuis il errait, offrant ses services quand l'occasion s'en présentait, pour quelques mon, mourant de faim plus souvent et cherchant vainement une occupation un peu stable.

Le voyageur paraissait si découragé, que le bon prêtre en eut pitié et, en le conduisant à son logis, l'invita avec insistance à rester quelques jours au presbytère pour s'y reposer. Kadenji finit par accepter en remerciant avec effusion.

Au bout d'une semaine, l'hôte de Kan ô In, se rendant compte

(1) Le rônin était un samuraï qui quittait le service de son maître, soit volontairement, soit qu'il fut chassé pour inconduite. Devenu libre et ne pouvant sans déchoir se livrer au commerce, il offrait ses services à tout seigneur qui avait besoin de gaillards déterminés et sans scrupules pour quelque coup à faire. Les rônines, les condottieri du Japon, étaient la terreur des campagnes.



qu'il ne pouvait rester indéfiniment à la charge de celui-ci, manifesta l'intention de reprendre sa course vagabonde. Mais le bonze s'était pris d'affection pour lui, comme il arrive souvent pour ceux à qui nous avons rendu service, et ce sentiment, joint à simplicité native, l'empêchait de s'appesantir sur ce qu'avait de suspect la manière dont le rônine s'était présenté à lui.

« Ne vous pressez pas tant de partir, répondit-il, j'ai une proposition à vous faire. Il y a dans la ville seigneuriale de Wakayama, un quartier appelé Kata. Là, vivaient autrefois trois personnes : le mari, la femme et leur fille qui faisaient profession à la fois de médecins et de pharmaciens. Récemment les parents sont morts de la fièvre typhoïde et la fille reste seule. Pourquoi ne cherchiez-vous pas à vous faire adopter par cette femme (1). Vous pourriez ensuite gagner votre vie en donnant par exemple des leçons d'écriture ».

Cette proposition faite à un homme qui, après quelques jours de repos, se préparait à reprendre une existence misérable, lui fit le même effet que la vue d'une source fraîche au voyageur altéré, et il s'empressa d'accepter.

Kan O In partit le lendemain pour Wakayama et ayant rapporté à son amie sa conversation avec le voyageur, il ajouta : « Si vous consentez, je ferai toutes les démarches nécessaires pour vous en épargner la peine ». La femme, à qui sa solitude pesait et qui avait d'ailleurs la plus grande confiance dans le vénérable prêtre, accepta aussitôt et l'affaire se trouva ainsi rapidement conclue. Kan O In en régla tous les détails sans que se produisît la moindre complication. Il choisit ensuite un jour propice (2) pour l'adoption et pour le mariage, et Kadenji se trouva bientôt installé à son nouveau foyer. Comme il ne connaissait pas d'autre métier, il se mit à donner des leçons d'écriture, et dans ses intervalles de loisir, il fabriquait des emplâtres et autres médicaments, sur les indications de sa femme, très experte dans son art.

Les deux époux vivaient en fort bonne intelligence et la femme de Kadenji n'eut jamais à se repentir de l'avoir adopté. Celui-ci cependant n'était pas généralement aimé. Il avait un caractère violent et une vilaine lueur s'allumait dans son regard quand on le contrariait. Plus d'une fois, en pareille circonstance, l'homme qui avait provoqué sa colère recula effrayé devant ses poings fermés et son visage convulsé. Mais vis à vis de sa compagne pour qui il s'était pris d'une vive affection, et de son bienfaiteur, le vieux Kan O In, il ne cessa de se montrer plein de gratitude.

(1) Formalité suivie naturellement en pareil cas du mariage.

(2) Les Japonais, et c'est encore entièrement vrai aujourd'hui pour le peuple ne feraient jamais un acte un peu important : mariage, baptême, ouverture d'une boutique, déménagement, etc., sans s'être inquiétés d'abord de savoir si le jour est faste ou néfaste. Ce renseignement, basé sur des calculs astronomiques est donné par beaucoup de journaux, côte à côte avec le lancement d'un cuirassé, ou un nouveau progrès dans la télégraphie sans fil.

Pour compléter le bonheur du ménage, il ne manquait plus qu'un enfant et celui-ci ne tarda guère. Après un an de mariage, la troisième année de Hô Ei (1705), dans le mois du chien ou troisième mois, le 15<sup>e</sup> jour, à l'heure du rat, l'épouse du samuraï mit au monde un beau garçon. La joie des parents fut grande et les sept nuits d'usage s'étant écoulées, ils lui donnèrent le nom de Tama no Suke et commencèrent à l'élever avec autant de soin que l'on en montre à une pierre précieuse que l'on tient dans le creux de sa main.

Cependant la convalescence de l'accouchée se montrait longue et difficile. Des périodes de progrès étaient constamment suivies de rechutes, et vers la fin de l'automne, s'affaiblissant graduellement, elle quitta un jour cette terre pour aller habiter sous la source paisible (1).

Cet événement plongea Kadenji dans une profonde détresse. Il se trouvait en même temps privé d'une compagne qu'il adorait et réduit à ses propres ressources pour élever un enfant en bas âge. Au premier moment, sa douleur l'emporta sur tout autre sentiment, mais l'affection qu'il portait à son fils lui fit peu à peu reprendre goût à la vie. Ayant fait faire des funérailles en rapport avec sa situation et accompli les rites de la messe et des sacrifices qui suivent le deuil de 49 jours, il reprit ses occupations et se consacra avec ardeur à ses leçons et à son commerce. Quant au bébé, il le confiait dans la journée à une voisine qui l'allaitait et le soignait, et la nuit, il lui donnait de la bouillie de riz.

Les mois et les années se succédant, Tama no Suke grandit et parvint à l'âge où l'on ne risque plus d'être écrasé par les bœufs ou par les chevaux. Kadenji un peu tranquilisé déjà aurait voulu, dans sa tendresse, pouvoir hâter sa vieillesse, pour le voir en état de se suffire à lui-même.

Mais durant l'été de cette année il prit froid, et quoique, songeant à son enfant, il se fût soigné de son mieux, la maladie ne fit que devenir de plus en plus grave.

Un jour, il appela Kan O In auprès de son chevet et, soulevant avec peine sa tête sur l'oreiller : « En vérité, dit-il, depuis qu'arrivé dans ce pays, j'y ai mis un terme à mes courses errantes, j'ai reçu de vous de nombreuses marques d'une généreuse bonté. Je n'ai pu vous en remercier suffisamment, et voici que je suis malade et que la guérison me paraît bien douteuse. Je vous demande instamment de mettre le comble à vos bienfaits en vous occupant de ce petit Tama no Suke qui restera seul quand je ne serai plus », et les larmes ruisselaient sur ses joues.

Kan O In, ému, s'empressa de lui donner la promesse qu'il demandait : « Ne vous troublez aucunement l'esprit au sujet de Tama no Suke, dit-il, il y a mille chances pour que vous en réchappiez,

(1) Une des innombrables expressions qui traduisent l'idée de la mort.

mais si un malheur arrivait, je le prendrais auprès de moi et le soignerais comme mon propre fils. Chassez donc tout souci et guérissez bien vite », et il ajouta toutes sortes de recommandations sur les soins et les médicaments qui pourraient être efficaces, tandis que de son lit le malade le regardait avec amour et respect, paraissant plus heureux que personne au monde.

Cette même nuit, Kadenji devint comme la rosée de la veille au soir qui disparaît rapidement au matin. Le vieux prêtre l'ayant appris, arriva aussitôt. Il fit enterrer le cadavre, conformément aux usages, dans le temple de leur secte et, ayant vendu le pauvre mobilier de la pharmacie, il employa cet argent à faire des sacrifices et à dire des messes pour les deux morts.

Bref, il se conduisit en tout comme un ami fidèle et dévoué. En même temps, il recueillit l'enfant, auquel il donna le nom de *Hôtaku*. Tous les gens du village étaient pleins d'admiration pour son dévouement.

## II. — O San Baba.

Kan O In se prit peu à peu d'une grande affection pour *Hôtaku*. Dès que celui-ci eût l'âge de raison, il lui apprit les premiers éléments de l'écriture, et comme l'élève se montrait docile et intelligent, il résolut d'en faire son disciple et peut être même plus tard son successeur. Le vieux prêtre se voyait déjà finissant ses jours dans une tranquille retraite, propice aux longues méditations et se préparant ainsi à la vie future, tandis qu'à ses côtés, un jeune desservant, formé par lui, se consacrerait à la partie active de leur profession.

*Hôtaku* faisait en vérité des progrès surprenants. Il avait un de ces esprits qui « apprennent dix quand on leur enseigne un » et il retenait tout avec une rapidité extraordinaire. Tout jeune, il ne semblait pas prendre plaisir à jouer et à courir la campagne avec les bambins du voisinage, mais dans les intervalles des leçons, on pouvait le voir, assis à l'écart dans quelque coin, repassant ce que son maître venait de lui enseigner, ou plongé dans ses réflexions. Souvent Kan O In l'emmenait avec lui, lorsque quelque occupation l'appelait au village et tous les habitants le connurent bientôt. Il savait s'attirer leur affection par ses manières serviables et pleines d'humilité; tout le monde le choyait. C'était le grand favori des parents qui le donnaient comme exemple aux enfants de son âge.

Ceux-ci, il faut l'avouer, étaient moins enthousiastes lorsqu'ils parlaient entre eux de ce modèle de toutes les vertus. Ils avaient bien, sans doute, un peu de dépit à le voir refuser obstinément de se mêler à leurs jeux et de ressentiment contre un camarade trop parfait. Il est ennuyeux de se voir constamment comparer à un

autre, à l'avantage de celui-ci. Mais il y avait à leur antipathie une autre cause plus profonde et qu'eux-mêmes n'auraient su démêler distinctement. Ils sentaient confusément que Hôtaku les méprisait et que c'était là le principal motif de son attitude.

Un observateur plus clairvoyant que le bon et simple Kan O In, qui aurait vécu comme lui constamment à côté de l'enfant, n'aurait en effet pas manqué de s'apercevoir que celui-ci cachait soigneusement au fond de son cœur un immense orgueil. Doué d'une intelligence précoce et vraiment remarquable, il se considérait comme appelé à de hautes destinées et le sentiment de sa supériorité intellectuelle lui faisait considérer avec dédain les gens modestes qui l'entouraient et avec horreur l'idée de passer ses jours dans une existence aussi vulgaire.

En même temps, on eût pu voir passer dans ses yeux, lorsque ses camarades lui reprochaient avec quelque parole cinglante son éloignement, quelque chose de cette lueur farouche qui se montrait parfois dans ceux de son père, et qui, plus que de bruyants éclats de voix, faisait reculer ses adversaires.

Se rendant compte cependant que pour arriver à la haute situation qu'il ambitionnait, lui, orphelin, sans nom et sans fortune, il partait en réalité du néant, il s'était, avec une persévérance étonnante à son âge, dressé tout un plan de conduite basé sur ces deux règles : s'attirer la faveur de tous et acquérir le plus de savoir possible.

L'idée du but à remplir renouvelait son ardeur lorsque la lassitude aurait pu la faire faiblir et cette assiduité produisit des résultats étonnants.

A 11 ans, il savait lire et réciter les livres sacrés (1), il écrivait admirablement et d'une façon générale, il était propre à tout et aussi avancé que les garçons de 16 ou 17 ans.

Son maître, préoccupé de modérer ce zèle extraordinaire qu'il craignait de voir nuire à la santé de l'enfant, loin de lui prodiguer des encouragements inutiles, le poussait autant que possible à se divertir et fréquemment lui donnait quelque course à faire au village pour l'obliger à sortir un peu. C'est ainsi qu'un jour il lui dit, en lui remettant quelques vêtements : « Prends cette soutane et ce linge sale et porte-les à la vieille O San que tu prieras de les laver ».

Parmi les nombreux amis que Hôtaku comptait au village, la vieille O San lui montrait une affection toute particulière. Elle sentait quelque similitude entre la situation de cet orphelin et sa propre solitude. La pitié qu'elle éprouvait pour lui s'en augmen-

(1) Dans l'ancien Japon pour apprendre les caractères aux enfants, on les mettait dès le premier jour vis à vis des livres classiques chinois (philosophie de Confucius et de ses disciples) et ils apprenaient à les lire, puis à les réciter de mémoire, avant de pouvoir les traduire. Cette méthode n'a été abandonnée que sous l'influence des méthodes européennes.

tait, et elle recevait toujours avec plaisir le jeune garçon qui lui semblait un peu remplacer le petit-fils qu'elle avait perdu. En même temps elle trouvait, à l'insu d'elle-même, des points de contact entre le caractère de Hôtaku et le sien. Comme lui, elle avait été autrefois ambitieuse : elle n'était pas encore consolée d'avoir vu s'écrouler ses rêves grandioses. Comme lui, elle souffrait de se voir confinée dans une vie mesquine et dans un entourage vulgaire.

Moins intelligente et meilleure au fond, elle se sentait cependant en communion d'idées avec lui. Quoique Hôtaku n'eût jamais cessé avec elle de jouer son rôle d'humilité, ces deux êtres placés aux deux extrémités de la vie humaine, se sentaient parents par leurs aspirations, et il en était résulté entre eux une singulière intimité.

Le jour où Hôtaku fut ainsi envoyé en commission par son maître, l'hiver était commencé et il faisait très froid. La vieille était en train de se chauffer près du grand foyer creusé dans la terre au milieu de la pièce, quand Hôtaku entra.

Enchantée de cette visite, elle l'invita à venir s'asseoir un instant près du feu et le plaignit d'avoir eu à sortir par une température aussi rigoureuse. Elle lui offrait en même temps quelques gâteaux. Hôtaku accepta volontiers et ils entamèrent une de ces conversations où la vieille oubliait l'âge de son interlocuteur pour lui parler tout à fait sur un ton d'égalité. Elle en fut elle-même frappée aubout d'un instant, et lui demanda soudain : « A propos, quel âge avez-vous donc ? ».

Il ouvrit son vêtement sur la poitrine et, en sortant un petit sac qu'il portait suspendu à son cou, le montra à O San, en lui disant : « D'après ce document, je suis né le 15<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Hô Ei et par conséquent j'ai maintenant onze ans ».

A cette réponse, O San s'écria, tandis que les larmes se succédaient sans interruption sur ses joues : « Ah, vous êtes bien heureux ! »

Hôtaku frappé de ces paroles singulières, regarda fixement la vieille femme et voyant sur son visage les marques d'un grand chagrin : « Comment, dit-il, vous me trouvez heureux, alors qu'il n'y a pas dans ce monde d'être plus infortuné que moi. La mort m'a privé de ma mère depuis ma naissance. A sept ans j'ai perdu mon père et maintenant, c'est à la charité de mon maître que je dois mon pain de chaque jour. Est-ce là ce que vous appelez du bonheur ! Expliquez-moi vos paroles et dites-moi pourquoi vous pleurez ainsi ? »

O San essuya ses larmes du revers de sa main « : Il est triste en effet, dit-elle, de n'avoir plus vos parents et d'être à la charge de votre professeur, mais vous grandissez en bonne santé, et vous jouissez de l'existence. Si l'auguste enfant qu'eut un jour la fille de cette pauvre vieille que vous voyez devant vous, avait vécu

jusqu'à présent, il aurait exactement votre âge, car il est né le 15<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de Hô Ei ». et en même temps, ses larmes redoublaient.

Le jeune garçon, fort intrigué, flaira aussitôt une histoire intéressante : « Si je vous comprends bien, vous avez eu un petit-fils qui est mort très jeune et sa mère aussi a disparu. Mais qu'est devenu son père ? »

Pleurant toujours, O San lui raconta son histoire : « J'avais, dit-elle, une fille nommée Sawa No I qui entra au Service de l'intendant du Château, Kanô Shôkan. Celui-ci avait chez lui comme pupille le fils du Seigneur, le prince Tokutarô. Le jeune homme eut une intrigue avec Sawa No I et elle devint enceinte de lui. Sans révéler la chose à personne, elle revint à la maison de sa mère et accoucha en secret d'un garçon. Grâce aux prières adressées jour et nuit aux Kami et aux Boudhas, l'accouchement se fit aisément, et c'était, comme je vous l'ai dit, le jour même où vous naissiez.

« Le bébé était magnifique et grande fut la joie des deux femmes. Mais « la douleur est souvent voisine du bonheur ». Le jeune prince mourut, hélas, cette même nuit et lorsque Sawa no I l'apprit, son émotion fut telle que, quelques heures plus tard, elle se hâtait de suivre les traces de son enfant. Je renonce à vous décrire la douleur de la grand'mère restée seule sur terre.

« Or, que pensez-vous que soit devenu le jeune Tokutarô ? Né sous un sort favorable, il avança peu à peu dans le monde et n'est autre que notre shôgun actuel. Songez-donc ! Si le petit prince né de ma fille avait vécu, il serait maintenant le fils du maître de l'Empire. Cette vieille que vous voyez pourrait entourer son corps de vêtements brodés et chacun s'empresserait à la servir. Et maintenant, elle est comme une barque abandonnée, laissée à la dérive, loin du rivage protecteur et sans une île où se réfugier. » Et, avec un sanglot, elle fondit de nouveau en larmes.

Hôtaku avait écouté sans dire mot ce long récit. Il se disait en lui-même : « En vérité, les femmes ont parfois de ces chances extraordinaires. C'est comme s'il arrivait à un être sans nom (1) un palanquin impérial en pierres précieuses ». Mais sans laisser voir sa pensée : « C'est vraiment, dit-il, une chose pitoyable et digne de sympathie ; mais je doute fort que vous eussiez réussi à prouver la naissance illustre de cet enfant, et dans ces conditions, même s'il avait vécu, il n'aurait pas été facile de le faire reconnaître par son père. Ainsi résignez-vous à ce qui est accompli ».

« Ce que vous dites est parfaitement raisonnable, répondit la vieille, et je ne puis m'empêcher de remarquer combien les orphelins ont l'intelligence plus éveillée que les autres enfants.

(1) C'est-à-dire un homme du peuple. Jusqu'en 1870, les gens de la classe élevée seuls avaient le droit de porter le nom correspondant à notre nom de famille.

« Je ne suis qu'une épave à l'abandon dans ce monde flottant, avec la corde de l'espoir irrémédiablement coupée, et je ne puis plus que passer mes jours l'un après l'autre, sans but déterminé ; mais en entendant à l'improviste que vous aviez exactement le même âge qu'aurait mon petit-fils, je me suis laissée aller involontairement à ces plaintes inutiles. Cependant, puisque j'en ai tant dit et que j'ai, d'ailleurs, en vous une entière confiance, je vais faire pour vous ce que je n'ai fait jusqu'à présent pour personne et vous montrer les preuves que je possède » ,et ouvrant le couvercle d'un vieux panier en bambou qui se trouvait à côté d'elle, elle en sortit deux objets qu'elle remit à Hôtaku.

Celui-ci regarda d'abord attentivement le sabre et remarquant le fini merveilleux du travail, il constata que c'était là certainement une arme précieuse. Lisant ensuite le document qui l'accompagnait : « vraiment, pensa-t-il, cela pourrait bien avoir été écrit de la main même du prince » (1).

Comme le dit le proverbe, « à peine le boa a-t-il atteint un pouce de longueur que son ardeur le jette contre l'homme qu'il veut mordre, et le tigre qui vient de naître a déjà la force de dévorer un bœuf ». De même Hôtaku rugissait dans le fond de son cœur : « Dire que cette misérable vieille guenille possède des trésors aussi précieux ! Si je pouvais m'emparer de ces deux reliques, je saurais bien les utiliser. En me faisant passer pour le fils du shôgun, je recevrais certainement quelque fief et avec de la chance, qui sait si je ne pourrais être même reconnu comme un go Sanke ».

Dissimulant cependant ses pensées, il prit congé d'O San avec le respect affectueux qu'il avait coutume de lui montrer.

### III. — Hôtaku se révèle.

Hôtaku laissa passer tout l'hiver et le printemps sans donner aucun commencement d'exécution à ses projets, mais son esprit ingénieux ne restait pas inactif et tout un plan d'action y germait peu à peu. Dans le courant de l'été, il eut l'occasion d'accompagner son maître chez un droguiste nommé Ichi Uyemon, installé sur les terrains du Château de Wakayama. Kan O In se retira pour faire ses prières dans la pièce du fond et Hôtaku resta dans la boutique de vente. En excellents termes avec le premier commis et les employés, il se mit à causer familièrement avec eux.

Ayant appris que c'était le jour du grand séchage d'été (2) il

(1) Les seigneurs écrivaient d'une façon spéciale, sur un papier spécial, etc.

(2) Au Japon, il règne de mai à août une humidité dont on ne se fait aucune idée chez nous. Des chaussures cirées le matin, sont recouvertes le soir d'une mousse verdâtre. Pour éviter une détérioration complète de tous les objets, on les aère le plus souvent possible et cette opération se fait surtout en grand à la fin de l'été quand l'atmosphère commence à redevenir plus sèche.

voulut monter au premier étage pour assister à une opération si intéressante. Il y avait là, rangées bien en ordre, toutes sortes de denrées qu'il n'était pas habitué à voir et comme le premier commis, Hambei, restait à côté des objets exposés pour les surveiller, l'enfant s'approchant de lui, lui demanda le nom des divers médicaments. Hambei répondait avec bienveillance et lui enseignait en même temps leur emploi.

Hôtaku remarqua trois pots alignés sur une étagère élevée et très écartés des autres : « Et qu'y a-t-il dans ceux-là ? » demandait-il en les montrant du doigt. Hambei répondit que c'étaient de la cantharide et de l'arsenic natif et qu'on avait grand soin de les tenir séparés des autres parce que c'étaient des poisons violents. A cette réponse, le jeune garçon donna à sa physionomie tous les signes de la plus grande frayeur et se recula vivement, comme sous l'impression que le voisinage même de pareils poisons pouvait être dangereux. Au même moment, on appela d'en bas Hambei pour le repas de midi et il sortit, laissant Hôtaku derrière lui et l'invitant à regarder tout à loisir ce qui l'intéressait.

Resté seul, le petit ambitieux, toujours à l'affût de ce qui pouvait l'aider dans ses projets, ruminait une idée nouvelle : « Si je prenais un peu de ces deux drogues, j'aurais certainement un jour l'occasion de m'en servir ». Il saisit brusquement le papier qu'il avait sur sa poitrine (1) le mit dans sa bouche pour avoir les deux mains libres, souleva avec efforts les vases pesants, prit un morceau de chaque drogue, l'enveloppa dans un morceau de papier, puis, remettant tout dans l'état primitif, il attendit tranquillement le retour d'Hambei. Celui-ci revint bientôt et lui dit : « Vous devez en avoir assez. Allez à la cuisine, vous pourrez dîner avec les apprentis ». L'enfant accepta d'un air très satisfait cette aimable invitation et descendit aussitôt.

Le repas fini, comme Kan O In achevait en même temps ses prières, ils retournèrent ensemble au presbytère. Hôtaku profita de la première sortie de son maître pour cacher le poison sous le plancher de la cuisine, enfoncé dans la terre, et il attendit le moment de l'employer.

Il était bien décidé cependant à ne rien brusquer et à n'agir que lorsque toutes les chances seraient pour lui. L'été s'acheva et l'automne se passa sans qu'il eût trouvé le moyen d'entamer ce que dans ses pensées secrètes, il appelait avec cynisme « les opérations préliminaires ». Mais l'hiver n'était pas terminé qu'une circonstance favorable se présenta enfin.

Ce soir-là, le 16<sup>e</sup> jour du mois de la gelée blanche, il faisait un froid extraordinaire; les torrents eux-mêmes étaient gelés et la

(1) Le kimono japonais en se croisant sur la poitrine forme au-dessus de la ceinture une sorte de poche où les Japonais ramassent tous les petits objets d'usage courant.



neige n'avait cessé de tomber en abondance depuis le matin. Kan O In avait reçu pour un baptême deux grands pots de sake, et comme il n'en buvait jamais, il avait décidé d'en partager le contenu entre ses meilleurs amis. Il venait de donner à Hôtaku des instructions à cet effet, quand celui-ci s'écria : « Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me permettre d'en prendre un peu moi-même ». « Si tu bois le sake, répondit le maître, d'un air surpris, gardes-en tant que tu voudras ».

« Non, non, reprit l'autre, moi, boire du sake ! Nullement ; mais comme la vieille O San est toujours très gentille pour moi, si vous en laissez un peu à ma disposition, j'ai l'intention de le lui offrir ».

« C'est une excellente idée, s'écria Kan O In. Je n'avais pas pensé à elle. Prends en une bonne quantité et va la lui porter, si la neige ne te fait pas peur ».

Hôtaku, enchanté, en remplit vivement une bouteille, enveloppa un morceau de salaison (1) dans une écorce flexible de bambou, et se mit en route.

La neige continuait à tomber et s'était accumulée sur une grande épaisseur. Les chaudières en étaient entièrement recouvertes et n'apparaissaient plus des deux côtés du chemin étroit et sinueux que comme deux lignes de monticules blancs à peine distincts dans l'obscurité. Les habitants avaient déjà fermé leurs volets de bois pour mieux conserver la chaleur du foyer. Seule, la poussière blanche répandue dans l'atmosphère paraissait faiblement éclairée comme d'une lueur empruntée mystérieusement à quelque source invisible, et cette vague lumière permettait à peine à l'aventureux garçon de reconnaître sa route.

La rivière aux flots gonflés, mugissait sourdement dans l'ombre.

Le fracas de l'eau se brisant sur les cailloux était grandi de l'absence de tout bruit humain, mais n'empêchait pas cependant l'enfant d'entendre les flocons tomber avec un son étouffé comme si des centaines de doigts agiles s'étaient agités tout autour de lui.

Pas une ombre sur le chemin. Aucun des villageois ne fût volontiers sorti ce soir-là ; mais Hôtaku avait une âme vigoureuse, et il avançait sans hésitation, ramenant son manteau sur ses épaules glacées et comptant les maisons pour savoir où il en était. Il arriva ainsi sans incident à l'habitation d'O San et frappa au volet pour demander à entrer.

Le logis n'était pas luxueux, mais lorsqu'il vit le grand feu qui flamboyait au centre de la pièce et en sentit la chaleur pénétrer jusqu'à la moelle de ses os, Hôtaku eut une délicieuse impression

(1) Le sake se boit généralement accompagné d'un aliment, généralement du poisson salé, remplissant le rôle de hors-d'œuvre. Dans un repas complet, le riz se prend à la fin avec le thé.

de réconfort. La vieille le fit aussitôt asseoir auprès d'elle, à côté du foyer et, après s'être répandue en exclamations de pitié à la vue de ses vêtements trempés : « Quelle affaire vous amène par ce vilain temps, dit-elle enfin ? »

« En voyant ce froid terrible, répondit l'enfant, j'ai pensé à vous apporter pour vous réchauffer, du sake que j'ai reçu de mon maître. C'est vraiment bien peu de chose, mais permettez-moi cependant de vous l'offrir » et il lui présenta la bouteille et le morceau d'écorce.

La vieille fut charmée de cette attention : « Combien c'est aimable à vous d'être venu tout exprès par cette épaisse neige », dit-elle en brisant quelques fagots pour raviver le feu d'où jaillirent aussitôt de larges flammes.

Comme elle était grand amateur de bon sake, elle en fit aussitôt tiédir un peu, le versa dans une tasse et le goûta en faisant claquer sa langue en signe d'approbation.

Hôtaku qui avait son projet au fond du cœur, se mit à lui verser à boire, à chauffer le sake, à rincer les tasses, bref, à se rendre utile de toutes les manières. En même temps, il encourageait la vieille à se régaler et celle-ci, très friande de la liqueur réconfortante, ne se faisait guère prier. Elle but tant et si bien que peu à peu, elle fut grise, puis tout à fait ivre et tomba enfin allongée comme une masse inerte.

Le jeune homme, regardant attentivement ce corps étendu, eût un fugitif sourire de triomphe en constatant que le moment propice était arrivé ! Il jeta un coup d'œil autour de lui et aperçut une corde mince qui pendait au mur : « Ceci fera l'affaire » pensa-t-il. Il la détacha, l'enroula autour du cou maigre et ridé de la pauvre femme qui dormait « à ne pouvoir distinguer le futur du passé », et d'une seule secousse vigoureuse, il l'étrangla.

Il prit ensuite les deux objets précieux qu'il convoitait, détacha la corde, la remit à sa place, disposa auprès du foyer la tasse et la bouteille et saisissant enfin le cadavre, il le poussa au milieu du brasier. Il s'arrêta un instant auprès de la porte, pour s'assurer qu'il n'avait rien oublié, puis se mit en route.

En arrivant au Temple, il dit simplement à Kan O In que O San avait été enchantée du sake et le faisait vivement remercier, après quoi il alla se coucher tranquillement.

Le lendemain matin, une odeur singulière se répandit dans le voisinage de la maison d'O San. Les villageois qui sortaient successivement sur le pas de leur porte, à mesure que le jour se levait, pour débayer le chemin et échanger les saluts accoutumés, se disaient entre eux : « Quelle affreuse puanteur ? Qu'est-ce que cela peut bien être ? » Il était difficile de reconnaître l'endroit exact d'où elle venait, sous l'épaisse couche de neige qui recouvrait tout. Aussi se livrait-on à toutes sortes de commentaires. Quelqu'un remarqua cependant que tous les jours à cette heure la

vieille O San était dehors, occupée à se rendre utile de côté et d'autre et qu'on ne l'avait pas encore vue : la chose parut étrange.

Le fils du nanushi Jinzaemon saisi par une idée subite, courut à la maison de l'absente et en poussa la porte. Devant lui, la vieille était étendue à terre avec tout le haut du corps plongé dans le foyer. En même temps une fumée nauséabonde le prenait à la gorge. Très ému, il fit part de sa découverte aux assistants et le nanushi (1) ayant été prévenu accourut à son tour.

Les voisins cependant se réunissaient peu à peu et un examen attentif de la pièce amena tout le monde à la conviction que O San, étant ivre, avait roulé dans le foyer, n'avait pu en sortir et y avait été brûlée. Le lendemain, déclaration de l'événement ayant été faite au chef-lieu de l'arrondissement, un fonctionnaire du Tribunal vint faire son enquête. Il arriva à la même conclusion et après avoir recueilli les témoignages du nanushi et des habitants, il fit son rapport dans ce sens. L'affaire se trouva ainsi terminée.

Après conférence des gens du village, les voisins de la morte l'enterrèrent au temple de Bodaiji. Une voisine d'O San qu'on appelait la vieille Ki O était particulièrement désolée de cette fin tragique, non seulement parce que les deux femmes étaient en relations très intimes, mais parce que, contre leur coutume, elles étaient restées deux jours sans se voir, à cause de la grande tombée de neige. Ki O avait ainsi appris l'événement d'une manière indirecte et cette idée redoublait son chagrin. Aussi allait-elle tous les jours sur la tombe d'O San pour y brûler de l'encens et y déposer des fleurs.

#### IV. — La mort de Kan ô in.

Hôtaku ayant réussi à exécuter la première partie de son programme, en s'emparant des deux objets qui constituaient la base indispensable de ses plans, songea aussitôt à continuer les opérations si bien commencées. Il se disait tout soucieux : « Quand j'aurai grandi, je me ferai passer pour le fils du shôgun et avec les preuves que j'en possède maintenant, je ne puis manquer d'y réussir. Je deviendrai membre des « Trois grandes familles » ou tout au moins daïmyô important, d'un rang analogue aux Aïzu.

« Cependant, il y a ici un grand obstacle à mon dessein. Quand le moment sera venu, là-bas, à Yedo, de commencer la lutte contre les incrédules et les jaloux, je me sens de taille à tromper tout le monde sans trop de peine. Mais qu'on vienne faire une enquête ici, et que mon maître se mette à dire : Ce garçon-là ! il a vécu chez moi depuis sa plus tendre enfance, et voici ce que je puis dire de ses parents, et de sa naissance, et telles sont les circons-

(1) Chef du village.

tances dans lesquelles je l'ai recueilli, etc., etc. Il est certain qu'alors l'habileté la plus consommée se verra du coup réduite à néant.

« Il est vrai que Kan O In m'a nourri et élevé depuis six ans avec une générosité plus profonde que l'océan et je lui en suis vraiment reconnaissant, mais ma gratitude peut-elle aller jusqu'à me faire abandonner un projet aussi grandiose que le mien? Si mon maître le faisait échouer, le tort qu'il me causerait ainsi ferait plus que compenser les bontés que j'en ai reçues et j'aurais le droit de le haïr.

« D'autre part, est-il équitable que toute l'existence future d'un jeune homme qui ne fait qu'entrer dans la vie soit gâchée par considération pour un vieillard dont les années sont comptées? En mourant dès à présent, le saint homme ne ferait qu'atteindre un peu plus tôt à un repos qu'il m'a souvent présenté comme enviable. Il n'y a pas de doute qu'en le faisant disparaître, je ne ferai de tort à personne, et j'accomplirai simplement les arrêts du destin qui m'a réservé pour de hautes situations ».

L'année approchait de sa fin, lorsqu'un beau jour, le 19<sup>e</sup> du 12<sup>e</sup> mois, le temps se trouvant magnifique, Kan O In résolut d'en profiter pour exécuter le grand nettoyage qui se fait aux environs du nouvel an dans toutes les maisons de l'Empire.

Aidé de Hôtaku et de son domestique Zensuke, il se mit au travail dès le matin et pendant toute la journée ce fut un remue-ménage continu. Les meubles modestes du yamabushi étaient étalés sur la terre durcie par le froid, à côté des instruments du culte. Les nattes, sorties successivement, étaient vigoureusement battues à grands coups de baguettes et la poussière accumulée dans l'intérieur s'en échappait en nuages épais. Dans la maison, on époussetait les coins ordinairement inaccessibles et on balayait le plancher grossier qui supporte les nattes... Puis, il fallut remettre tout en ordre. Tous trois y mirent une telle ardeur que vers le soir, tout était terminé.

Hôtaku se mit alors à nettoyer les lampes qui brûlent devant les images divines. Tout en frottant, il repassait une dernière fois dans son esprit les détails d'un plan qu'il s'était décidé à exécuter ce jour même. Zensuke cependant, se hâtait de préparer le dîner qui serait certainement bien accueilli de tous après cette dure journée de travail et bientôt il vint apporter à Hôtaku la part du maître que celui-ci avait coutume de recevoir des mains de son disciple.

Mais le jeune homme avait calculé que s'il servait maintenant à manger à Kan O In, cela pourrait plus tard attirer sur lui les soupçons, et il répondit : « J'ai les mains pleines d'huile, veuillez donc porter vous-même le repas ». Zensuke y consentit; il déposa seulement le plat pour aller d'abord puiser de l'eau. Dès qu'il eut disparu, Hôtaku avec la rapidité de l'éclair, déterra le poison qu'il

avait caché sous le parquet au cours de l'été. A l'aide d'une baguette de bois, il en prit une petite quantité qu'il enfonça au milieu de la sauce, puis remettant tout en ordre, il revint à sa place et se remit à son travail avec un soin minutieux.

Zensuke revenant du puits, prit le repas et alla l'offrir à Kan O In. Celui-ci, affamé, n'en laissa pas une miette. Lorsqu'il eut terminé, Hôtaku, qui de son côté avait fini de nettoyer les ustensiles du temple, rejoignit le domestique à la cuisine où, ensemble, ils firent à leur tour honneur au dîner.

Après avoir causé quelques instants, ils allèrent se coucher, non sans que Hôtaku eût jeté auparavant un coup d'œil dans la chambre du maître. Le calme qui y régnait lui fit craindre d'avoir commis quelque erreur, et il s'en inquiétait, tout en feignant le sommeil, mais vers 8 heures, le poison ayant circulé dans tout le corps, Kan O In se mit tout à coup à crier en se tordant de douleur.

Hôtakû parut épouvanté et se précipita, tout en larmes, chez les voisins. Ceux-ci, très émus, sortirent de chez eux en poussant des exclamations et ils se mirent à courir, qui pour porter secours au malade, qui pour prévenir le nanushi, qui pour chercher le médecin. Ces deux derniers arrivèrent en toute hâte, l'un portant ses remèdes, l'autre le registre des procès-verbaux et, l'enquête ayant commencé en même temps que l'on donnait les premiers soins au malade, chacun voulait demander ou fournir quelque renseignement ou proposer quelque traitement : la confusion était extrême.

Le médecin déclara dès l'abord que ce devait être une indigestion. Hôtaku sourit en lui-même de cette ignorance, mais il s'efforçait de se rendre utile et d'apporter quelque soulagement aux souffrances de son vieux maître. Malgré tous les soins, le malade, vers la fin de la nuit, se mit à vomir du sang en abondance et rendit presque aussitôt le dernier soupir.

Le nanushi, ayant appris par son enquête que le vieillard n'avait rien pris en dehors de son dîner et que les deux jeunes gens avaient mangé les mêmes aliments que lui, examina les restes de leur repas. Il n'y trouva rien de suspect et la conviction s'affirma de plus en plus que le prêtre avait succombé à une indigestion. Son corps fut donc simplement enterré suivant les rites consacrés.

Il n'y avait pas à Hirano d'autre bonze que Kan O In et la situation devenait fort embarrassante. Aussi Jinzaemon rassembla-t-il tous les gens du village au presbytère pour conférer sur les mesures à prendre. « Kan O In, leur dit-il, est mort subitement sans laisser d'enfant ni de successeur désigné. Le temps nous manque pour chercher un desservant qui nous donne toute satisfaction, et d'autre part, nous ne pouvons laisser ce temple à l'abandon. Hôtaku est encore bien jeune, mais il a une intelligence très au-dessus de son âge. Depuis de longues années, il a constamment aidé Kan O In dans tous les soins du culte et il paraît dès mainte-

nant en état d'accomplir les rites à l'imitation d'un véritable prêtre. Il semble donc que la solution la plus commode soit de lui donner la succession. Si chacun, à commencer par moi-même, y met de la bonne volonté, je ne pense pas que de grands obstacles se présentent, et quant à son maître, il en sera sans doute très heureux, à l'ombre des herbes sous lesquelles il repose. »

Tout le monde ayant reconnu la vérité de ces paroles, il fut décidé que la cure serait donnée à Hôtaku.

#### V. — Édifiante piété de Hôtaku.

Jinzaemon fit venir Hôtaku et lui répéta les arguments qui l'avaient poussé à demander pour lui la succession : « Vous serez heureux d'apprendre, ajouta-t-il, que personne n'a trouvé la moindre objection à élever ».

Hôtaku qui avait écouté dans une attitude respectueuse, répondit : « Je suis profondément reconnaissant à tous les gens du village, vous-même le premier, d'avoir eu la pensée de me faire succéder au vénérable Kan O In. J'estime que c'est un grand bonheur d'arriver à une telle situation à mon âge, et je devrais accepter immédiatement. Mais, j'ai entendu dire à mon maître qu'on appelle yamabushi des gens qui ont visité, dans tout le Japon, les lieux et les montagnes sacrés, souffert des fatigues et des douleurs de toutes sortes, dormi dans les champs, couché sur les montagnes et cultivé ainsi les pratiques austères.

« Quant à leur religion, elle se divise en trois sectes : celle de Tendai qui a son temple fondamental à Shôgo In, celle de Shingon dont le siège est au temple de Daigo Ji, et enfin la secte des Haku-rozan de la province de Dewa qui est une branche des Tendai, et a sa maison mère sur la montagne de Ten O. Les yamabushi vont visiter tous ces endroits pour y faire l'apprentissage des méditations religieuses et de l'ascétisme. Ils vont stoïquement au-devant de toutes les souffrances et s'efforcent d'observer les commandements de la loi.

« Bien d'autres conditions sont encore à remplir : la connaissance exacte des dogmes, des règles de conduite et des rites de la liturgie et la possession des sept instruments du culte. Parmi ceux-ci l'un des plus importants est le gomatô, aussi appelé : sabre à fagots. Il est surtout employé par celui qui marche en tête dans les pèlerinages aux montagnes et sert à couper les lianes et les branches qui obstruent la route. Celles-ci sont employées ensuite à la cérémonie du goma qui consiste à les brûler devant l'image du dieu en disant des prières.

« Il n'est donc pas facile de devenir un yamabushi et mon maître me l'a souvent répété. Vouloir me donner sa succession, c'est me faire une faveur fort exagérée, et il ne saurait être question pour moi de prendre ses fonctions alors que je n'ai pas encore appro-

fondi la loi de notre religion. Mais j'ai une prière à vous adresser à ce sujet.

« Je voudrais pendant quelques années, parcourir toutes les provinces, aller en pèlerinage à tous les temples et montagnes sacrés, endurer les souffrances et les privations. Lorsque j'en serai devenu digne, je reviendrai en ce village pour accepter votre offre généreuse. Je vous supplie de m'accorder cette faveur. Je reviendrai dans cinq ans environ, et je vous demanderai alors de bien vouloir me continuer votre appui comme vous l'avez fait jusqu'à présent.

« Déjà, du vivant de mon maître, je lui ai fait bien souvent cette même demande ; mais lui qui m'aimait beaucoup et ne pouvait souffrir d'être un instant séparé de moi, me répondait chaque fois que j'étais encore trop jeune, que je pouvais bien attendre encore quelques années, et quoique cette réponse fut peu conforme à mes chers désirs, c'eût été mal reconnaître ses bienfaits que de partir contre sa volonté. Aussi j'ai patienté jusqu'à ce jour. Mais puisque maintenant une occasion favorable se présente, je vous en prie, exaucez la prière que je vous présente humblement ».

Le nanushi et les autres gens du village en entendant ces paroles d'une gravité si peu en rapport avec l'âge de l'orateur, étaient pétrifiés d'admiration et ne savaient que le regarder bouche béante et les yeux écarquillés.

Personne ne prenant la parole, Jinzaemon s'avança et dit : « J'apprends avec étonnement le fond de votre pensée, mais je consens à tout ce que vous m'avez demandé. C'est pitié qu'on ait retenu ainsi sans raison jusqu'à présent un garçon très avancé pour son âge et d'une sagesse que tous nous apprécions vivement. Il sera fait comme vous le désirez. Pendant votre absence, on se contentera de mettre un gardien au temple pour l'entretenir. Quand cinq ans auront passé et que vous aurez terminé votre apprentissage de prêtre, revenez sans faute ici, et nous serons heureux de vous renouveler notre offre ».

Hôtaku, libre enfin, commença dès ce moment ses préparatifs de départ. Les villageois voulant tous contribuer à la réalisation de ses projets lui apportaient qui cent mon, qui deux cents, chacun suivant sa condition et comme, ainsi que le dit le proverbe, la poussière accumulée devient une montagne, il finit par avoir huit ryô et vingt bu (1).

En outre, il reçut de diverses personnes un furoshiki, un yanagigori, un oï (2), un chapeau de bambou et une chemise finement teinte dont le dessin imitait une toile d'araignée.

(1) On dirait aujourd'hui 8 yen et vingt sen. A l'époque de Hôtaku le ryô valait environ une dizaine de francs de notre monnaie.

(2) Le oï est une sorte de boîte en grillage de bois pourvue de pieds que portent les prêtres voyageurs. Le yanagigori est un panier en baguettes de saule (yanagi), le furoshiki, l'objet le plus universellement employé dans toutes les classes de la société, est un carré d'étoffe qui sert à envelopper tout ce que l'on porte à la main.

Tous ces préparatifs, cadeaux, dîners d'adieux, etc. ayant été terminés, Hôtaku fit le tour du village pour prendre congé des habitants. A chacun, il se présentait avec une figure pleine de gratitude et disait : « Vous m'avez toujours montré une bonté profonde comme l'océan. Vous venez encore de m'offrir de magnifiques cadeaux pour mon départ. J'en suis sincèrement reconnaissant. Je suis venu pour vous remercier et vous dire au revoir, car je compte partir demain avant le jour ».

« Quoi qu'il soit triste, ajoutait-il, de quitter les lieux auxquels on est habitué depuis l'enfance, comme c'est dans un but pieux que je le fais, je pars avec confiance et vous prie de n'avoir pas de soucis à mon sujet », et il leur adressait un salut respectueux.

Quand sa tournée fut achevée, il retourna au presbytère et, avant d'aller se reposer, pria Zensuke de lui préparer trois boulettes de riz pour manger en chemin. Vers trois heures du matin, il se leva et prit congé de son compagnon en lui disant : « Le jour va paraître bientôt, je vais me mettre en route tout doucement ». Puis il quitta sans un regret le petit temple enfoui sous les pins où s'était écoulée son enfance.

Les chemins lui étaient si familiers que, malgré l'obscurité profonde, il n'avait aucune peine à s'y reconnaître. L'aube s'annonçait par une vague lueur quand il arriva à la plage de Kada, et la pensée lui vint que ce jour qui commençait, le deuxième du 2<sup>e</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année de Kyô Hô, était pour lui le début d'une nouvelle existence.

Il s'assit alors sur une pierre au bord de la route pour se reposer un instant et voir lever le soleil. Le ciel peu à peu changea de teinte et la lumière grandit. L'horizon était écarlate et les détails du paysage qui entourait le voyageur étaient devenus tout à fait distincts, quand il aperçut un chien blanc couché à terre à peu de distance de lui.

Hôtaku qui avait son projet, s'en approcha en lui présentant une boulette de riz. Le chien se mit à la manger en remuant la queue pour montrer sa joie, mais Hôtaku, le saisissant par le cou, avec un grand effort le souleva et le jeta violemment contre un rocher, puis sans lui laisser le temps de se relever, il tira son sabre court du fourreau et transperça la poitrine de l'animal.

Trempant alors ses mains dans le sang de la pauvre bête, il les appliqua sur son oï et sur son chapeau. Il enduisit également de sang le furoshiki et la chemise qu'il avait reçus en cadeau. Il fit de même pour ses habits qu'il mit en lambeaux. En un mot, il arrangea toutes choses de façon à faire croire qu'il avait été tué par des brigands.

Après lui avoir attaché une pierre au cou, il jeta au loin dans la mer le chien qui coula à pic. Il se lava ensuite les mains et mit des vêtements qu'il avait emportés et qui constituaient l'accoutrement spécial des voyageurs en tournée aux temples de l'Ise. Il partit



alors d'un pas rapide, portant sur son dos les deux objets précieux enveloppés dans une natte de paille et à la main la cuiller des pèlerins.

Vers huit heures, un chasseur nommé Denkurô, passant sur la route, aperçut le oï et le chapeau : le sang qui les recouvrait lui fit penser qu'un meurtre avait été commis à cet endroit et que le cadavre avait dû être jeté dans la mer. Il courut annoncer sa découverte au nanushi du village voisin qui se rendit sur les lieux avec les notables.

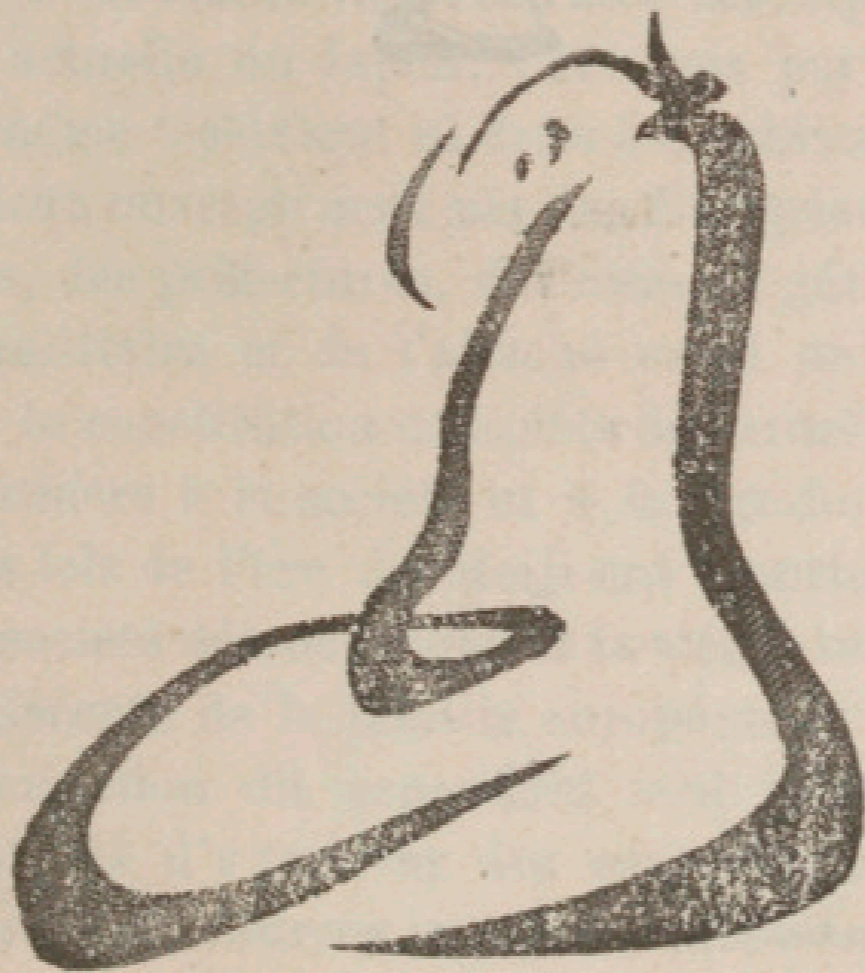
Après un examen minutieux, ils adressèrent un rapport au tribunal du chef-lieu. La chose arriva ainsi aux oreilles des habitants de Hirano et ceux-ci ayant été aux informations, n'eurent pas de peine à reconnaître le oï et les vêtements ensanglantés.

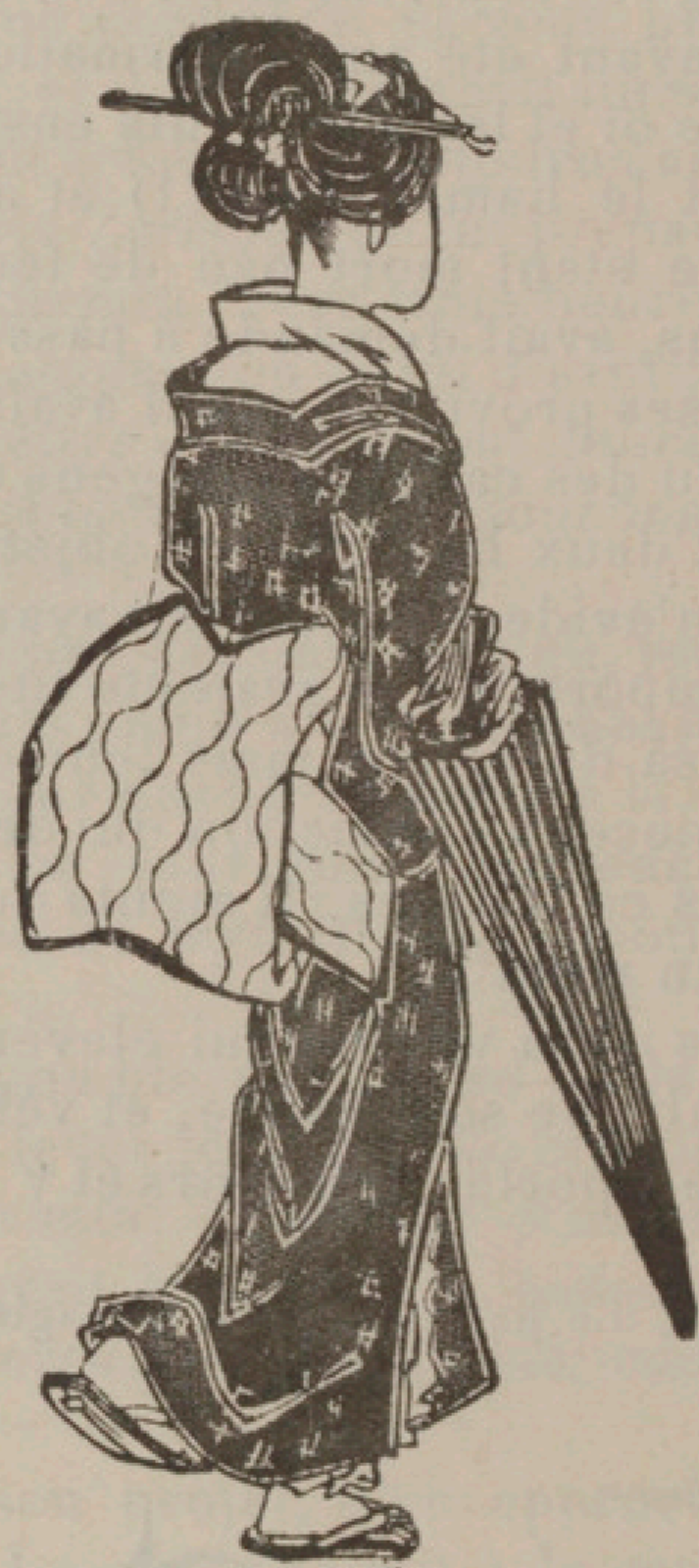
Ils en informèrent le hamabugyô (1) et ajoutèrent que : « le prêtre de leur village étant mort peu de temps auparavant, son disciple, âgé de 14 ans, avait demandé à passer cinq ans en pèlerinages dans les diverses provinces; qu'il avait pris congé d'eux la veille après avoir reçu des cadeaux des gens du village; qu'il avait en argent huit ryô et deux bu; que les objets trouvés lui avaient aussi été offerts et qu'évidemment le fait ayant été découvert qu'il portait une somme importante, il avait été tué par des voleurs ».

Le hamabugyô pensa de même, mais leur déclara qu'il ne pouvait leur rendre les pièces à conviction qui devaient être déposées au magasin des objets confisqués. Il ajouta quelques mots de condoléance et l'affaire en resta là.

Les nombreux amis de la victime lui élevèrent une pierre funéraire à côté de la tombe de son maître, et vêtus d'habits de deuil, vinrent à tour de rôle y porter des fleurs et y brûler de l'encens.

(1) Hama veut dire plage. Le hamabugyô est le magistrat chargé d'administrer un district maritime.





## Bibliographie

---

**Le Japon. Histoire et Civilisation.** — Tome V. *Le Japon Moderne*, par M. le Marquis de LA MAZELIÈRE. Paris, Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1910 (in-12, 472 pages). Prix : 4 francs.

Le tome cinquième de l'œuvre de notre éminent et laborieux collègue vient de paraître. C'est le Livre II du Japon moderne, qui traite de la transformation du Japon.

Dans l'introduction l'auteur étudie d'abord les idées qui ont présidé à cette transformation (traditions du passé réveillées par le romantisme mystique et la Restauration impériale, aspirations démocratiques suscitées par la Révolution, influence de la civilisation occidentale), ensuite la vie et le caractère des réformateurs, dont il a eu soin de grouper les biographies d'après leurs classes sociales, leurs clans et leurs opinions de manière à nous montrer clairement la force et les tendances des partis qui pendant quarante ans se sont disputé le pouvoir. Le Livre II lui-même est divisé en deux parties : La première expose *l'œuvre de destruction*, principalement l'abolition des clans féodaux, la loi agraire et la suppression des pensions accordées aux daïmyô et aux samurai. La seconde est consacrée à *l'œuvre de reconstruction*, divisée en deux sections : civilisation morale et civilisation matérielle (la civilisation matérielle sera traitée dans le tome VI). La civilisation morale comprend l'État (gouvernement, services administratifs et organisation judiciaire, législation, introduction publique, hygiène et assistance publiques, défense nationale), la religion, la société et la famille. C'est la première fois qu'il nous est présenté un tableau d'ensemble des réformes accomplies dans l'ère de Meiji et de l'organisation actuelle du Japon. Certaines parties d'ailleurs n'avaient jamais été traitées même isolément ni dans les publications du gouvernement japonais, ni dans aucun ouvrage écrit par des Européens, notamment l'organisation des ministères, des préfectures, des conseils généraux, etc. L'aide obligeante de l'attaché militaire et de l'attaché naval ont permis à l'auteur de nous faire connaître la constitution complète de l'armée et de la marine. Enfin dans le chapitre consacré à la société et à la famille il nous a montré comment les codes et les lois de l'ère de Meiji ont transformé l'ancienne société hiérarchisée en une société démocratique et la vieille maison patriarcale en une famille assez peu différente de la famille européenne.

Cette sèche énumération dit cependant tout l'intérêt du nouveau tome, surtout quand on est sûr d'y trouver des renseignements exacts non-seulement puisés aux meilleures sources, mais minutieusement contrôlés et recontrôlés, ainsi que nous y a d'ailleurs habitués M. le Marquis de La Mazelière qui en étudiant les Japonais semble leur avoir pris le souci sans cesse méticu-

leux de la justesse des moindres détails. Nous avons déjà parlé dans notre dernier Bulletin, à propos du tome quatrième de cette scrupuleuse manière de l'auteur de comprendre la mission qu'il s'est donnée. Inutile donc d'y revenir. Souhaitons simplement une fois de plus que grâce à son œuvre nous apprenions enfin, en France, à parler un peu plus équitablement du Japon.

Un des feuilletonistes les plus avertis du *Journal des Débats*, M. Ernest Seillière prend pour thème de son feuilleton du 9 mars 1910 le passé de la race jaune. On sent aisément que l'œuvre de notre collègue a seule inspiré l'article. Après avoir rappelé la théorie du livre de *l'Inégalité des races humaines* du comte de Gobineau, remis récemment en lumière, M. Seillière aborde ainsi son sujet : « Depuis 1855, date de cette appréciation trop sommaire, les événements ont marché rapidement en Asie comme dans le reste du monde : le canon de Port-Arthur et de Tsoushima a renversé quelques préjugés anciens, et voici qu'un des hommes les plus renseignés qui soient parmi nous sur les peuples jaunes nous apporte une toute autre interprétation de leur histoire ». Puis il a sur le Marquis de La Mazelière un mot que nous trouvons si juste que nous ne saurions résister au plaisir de le rapporter ici, dût nous en vouloir un peu la modestie bien connue de l'auteur de *l'Histoire du Japon* : « Esprit largement cultivé, il a porté jadis ses curiosités jusque sur le terrain de l'esthétique et de l'histoire des religions : il est plus et mieux qu'un analyste érudit ; et il est dans toute la force du terme un philosophe de l'histoire dont on aura plaisir et profit à recueillir les leçons. » M. Seillière s'attache surtout aux considérations en quelque sorte aussi neuves que hardies, chez nous principalement, émises par M. de La Mazelière sur les rapprochements qu'offre la civilisation en Asie et en Europe et même elles l'amènent à sortir un tant soit peu, il nous semble, de l'idée première. Nos lecteurs nous sauront sans doute gré de leur souligner encore cette partie du feuilleton du critique autorisé des *Débats* qui, en somme, en forme la conclusion : « N'acceptant pour l'Asie qu'un retard de trois siècles (1) tout au plus sur la voie tant de fois millénaire de la civilisation humaine, l'historien du Japon nous déconseille de croire que ce pays se soit adapté de toutes pièces à la civilisation occidentale et que les autres états de l'Asie se trouvent en ce moment sur le point de tenter la même opération paradoxale. Non pas ; ce serait, en réalité, par le fait de leur propre développement, que tous les peuples asiatiques se sont préparés une constitution de l'État et de la Société analogue à celle des peuples européens, et l'Asie, légèrement en retard sur l'Europe nord-occidentale, n'aurait qu'à s'inspirer pour sa transformation imminente, des résultats acquis par les peuples plus avancés. Telle est cette originale philosophie de l'histoire asiatique, bien française, d'ailleurs, par ses dispositions accueillantes et largement humaines. C'est à peu près celle de M. Paul Adam dans son magistral roman d'hier le *Trust*, synthèse grandiose des actuelles concurrences vitales où passent tant d'humanités de toutes nuances, successivement ou simultanément attelées, sans le savoir, à la tâche semblable que leur suscite quelque puissance mystique ignorée. Tant impor-

(1) Il y a là une erreur, le retard de l'Asie est bien moindre. M. de La Mazelière a dit que le retard de l'Asie n'était devenu apparent que depuis trois siècles.

tune qu'elle puisse paraître à notre orgueil d'initiateurs ou de conquérants une pareille sagesse pourrait bien avoir quelque jour le dernier mot et l'autorité des hommes de pensée qui la proposent à nos méditations doit lui mériter, en tout cas, notre examen le plus impartial et notre plus sympathique attention ».

Il est dans le tome cinquième de l'ouvrage de M. de La Mazelière, comme dans chacun des quatre premiers, nombre de pages à détacher pour donner avec intérêt une idée de l'ensemble de l'œuvre. Celle que nous choisissons dans le dernier volume paru est celle qui, venant après la juste et saisissante exposition de l'autorité respectée de l'Empereur, nous fixe, broyée suivant nous de main de maître, cette figure si peu connue encore chez nous et pourtant si curieuse, si originale, si assurée de vivre de Sa Majesté Mutsu-Hito :

« Le culte du mikado (1) s'étant confondu avec celui de Mutsuhito (2), qui occupe le trône depuis plus de quarante ans, nous essaierons de porter un jugement sur son caractère. La tâche est malaisée; à l'époque des grands événements que nous venons de raconter, c'était un enfant de quinze ans (3) qui, élevé dans le *goshô* ne connaissait rien que le *goshô*. Homme fait, quoiqu'il ait exercé jusqu'en 1890 un pouvoir sans contrôle, et que depuis lors il se soit réservé dans la Constitution le droit de gouverner comme celui de régner, Mutsuhito s'est toujours volontairement effacé derrière ses ministres; il leur laisse la pleine responsabilité de leurs actes et ses discours officiels ne semblent exprimer que leur pensée. Pareille réserve de la part du souverain est conforme à la tradition japonaise; shôgun, kambaku, daïmyô étaient considérés comme trop haut placés pour s'occuper directement de l'administration; quant à l'Empereur, dont le nom ne doit jamais être prononcé, dont le titre même l'est rarement, sa personne est trop sacrée pour qu'on la mêle à aucune discussion.

« Cependant, il est impossible d'étudier l'histoire du Japon dans l'ère de Meiji sans reconnaître que l'influence de Mutsuhito y a été considérable, on

(1) Dans *Things Japanese*, ce « vade mecum » de tout japonisant, Basil Hall Chamberlain dit à l'article « Mikado » : « Bien que ce soit le nom sous lequel tout l'étranger connaisse le souverain du Japon, ce n'est point celui usité aujourd'hui dans le pays lui-même, excepté en poésie et dans les grandes occasions. Les Japonais ont coutume de donner à leur souverain des titres chinois tels que : *Tenshi* (Fils du Ciel), *Ten-ô* ou *Tennô* (Empereur Céleste), *Shujô* (Maître Suprême). Sa désignation dans les traductions officielles des documents publics modernes est en français *Empereur*. Ce serait dommage que ce dernier remplaçât entièrement dans nos langues européennes en littérature comme en conversation ce titre traditionnel de « Mikado » à la fois ancien, sonore et tout japonais. L'étymologie du mot *Mikado* est un tant soit peu obscure. Les uns — et c'est là l'opinion courante — le font venir de *mi* (auguste) et de *kado* (porte), comme on a déjà la *Sublime Porte* de Turquie. Sir Ernest Satow, le savant japonisant et diplomate anglais, préfère le dériver de *mika*, vocable archaïque signifiant *grand* et de *to* (place, lieu). Dans les deux cas le mot est une marque d'absolu respect, ainsi qu'il est tout naturel qu'ait toujours été l'usage chez les Japonais pour désigner leur souverain issu du ciel. Le mot *Mikado* s'emploie souvent pour indiquer de même la *Cour du Monarque*, la langue japonaise se prêtant à telle double acception.

(2) M. le Marquis de La Mazelière écrit le nom de l'Empereur en un seul mot. Officiellement on l'écrit en deux : Mutsu-Hito. Nous suivrons la forme adoptée par notre collègue dans la reproduction de la page que nous lui empruntons.

(3) Sa Majesté Mutsu-Hito naquit à Kyôto le 3 novembre 1852 et succéda à son père en 1867, l'année qui précéda la Restauration Mikadonale qui est de 1868.

pourrait presque dire prépondérante. Sans doute un souverain mérite déjà l'admiration s'il comprend le génie d'un homme d'état et le soutient contre tous, comme Louis XIII l'a fait pour Richelieu, Guillaume I<sup>er</sup> pour Bismarck, et Victor Emmanuel pour Cavour, mais à aucune période de l'histoire moderne du Japon, n'apparaît une personnalité prépondérante; toujours nous y rencontrons des hommes remarquables par leur intelligence et leur énergie, mais toujours ces hommes sont en conflit dans la première période du nouveau régime, leurs luttes sont même si ardentes qu'eux ou leurs alliés ne reculent ni devant la révolte, ni devant l'assassinat. Qui donc, sinon l'Empereur, a imprimé à la politique générale cette continuité que nous admirons? Qui a su maintenir l'équilibre entre les résistances des réactionnaires adorateurs du passé et les violences des révolutionnaires désireux de tout détruire? entre les tendances nationales et celles des imitateurs serviles de l'Europe? entre les aspirations des partisans du régime autocratique et celles des démagogues? Qui a su concilier si heureusement les diplomates désireux de plaire à l'Europe, les militaires ardents à provoquer des conflits, les financiers et les hommes d'affaires préoccupés uniquement des intérêts économiques?

La principale qualité de l'Empereur Mutsuhito semble être celle-là même qu'on pourrait appeler la qualité essentielle d'un souverain : choisir avec discernement l'homme le plus apte à une mission déterminée et s'en remettre complètement à lui du succès de cette mission. Aussi, même en s'efforçant de satisfaire tous ses conseillers éminents, d'accorder leurs tendances opposées, l'Empereur a-t-il, dans chaque période de son règne, particulièrement écouté l'un ou l'autre d'entre eux : au début, il subissait l'influence de Sanjô et d'Okubo, dont les qualités opposées se compensaient avantageusement, puis il rechercha de préférence les avis d'Itô, depuis quelques années Katsura semble tenir le premier rang dans les conseils de son maître. Peut-être pourrait-on aller plus loin et reconnaître en partie dans le développement de la politique japonaise des quarante dernières années le développement même du caractère de Mutsuhito. Jeune, il fut sympathique à la Révolution, parce que la chute de l'ancien régime le faisait souverain maître et qu'il souhaitait de se rendre populaire en se montrant libéral; plus tard, quand il comprit que la Révolution menaçait son trône même et qu'il chercha sa force et sa gloire dans de grandes victoires, quand il se fut associé son peuple dans le gouvernement, en lui accordant une constitution, il résolut de fortifier son autorité en s'inspirant tout à la fois des vieilles traditions japonaises et des principes autocratiques de l'Empire Allemand.

« Dans l'ensemble, Mutsuhito nous apparaît comme un grand souverain. Toujours levé avant l'aube, indifférent aux plaisirs, sa vie est celle d'un sage; il n'a pas d'autre pensée que le souci de son empire, et le bien de son peuple. Ce qu'il est, l'aspect même du tennô le révèle. De taille moyenne, plutôt mince autrefois, quelque peu alourdi maintenant par l'âge et la vie sédentaire, le front et le menton volontaires, les yeux réfléchis, il apparaît comme un homme sûr de lui, conscient de son origine céleste et de ses droits souverains, ayant la foi que les succès continus de son règne glorieux entre tous sont dus à la protection et aux vertus de ses divins ancêtres ».

**Étude sur les caractères généraux de la guerre d'Extrême-Orient**, par le capitaine breveté, P. CULMANN. Un volume grand in-8 de 106 pages, avec 5 planches hors texte. — Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-arts, Paris. — Prix broché : 3 fr. 50.

Cette publication, que le Bulletin XVII avait déjà signalée, présente d'une manière synthétique et particulièrement frappante les principaux enseignements à tirer de la campagne Russo-Japonaise.

Son auteur, le capitaine breveté Culmann, recherche, dans un premier chapitre, quelle est, en réalité, l'évolution subie, en ces 150 dernières années, par les pertes à la suite des progrès de l'armement — ce qu'est devenue la puissance destructive des trois armes — enfin, comment et pourquoi les fronts s'accrurent ou diminuèrent à différentes époques.

Un deuxième chapitre traite des pertes subies par les trois armes en 1870-71 et en 1904-05 — des quantités de munitions qui furent nécessaires pour mettre un homme hors de combat — de la proportion des blessés aux morts et des conséquences entraînées par les progrès de la médecine.

Enfin, un dernier chapitre est consacré à l'étude des batailles générales mandchouriennes.

L'ouvrage en question est si bourré de faits, si concis, qu'il ne saurait être analysé.

Il faut le lire en entier.

Nous nous bornerons donc à y glaner les principales conclusions auxquelles donnent lieu les statistiques comparatives présentées par l'auteur.

Les pertes évaluées en pour cent de l'effectif combattant ont une tendance générale à diminuer, mais lentement. Elles dépassaient 20 0/0 sous Napoléon et atteignent une moyenne de 13 à 14 0/0 dans les grandes actions de Mandchourie.

Les batailles tendent à se prolonger davantage. La bataille napoléonienne la plus longue, Leipzig, dura 30 heures, en 3 jours; celle de Moukden, 100 heures, en 10 jours.

La diminution considérable des pertes dans l'unité de temps est un fait frappant. A Waterloo, du côté français, 4, 2; à Moukden, 0,2 du côté russe et 0,15 chez les Japonais.

Si l'on envisage la part comparative de l'arme blanche et des armes à feu dans les pertes totales subies par les belligérants en 1870-71 et en 1904-05 on arrive à conclure que la baïonnette, au cours de la dernière campagne, a joué un rôle plus considérable qu'il y a 38 ans; ce qui est attribuable surtout au large emploi que les Japonais firent du combat de nuit et, aussi, à la grande ténacité des Russes derrière leurs retranchements.

La moyenne des pertes obtenues par l'artillerie, en comparaison avec celles produites par le feu de l'infanterie, est voisine de 13 0/0; au lieu de 0,4 0/0 pour les Allemands en 1870-71. Mais si l'on envisage, d'une part, le considérable accroissement de puissance du projectile depuis cette époque, et, d'autre part, la consommation de munitions vraiment énorme qui fut faite en Mandchourie, on ne peut que trouver fort médiocre l'efficacité de l'artillerie durant cette campagne.

Considérant maintenant le poids de munitions d'artillerie nécessaire pour mettre un homme hors de combat, on arrive, du côté russe, pour toute la guerre, à une moyenne de 38 projectiles (248 kg). Et l'infanterie est encore moins brillante. En Mandchourie, chaque Japonais qui tombe coûte 1.000 balles (14 kg. de plomb) à l'infanterie russe. En 1870, à Saint-Privat, il ne fallut aux Français que 22 obus (90 kg.) pour tuer ou blesser un homme.

Les pertes subies par les différentes armes en 1870 et en Extrême-Orient font ressortir que c'est à l'infanterie, de plus en plus (94 0/0) qu'incombent la tâche la plus rude et les sacrifices les plus élevés. D'autre part — nous venons de le voir — son tir est devenu notoirement plus mauvais, exigeant, pour un même résultat, un nombre bien plus élevé de cartouches.

Les pertes de l'artillerie (3 0/0 du côté russe, 4,1 0/0 du côté japonais) sont moindres qu'en 1870, grâce au bouclier, à la poudre sans fumée qui ne dévoile pas l'emplacement des batteries, à la meilleure utilisation du terrain, à un judicieux emploi des outils portatifs. Avec une énorme consommation de munitions cette arme obtient des effets un peu supérieurs à ceux de 1870, tout en perdant elle-même moins de monde qu'à cette époque.

La cavalerie, bien qu'étant l'arme la plus vulnérable fut la moins éprouvée (2,2 0/0 de pertes chez les Russes; 0,2 du côté japonais; 3,1 0/0 chez les Allemands, en 1870-71). Elle est ainsi au troisième rang, tant pour les pertes qu'elle subit que pour celles qu'elle inflige. La faiblesse des pertes de la cavalerie japonaise est d'ailleurs une nouvelle preuve du rôle effacé auquel elle dût se résigner.

La proportion des tués aux blessés ressort de la façon suivante :

Allemands (1870-71). . . . .	1 tué sur 6 blessés.
Russes (1904-05). . . . .	1 — 5 —
Japonais (id.) . . . . .	1 — 4 —

Cette augmentation est attribuable au fait que si le fusil moderne est moins meurtrier que ses devanciers aux grandes et aux moyennes distances, il l'est bien davantage dans les actions rapprochées dont la campagne de Mandchourie donne tant d'exemples.

D'après les statistiques recueillies par le capitaine Culmann, sur 100 blessés 3,7 0/0 des Russes et 6,6 0/0 des Japonais moururent des suites de leurs blessures. Les Allemands, en 1870-71, perdirent 11 0/0 de leurs blessés.

La proportion des morts par rapport à l'effectif total fut en Mandchourie de 5,8 0/0 du côté russe, de 11 0/0 chez les Japonais. Pour les Allemands, pendant la guerre de 1870-71, elle n'avait été que de 4,4 0/0.

Enfin, il ressort des chiffres fournis que l'état sanitaire des armées belligérantes fut très sensiblement meilleur en 1904-05 qu'en 1870-71. Les progrès de la médecine et de la chirurgie se traduisent ainsi de façon frappante.

Le chapitre sur les batailles générales en Mandchourie est d'une documentation très claire, d'une argumentation très serrée. Il ne peut être résumé. L'auteur y expose avec beaucoup de méthode et de logique les raisons qui ont permis au maréchal Oyama de résoudre le difficile problème de vaincre avec l'infériorité du nombre.

En résumé, l'ouvrage du capitaine Culmann est des plus instructifs. Et



quoique certaines des conclusions de l'auteur puissent prêter à discussion, tous ceux qui cherchent à tirer de la dernière guerre les enseignements qu'elle comporte sur les conditions du combat moderne ne manqueront pas de consulter avec beaucoup de fruit ce livre si documenté.

Une nouvelle édition en fera certainement disparaître les quelques erreurs de détail qui s'y sont glissées, notamment dans les tableaux annexes.

C.

---

**L'Inde. Sa condition actuelle**, par ÉDOUARD CLAVERY, Consul de France. 1 volume grand in-8, vii-106 pages. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 1910. Prix : 2 fr. 50.

Sous ce titre tout simple notre dévoué Secrétaire-Général vient de publier, à l'occasion du Cinquantenaire de l'incorporation de l'Inde au domaine de la Couronne Britannique, un ouvrage qui, en dépit de ses allures modestes, nous semble vraiment, sans flatterie aucune, faire bonne figure à côté de l'importante œuvre que consacre en même temps au même sujet M. J. Chailley, et nous la voudrions savoir entre les mains de qui désire se faire sur l'Inde présente une opinion succincte mais aussi exacte que possible. Ni plus ni moins que ses devancières, cette nouvelle publication de M. Édouard Clavery nous laisse, sa lecture finie, la juste impression du grand nombre de sources auxquelles a dû puiser notre collègue pour l'accomplissement de la tâche qu'il s'est imposée. Dans cette centaine de pages, l'auteur trouve le moyen de faire passer devant nous, sobrement mais clairement, tout ce que l'on peut demander : superficie, population, races, langues, religions, divisions administratives, répartition de la population entre les diverses professions, productions minières, moyens de transport, tribunaux, statistique criminelle, instruction publique et, avant des appendices sur des faits tout récents et indispensables pour ainsi dire à connaître, une rapide conclusion qui se dégage d'elle-même du tableau présenté. Le studieux et consciencieux Secrétaire-Général de notre Société a cru bon de clore son livre par un index de quelques termes hindous ou particuliers à l'Inde et une bibliographie fort utile. Il nous manifeste ainsi une fois de plus ce scrupuleux souci de précision qui le distingue tant. Cependant, comme il nous en voudrait certainement de ne point glisser ici quelque critique, nous lui avouons amicalement qu'auprès de sa bibliographie, nous eussions été heureux de trouver une table analytique de références à l'instar de celles de deux ouvrages d'antan ou des publications allemandes qui, ainsi qu'il le sait aussi bien que qui que ce soit, aident tant le lecteur. Ce complément sera surtout utile si, lors d'une nouvelle édition, son travail prend plus d'étendue qu'il n'en a maintenant.

Que de fois chez nous et ailleurs également depuis quatre ou cinq ans on parle assez à tort et à travers de ce fameux travail secret du Japon dans l'Inde. Notre ami ne pouvait manquer de tout au moins effleurer la chose ; il l'a fait avec sa discrétion prudente et cette objectivité dont il a le bonheur quelque peu rare de pouvoir, à bon droit, se dire coutumier. Nous lui demanderons donc la permission de reproduire ici la page de son livre où il est question du contre-coup compréhensible et en quelque sorte inévitable des victoires japo-

naises dans la vaste Péninsule hindoue, si diverse par sa nature physique comme par ses populations. Ce sont là des lignes qui ne peuvent qu'intéresser au plus haut point les fidèles de notre Bulletin et nous sommes sûr qu'elles justifieraient, si jamais elle en avait besoin, la toute petite place accordée dans notre publication à une œuvre ne se rapportant point en somme au Japon ou aux Japonais :

« Si les uns reprochent à l'Angleterre l'insuffisance, presque le néant, de son action au point de vue de son enseignement dans l'Inde, d'autres lui adressent des critiques inverses, estiment qu'elle a péché, non par abstention, mais par excès d'intervention. Se plaçant au point de vue des intérêts de la Grande-Bretagne elle-même, ils font ressortir qu'avec l'instruction occidentale se sont répandus dans la population les germes d'idées d'indépendance, de sentiments de nationalisme qui seraient de nature à devenir, à brève échéance, la cause de graves dangers pour les maîtres actuels du pays.

« Il est incontestable que, depuis quelques années, un travail intérieur assez intense s'accomplit dans l'Inde. Une certaine agitation d'un caractère politique, se distinguant nettement par là de la fameuse insurrection militaire de 1857, *the Mutiny*, a pris naissance et s'est développée en divers centres du pays. C'est ce qu'on a désigné sous le nom de mouvement swadechiste, dont l'une des premières manifestations fut le boycottage des produits de Manchester. Ce mouvement a commencé en octobre 1905 et a une origine purement politique, dit M. G. de Coutouly dans un rapport consulaire. *Swadechi* est un mot formé de deux racines sanscrites : *dechi*, signifiant pays et *swa*, pronom possessif donnant à cette expression un sens qui pourrait se traduire par *autochtone* ou plutôt « de son propre pays ». Par opposition, *bidechi* équivaut à « étranger ». On voulait donc répandre dans le peuple cette idée qu'à l'avenir, par patriotisme, il devrait s'abstenir le plus possible d'acheter des produits étrangers, donner la préférence aux produits nationaux, et comme l'importation la plus forte est celle du coton manufacturé, notamment des tissus, comme elle est presque entièrement anglaise, c'est bien l'industrie de Manchester et du Lancashire qu'on prétendait menacer surtout. Bien entendu, d'ailleurs, il n'y avait là, mise en évidence, qu'une des faces du swadechisme ; dès lors on avait en vue un grand réveil national dans toutes les branches de l'activité humaine, aussi bien dans le domaine des énergies politiques, avec le *self government* pour idéal, que dans ceux de l'industrie, du commerce et des arts.

« Non sans raison, le contre-coup produit dans l'esprit d'une partie de la population de l'Inde par les succès et les victoires des Japonais au cours des dernières années, surtout pendant la guerre 1904-1905, a été considéré comme une des causes qui se trouvent à l'origine du swadechisme, et, spécialement, du boycottage contre les marchandises anglaises. Toutefois, il convient de ne rien exagérer à ce sujet. Un fait à noter d'abord est que la fondation du Congrès national hindou remonte maintenant à plus de vingt ans déjà. D'autre part, à un rédacteur de l'*Éclair* qui lui demandait naguère pourquoi il n'avait commencé sa campagne qu'il y a trois ans : « Est-ce à cause des victoires japonaises ? » un des chefs du mouvement national hindou, M. Shyamaji Krishnavarma, a fait la réponse suivante :

« Ces succès japonais n'ont été que le vent qui active l'incendie. C'est parce que je n'ai perçu qu'à ce moment là avec netteté quel était le véritable devoir. Puis il ajouta : A parler franc, j'aurais peut-être commencé quelques années plus tôt, si je n'avais su quelle désastreuse répercussion ma campagne aurait eue sur la vie de l'homme que j'admirais et estimais le plus au monde, de celui dont je me considère comme l'humble disciple, Herbert Spencer, le savant au cœur généreux qui comprit l'Inde et la plaignit. »

E. A.

---

**L'Empire Japonais et sa vie économique**, par J. DAUTREMER, Consul de France. — Un vol. in-8 de 308 pages, avec illustrations. — Paris, E. Guilmoto, éditeur. Prix : 6 francs.

Ce nouvel ouvrage de notre distingué collègue M. Dautremer contient, outre une étude sur la condition économique et financière du Japon, une description géographique générale du pays, et un exposé rapide de son organisation politique et sociale. Un chapitre est consacré aux colonies nipponnes : Formose, Sakhaline, la péninsule du Kwang-tung, et un autre au protectorat de la Corée.

Nous devons, faute de place, nous contenter pour le moment de signaler cette intéressante publication, en attendant de pouvoir dans le prochain Bulletin, la faire connaître, comme nous nous le proposons, de façon moins sommaire.

---

**La politique navale et la flotte française**, par le Vice-amiral E. FOURNIER. — Un vol. grand in-8. — Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris. Prix : 6 francs.

Par l'importance du sujet traité, comme en raison de l'autorité qui s'attache aux jugements et aux opinions de celui qui, à deux reprises, eut le commandement suprême de la flotte française, ce livre est appelé à un grand retentissement et il ne saurait laisser nos lecteurs indifférents. Ceux-ci ne pourront manquer de trouver un intérêt particulier au chapitre où l'Amiral Fournier, étudiant les conditions du maintien de l'équilibre pacifique mondial, traite, notamment, des Accords anglo-russes et franco-japonais, et des Relations entre les États-Unis et le Japon. D'autres pages ne les attireront pas moins, par exemple, dans la partie du livre plus spécialement consacrée à la tactique navale, celles où l'auteur (que la Société a désormais l'honneur de compter au nombre de ses membres) dégage, avec une netteté remarquable, les enseignements à tirer de la lutte entre l'Amiral Togo et l'Amiral Rodjestvensky à Tsoushima, de la bataille du 10 août 1904 devant Port-Arthur, et de celle du Yalu (septembre 1894).

Nous devons — le volume nous étant parvenu au moment où l'impression du présent Bulletin était presque terminée — nous borner à ces brèves indications et renoncer à analyser, cette fois, l'ouvrage comme il conviendrait, nous réservant d'ailleurs, d'en rendre compte, de façon moins incomplète, dans le fascicule suivant.

---

### Revue des Périodiques

*La Renaissance de la peinture japonaise sous l'influence de l'École Chinoise du Nord*, du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle à la chute des Ashikaga, 1573, tel est le titre d'une étude que vient de publier, dans la *Revue de l'Art Ancien et Moderne* (1), notre distingué collègue, le comte Georges de Tressan. Ce très intéressant travail est accompagné d'une trentaine d'illustrations extrêmement soignées reproduisant des œuvres de Maknei, Sukno, Kao, Shokei, Minchô, Sesshiu, Sesson, enfin de Kano Motonobu. Faute de place nous ne pouvons l'analyser ici comme il conviendrait. Bornons-nous à en citer la conclusion :

« Cette étude sommaire peut nous permettre d'asseoir notre jugement sur Motonobu. Nous concluerons en le proclamant paysagiste de grand talent, bon peintre des scènes légendaires monochromes; mais innovateur peu heureux dans sa tentative de fusion des écoles de Sung Yüan et de Tosa.

« Si maintenant nous jetons un regard en arrière sur la longue période de renaissance de la peinture japonaise nous y distinguerons :

« 1<sup>o</sup> Une époque de lente élaboration, marquée par des précurseurs, tels que : Kao, Minchô, Yosetsu; puis, des peintres d'un talent plus mûr : Ekei Shûbun, Sotan, Nôami, Soga Iasoku (du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle au milieu du xv<sup>e</sup> siècle);

« 2<sup>o</sup> Une période de plein épanouissement que dominant les noms de Sesshû, de Sesson, de Kano Motonobu (du milieu du xv<sup>e</sup> siècle à 1573).

L'art japonais a également une place importante dans le numéro de février de la revue *Art et Décoration*. Nous y trouvons en effet deux études dues à nos collègues MM. Paul Verneuil et le C<sup>te</sup> de Tressan, l'une sur les *Étoffes Japonaises*, l'autre sur les *Gardes de sabre japonaises*. La première est accompagnée de dix reproductions en couleurs, qui sont des merveilles d'exécution. On a véritablement l'impression de se trouver en présence des étoffes réelles. Souvent il est possible de distinguer jusqu'au sens des fils du tissu. Même le relief de certains décors est rendu à s'y méprendre. Entre ces diverses planches, toutes plus remarquables les unes que les autres, il est difficile de choisir entre une. Cependant nous citerons particulièrement les spécimens suivants : le *Vol de grues* (de la collection Isaac), l'*Étoffe Japonaise* (iris blancs et violets, de la collection Mutiaux), les *Passiflores* (de la collection Viguiet), les *Renards* (du Musée des Arts décoratifs). Toutes ces planches sont extraites d'un important ouvrage de M. P. Verneuil en cours de publication à la Librairie Centrale des Beaux-Arts, sous ce titre : *Étoffes Japonaises tissées et brochées*, recueil de 80 planches en couleurs reproduisant environ 200 modèles choisis dans les principaux musées et dans les collections particulières. En date du volume figurera une préface par M. Gaston Migeon, qui a déjà donné dans la *Revue Art et Décoration* (mars 1905) des *Notes sur l'Histoire du tissu au Japon*.

A propos de l'exposition des gardes de sabre qu'il avait remarquablement

(1) Numéros d'août 1909, mars et avril 1910.

organisée cet hiver au Musée des Arts Décoratifs (dans les mêmes salles dont les murs étaient occupés par l'Exposition des estampes) le Comte de Tressan donne, comme nous l'avons dit, dans le numéro de février dernier de la Revue précitée, une intéressante étude, accompagnée de 22 illustrations (en noir).

Il n'est pas besoin d'insister ici sur la grande compétence de l'auteur. Nos lecteurs la connaissent et ils pourront l'apprécier de nouveau dans ce numéro même de votre Bulletin. Au début de son article dans la Revue *Art et Décoration*, le Comte de Tressan dit que son but n'a pas été d'exposer l'histoire de la garde de sabre, mais seulement d'attirer l'attention sur cette manifestation artistique de l'ancien Japon et de dégager quelques idées générales. Voici quelques-unes de ces idées : « L'origine des gardes en fer a été fort discutée. Les uns placent son apparition au x<sup>e</sup> siècle, les autres au xiv<sup>e</sup> seulement. Ces divergences semblent provenir de la confusion de deux genres différents : les *tsubas* fabriquées par les armuriers et les forgerons de sabre, celles décorées par des ciseleurs ou incrustateurs ». « L'examen des décors usités au cours des âges montre le passage progressif d'une admirable synthèse stylisée à une analyse poussée très loin ». « Si les œuvres des ciseleurs reflètent fidèlement celles des peintres, les gardes sorties des ateliers des armuriers — en particulier de celui des célèbres Miôchin des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles — semblent souvent dues au pinceau puissant d'un sculpteur. L'extrême densité du fer employé sans adjonction d'aucun autre métal permet d'extraordinaires repoussages, des hauts reliefs d'une extrême vigueur. L'effet de l'ensemble est encore rehaussé par les beaux tons des patines employées. La sonorité du fer, expression de sa densité, l'apparence de la surface du métal et la nuance de la patine permettent de reconnaître très approximativement l'âge d'une garde. Les *tsubas* n'ont été signées qu'à partir du xvi<sup>e</sup> siècle ».

---

Depuis le commencement de l'année paraît périodiquement à Tôkyô, sous ce titre : *Yamato damashii*, une publication nouvelle auquel le *Journal des Débats*, dans son numéro du 10 février, a consacré l'entre-filet suivant :

#### *Le Bouchido.*

En adoptant les inventions et les usages d'Europe, le Japon n'a pas renoncé à toutes ses traditions ; il conserve pieusement l'une des plus anciennes, l'amour et le culte de la poésie. Une revue nouvelle, le *Yamatodamachii* (ou l'Esprit du Nippon) paraît depuis le mois de janvier ; patronnée par la Société d'instruction militaire et par le *Chiyoudan*, ligue d'action morale, elle a pour collaborateurs l'amiral comte Ito, l'amiral Togo, le général vicomte Taraoutchi, le général Nogui, et se donne pour objet de conduire l'humanité au bonheur véritable par l'observation du *bouchido*. Le *bouchido* est un code de morale, et c'est déjà un grand bonheur pour un pays d'avoir eu la pensée de codifier des principes tandis que les autres ne légifèrent que sur des intérêts. Le *Yamatodamachii* publie un rescrit impérial exhortant les Japonais à être bons fils, bons frères, bons époux, bons amis, à se montrer bienveillants et modestes, à s'instruire, à cultiver les arts, à développer leur intelligence, à

grandir en vertu. L'empereur a rimé de sa main une belle ode pour commenter ce rescrit, et le baron Tasaki, président du conseil de poésie, a composé ensuite un poème didactique afin de commenter l'ode de son souverain. Tant de commentaires n'ont pas empêché un journaliste d'interviewer l'amiral Togo et le général Nogui pour savoir au juste comment on doit se conduire. « Il faut se maîtriser », a répondu le marin. « Il faut, a dit le terrien, faire ce qu'on nous enseigne quand nous avons cinq ans. » Le houchido n'est pas plus sorcier que cela. Mais c'est tout de même une noble et heureuse nation que celle où le chef d'État pindarise, adjoint à sa maison civile et militaire une maison poétique et trouve, pour commander son armée et sa flotte, des chefs qui peuvent écrire, après une « théorie », un *Manuel* d'Epictète. Notre *Journal officiel* est bien loin de l'agrément du *Yamatodamachii*.

---

*Nouveau périodique illustré publié en anglais à Tôkyô*

Dans les premiers jours de mars, la Société a reçu cinq exemplaires du premier numéro d'un nouveau périodique, publié en anglais et en japonais, à Tôkyô, sous ce titre : *The Japan Magazine*.

Pour indiquer l'esprit qui a inspiré les initiateurs de cette publication, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici la traduction des principaux passages de son programme, tel que l'expose un manifeste, une adresse au lecteur, figurant entre la partie anglaise et la partie japonaise de la livraison :

« Dans le *Japan Magazine* les lettrés du Japon espèrent faire connaître aux lecteurs d'anglais quelque chose de leur art, de leur théâtre, de leur littérature. Le Japon désire une équitable appréciation de la part des autres nations à l'égard de sa littérature, et désire également avoir le moyen de faire connaître ses idées, envisagées à son propre point de vue.

« Le Japon a été et est encore dans une large mesure, représenté à faux par ces voyageurs dont les impressions se bornent à celles qu'un séjour de quelques semaines dans les ports permet de recueillir. Ils ont fait du Japon un pays fantastique et l'ont enveloppé d'un vague mystère. Il y en a eu quelques-uns que leur résidence prolongée et leurs études suivies ont qualifié pour écrire sur le peuple japonais, son histoire et son caractère, et ils se sont bien acquittés de leur tâche.

« Le moment est venu cependant, pour la nation japonaise, d'être jugée d'après ses propres écrivains, qui doivent être les mieux qualifiés pour écrire au sujet de leur pays. Ils comprennent son système social propre, ses idéals et ses aspirations propres, mieux que ne peut le faire aucun étranger. C'est à ces écrivains que nous voulons donner maintenant le moyen et l'occasion de se faire entendre.

« Dans chaque livraison, comme dans celle-ci, figureront des articles émanant de résidents étrangers dont les qualifications sont reconnues comme tout à fait les meilleures. Des artistes japonais, initiés aussi bien à la technique européenne qu'à celle du Japon, prêteront un attrait nouveau à la publication et contribueront à lui conserver un caractère japonais. Cette combinaison de

texte anglais et d'œuvres d'artistes japonais produira un magazine ne ressemblant à aucun autre dans le monde. »

La livraison, imprimée sur papier glacé, trop glacé peut être, s'ouvre par un beau et original poème (tanka) de S. M. l'Impératrice, traduit par le Rev. Arthur Lloyd. Elle comprend ensuite une série d'études, de notices, sur des sujets aussi variés qu'intéressants, ainsi que le lecteur pourra en juger par cet extrait du sommaire :

Coutumes du nouvel an au Japon, par M. Yaichi Kaga.

Souvenirs concernant le Prince Ito (Reminiscences of Ito), par M. le marquis Inouye.

Le Bouchido, par M. le comte Okuma.

La Régénération de la Corée, par M. J. R. Kennedy.

Histoires d'O Oka, maire de Yedo, par M<sup>me</sup> Y. Ozahei.

La principale industrie d'Art du Japon (la laque), par M. Hiromichi Shugio.

Nonaka, le montagnard (fondateur de l'observatoire météorologique installé au sommet du Mont Fuji, 3.772 mètres), par Miss Zoe Kincaid, etc.

---

*Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens*

Band XII, Teil I. — Sommaire :

Einige Verbesserungen zu Palladius Kitaisko Russki Slowarj, von E. von ZACK.

Ein Dokument aus der japanischen Inquisition, von PFARRER D<sup>r</sup> HANS HAAS.

Das Gebetsrad in japanischen Buddhismus, von K. STEINER.

Ueber einige japanische Vulkane, von I. FRIEDLANDER, NEAPEL, VOMERO.

Rapport annuel 1907.

Rapport annuel 1908.

Liste des membres.

Liste des Sociétés, Instituts, Bureaux de rédaction, etc. auxquels les Mittheilungen sont envoyées.

Trois planches en chromolithographie donnent la reproduction complète du document, traduit et commenté par M. le pasteur Haas, dans son érudit article (formule d'abjuration de la religion chrétienne, au xvii<sup>e</sup> siècle).

La savante étude de M. I. Friedlander sur quelques volcans japonais est accompagnée de 18 planches, comprenant 24 vues photographiques et 8 cartes.

---

*Transactions of the Asiatic Society of Japan.* — Vol. XXXVII, Part. II, prix : 3 yen 50. En vente en Europe, à Londres, chez Paul Kegan et chez Truebner; à Leipzig, chez Otto Harrassowitz.

La *Société asiatique du Japon* qui a accepté d'échanger ses publications contre les nôtres, dont elle a si obligeamment l'an passé reconnu la valeur, vient de nous adresser la deuxième partie de son trente-septième volume.

Cette livraison de 272 pages, dont 9 de préface, est entièrement consacrée

à la publication, en anglais, naturellement, du *Journal de l'Expédition Perry au Japon en 1853-1854*, journal écrit par le premier interprète de l'expédition, M. S. Wells Williams et édité par son fils, le professeur J. Wells Williams, de l'Université américaine de Yale. Ce récit offre assurément le plus vif intérêt, par son objet même, la réouverture de l'Empire Insulaire et puisqu'il émane d'un témoin qui, par ses fonctions auprès du fameux commodore Perry, de l'Extrême-Orient, s'est trouvé par sa connaissance approfondie dans d'excellentes conditions pour bien voir et bien observer. La *Société asiatique du Japon* a enrichi son édition de ce journal par la reproduction de quelques dessins japonais de l'époque où se sont déroulés les événements rapportés par Wells Williams. Cela ne donne que plus de saveur au régal offert aux curieux de choses japonaises.





## Ventes d'objets d'art de la Chine et du Japon

---

Collections K. T. (estampes japonaises) et Forgeron. Bronzes et bois sculpté, pièces en jade, peintures, kakemono, etc.

Notre collègue M. A. Portier, a bien voulu envoyer à la Bibliothèque de la Société les catalogues des ventes d'objets d'art de la Chine et du Japon qu'il a organisées avec M. E. Fournier, commissaire priseur et qui ont eu lieu à l'Hôtel Drouot les 17 et 18, 26 février dernier et 17 et 18 mars courant. En lui adressant ici nos meilleurs remerciements nous croyons devoir signaler particulièrement le catalogue consacré aux *Estampes Japonaises* de la collection K. T. (vente des 17 et 18 février) consacrée aux Torii, c'est-à-dire aux œuvres des Kyonobu, Kyomassu, Kyomitsu, Kyomasa, Kyomine, ainsi qu'à celles des Harunobu, Koriusai, Shunyei, Toyokouni, Utamaro, Hok'sai, Hiroshige. 75 estampes, sur un total de 178, reproduites en 36 planches d'excellente héliogravure, accompagnent les 22 pages de texte de la brochure. Voici les principaux résultats de la vente, d'après le *New-York Herald* : « La première journée a donné un produit de 2.875 fr., avec un prix principal de 550 fr. pour le n° 30 « Jeune femme sortant du bain et admirée par un crapaud », par Harunobu. Trois autres pièces du même ont fait 250 fr. chacune et les autres de 50 à 200 fr. Le n° 74 « Jeune femme sortant du bain », par Shunsho, a été adjugée 500 fr., et le n° 69, « Femme derrière un store », par Kiyonaga, 420 fr. Dans les pièces de Koriusai le n° 58 « Deux jeunes filles dansant » ont trouvé preneur à 310 fr., et le n° 52 « Deux perroquets » à 275 fr. ».

La vente s'est terminée le lendemain 19 février sur un total de 22.520 fr. On a enregistré un prix important pour une planche à double face par Utamaro représentant une servante debout tenant un service de fumeur. Cette pièce remarquable par son repérage superposé a été adjugée 2.200 fr. à M. Portier. Trois planches de la série des marionnettes par Utamaro ont fait 330 fr. et cinq planches de musiciennes, par le même, 380 fr. On a donné 620 fr. pour un triptique de Tchoki « Bateau de plaisance sur le Sumida » et 420 fr. pour « Promenade de dames au bord de la Sumida » par Yeishi. A noter encore un « Portrait d'acteur » par Sharakou, vendu 420 fr. et une pièce par Hok'sai, « la récolte du Tokusa » vendue 255 fr. Reproduisons ici les indications du catalogue : « Tokusa Kari, la récolte du *tokusa*, varech employé, dans le temps, pour la fabrication du papier. Un vieux paysan, retournant chez lui, après le labeur de la journée, passant au-dessus d'un ruisseau rapide où papotent des oies.

La pleine lune, au ciel, éclaire les nuances dorées des feuillages d'automne, derrière les touffes de *tokusa*, en accentuant le léger brouillard qui s'élève.

C'est l'heure exquise. »

\*  
\*\*

D'autre part les 28 février, 1<sup>or</sup> et 2 mars, eut lieu à l'Hôtel Drouot, également, la vente des objets d'art d'Extrême-Orient faisant partie de la collection Alfred Forgeron. Cette vente avait été organisée par M. A. Desvouges, commissaire priseur et par notre collègue, M. Ernest Leroux, auteur du catalogue, dont il a obligeamment adressé un exemplaire à notre Bibliothèque. Cet important volume est accompagné de huit superbes planches en phototypie. M. Hippolyte Buffenoir l'a fait précéder d'une belle préface, aux traits larges et simples. Nous en détacherons les lignes suivantes :

« La collection formée par Alfred Forgeron sur la Révolution française, et dont la vente a eu un succès si marqué au mois de décembre dernier, a révélé au grand public les qualités de cet amateur, sa finesse dans les découvertes, son goût sûr, sa longue patience.

Voici une autre collection, du même chercheur, qui va être dispersée et qui attestera, dans un domaine tout différent, la variété de ses connaissances et son érudition. Il s'agit cette fois d'une collection d'objets d'art et de curiosité de la Chine, du Japon et du Tibet. Elle renferme des merveilles : personne ne pouvait mieux les apprécier et les mettre en relief pour le public, que le savant expert, M. Ernest Leroux, l'éditeur orientaliste, qui a rédigé déjà tant de beaux catalogues, ceux notamment des collections Barty, Appert, Taigny, Telling, Duret, pour n'en citer que quelques-uns. Le poète expose ensuite comment il apprit à goûter la beauté d'exécution et le symbolisme de l'art de l'Extrême-Orient. Il (M. Forgeron) me disait :

« Pour comprendre ces statuettes, ces Bouddhas, ces Kakemonos, ces vases rituels que vous voyez là dans mes vitrines, il faut se rappeler le principe de la religion bouddhique, rayonnant au Tibet, en Chine, au Japon, principe suivant lequel l'homme est divinisé par la science. Le bonheur d'atteindre à un repos sans fin est le prix de la science acquise par l'étude et la méditation ; c'est le prix du renoncement au monde, de l'abnégation du moi... Comprenez-vous ? »

Plus loin, M. Buffenoir signale particulièrement, parmi les œuvres les plus remarquables :

Un habit de guerre d'un prince impérial chinois ;

De magnifiques armures japonaises et une selle de daimyo (en bois laqué d'or, à fond finement aventuriné. L'avant de la selle, ainsi que les étriers, sculptés en fort relief, de larges pivouines épanouies) ;

Une précieuse et rare série de bronzes du Tibet, qui ferait l'honneur d'un de nos grands Musées ;

Une superbe lanterne de temple, rapportée de Chine après l'expédition de 1859 ;

Des Kakemonos bouddhiques, venus de quelque temple du Japon ;

Des gardes de sabres finement ciselés ;

Un Kodzuka dont la lame porte gravée la mention suivante : *Ce Kodzuka a été gardé et porté par Oishi Yoshio (Ronin d'Akaho). Forgé par Minamoto.*

Ce serait donc le Kodzuka du chef des 47 Ronins, les héros du dévoue-

ment et du point d'honneur dont le Japon est si fier ». Les *tanka*, gravées sur le manche, peuvent se traduire ainsi :

Le poids des monts de toute une province  
Est plus léger que la faveur du prince.  
Un cheveu ! quoi de plus léger ?  
La vie et son constant danger.

Voici, d'après le *New-York Herald* du 3 mars, quelles ont été les principales enchères : « On a payé 1.320 fr. une très grande lanterne de temple, bois sculpté et ajouré, rouge et or, rapportée de Chine en 1860. Une grande chasse japonaise, xvii<sup>e</sup> siècle, bois sculpté et doré, renfermant une chapelle, a été vendue 1.400 fr., et une tenture, double rideaux, broderie chinoise, dit point des Gobelins, a fait 1.050 fr. La vente s'est terminée sur un résultat total de 52.620 fr. »

---

#### Ventes d'estampes japonaises à Londres

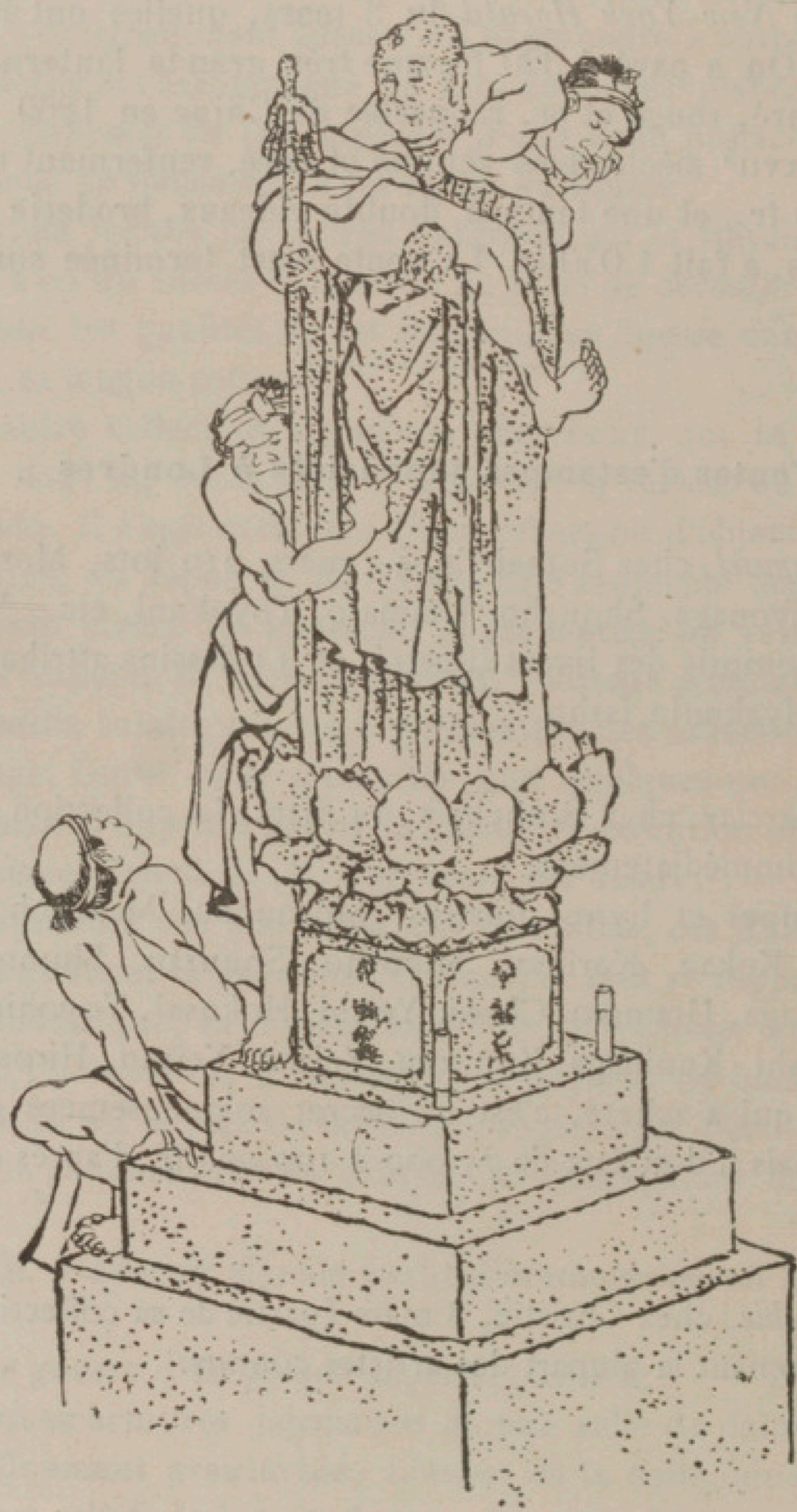
*Vente Stewart Samuel*, chez Sotheby's, 3-4 mars, 210 lots, Moronobu, Harunobu, Koriusai, Kiyonaga, Shuncho, Utamaro, Toyokuni, etc., Yeishi, Hokusai, Hiroshige, y compris des livres illustrés et 14 dessins attribués à Hokusai, partie de la série Hyakunin Isshu.

*Vente Ford G. Barclay*, chez Sotheby's, 14 mars. La collection a été vendue en bloc et retirée immédiatement.

724 lots d'estampes et livres illustrés, Moronobu, Masanobu, Toyonobu, Harunobu, Shiba Kokan, Koriusai, Shunsho, Shunzan, Shunman, Shuntei, Kiyotsutsu, Kiyonaga, Utamaro, Choki, Yeishi, Hokusai, Yoyohiro, Toyokuni, Kunisada, Kuniyoshi, Kuninaga, Kunitora, Yeizan, Yeizen, Hiroshigé.

On ne sait pas qui a acheté, c'est un secret soigneusement gardé ; le prix n'est pas connu mais il doit être de 75.000 à 100.000 fr. d'après certaines indications officieuses.

*Vente H. A. Ritchie*, chez Christie, 8 mars (partie de sa collection), 182 lots ; bonne série comprenant la plupart des artistes connus.



## Vie de la Société

---

Le mardi 1<sup>er</sup> février la Société Franco-Japonaise a donné, à l'Alliance Française, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Bertin, de l'Institut, une réunion au cours de laquelle nos collègues MM. E. Arcambeau et Ed. Clavery ont successivement pris la parole sur les sujets suivants :

1<sup>o</sup> Page russe et page japonaise vécues : *Nikudan* (Balles de Chair) de Sakurai ; *la Déroute*, d'Erastoff ;

2<sup>o</sup> Art japonais et Art occidental, d'après quelques études récentes.

Nous devons remercier ici les divers organes de la presse, notamment le *Figaro*, les *Débats*, le *Mémorial Diplomatique*, les *Annales Coloniales*, la *Dépêche Coloniale*, qui ont bien voulu signaler, dans leurs échos, cette réunion, comme plusieurs de celles qui ont suivi. Nous leur empruntons le compte rendu suivant :

« M. Arcambeau a vivement intéressé l'auditoire en lui faisant connaître un ouvrage qui a obtenu au Japon, au cours de ces dernières années, un vif succès, et qui, traduit en anglais, a été publié à Londres sous le titre de *Human Bullets* (qui ne rend pas, d'ailleurs, pleinement l'expression japonaise : *Nikudan*, Balles de Chair). Il s'agit d'un recueil de lettres, qu'un jeune lieutenant d'infanterie avait, en dehors de toute intention de publicité, écrites, au cours de la dernière guerre russo-japonaise, à sa famille et à ses amis. Le volume, qui avait paru sous les auspices du comte Okuma, se répandit rapidement dans toutes les classes de la société japonaise : dès la première année quarante éditions furent épuisées. M. Arcambeau avait lu d'abord quelques pages tirées de la *Déroute*, œuvre saisissante d'un officier russe qui a pris part aux événements qu'il raconte et qui cache sa personnalité sous le pseudonyme d'Erastoff. Le livre a d'ailleurs été excellemment traduit en français (1).

« M. Clavery, s'inspirant des travaux et études de MM. Tokunaga (de Tôkyô), Shunko Sugiura, H. Bouillet, L. Aubert, etc., s'est attaché à montrer, d'une part, les progrès récents de l'influence occidentale dans le domaine des beaux-arts au Japon et de l'autre, comment l'influence japonaise, après avoir gagné les arts décoratifs (orfèvrerie, céramique, verrerie) en Occident, commence à pénétrer les milieux européens où l'art est cultivé pour lui-même ; cette influence est surtout sensible parmi les peintres de l'école impressionniste. Dans sa conclusion, M. Clavery a insisté sur ce point que les artistes et amateurs français ont été les premiers à faire connaître et apprécier en Europe les œuvres des dessinateurs, peintres, graveurs et ciseleurs du Japon (2).

(1) Nous comptons bien donner prochainement le texte complet de cette lecture, curieuse et instructive, qui rencontra tout le succès qu'elle méritait.

(2) La conférence de M. Clavery a été en partie publiée dans le précédent Bulletin, portant la date de décembre, mais qui n'a pu paraître que dans les premiers jours de février.

« Une assistance nombreuse, en dépit de tous les obstacles que rencontrait la circulation dans Paris encore inondé en tant de points, avait répondu à l'appel de la Société, lancé une dizaine de jours plus tôt, c'est-à-dire à un moment où l'on ne se doutait pas encore des proportions désastreuses qu'allait prendre la crue.

« En dehors du bureau, où avaient pris place, aux côtés de M. Bertin, M. Adatci, ministre plénipotentiaire, vice-président de la Société, et le général Lebon, on remarquait parmi les personnes présentes : M<sup>me</sup> Adatci, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Bertin, M<sup>me</sup> la générale Lebon, M. Paul Clavery, ministre plénipotentiaire, M. Alexandre Halot, consul du Japon à Bruxelles et M<sup>me</sup> Halot, M. le D<sup>r</sup> Le Goff, Okuda, T. Osoumi, MM. M<sup>ce</sup> de Schlumberger, Danroku Shono, Henri Vever, M. A. Vissière, professeur à l'école des langues orientales, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> A. Vissière, etc. »

Le 17 février, la Société se réunissait au Musée des Arts Décoratifs, pour visiter l'*Exposition des Estampes japonaises* faisant suite à celle qui avait été organisée l'année dernière, avec le succès que l'on sait. L'an passé, comme nos collègues s'en souviendront, notre sympathique Vice-Président M. R. Kœchlin avait bien voulu nous faire profiter de sa compétence, de son talent, et diriger une conférence promenade à travers les œuvres des *Primitifs*, les *Monorobu*, *Kiyonobu*, *Kiyomitsu*, les *Massanobu* et les *Shigenaga*. Cette fois, la Société eut le plaisir d'entendre M. Lemoisne, de la Bibliothèque Nationale, commenter et expliquer avec beaucoup de savoir et de goût, les estampes des *Harunobu*, des *Koriusai* avec leurs scènes de mœurs, les sujets étant en général empruntés à la vie féminine, et celles des *Shunsho*, des *Shunyei*, des *Shunko*, qui furent presque exclusivement des peintres d'acteurs. Avec *Harunobu*, l'estampe japonaise atteint une perfection technique qui n'a jamais été dépassée.

Nous espérons d'ailleurs pouvoir prochainement donner dans le Bulletin le texte même de cette très intéressante et instructive causerie, qui fut, à juste titre, vivement applaudie.

La nombreuse assistance de collègues et d'invités comprenait, outre notre président M. Bertin :

M. Albin, rédacteur à la *Petite République*, M. et M<sup>me</sup> Arcambeau, C<sup>tesse</sup> et M<sup>lle</sup> d'Aunay, M<sup>me</sup> Bons d'Anty, M. et M<sup>me</sup> Félicien Challaye, M. Paul Clavery, M<sup>lle</sup> Marthe Clavery, M<sup>me</sup> Dabernat, M. et M<sup>me</sup> Deshayes, L<sup>t</sup> Dubreuil, M. et M<sup>me</sup> Lebel, M<sup>me</sup> la Générale Lebon, M<sup>me</sup> André Lequeux, M<sup>lle</sup> Marg. de Lucy-Fossarieu, M. Metman, M. Logé, C<sup>dt</sup> Moriyama, M. Tyge Möller, M. Osoumi, M. Saltarel, M<sup>lle</sup> Saltarel, colonel Shirai, M. Danroku Shono, C<sup>te</sup> de Tressan.

1<sup>er</sup> mars. — Assemblée Générale (v. le compte-rendu *suprà*, pp. 21-35).

17 mars. — Banquet en l'honneur de Son Altesse Impériale le prince Hiroyasu Fushimi (v. *suprà*, p. 127).

\*  
\*  
\*

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le compte-rendu des séances du Conseil d'Administration des 9 décembre 1909, 6 janvier, 3 février, 3 mars et 10 mars 1910.

## Questions et réponses

---

Au cours d'une de ses dernières séances, le Conseil de la Société a, sur la proposition d'un de ses membres, décidé d'ouvrir, sous le titre qui précède, une rubrique qui serait mise à la disposition de nos collègues afin de faciliter entre eux des échanges d'idées ou d'informations, sur des sujets de nature à les intéresser.

Bien souvent les japonisants manquent d'un renseignement qu'ils ne trouvent pas dans leurs relations et celui qui le possède est ignoré d'eux, qu'il s'agisse aussi bien d'un renseignement technique, commercial, statistique, destiné à un travail écrit ou à une entreprise que d'un document artistique. Puisse la rubrique nouvelle inaugurée aujourd'hui par les six questions figurant ci-dessous, avoir pour effet, comme nous nous plaisons à l'espérer, non seulement de susciter des réponses ou des renseignements instructifs et utiles pour un grand nombre, mais encore d'augmenter la vitalité de notre société en ouvrant une mine susceptible d'un rendement très avantageux, grâce à la collaboration de tous et à l'expérience particulière de chacun.

Les questions ci-après émanent de notre collègue M. le D<sup>r</sup> Ancelet :

### Questions pratiques

1. — Sait-on avec quels produits les Japonais fabriquaient les couleurs (probablement d'origine végétale) qui leur servirent à l'impression en couleurs de leurs estampes des siècles derniers? Ont-ils abandonné cette fabrication ou peut-on encore se procurer de ces couleurs; en ce cas, pourrait-on donner une adresse de fabricant au Japon?

2. — Quelle est la composition exacte et le mode de préparation de la sauce japonaise *shōyu*?

3. — Les Japonais, qui utilisent tant le

riz dans l'alimentation ont-ils une façon spéciale, et pour ainsi dire, « traditionnelle » de le préparer, et quelle est la recette?

4. — Les Japonais ont beaucoup employé les cachets pour signer leurs estampes, leurs *kakemonos*, leurs écrits. Sait-on quelle est la composition de la pâte qui leur servait à imprégner ces cachets. En trouve-t-on dans le commerce au Japon, et à qui, en ce cas, doit-on s'adresser pour en avoir?

### Questions d'art

5. — Quelle est l'origine exacte de l'*inro*? Son nom de boîte à médecine indique-t-il bien qu'il fut à l'origine une petite trousse à médicaments? Où pourrait-on trouver des renseignements à ce sujet?

6. — Les Japonais, si habiles, dans le travail artistique des métaux et dans la con-

fection des lames ont dû fabriquer autrefois quelques instruments de chirurgie courante avec le soin et l'art qu'ils ont mis dans leurs *kozukas*. Quelqu'amateur possède-t-il des spécimens de ces instruments dont on n'entend jamais parler?

Prière d'adresser les réponses (en rappelant le numéro d'ordre des questions), à M. le Secrétaire général de la Société, au Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli. Ces réponses pourront être, soit signées en entier, ou au moyen d'initiales, soit non signées, selon le désir que nos correspondants nous exprimeront.

..

### Réponses

2) Un document officiel dans lequel on ne se serait pas attendu, au premier abord, à trouver pareil renseignement, l'*Annuaire Financier et Économique* du Japon (année 1909) nous fournit les éléments d'une première réponse à la question posée sous le n° 2, relativement au *shôyu* 醬油. Dans le chapitre Finances, paragraphe 6, concernant l'impôt sur le *shôyu*, cette sauce nationale est ainsi définie : liquide préparé avec du sel marin et des substances végétales, telles que le blé, le *daïzu* (espèce de fève), etc., pour l'usage de l'assaisonnement culinaire. L'impôt est prélevé d'après le taux suivant :

*Shôyu* 1 yen 75 par koku de *Moromi*.

*Tamari* 1 — 65 — Shôyû fabriqué.

Le document précité complète sa première définition, par les explications suivantes concernant ces deux nouveaux termes de *Moromi* et de *Tamari*. Le *Moromi* est « la première préparation du *Shôyu*, se composant de substances confites au sel ». Le *Tamari* est « le jus d'une matière préparée à peu près comme le *Moromi* ».

Ajoutons que le *daïzu* 大豆 dont il vient d'être question n'est autre que la fève blanche connue en Chine et en Europe sous le nom de *soja*. Les remarquables qualités de cette légumineuse, au point de vue de l'alimentation des diabétiques, ont fait récemment l'objet d'un intéressant mémoire présenté par notre collègue, M. le D<sup>r</sup> Le Goff, à l'Académie des Sciences. Nous avons eu occasion de signaler, plus haut, cette communication, sous la rubrique *Divers* (v. p. 113).

..

Voici d'autre part une première réponse partielle concernant la question 4 :

Le même usage existe en Chine, où le produit couramment employé pour les empreintes de cachet est le vermillon ou cinabre (sulfure de mercure, HgS). Des mines, notamment dans le Kouei tchéou, sont spécialement exploitées, depuis un temps immémorial, pour l'extraction de ce produit.

N. D. L. R.



## Avis divers

---

Le BULLETIN est adressé gratuitement aux Membres de la Société Franco-Japonaise de Paris, dont les actes et les progrès sont ainsi portés à leur connaissance ; il doit aussi servir de lien entre eux. Que chacun veuille donc bien, pour aider à sa rédaction, communiquer au secrétaire général, qui en a la charge, des notes sur ses travaux : listes d'ouvrages publiés ou en préparation, études originales traitant de questions japonaises sur lesquelles on jugerait à propos d'attirer l'attention, etc. Sur ces mêmes questions, le BULLETIN pourrait répondre à toutes demandes de renseignements et accueillerait aussi bien les informations pratiques fournies par les négociants, traitant d'affaires japonaises.

---

Le secrétaire général reçoit assez fréquemment, de la part de nouveaux membres, des demandes tendant à ce qu'il leur soit adressé des Bulletins publiés antérieurement à leur admission dans la Société.

En prévision des demandes analogues qui viendraient à se produire encore, le Bureau a l'honneur d'informer les intéressés que, les quatre premiers numéros étant presque épuisés, ceux-ci ne pourront plus à l'avenir être livrés séparément. Il ne reste plus qu'un très petit nombre de collections complètes (1903-1909), du prix de 52 francs l'une, port compris. A partir du numéro V, et jusqu'à nouvel avis, des exemplaires anciens pourront être éventuellement mis à la disposition de ceux qui en feraient la demande, au prix de 2 francs par numéro pour les membres de la Société et les Bibliothèques publiques et de 3 francs pour les personnes n'appartenant pas à la Société. Pour ces dernières, le prix des numéros de l'année en cours est de 4 fr. 50 l'un.

---

Ainsi qu'on l'aura constaté, le BULLETIN, à partir du numéro X, a commencé à publier des annonces. Son tirage et sa circulation ont été, en même temps, notablement augmentés.

Les personnes qui, tout en ne désirant pas faire partie de la Société, voudraient recevoir le BULLETIN, pourront dorénavant contracter des abonnements au prix de 18 francs par an (port compris).

La Bibliothèque de la Société, installée comme par le passé au Musée d'Ennery, 59, Avenue du Bois-de-Boulogne, est ouverte tous les vendredis, de 2 heures à 6 heures. Un secrétaire-interprète, sera présent pour toutes traductions et informations concernant le Japon.

Les membres éloignés de Paris ou empêchés de se déranger, peuvent envoyer leurs demandes par lettre à M. le secrétaire-interprète, qui s'efforcera d'y répondre dans la mesure du temps qu'il consacre à la Société.

Il est particulièrement rappelé aux membres de la Société qu'ils sont invités à se réunir à la Bibliothèque tous les *premiers vendredis du mois*, à 5 heures, à toutes fins utiles et agréables.

Éditeurs, auteurs et amateurs sont priés de faire bénéficier la Bibliothèque des ouvrages sur le Japon dont ils peuvent disposer.

Pour tous renseignements concernant la Bibliothèque, s'adresser à M. Arcambeau, archiviste-bibliothécaire, au Musée d'Ennery, ou à son domicile personnel, 133, boulevard Voltaire.

---

L'insigne de la Société, dont le modèle est dû au peintre Félix Régamey, a été exécuté par M. Henri Nocq, le réputé graveur en médailles.

Ce bijou, dont la reproduction figure en grandeur d'exécution sur la couverture du BULLETIN, doit à la collaboration gracieuse de ces deux artistes son cachet original et élégant.

Frappé en argent, à fleur de coin, par la Monnaie, l'insigne est livré facultativement, avec ou sans son ruban aux couleurs franco-japonaises, pour 12 francs, aux membres, à leur entrée dans la Société.

---

Un album qui contiendra les portraits photographiques des membres de la Société, est en préparation. Les retardataires sont instamment priés de se rendre chez M. Roger Sazerac, photographe, 43, rue Saint-Lazare, qui, étant des nôtres, a bien voulu se charger de l'exécution des clichés. A chacun, une épreuve est remise à titre gracieux.

---

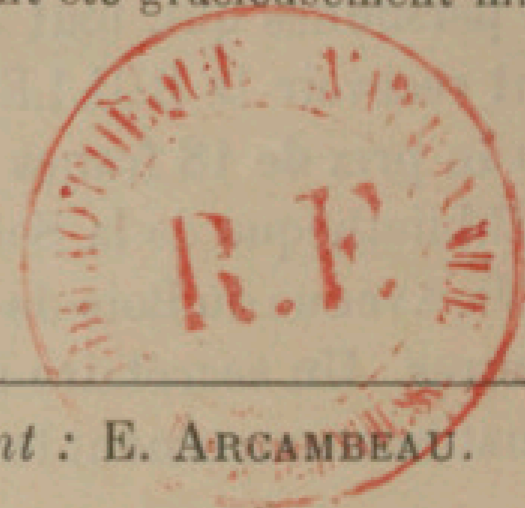
Les membres sont priés de bien vouloir envoyer au secrétariat, en vue de l'établissement d'une liste d'invités aux fêtes ou aux conférences de l'année, les noms et adresses des personnes qu'ils considèrent comme susceptibles de s'intéresser à nos réunions et à nos travaux.

---

Les sociétaires sont instamment priés d'aviser le secrétariat de leurs changements d'adresse.

---

Tous les culs-de-lampe figurant au présent Bulletin, font partie des clichés ayant servi à l'impression du *Japon artistique*, de M. Bing, et ont été gracieusement mis à la disposition de la Société par M. Marcel Bing.



# COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

## PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

### SERVICES DE LA COMPAGNIE

#### DÉPARTS DE MARSEILLE

Égypte, Syrie, toutes les semaines, le *Jeudi*.

Grèce, Turquie, Syrie, tous les 14 jours le *Jeudi*.

Grèce, Turquie, Mer Noire, toutes les semaines, le *Samedi*.

Indes, Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, tous les 28 jours, le *Mercredi*.

Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine, Japon, tous les 14 jours, le *Dimanche*.

Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, Réunion, Maurice, les 10 et 25 de chaque mois.

#### DÉPARTS DE BORDEAUX

Espagne, Portugal, Sénégal, Brésil, La Plata, tous les 14 jours, le *Vendredi*.

SERVICE RÉGULIER D'ANVERS, DE DUNKERQUE, DU HAVRE,  
DE LA ROCHELLE-PALLICE, DE MARSEILLE, DE GÈNES

Pour Colombo, Saïgon, Tourane, Haïphong, Hong-Kong, Shanghai et le Japon.

#### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

La Compagnie des Messageries Maritimes met à la disposition du public diverses combinaisons de voyages circulaires autour du Monde avec la *Canadian-Pacific*, la *Southern-Pacific*, l'*Eastern and Australian Company*, l'*American and Australian Line*, la *Compagnie Générale Transatlantique* et les grands chemins de fer américains. — Les voyageurs peuvent choisir une des routes suivantes :

Route n° 1. — Voie de Chine, du Japon et du Canada via Vancouver.

Route n° 2. — Voie d'Australie et de Vancouver.

Route n° 3. — Voie d'Australie, détroit de Torrès, le Japon et Vancouver.

Route n° 4. — Voie de Chine, du Japon et de San-Francisco.

Route n° 5. — Voie d'Australie, détroit de Torrès, le Japon et San-Francisco.

#### EXEMPLES D'ITINÉRAIRES

##### ROUTE N° 1

#### VOIE DE CHINE, DU JAPON ET DU CANADA via VANCOUVER

Par chemin de fer de Londres ou de Paris à Marseille

De Marseille à Hong Kong, par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes, via Canal de Suez, Djibouti ou Aden, Colombo, Singapore, Saïgon.

De Hong-Kong à Shanghai, Kobé (Hiogo) et Yokohama par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes ou par ceux de la *Canadian-Pacific Company*, au choix du voyageur.

De Yokohama à Vancouver par les paquebots de la *Canadian-Pacific Company* et de là, par les différentes routes offertes par la *Canadian-Pacific Railway Company* à Québec, Montréal, Halifax, Saint-John (N. B.) ou New-York.

De New-York à Liverpool ou Southampton par un des paquebots de la *Cunard Line*, de la *White Star Line*, de l'*American Line* ou du *Norddeutscher Lloyd* ou de New-York au Havre par les paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique et de là, par chemin de fer, à Paris ou à Londres (via Southampton) ou vice-versa.

PRIX : Fr. 3.438 ou £ 137.10 0

##### ROUTE N° III

#### VOIE D'AUSTRALIE, Détroit de Torrès, LE JAPON ET VANCOUVER

Par chemin de fer de Londres ou de Paris à Marseille

De Marseille à Sydney par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes, via Canal de Suez, Djibouti ou Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Melbourne.

De Sydney à Hong-Kong par les paquebots de l'*Eastern and Australian S.-S. Company*, via détroit de Torrès.

De Hong-Kong à Yokohama, Vancouver et Londres comme par la route n° 1 ou vice-versa.

PRIX : Fr. 4.406 ou £ 176.5 0

(Pour tous renseignements, consulter le livret spécial. — Envoi franco sur demande).

CHARGEURS RÉUNIS

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

*Société anonyme au capital de 12.500.000 francs.*

**LIGNE DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE :**

SERVICE POSTAL (subventionné par le Gouvernement Français). — Départ chaque mois du Havre le 22, de Bordeaux-Pauillac le 25, pour Dakar, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville, Cap Lopez (Sette-Cama, Mayumba, Loango en transbordement), Banane, Boma et Matadi.

Retour par mêmes escales (durée du trajet Matadi-Pauillac : 20 jours).

SERVICE COMMERCIAL. — Départ chaque mois de Dunkerque le 14, du Havre le 17, de Bordeaux-Pauillac le 20, pour le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Côte d'Or et le Dahomey.

**LIGNE DE L'INDO-CHINE :**

Service mensuel direct sans transbordement de Dunkerque le 28 de chaque mois, du Havre le 1<sup>er</sup>, de Bordeaux-Pauillac, le 4, de Marseille le 15 pour Colombo, Singapore, Saïgon, Tourane et Haïphong et par transbordement pour Bangkok, Pnom-Penh, Hanoï.

**LIGNE DE LA PLATA :**

Service régulier sans transbordement, deux départs par mois, de Dunkerque les 7 et 17, du Havre les 10 et 20, de Bordeaux les 13 et 23 pour Pasages, Vigo, Ténériffe, Montevideo, Buenos-Aires.

**LIGNE DU BRÉSIL :**

Service régulier sans transbordement, deux départs par mois, de Dunkerque le 18, du Havre le 23, pour Vigo, Leixoes, Lisbonne, Rio-de-Janeiro et Santos ; du Havre le 7 pour Vigo, Leixoes, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro et Santos.

**LIGNE DU TOUR DU MONDE :**

Service régulier, départs d'Anvers tous les 45 jours. Prenant des marchandises et des passagers de 1<sup>re</sup> classe, et desservant les ports de Dunkerque, La Rochelle-Pallice, Marseille, Gènes, Naples, Colombo, Singapore, Hong-Kong, Shanghai, Chinwangtao (Tientsin), Kobé, Yokohama, (Honolulu, par transbordement), Vancouver, Seattle, Tacoma, San-Francisco, Mazatlan, Guaymas, Santa-Rosalía, ports du Centre-Amérique et de l'Amérique du Sud, Coronel, Punta-Arenas, Montevideo, Santos ou Rio-de-Janeiro, Dakar, La Pallice, Liverpool, Swansea et les ports français de la Manche.

ÉGYPTE

INDES

CEYLAN

CHINE

STRAITS SETTLEMENTS

JAPON

P & O

OCÉANIE

P & O

LES PAQUEBOTS

DE LA

**COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR  
PÉNINSULAIRE & ORIENTALE**

Transportant le courrier sous contrat avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique

Partent fréquemment et régulièrement de **LONDRES**,  
**MARSEILLE** et **BRINDISI**, et transportent les passagers dans  
tous les ports de l'Orient et de l'Océanie.

ON PEUT PRENDRE SON BILLET A NEW-YORK POUR LE TRAJET ENTIER

**VOYAGES AUTOUR DU MONDE**  
**CROISIÈRES EN YACHT**

Pour tous renseignements, s'adresser :

**A PARIS :**

Thos. Cook et Son, 1, place de l'Opéra; Hernu Peron et C<sup>o</sup>, 61, boulevard Haussmann; Compagnie Internationale des Wagons-Lits, 3, place de l'Opéra; Cunard S. S. C<sup>o</sup>, 2 bis, rue Scribe; Captain A. W. Churchward, 30, boulevard des Italiens.

**A MARSEILLE :**

Estrine et C<sup>o</sup>, 18, rue Colbert.

**A NEW-YORK :**

L. J. Garcey, International Sleeping Car C<sup>o</sup>, 281, Fifth Avenue; Thos. Cook et Son, 1185, Broadway (coin de la 28<sup>e</sup> rue).

**A ANVERS :**

John P. Best et C<sup>o</sup>.

**A BRUXELLES :**

Thos. Cook et Son, 41, rue de la Madeleine.

Ou aux bureaux de **LONDRES :**

122, LEADENHALL STREET, E. C., au NORTHUMBERLAND AVENUE, W. C.

PARIS

Références Japonaises.

TELEPHONE  
108-56

BIJOUTERIE - JOAILLERIE - ORFÈVRE

**O. LECLERCQ, Fabricant**

141, Boulevard Sébastopol (Premier étage)

Brillants et Pierres Fines — Collier Pierres Fines — Importation directe des Indes  
**Atelier spécial de Réparations — Pièces de Commande**

**T. TAKAHIRA**

Importation d'Objets d'art du Japon

Commissions de toute nature pour le Japon



PARIS, 22, rue Chauchat  
(de 2 à 6 heures)

TOKIO, Oimura, Ebaragori

PARIS

Références japonaises.

**PENSION DE FAMILLE**

Maison CHOPARD

**MADAME COUCHENÉ**

SUCESSEUR

11<sup>bis</sup>, rue de Cluny, 11<sup>bis</sup>

Situation exceptionnelle entre la Sorbonne et le Musée de Cluny

*A proximité des Écoles de Droit, de Médecine, des Beaux-Arts, etc., etc.*

**ÉLECTRICITÉ — CHAUFFAGE CENTRAL — SALLE DE BAINS**

CASE A LOUER

*Quart de page*

Par an (4 insertions). . . . . 25 francs.

Par numéro. . . . . 10 »

會協佛日



# Société Franco-Japonaise DE PARIS

FONDÉE LE 16 SEPTEMBRE 1900

SIÈGE SOCIAL :

**PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN**

*107, Rue de Rivoli*

Fondée en 1900, et honorée aujourd'hui d'une subvention annuelle du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de France et de dons dus à la générosité du Gouvernement du Japon et à celle de hautes personnalités Japonaises et Françaises, la *Société Franco-Japonaise de Paris* est, de par l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, « un centre où se traitent toutes les questions dont s'occupent, à un titre quelconque, les japonisants : artistes, industriels, commerçants, amateurs et savants. Elle favorise le développement des relations sociales entre les Français et les Japonais, en offrant aux résidents et voyageurs Français au Japon et Japonais en France l'assistance dont ils ont besoin pour leurs études et leurs affaires ».

La Société a pour moyens d'action :

- 1° Des Conférences, au moins mensuelles ;
- 2° Un Bulletin périodique ;
- 3° Une Bibliothèque composée d'ouvrages spéciaux, installée au MUSÉE D'ENNERY, 59, Avenue du Bois-de-Boulogne, et ouverte aux membres de la Société, tous les Vendredis, de 2 à 6 heures ;
- 4° Les bons offices d'un Secrétaire-interprète Japonais, qui se tient également, le Jeudi, de 2 à 6 heures, au siège de la Bibliothèque, à la disposition des membres de la Société, pour toutes traductions et informations concernant le Japon.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Membre annuel. . . . .	15 francs par an.	} Une fois versés et exonérant de la cotisation annuelle.
» à vie. . . . .	150 »	
» donateur. . . . .	300 » au moins.	

Le paiement d'un droit d'entrée facultatif de 12 francs donne droit à l'insigne de la Société, frappé en argent, dont la reproduction en demi-grandeur figure ci-dessus.

Les membres de toutes les catégories reçoivent gratuitement le *Bulletin*.

Prix du Bulletin, pour les personnes n'appartenant pas à la Société : 4 fr. 50 par numéro.

## ANNONCES

Il a été récemment décidé d'adjoindre des annonces au *Bulletin*.

Ce *Bulletin*, qui paraît désormais trimestriellement, est distribué à tous les membres de la Société, tant en France qu'au Japon. Il se trouve en lecture à bord des paquebots des principales lignes de navigation desservant les ports de Chine et du Japon, dans les bibliothèques des Chambres de Commerce françaises et japonaises les plus importantes, et dans celles d'un certain nombre de Sociétés géographiques, commerciales, industrielles et autres de la France, de l'Indo-Chine et de l'étranger. De plus, 100 exemplaires en sont remis, en échange de la subvention, au Ministère de l'Instruction Publique qui les répartit entre les bibliothèques universitaires et municipales de la France.

Le *Bulletin*, dont l'impression, les illustrations, la valeur des matières insérées, font une publication de luxe, constitue, en raison de sa circulation déjà étendue dans un milieu spécial tant en France qu'au Japon, un organe de publicité particulièrement avantageux aussi bien pour les Français désireux de se créer une clientèle au Japon que pour les Japonais soucieux de faire connaître en France, et aux voyageurs se rendant au Japon, leurs industries ou leurs établissements.

### TARIF PROVISOIRE DES ANNONCES

		Par an (4 insertions)	Par numéro
Page entière	(20 c/m × 12 c/m)	100 francs	40 francs.
1/2 page	(10 c/m × 12 c/m)	50 »	20 »
1/4 page	(5 c/m × 12 c/m) (ou 10 c/m × 6 c/m)	25 »	10 »

Pour les annonces accompagnées d'un texte en caractères japonais (une ou deux lignes verticales), les prix seront majorés de 5 francs pour la page entière et de 3 francs pour la 1/2 page ou le 1/4 de page. Des annonces entièrement en japonais pourront être insérées; le prix en sera déterminé suivant l'importance du texte.

Les offres ou demandes de représentations, de renseignements commerciaux et autres, les questions et réponses sur des sujets quelconques, pour lesquelles le *Bulletin* pourrait utilement servir d'intermédiaire entre ses lecteurs, qu'ils appartiennent ou non à la Société, seront insérées au prix de 4 francs par 1 centimètre, soit 3 lignes en petit texte (25 à 27 syllabes à la ligne).

Adresser les demandes d'admission et d'abonnement, et les communications relatives au *Bulletin*, à M. le Secrétaire-Général de la Société Franco-Japonaise de Paris, Palais du Louvre, Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris, et les chèques, mandats-poste ou autres valeurs, à M. le Trésorier de la Société, à la même adresse.

En ce qui concerne la correspondance au sujet des annonces, prière de la faire parvenir à M. le Secrétaire-Général adjoint, également au siège de la Société, 107, rue de Rivoli.

